

GAZ DE SCHISTE.
SITOGRAPHIE D'INFORMATION UTILES
POUR L'INFORMATION ET POUR L'ACTION CITOYENNES
VOLUME II

3ème mise à jour, 20 août 2011

Bernard PETIT. Collectif « Non au gaz de schiste » Grand Montpellier

* AVERTISSEMENT : Toutes les adresses internet se terminant par .pdf (documents en téléchargement) doivent être recopiées sur la barre du navigateur pour être obtenues.

"Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas." Prophétie d'un Amérindien Cree

un fichier par volume

INDEX DU DOCUMENT

- Index du volume I	1-2
- Index du volume II	3
- Note du rédacteur de la sitographie	4

VOLUME I (version du 28/06/2011) (Rappel)

GAZ DE SCHISTE. QUELS ENJEUX ? QUELS PROBLEMES ?	5-6
---	------------

1 - GAZ DE SCHISTE (SHALE GAS). EXTRACTION PAR FRACTURATION HYDRAULIQUE COMMENT ÇA MARCHE ?	7-11
--	-------------

1-1 - Gaz de schiste. Présentation	7-9
1-2 - Comment ça marche ? L'extraction par fracturation hydraulique	9-10
1-3 - Vidéos d'information sur les gaz de schiste	10-11

2 - LES GAZ DE SCHISTE AUX ETATS-UNIS	11-26
--	--------------

2-1 - Importance du gaz de schiste dans l'économie et impacts environnementaux et sanitaires	11-12
2-2 - Compagnies pétrolières aux Etats-Unis	13
2-3 - Composition des produits chimiques de la fracturation hydraulique	13-17
2-4 - L'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine)	17-18
2-5 - Pollution des eaux	18-20
2-6 - Pollution de l'air	20
2-7 - Radioactivité dans les eaux en Pennsylvanie et dans l'Etat de New York	20-21
2-8 - Actions des gaz de schiste sur la santé	21
2-9 - Phénomènes sismiques en Arkansas	21-22
2-10 - Moratoire sur le gaz de schiste dans l'Etat de New York	22
2-11 - Bilan carbone du gaz de schiste	22-23
2-12 - Les incidents et accidents des puits de forage	23-25
2-13 - Collectifs de protestation contre les gaz de schiste	25-26
2-14 - Points de vue de scientifiques	26

3 - GAZ DE SCHISTE AU CANADA	27-41
-------------------------------------	--------------

3-1 - Aperçu de la situation de l'exploitation des gaz de schiste au Québec	27
3-2 - Les gaz de schiste et schistes bitumineux au Canada. Informations officielles	27-28
3-3 - Les sables bitumineux au Canada	28-29
3-4 - Les enjeux économiques et sociétaux de l'exploitation des gaz de schiste au Québec	29-34
3-5 - L'eau	34-35
3-6 - L'air	35
3-7 - La santé publique	35
3-8 - Les accidents des puits de forage	36-37
3-9 - Le rapport du BAPE et du Commissaire au Développement durable	37-39
3-10 - La mobilisation citoyenne	39-40
3-11 - Le code minier	41

4 - GAZ DE SCHISTE AU ROYAUME-UNI	41-42
--	--------------

5 - GAZ DE SCHISTE DANS LES AUTRES PAYS EUROPEENS ET DANS LE MONDE

42-49

5-1 - L'EUROPE	42-46
5-1-1 - PAYS-BAS	43
5-1-2 - POLOGNE	43-44
5-1-3 - ALLEMAGNE	44-45
5-1-4 - SUEDE	45
5-1-5 - SUISSE	46
5-2- AFRIQUE	46-49
5-2-1 - ALGERIE	46-47
5-2-2 - MAROC	47
5-2-3 - AFRIQUE DU SUD	48-49
5-3 - LA CHINE	49
5-4 - L'AUSTRALIE	49
5-5 - INDE	49

6 - GAZ DE SCHISTE EN FRANCE. INFORMATIONS OFFICIELLES, REACTIONS. PERMIS D'EXPLORATION

50-78

Historique des gaz et huile de schiste en France	50-52
6-1 - Informations gouvernementales	52
6-2 - Positions du gouvernement et de ses services et commentaires	52-57
6-3 - Les réactions parlementaires et la bataille législative et juridique	57-65
6-4 - Commentaires des médias et des pétroliers	65-69
6-5 - Code minier	69-70
6-6 - Permis d'exploration accordés	
6-7 - Pétroliers, gaziers et compagnies minières	70-73
ayant des permis d'exploration pour les gaz et huile de schiste en France	73-75
6-8 - Lois gaz naturel et Lois sur l'électricité	76-77
6-9 - Activité de fourniture de gaz	77-78
6-10 - Matériel d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste	78

7 - MOUVEMENT SOCIAL ET POLITIQUE CONTRE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

79-85

7-1 - Pétition Gaz de schiste : Non merci !	79
7-2 - Prises de positions des élus des collectivités territoriales	79-80
7-3 - Articles et commentaires sur les sites internet	80-81
7-4 - Sites d'information et collectifs de lutte contre les gaz et pétrole de schiste, associations	81-86
7-4-1 - Sites des collectifs contre les gaz de schiste	81-82
7-4-2 - Associations	82
7-4-3 - Actions	82-85
7-4-4 - La dimension européenne de l'opposition aux gaz de schiste	85

8 - L'ENVIRONNEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

85-92

8-1 - Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	85-86
8-2 - L'eau en Languedoc-Roussillon	86-87
8-3 - Plan régional pour la qualité de l'air et plan régional santé environnement 2 (2009-2013)	87-88
8-4 - La géologie de la Région Languedoc-Roussillon	88-89
8-5 - Profil environnemental de la Région Languedoc-Roussillon (zones Natura 2000, ZNIEFF, réserves biologiques, Parc National des Cévennes, parcs naturels régionaux, Conservatoire du Littoral)	89-92

VOLUME II

(3^{ème} mise à jour, 20/08/2011)

- INDEX Volume I	1-2
- INDEX Volume II	3
- Note du rédacteur de la sitographie	4
10 - DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN FRANCE	5-16
10-1 – TEXTES INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LA FRANCE ET DIRECTIVES EUROPEENNES	5
La convention d'ARRHUS	
10-2 – TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES FRANÇAIS :	6-16
Constitution – Grenelle de l'Environnement (Lois Grenelle I & 2) – Charte de l'environnement	6-9
- Code de l'environnement – Santé publique – Enquête publique – Débat public –	
Commission nationale du Débat public (CNDP) – Commission d'accès	
aux documents administratifs (CADA) – Office Parlementaire d'Evaluation	
des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST) – Déclaration d'utilité publique -	
Législation relative à : Energie (Loi POPE, Code de l'énergie, Loi MOME) - Eau - Pureté et pollution de l'air	9-16
(Loi Laure, plans de protection de l'atmosphère (PPA) – Santé et environnement –	
Déchets, eaux usées (gestion, stockage) – Sites et sols pollués – Risques miniers	
- Emissions atmosphériques d'hydrocarbures – Radioactivité -	
- Produits chimiques (système REACH) – Collectivités territoriales (circulation, eau)	
11- LOBBIES, CONFLITS D'INTERET, TECHNOSTRUCTURE, REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)	17-26
11-1 – LOBBIES, CONFLITS D'INTERETS, CUMUL DE MANDATS	17-19
11-2 – LE CADRE IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE DU « NEW PUBLIC MANAGEMENT » (NPM) OU LE « NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC » (NMP)	19-20
11-3 – LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)	20-23
11-4 - FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL D'ETAT, SERVICES PUBLICS, & GRANDS CORPS DE L'ETAT	23-26
11-4.1 – Grands Corps de l'Etat, « Noblesse d'Etat »	23-26
12 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL. LES GAZ DE SCHISTE, L'ENERGIE NUCLEAIRE	26-46
12-1 - POLITIQUES ENERGETIQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	26-29
12-2 - PLACE DES GAZ DE SCHISTE DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUES	29-34
12-3 – LES DEBATS SUR LA POLITIQUE D'ENERGIE NUCLEAIRE	34-46
12.3.1 – Les accidents nucléaire dans le monde	34-36
Tchernobyl – Three Mile Island – Fukushima	
12.3.2 – Le nucléaire en France	36-43
12.3.3 - L'énergie nucléaire dans le monde après Fukushima	44-46
13 – TRANSITION ENERGETIQUE. ECONOMIES D'ENERGIE, EFFICACITE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES	46-94
13-1 – TRANSITION ENERGETIQUE : EFFICACITE ENERGETIQUE, ECONOMIE D'ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	46-58
Economies d'énergie, réseaux intelligents ou smart grids, efficacité énergétique, stockage d'énergie	46-57
13-1.1 – Des scénarios crédibles pour sortir de la crise énergétique	57-58
13-2 – LES ENERGIES RENOUVELABLES	58-94
13-2.1 - Définitions	58-59
13-2.2 – La politique française en matière d'énergies renouvelables	59-64
13-2.3 – Le développement des énergies renouvelables en France	64-70
A- Energie hydraulique,	70-71
B - Géothermie,	71
C- Energie Solaire (C1 – Solaire photovoltaïque, C2 – Solaire thermique)	71-77
D - Eolien,	77-79
E – Biomasse, valorisation des déchets, recyclage, biogaz/ méthanisation, biocarburants, agrocarburants	79-85
F - Energies maritimes (énergie hydraulique)	85-87
13.2.4 – Les énergies renouvelables dans le monde	87-94

NOTE DU REDACTEUR DU DOCUMENT

L'auteur de cette sitographie n'appartient à aucun parti politique. C'est un citoyen, qui a effectué un parcours associatif diversifié, agronome et universitaire à la retraite, qui a toujours été sensible à la valeur patrimoniale de la nature, soucieux de la planète que nous laisserons à nos enfants. Habitant du Languedoc, il a découvert ce sujet lors de la conférence du Monde Diplomatique à Montpellier le 11 février 2011, qui a agit comme un détonateur au niveau régional avec la forte mobilisation des ardéchois et des habitants du Larzac qui les premiers ont donné l'alerte. Il a vu ensuite comme beaucoup de personnes le film GASLAND qui porte témoignage des dégâts environnementaux causés aux Etats-Unis par cette exploitation (Chapitre 2, Vol. I). Il voulait en savoir davantage sur le sujet. Il s'est engagé dans le collectif qui s'est constitué à Montpellier contre le gaz de schiste.

Cette sitographie est sa contribution personnelle. Il espère qu'elle pourra servir au plus grand nombre de collectifs opposés aux gaz de schiste et à un public plus large de personnes qui souhaitent ne pas « céder à l'émotionnel » et avoir un point de vue informé pour réfléchir et agir. Ses recherches documentaires ont été facilitées par les alertes Google sur le sujet et par celles des collectifs (merci à Chantal Viala et aux divers collectifs) et par d'autres sources documentaires. De nombreux sites des collectifs font déjà un travail remarquable d'information pour l'organisation des réunions et des populations locales. Ce document souhaite être un travail de compilation transversale de langue française, principalement, qui vise à appréhender la situation française en la replaçant dans le contexte international du sujet et dans sa complexité.

Cette documentation, en son état, montre qu'il serait illusoire - au regard des puissants enjeux financiers en cause (chapitre 12.2, Vol. II) - de croire que l'action est éteinte en France parce que le Parlement a voté, dans la précipitation et le désordre, une loi en trompe l'œil pour désarçonner les opposants, dont les décrets d'application ne sont pas pris, et qui sera bientôt contournée par quelques artifices juridiques (forages prévus à St-Victor de Malcap à l'automne), encore faut-il en plus que le code minier soit mis en accord avec les lois environnementales de notre pays et introduire la nécessaire consultation des populations (peut-être cet automne ?). La nature des enjeux financiers en cause et les sources de profits supputés laissent à penser que la situation fin juin 2011 de ce dossier n'est qu'une première phase qui n'est toujours pas gagnée par les opposants qui vont rester mobilisés dans les mois qui viennent. La partie judiciaire a déjà commencé avec les recours en tribunal administratif de Schuepbach Energy contre des maires de l'Ardèche (chapitre 7, Vol. I). Pris de vitesse par les opposants (Chapitre 7, Vol. I), la mobilisation par internet des populations et par la mobilisation des élus (Chapitre 6, Vol. I), les pétroliers vont maintenant faire de la « pédagogie » et du « greenwashing » pour reconquérir le terrain perdu auprès de l'opinion publique. Une issue compatible avec les intérêts des populations concernées, d'une part, et ceux des compagnies pétrolières soutenues par le gouvernement actuel, d'autre part, ne semble guère possible au regard de la catastrophe écologique et sanitaire que représente ce mode de production aux Etats-Unis. Principe de prévention et non plus de précaution. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'acceptabilité sociale pour ce type d'exploitation minière.

Ce document vise à rassembler des sources d'information contradictoires, aussi bien des pétroliers que des opposants aux gaz de schiste, des travaux scientifiques, sur un sujet complexe, dont la présente sitographie est loin encore d'avoir fait le tour et qu'il importe d'enrichir progressivement par les mises à jour périodiques qui sont effectuées pour collationner des sources d'information qui donnent des clés de lecture ou de décodage des informations. Ce sujet complexe touche à de nombreux domaines, entre autres : l'économie (les politiques énergétiques à l'échelon international, européen et national et leurs implications économiques et sociales, les stratégies des multinationales pour convaincre les gouvernements et les opinions publiques) (chapitre 12, volume II) ; les techniques d'exploration et d'exploitation des énergies fossiles (chapitre 1, Vol. I) ; la géologie ; le droit et les législations environnementales, sanitaires et sociales, les codes miniers des pays concernés ; les disciplines qui permettent d'analyser les impacts environnementaux et les pollutions causées par ce type d'extraction : écologie, hydrologie, biologie, physiologie, médecine, chimie, toxicologie, endocrinologie, agronomie, géographie, sociologie, etc.

La technique d'exploitation par fracturation hydraulique (chapitre 1, volume I) s'est développée depuis 10 ans aux Etats-Unis, et a connu un essor considérable ; Elle a été rendu possible, d'une part, parce que les propriétaires des sols sont aussi propriétaires du sous-sol, et que le profit a été un puissant moteur pour s'engager dans cette exploitation, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des pays européens où l'Etat est propriétaire du sous-sol. D'autre part, parce que Dick Cheney, vice-président d'Halliburton - propriétaire du brevet industriel des produits additifs de la fracturation hydraulique (chapitre 2.3, volume I) - devenu vice-président des Etats-Unis, a fait exempté les compagnies de la loi sur l'eau et de la législation relative à l'air. Corruption d'hommes politiques (gouverneurs notamment), mensonge et dénégation ont été érigés en système par les pétroliers face aux dégâts environnementaux. Il est donc important d'étudier, en premier lieu, ce pays pour avoir un aperçu des différents problèmes posés dans la durée et de l'évolution actuelle de la contestation qui se développe (chapitre 2, volume I). Le Québec, sous l'impulsion d'un gouvernement néolibéral, est le second pays à s'être lancé dans cette exploitation. La réactivité plus grande et plus rapide de la société civile a stoppé momentanément l'exploitation (chapitre 3, volume I), mais pas l'exploration « scientifique ». D'autres pays européens se sont également lancés dans cette exploitation : le Royaume-Uni (chapitre 4, volume I), l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Lituanie, la Pologne, l'Irlande, mais aussi d'autres continents qui s'ouvrent à cette exploitation : l'Afrique avec l'Algérie et l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, l'Australie, etc. (chapitre 5, volume I).

Les conditions d'attribution des permis d'exploration en France ont mobilisé - fait sans précédent - les populations locales, leurs élus locaux et régionaux et les députés de tous bords de ces régions pour réclamer la révision du code minier et le vote d'une loi d'interdiction de l'exploration et de l'exploitation gaz de schiste (chapitres 6 & 7, Volume I). Il nous a semblé important de rappeler (chapitre 10, volume II) la législation française qui peut concerner ce dossier et de consacrer un chapitre aux conflits d'intérêt, aux lobbies, au fonctionnement de l'appareil public, à la technosstructure et à la réforme générale des politiques publiques (RGPP), nouveau Janus, avec son côté Marianne et son côté démantèlement de l'Etat et marchandisation de la société (chapitre 11, volume II). Décrypter les relations de pouvoir, le fonctionnement de l'appareil d'Etat et de sa technosstructure sont des clés de lecture indispensables à la compréhension de ce qui se joue dans ce dossier opaque. Les français sont fatigués, dit le rapport du Médiateur de la République ; les scandales se multiplient, notre démocratie est malade de son mode actuel de gouvernance. Le dossier des gaz de schiste en est un des révélateurs symptomatiques, qui réunit tous les éléments de la collusion entre gouvernement, technosstructure et oligarchies financières. Un bel objet d'étude pour politologues et sociologues. Ce devrait être également un sujet de réflexion pour nos politiques pour construire un projet d'avenir soutenable pour la planète.

Non, nous ne voulons pas « revenir à la bougie » ; Non, nous ne cérons pas à « l'émotionnel » ; Non, nous ne sommes pas « contre le progrès technique ». Mais le progrès technique, comme les « réformes » bâclées, ne constituent pas nécessairement des progrès. Il peut être comme les gaz de schiste une régression dévastatrice et criminelle, préjudiciable au présent et dommageable à l'avenir de nos enfants. C'est la raison pour laquelle nous devons aussi refuser les forages scientifiques, car si l'on veut expérimenter, c'est aussi qu'on veut exploiter. N'ouvrions donc pas

la boîte de Pandore. Ce n'est pas vouloir aussi plus de nucléaire à l'heure de la catastrophe de Fukushima et du vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Engageons nous dans une réflexion politique globale sur la transition énergétique, c'est la voie positive de sortie. Il n'est pas possible de débattre de ce sujet sans envisager la nécessité de débats publics sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour sortir progressivement des énergies fossiles et du nucléaire (chapitre 13, Volume II)

VOLUME II
(3^{ème} mise à jour, 20/08/2011)

10 - DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN FRANCE

10-1- TEXTES INTERNATIONAUX RATIFIES PAR LA FRANCE
ET DIRECTIVES EUROPEENNES

- **LA CONVENTION D'AARHUS**, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par 39 États, est un accord international visant à :

- . améliorer l'information délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales ;
- . favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ;
- . étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Elle traite par ailleurs de manière spécifique de deux enjeux majeurs en matière de transparence :

* **La question des OGM**

* **L'information sur les émissions et transferts de polluants (convention PRTR)**

* **Le protocole PRTR**

L'article 5.9 de la Convention stipule que chaque Partie mettra progressivement en place un système d'inventaire des émissions de polluants, accessible au public. En application de cet article, le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole PRTR) a été signé en mai 2003 à Kiev lors de la 5e conférence " Environnement pour l'Europe " par 36 Etats membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ONU-CEE) plus la Commission européenne. Ce protocole est aussi ouvert aux états non signataires et non Parties à la Convention d'Aarhus ainsi qu'aux états ne faisant pas partie de l'ONU-CEE.

L'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes ou « PRTR »

Favoriser la transparence sur la pollution des entreprises : c'est le but de l'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes ou « PRTR » (pour « pollutant release and transfer register »). Cet outil d'information concerne non moins de 86 polluants de l'air, de l'eau et du sol.

* **Sur Wikipédia : Convention d'Aarhus : http://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_d'Aarhus**

* **Texte de la convention d'Aarhus :**

www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf

- **La directive 2003/4/CE relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne, de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement**, qui fixe des règles permettant d'assurer la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement détenue par les autorités publiques, ainsi que sa diffusion. Elle fixe également les conditions de base et les modalités pratiques par lesquelles cette information doit être rendue accessible.

* **Sur EURLEX : http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=4, pdf : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:041:0026:0032:FR:PDF>**

- **La Directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du**

Conseil - Déclaration de la Commission JO L 156 du 25.6.2003, p. 17-2, traite de la participation du public aux procédures environnementales.

http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Directive&an_doc=2003&nu_doc=35, dossier pdf : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:156:0017:0024:FR:PDF>

- **La transposition de la convention dans le droit français** : La convention d'Aarhus, approuvée par la loi n°2002-285 du 28 février 2002 puis annexée au décret de publication du 12 septembre 2002, est donc entrée en vigueur le 6 octobre 2002. La convention fait participer le public au processus décisionnel par sa consultation très en amont de la décision, selon une procédure qui n'existe en France que pour les projets soumis à la commission du débat public.

* **LOI n° 2002-285 du 28 février 2002 autorisant l'approbation de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ensemble deux annexes) (1). JORF du 1^{er} mars 2002, page 3904, texte n°4 <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776205>**

- **Sur Tout sur l'environnement. L'information publique environnementale : La Convention d'Aarhus, pilier de la démocratie environnementale** <http://www.toutsurlenvironnement.fr/aarhus/la-convention-darthus-pilier-de-la-democratie-environnementale>

- **Sur ACTU-ENVIRONNEMENT. Définition de la Convention d'AARHUS**

http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/convention_d_aarhus.php4

- **Domaine Déchet – Déchets dangereux – Déchets radioactifs :**

Décision CEE 2011/70/Euratom du 19/07/2011 Directive 2011/70/Euratom du Conseil du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs.

- **Biocides :**

Directive n° 98/8/CE du 16/02/98 concernant la mise sur le marché des produits biocides (JOCE n° L 123 du 24 avril 1998)

- **Pollution du milieu aquatique par certaines substances chimiques**

Directive 76/464/CEE du Conseil, du 4 mai 1976, concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté. Journal officiel n° L 129 du 18/05/1976 p. 0023 - 0029

http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_376L0464.html

- **Gaz à effet de serre fluorés**

Règlement n° 842/2006/CE du 17/05/06 relatif à certains gaz à effet de serre fluorés

(JOUE n° L 161 du 14 juin 2006)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.7615

10-2 – TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES FRANÇAIS

- **LA CONSTITUTION** (Constitution du 4 octobre 1958, version mise à jour en septembre 2010) :

http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution_0910.pdf

(Principe de précaution de la Constitution)

- **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

* Sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle_Environnement

- **Le Grenelle de l'Environnement. Les rapports. Toutes les publications**

<http://www.legrenelle-environnement.fr/>

* **LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1).** NOR: DEVX0811607L. Version consolidée au 01 juillet 2010.

- Site de Légifrance.gouv.fr : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548>

- Sur le site du Grenelle de l'environnement. Principaux principes de la loi :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-1.html>

* **LOI N° 2009-967 DU 3 AOUT 2009 DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4E463579CE4FDA23A3C5EB1F6547AE3B.tpdjo07v_3?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=20101207

* - Sur le site du Grenelle de l'environnement. Les mesures dans six chantiers majeurs (Bâtiments et urbanisme ; Transports ; Energie ; Biodiversité ; Risques, santé, déchets ; Gouvernance)

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-2.html>

* Sur CLEANTECH REPUBLIC : Les mesures phares du Grenelle II

<http://www.cleantechrepublic.com/2010/05/12/mesures-phares-grenelle-2/>

* Sur CLEANTECH REPUBLIC : Grenelle 2, l'accueil mitigé des associations de défense de l'environnement

<http://www.cleantechrepublic.com/2009/01/12/grenelle-2-1%20%99accueil-mitige-des-associations-de-defense-de-1%20%99environnement/>

- **CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT de 2004**, Constitution du 4 octobre 1958, version mise à jour en septembre 2010:

* sur Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Charte_de_l%27environnement

- Sur Légifrance.gouv.fr : <http://www.legifrance.gouv.fr/html/constitution/const03.htm>

- **CODE DE L'ENVIRONNEMENT** : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220>

- Alerte mail gratuite de la réglementation et du droit à l'environnement sur environnement.com : <http://www.reglementation-environnement.com/alerte-get.php?new=Q>

- Sur Conseil d'Etat :

* **La place du droit de l'environnement dans la jurisprudence administrative**

La jurisprudence du Conseil d'État et de la juridiction administrative ayant trait à l'environnement est relativement abondante. Présentation d'un panorama non exhaustif, eu égard à la diversité des matières qui soulèvent des questions environnementales.

<http://www.conseil-etat.fr/cde/fr/dossiers-thematiques/la-place-du-droit-de-l-environnement.html>

* Décision d'Assemblée du 3 octobre 2008 Commune d'Annecy

Le Conseil d'État consacre solennellement la valeur juridique de la Charte de l'environnement.

(.... « La décision présente ainsi un double intérêt : * la consécration solennelle de la valeur juridique de la Charte de l'environnement ;

* l'affirmation du rôle du Parlement dans le domaine environnemental.)

<http://www.conseil-etat.fr/cde/node.php?articleid=221>

- **CODE DE SANTE PUBLIQUE :**

sur Légifrance.gouv.fr : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20110317>

sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_la_sant%C3%A9_publique

- **Notion de bloc de constitutionnalité :**

* Sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Bloc_de_constitutionnalit%C3%A9

- **ENQUETE PUBLIQUE**

- Wikipédia (général) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Enquête_publique

- **RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE PARTICIPATION**

- La loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature créée l'étude d'impact, ce qui permet au public de prendre connaissance des conséquences environnementales de l'ouvrage prévu.

La loi du 17 juillet 1978 garantit à chaque citoyen l'accès aux documents administratifs sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante : la Commission d'accès aux documents administratifs. La loi du 11 juillet 1979 impose la motivation des actes administratifs.

- Directive 85/337/CEE de juin 1985 relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (révisée par la directive 97/11/CE de mars 1997).

- **Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (Loi BOUCHARDEAU)** réforme l'enquête publique dont l'objet est d'informer le public et de recueillir ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions.

<http://admi.net/jo/bouchardeau.html>

- **ENQUETE PUBLIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

(La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, porte réforme des enquêtes publiques (titre VI, chapitre III, articles 236 à 245).

http://www.outils2amenagement.certu.fr/rubrique.php3?id_rubrique=97

- **Les outils de l'aménagement** : **Enquête publique pour la protection de l'environnement**

http://www.outils2amenagement.certu.fr/rubrique.php3?id_rubrique=97

- Aux termes de l'article L 123-1 du Code de l'environnement, doit être précédée d'une enquête publique la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées *lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.*

L'enquête est, en principe, organisée et ouverte par arrêté du préfet ou par un arrêté conjoint des préfets concernés lorsque l'opération doit être réalisée sur le territoire de plusieurs départements.

Selon l'importance des opérations concernées, la procédure d'enquête est conduite par un commissaire enquêteur ou par une commission d'enquête. Ils sont désignés par le président du tribunal administratif ou son représentant (art. L 123-4 du Code de l'environnement et R 123-8).

Le Préfet doit prendre un **Arrêté d'organisation de l'enquête** (article R 123-13 du Code de l'environnement). **Publicité préalable de l'enquête** (article R 1123-14 du Code de l'environnement). **Le déroulement de l'enquête** (article R 123-13 à R 123-31 du Code de l'environnement). **Clôture de l'enquête** (article R 123-32 du Code de l'environnement) :

http://www.outils2amenagement.certu.fr/article.php3?id_article=496

<http://admi.net/jo/bouchardeau.html>

- DEBAT PUBLIC

- Composition et fonctionnement de la Commission nationale du débat public

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=F62BF6190FB6E8FEEA42AC3C77161652.tpdjo02v_22idSectionTA=LEGISCTA000006176440&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20110312

La Commission nationale du débat public est composée de vingt-cinq membres nommés pour cinq ans ou pour la durée de leur mandat. Outre son président et deux vice-présidents, elle comprend :

1^o Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat ;

2^o Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés ;

3^o Un membre du Conseil d'Etat, élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat ;

4^o Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation ;

5^o Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes ;

6^o Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

7^o Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées au titre de [l'article L. 141-1](#) exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement ;

8^o Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports ;

9^o Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement ;

10^o Deux représentants des organisations syndicales représentatives de salariés et deux représentants des entreprises ou des chambres consulaires, dont un représentant des entreprises agricoles, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition des organisations professionnelles respectives les plus représentatives.

Le président et les vice-présidents sont nommés par décret.

- **CNDP (Commission nationale du Débat Public)** : http://www.debatpublic.fr/notions_generales/enquete_publique.html

- Sur Localtis.info. (27/04/2011). **Le Conseil d'Etat dresse le bilan de l'efficacité du débat public**

(.... "Un arbitre sans sifflet". "La commission a un rôle d'arbitre. Mais c'est un arbitre sans sifflet, qui ne peut se prononcer sur le fond du projet. Un débat public est une sorte de forum où le maître d'ouvrage tient le rôle du chef d'orchestre, qui décide in fine", a critiqué Alexandre Faro. ... Il regrette que des débats s'organisent alors que des décisions sont déjà actées. "Qu'ils prennent l'allure d'exercices de communication publique est une entorse au principe de neutralité de la CNDP." Pour lui, l'instance rate le coche de débats sociétaux importants, par exemple sur les gaz de schiste. "La loi l'autorisait à intervenir sur des plans ou programmes environnementaux mais aucun décret d'application ne l'a confirmé. C'est resté lettre morte, alors que pour les plans régionaux de la qualité de l'air ou les plans départementaux d'élimination des déchets, organiser un débat serait sûrement pertinent. "Un point de vue que Cécile Blatrix, professeur de science politique à AgoraparisTech, ne partage pas. "Loin d'être une simple formalité, ces débats font évoluer certains projets." Elle ajoute : "Le débat public s'est forgé à partir des lacunes des enquêtes publiques. Sa souplesse tranche avec leur formalisme. Dans la recherche en sciences sociales et politiques, il y a un certain désintérêt pour ces enquêtes qui sont pour ainsi dire jugées ringardes. La loi Grenelle 2 a simplifié le cadre du débat public. Mais attention à ce que la procédure ne perde pas sa substance. Il est important que la CNDP reste une institution forte, visible et lisible." »)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261681670&cid=1250261677153>

- Sur **iledefrance.fr** (octobre 2007). **Des conférences de citoyens en droit français**, sous la direction de : Jacques Testart, Fondation sciences citoyennes, Michel Callon, Démocratie technique, Marie-Angèle Hermite, sciences et Etat de droit, Dominique Rousseau, Démocratie continue (dossier pdf, 123 p.)

http://www.iledefrance.fr/uploads/tb_base/Rapport_final_01.pdf

- COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA)

Afin d'assurer la transparence de l'action administrative et l'information des citoyens, la loi du 17 juillet 1978 reconnaît à toute personne un droit très large d'obtenir communication des documents détenus par une administration, quels que soient leur forme ou leur support. Ce droit s'exerce à l'égard de toutes les administrations publiques ainsi qu'à l'égard des organismes privés chargés d'une mission de service public.

La CADA est une autorité administrative indépendante dont le rôle est consultatif. Elle peut vous aider à obtenir un document administratif qui vous a été refusé. Elle émet des avis sur le caractère communicable ou réutilisable de documents administratifs. Elle intervient pour tous les documents détenus par un service de l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme chargé de la gestion d'un service public, que cet organisme soit public ou privé. La CADA doit être obligatoirement saisie avant tout recours devant le juge administratif.

<http://www.cada.fr/fr/presentation/frame.htm>

* Guide de l'accès et de la réutilisation

<http://www.cada.fr/fr/guide/frame.htm>

- OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (OPECST)

(« Crée par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations".

Alors que la science a longtemps été conçue comme une entreprise de savoir, et non comme le principe d'une action, l'époque moderne a vu le développement des sciences et des techniques permettant à l'homme d'agir sur la nature. De spéculation, la science est devenue action. Mais, ce faisant, elle a suscité de nouveaux problèmes et de nouvelles inquiétudes. Si hier encore on la laissait se développer sans frein ni garde-fou en fonction du bien-être qu'elle était censée assurer, on lui demande aujourd'hui de faire à l'avance la preuve de son innocence.

De cette constatation est née l'idée d'une évaluation de la technologie qui est apparue indispensable aux milieux scientifiques et politiques. Il s'agissait de mettre en place des mécanismes permettant de maîtriser le cours du progrès technique en anticipant ses conséquences. Au début des années 1980, à l'occasion d'un certain nombre de débats tels ceux concernant les orientations des programmes nucléaires, spatiaux ou du plan "câble", le Parlement avait constaté qu'il n'était pas en mesure d'apprécier en toute indépendance les décisions du Gouvernement sur les grandes orientations de la politique scientifique et technologique.

Il a donc décidé de se doter d'une structure d'évaluation qui lui soit propre : l'**Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques**.

Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, cet Office a pour mission, aux termes de la loi, "d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions". A cet effet, l'Office "recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations".)

<http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/choix-scientifiques.asp>

* Sur **Profession Politique**, L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

(« Créé en 1983, l'OPECST a pour mission d'informer l'Assemblée nationale et le Sénat des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique. ») (dossier pdf)

http://nominations.acteurspublics.com/pdf/organigramme/organigramme_296.pdf

(« il n'a pas fonction à organiser des débats avec le grand public. Il se contente pour l'essentiel de compiler des avis d'experts à destination des députés et des sénateurs ») (Alternatives économiques n°253, décembre 2006, p.51)

* Sur **CAIRN.info**, L'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques : le politique et

l'expertise scientifique, par Claude Birraux. E.N.A. | Revue française d'administration publique. 2002/3 - no103

pages 391 à 397 (dossier pdf)

<http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2002-3-page-391.htm>

* Sur **Groupe socialiste radical citoyen à l'Assemblée nationale** (8/03/11). A B. Accoyer sur l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

(« Depuis plus de vingt ans, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) s'est efforcé d'informer l'ensemble du Parlement sur les aspects de l'industrie nucléaire ayant un impact fort sur l'opinion publique tels que, par exemple, la gestion des déchets radioactifs, la sûreté des centrales ou la durée de vie des réacteurs. Les rapports de l'Office ont ainsi contribué à conforter la place du Parlement dans le débat sur le développement de cette industrie, qui, il faut toujours le rappeler, avait été mise en place sans qu'aucune instance démocratique n'ait été consultée. Or, récemment, lors du Conseil de politique nucléaire, le Gouvernement a annoncé d'importantes initiatives tendant à réorganiser la chaîne de décision, et à remettre en cause différents projets de construction de nouveaux réacteurs, sans consultation, ni même information préalable des élus de la Nation. Dans le même temps, certains acteurs de la filière nucléaire ont fait connaître, là aussi sans consultation préalable, leur volonté de modifier l'organisation technique et les conditions de financement de la gestion des déchets radioactifs, tels qu'ils avaient été prévus par les lois du 30 décembre 1991 et du 28 juin 2006 relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs. Si le développement et la crédibilité de la filière nucléaire française passe effectivement par la mise en œuvre d'une politique volontariste et cohérente, il n'en demeure pas moins, que l'annonce de cette nouvelle politique a été faite, sans que soient levés un certain nombre de préalables techniques et scientifiques, qui conditionnent pourtant la capacité de notre industrie nucléaire à résister à une concurrence étrangère de plus en plus agressive. Il est donc à craindre que la volonté de reconquête du marché nucléaire mondial se heurte à des obstacles importants faute d'avoir, en amont, suffisamment défini ce qui devait être fait en priorité et ce qu'il était réellement possible de réaliser, compte tenu de l'état actuel de notre recherche et de nos capacités industrielles. »)

<http://deputes.lesocialistes.fr/content/baccover-sur-loffice-parlementaire-d-valuation-des-choix-scientifiques-et-technologiques-ope>

- Sur **Sciences et Démocratie** (20/04/2010). Les parlementaires prêts à dialoguer avec les citoyens sur les questions science-société

(Dans **un entretien exclusif** accordé à l'association VivAgora, Claude Birraux, député et président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), annonce la **création future d'un Conseil sociétal au sein de l'OPECST**. Il s'agit d'introduire plus de dialogue avec la société civile dans les travaux parlementaires sur les questions science-société de manière à « avoir un regard totalement extérieur à celui des spécialistes habituels » et « construire des alternatives scientifiques et techniques ».

L'OPECST, dont la mission est d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin d'éclairer ses décisions, produit des rapports, procède à des auditions publiques, met en œuvre des programmes d'études... mais ne rencontre que rarement le « citoyen ordinaire ». Alors que l'Office avait été à l'initiative de la toute première conférence de citoyens¹ en France en 1998, sur le thème des OGM, il n'avait depuis lors pas renouvelé l'expérience. On avait au contraire pu remarquer quelques réticences internes. »)

<http://www.sciences-et-democratie.net/blog/2010/04/20/les-parlementaires-prets-a-dialoguer-avec-les-citoyens-sur-les-questions-science-soc>

(Rappelons, qu'en 1998, l'OPECST avait organisé une conférence de citoyens sur les OGM. Les recommandations, notamment en matière d'évaluation socioéconomiques des conséquences des OGM et de couverture des risques de contamination des cultures non-OGM, étaient restées lettre morte. L'expérience n'a pas été renouvelée).

- Sur **Sciences citoyennes** :

* (20/04/2011). « Pour une démocratie des savoirs, vers une démocratisation des choix scientifiques », Par NSS Dialogues

(« Cet article présente le compte-rendu de l'atelier « Pour une démocratie des savoirs, vers une démocratisation des choix scientifiques » qui s'est tenu le vendredi 21 janvier de 14h à 17h dans le cadre du Forum des associations « Repenser le développement, la société civile s'engage ». **Descriptif** : « La recherche publique n'a jamais été autant dominée par quelques très gros acteurs et par le secteur privé industriel. Une politique de puissance gaspille les ressources et entrave le développement d'alternatives capables de répondre aux problèmes actuels. Les modalités de la participation des citoyens aux choix scientifiques et technologiques qui se mettent en place ont des visées trop limitées pour contrecarrer cette dynamique d'un capitalisme forcené appuyé sur une technoscience marchande. Quelles pourraient être les voies d'une véritable « démocratie technique » ? »)

<http://sciencescitoyennes.org/«-pour-une-democratie-des-savoirs-vers-une-democratisation-des-choix-scientifiques-»/>

* (08/04/2011). Quelques différences entre Débat Public (DP) et Conventions de Citoyens (CdC) – Pour mieux appréhender les spécificités des CdC

(« Le DP est la seule procédure « participative » régie par la loi (2002) et donc assez bien codifiée. Sa gestion dépend de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui crée des commissions particulières (CPDP) pour chaque thème mis en débat. Nous avons réalisé un travail d'élaboration pour qu'il en soit de même des CdC (projet de loi) et dépasser la confusion actuelle dans les pratiques internationales, confusion propice autant à l'incompréhension de la procédure par le public qu'à sa négligence par les élus »)

<http://sciencescitoyennes.org/quelques-differences-entre-debat-public-dp-et-conventions-de-citoyens-cdc-pour-mieux-apprehender-les-specificites-des-cdc/>

* Sur **Sciences Citoyennes** (21/01/ 2010). Comment intégrer les sciences à la démocratie ?

(« Aujourd'hui la capacité à produire de l'expertise et de la recherche est largement cantonnée aux firmes privées et aux organismes d'Etats. Or avec les lobbyings qui s'exercent sur l'expertise et la régulation publique des risques, avec le reflux de l'Etat entrepreneur de science, et la marchandisation croissante des connaissances, l'Etat n'est plus toujours une garantie suffisante pour assurer une recherche et une expertise d'intérêt général. Les recherches sont orientées en priorité vers la compétitivité et le « tout-innovation », vers les besoins solvables et l'expertise reste souvent timorée. Vous avez tous en tête des exemples de ces défaillances à défendre l'intérêt général : amianté, l'Inra dans le passé avec les OGM et maintenant avec Génoplante, recherche médicale et pharmaceutique qui délaissent la santé environnementale et les maladies des pays pauvres, etc ? Face à cette situation, notre sentiment est qu'il faut certes mener bataille au sein des institutions de recherche et d'expertise, mais aussi reconstruire une recherche citoyenne et d'intérêt général en partant des besoins et des savoirs de chacun, en partant des forces de la société civile et des nouvelles formes d'engagement et d'appropriation de la science qui se sont développées ces dernières années. Nous croyons qu'une pleine citoyenneté passe aujourd'hui par la redistribution vers la société des moyens de produire des savoirs, par une coproduction entre chercheurs et profanes. »)

<http://sciencescitoyennes.org/comment-integrer-les-sciences-a-la-democratie/>

- **Technology assessment, L'évaluation technologique.**

(« L'évaluation technologique : une stratégie de la neutralité. « l'évaluation des choix et des projets technologiques correspond alors à une forme particulière d'expertise qui se caractérise notamment par le fait qu'elle ne se limite pas à une évaluation des seuls avantages techniques d'une technologie donnée, mais qu'elle cherche au contraire à anticiper ses effets possibles ou probables sur la société et sur l'environnement au sens le plus large possible. Comme le notait en 1982 Michael Pollak, « le technology assessment se caractérise par une tendance inhérente à élargir le temps et l'espace à prendre en considération dans l'évaluation des conséquences d'une technologie. Ceci l'amène à inclure dans cette évaluation des facteurs d'ordre naturel, écologique, économique, social,

etc.». À ses débuts, l'évaluation des technologies relève donc essentiellement du projet analytique d'en élucider toutes les incidences possibles : il s'agit avant tout d'une pratique à caractère scientifique visant l'exhaustivité et prétendant à l'objectivité et à la neutralité » ... « Ce qui est recherché à travers ce type d'évaluation des technologies, c'est donc d'abord un consensus scientifique sur les effets de tel ou tel choix technologique. La crédibilité des études repose toute entière sur l'indiscutabilité scientifique de leurs résultats, laquelle est censée éteindre, sinon éviter, les controverses publiques au sujet des dangers du développement technologique. Cette première version du technology assessment dessine ainsi les contours d'un mode de résolution de ces conflits – aujourd'hui classique – dans lequel c'est la prise de distance vis-à-vis des intérêts et des valeurs des groupes concernés, via le recours à la science, qui doit permettre de garantir la légitimité des décisions et de mettre un terme aux différends. Si les conflits perdurent en dépit d'une analyse scientifique des risques et des mesures de prévention qui en découlent, ils peuvent dès lors être considérés comme des conflits, « résiduels », « sociaux » n'ayant plus qu'un lointain rapport avec la réalité des dangers telle que la science est capable de l'appréhender. Dans cette perspective, on comprend en quoi le technology assessment constitue une importante ressource politique de dépolitisation des controverses, puisque celles-ci peuvent plus facilement être interprétées comme la manifestation d'une « pathologie sociale » dont les causes seraient à rechercher dans le manque de culture scientifique qui caractérise les non spécialistes ou encore dans une résistance traditionnelle au changement et à l'innovation techniques. Comprendre les réactions des non spécialistes, telle va être la tâche, selon une division intellectuelle du travail considérée comme allant de soi, de certains spécialistes de sciences humaines et sociale qui s'attachent à constituer, parallèlement à l'analyse des risques, un nouveau champ de savoir : l'analyse de la « perception des risques »20. Il découlera logiquement de ce type d'analyses toute une série de prescriptions censées éradiquer ces conflits résiduels en luttant contre les « biais de perception » qui en seraient la source. L'accent est alors principalement placé sur l'importance des techniques de vulgarisation scientifique et la nécessité de mettre en place des procédures d'information susceptibles de rétablir la confiance entre scientifiques et non scientifiques, et de combler le « malentendu cognitif » à l'origine des conflits. » ... « avec cette mise en perspective historique, on voit néanmoins poindre une clé de lecture possible pour appréhender le travail politique de cette instance d'évaluation, travail qui, par son caractère ambivalent, a pour caractéristique de dérouter le chercheur et de se dérober sans cesse à la problématisation. Plutôt que de céder à la tentation d'ajouter une voix de plus dans le débat concernant ce type d'instance (soit en critiquant son manque d'ouverture et en dévoilant son manque de neutralité scientifique, soit au contraire en l'interprétant comme un instrument essentiel de démocratisation technique), il nous semble plus intéressant de recenser les moyens mis en œuvre par cet organisme pour gérer la contradiction qui le traverse et apaiser la tension entre ses deux sources de légitimation : la prise en compte d'un certains nombre de points de vue critiques vis-à-vis de certaines questions scientifiques et techniques d'un côté et, de l'autre, la canalisation des controverses que ces questions peuvent susciter. »)

* **Comment traiter les débordements des sciences et des techniques ? Une brève histoire du « technology assessment », par Annick Barthe, publié dans : Olivier Ihl (dir.), Les "sciences" de l'action publique, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 245-262.**
http://www.csi.ensmp.fr/Perso/Barthe/Site_personnel_de_Yannick_Barthe_Publications_files/2006-Barthe-Comment%20traiter%20les%20d%C3%A9bordements.pdf

- Sur Association pour une Fondation Travail-Université. Bruxelles. Notes Education permanente n° 13, août 2006.
L'évaluation des choix technologiques, un enjeu politique. Le débat sur l'institutionnalisation du technology assessment
<http://www.stu.be/documents/ep/EP-13-06.pdf>

- Sur Persée. Christiane Restier-Melleray. **Experts et expertise scientifique. Le cas de la France.** Revue Française de science Politique. 1990, volume 40, p. 546-585
 (« Les médias français accordent une telle importance aux jugements de ceux qu'ils nomment les experts que nous pourrions être aujourd'hui tentés de nous exclamer avec Molière : « N'oserons-nous plus trouver rien de bon sans le congé de Messieurs les experts ? ». Aucune mesure politique nationale ou internationale n'est en effet présentée sans qu'elle ne soit accompagnée de l'annonce de son examen par un expert, un comité d'experts ou que les médias eux-mêmes ne sollicitent des avis autorisés sur la question. Chacun s'accorde à reconnaître, parfois pour la déplorer, l'omniprésence, voire la «dictature», des experts. » ...)
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1990_num_40_4_39498

- **LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**
 * sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Déclaration_d'utilité_publique
 - **La procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) - (document pdf) :**
http://www.rhone.gouv.fr/automne_modules_files/standard/public/p712_5bb0623661d58bb08f8a769367558b8dFiche_procedure_de_DUP_2010.pdf

- L'ENERGIE

- **Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE), Version consolidée au 01 janvier 2011**
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000813253&dateTexte=>
 (La loi POPE fixe la stratégie française et les objectifs à atteindre en matière d'énergie. Pour cela la loi se base sur :
 * La maîtrise de la demande d'énergie ;
 * La diversification du bouquet énergétique ;
 * Le développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de l'énergie ;
 * La maîtrise des moyens de transport et de stockage adaptés aux besoins.
 La partie législative du Code de l'énergie vient d'être adoptée par ordonnance. Objectifs : regrouper l'ensemble des dispositions relatives au gaz et à l'électricité dans un texte unique et transposer les directives « ouverture des marchés ».)

- Sur [legifrance.gouv.fr. Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie.](http://www.paperblog.fr/4461699/publication-au-jo-du-code-de-l-energie/) JORF n°0108 du 10 mai 2011, page 7951, texte n° 55
<http://www.paperblog.fr/4461699/publication-au-jo-du-code-de-l-energie/>

- **L'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie**
 Texte du 09/05/2011, paru au Journal Officiel le 10/05/2011.
 * **Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005** parue au [JO n° 163 du 14 juillet 2005 \(rectificatif\)](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000813253&dateTexte=) paru au JO n° 247 du 22 octobre 2005
 * **Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité** publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2010 [sur le site Légifrance] (Loi Nomé)
 -sur le site de l'Assemblée nationale : **Energie : nouvelle organisation du marché de l'électricité**
http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/marche_electricite.asp

- **OFCE. Document de travail. Vers une nouvelle forme de concurrence dans les marchés de l'électricité ?,** N° 2011-02, mars 2011. Evens Salies.
<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2011-02.pdf>

- **Commission de Régulation de l'énergie (CRE).**
 (« La CRE « concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence».)
<http://www.cre.fr/>

- Sur CRE. Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).

Instituée par la [loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003](#), la contribution au service public de l'électricité (CSPE) vise :

à compenser aux opérateurs qui les supportent :

les surcoûts résultant des politiques de soutien à la cogénération et aux énergies renouvelables (articles 8,10 et 50 de la [loi du 10 février 2000](#)) et les surcoûts résultant des contrats 'appel modulable' (art 48)

les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, dus à la péréquation tarifaire nationale (Corse, départements d'outre-mer, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant et de Sein)

les pertes de recettes et les coûts que les fournisseurs supportent en raison de la mise en oeuvre de la tarification spéciale 'produit de première nécessité' ([décret 2004-325 du 8 avril 2004](#)) et de leur participation au dispositif institué en faveur des personnes en situation de précarité ([arrêté du 24 novembre 2005](#))

une partie des charges TaRTAM, une fois que la compensation des charges de service public de l'électricité a été effectuée. Pour ce faire, le montant de la CSPE est augmenté pour couvrir les charges du TaRTAM dans la limite de 0,55 €/MWh, ce montant ne pouvant porter la CSPE au-dessus de sa valeur au 7 décembre 2006 (4,5 €/MWh)

à financer le budget du médiateur de l'énergie

EDF, pour l'essentiel, Electricité de Mayotte (EDM) et les entreprises locales de distribution (ELD) supportent de telles charges.

http://www.cre.fr/fr/espaces_operateurs/service_public_de_l_electricite_cspe/mecanisme

- Sur le site des Echos :

* (27/09/2010) : **Dossier NOME : décodage.**

(« Imposée par Bruxelles, la réforme du marché de l'électricité devait une ultime étape dans le processus de libéralisation du secteur. »... « Présenté comme la réforme la plus importante dans le secteur depuis 1946, le projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome) reprend en grande partie les conclusions du rapport de la Commission Champsaur. Le texte a été adopté en commission des affaires économiques mais il est loin de rassembler. Ses détracteurs n'ont notamment cessé d'en dénoncer les conséquences financières pour les particuliers, avec des hausses de tarifs évaluées entre 7 et 11%, selon les projections de la Commission de la régulation de l'Energie (CRE). »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/dossier/020594274496-loi-nome-decodage.htm>

* (23/03/2011). **Electricité : EDF propose à l'Etat d'augmenter les tarifs d'environ 30 % en cinq ans.**

(« Dans le cadre de la réforme du marché de l'électricité, l'électricien public revendique des conditions qui devraient augmenter la facture du particulier de 6,5 % par an jusqu'en 2015. Sans faire une demande formelle, il a approché le gouvernement pour proposer des solutions pour réduire cette hausse annuelle à 5,1 %. »)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201244206618-electricite-edf-propose-a-l-etat-d-augmenter-les-tarifs-d-environ-30-en-cinq-ans.htm>

- Mouvement démocrate (26/12/2010). **Loi Nomé sur l'électricité : "une concurrence organisée au frais des consommateurs"**, selon Robert Rochefort, député européen.

(« L'Assemblée nationale vient de voter, en deuxième lecture, la loi Nomé (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) qui va obliger EDF à vendre à un prix réduit jusqu'au quart de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents domestiques. Il s'agit là d'une aberration supplémentaire dans le secteur de l'énergie. On peut débattre de la rente supposée liée à la production d'électricité d'origine nucléaire dans notre pays mais il n'y a aucune raison d'en faire bénéficier les nouveaux entrants sans que ceux-ci soient concernés par les charges à venir. En procédant ainsi, on ne les incite pas à innover en investissant dans des unités nouvelles de production d'électricité. Et comment pourras-t-on vérifier que cette électricité achetée à un « prix discount » ne sera pas revendue plus cher à l'étranger par ces mêmes opérateurs ? Au final, c'est le consommateur qui sera pénalisé. Il y a quelques jours, on apprenait que Bercy autoriserait une nouvelle hausse de 3% des tarifs de l'électricité au début de l'année prochaine, après une augmentation identique le 15 août dernier destinée au financement des énergies nouvelles. La loi Nomé provoquera à nouveau une hausse importante des prix de la part d'EDF dans les années à venir qui répercuterait à ses clients le manque à gagner du discount fait à ses concurrents sans aucune contrepartie positive, bien au contraire. »)

<http://www.mouvementdemocrate.fr/actualites/rochefort-reaction-concurrence-electricite-loi-nome-261110.html>

- Sur le site de L'EXPRESS – L'EXPANSION :

* (23/03/2011) : **EDF réclamerait une hausse des prix de 30% en 5 ans.**

(« Le groupe énergétique contrôlé par l'Etat voudrait que les pouvoirs publics décident des augmentations comprises entre 5,1% et 6,5% par an jusqu'en 2015 selon les Echos. Le gouvernement dément. ». La facture d'électricité des Français a augmenté de 3% le 15 août 2010 et à nouveau de 3% au 1er janvier 2011. »)

* (24/03/2011). **La facture EDF va bien augmenter cet été.**

(« EDF militerait pour une hausse des tarifs de l'électricité de plus de 30% en cinq ans, selon Les Echos. Le ministre de l'Energie Eric Besson a admis une légère hausse cet été, mais pas d'augmentation "importante". Les associations de consommateurs se rebiffent ». Aujourd'hui, les demandes d'EDF s'inscrivent dans le cadre de la loi dite "Nome" (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) votée l'an dernier pour doper la concurrence dans le secteur »... « Cette demande intervient alors que la **catastrophe nucléaire de Fukushima** au Japon risque d'obliger EDF à de nouveaux investissements dans la sécurité des centrales. Le groupe prévoit déjà d'investir 40 milliards d'euros pour prolonger la durée de vie de ses 58 réacteurs français. »... Les assurances du gouvernement n'ont cependant pas suffi à rassurer les associations de consommateurs. "C'est une confirmation du scénario le plus pessimiste que l'on craignait depuis des mois", a réagi Grégory Caret, de l'UFC Que Choisir, enjoignant le gouvernement à "s'opposer à ces hausses demandées par EDF". "On ne peut pas accepter l'idée que la libéralisation conduise à une augmentation des prix pour rendre les fournisseurs alternatifs compétitifs", a dénoncé de son côté, Thierry Saniez, de la CLCV. Le consommateur français paye actuellement son électricité 25% moins cher que le prix moyen dans l'Union européenne, selon Eurostat. »)

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-facture-edf-va-bien-augmenter-cet-ete_251180.html

- Sur le site LE POINT (25/11/2010). **ÉLECTRICITÉ - Le vote de la loi Nome ouvre la voie à une flambée des prix.**

http://www.lepoint.fr/societe/electricite-le-vote-de-la-loi-nome-ouvre-la-voie-a-une-flambee-des-prix-25-11-2010-1267247_23.php

- Sur le site de l'AMF. Association des maires de France (8/02/2011). **Les taxes locales et la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TLCFE et TICFE). L'institution de deux nouvelles taxes sur la consommation finale d'électricité.**

http://www.amf.asso.fr/gabarit/fichier.asp?FTP=AMF_10216...pdf

- Sur Le Figaro.fr (30/06/2011). **Changement d'époque pour EDF et ses clients**

(« La loi Nome prévoit qu'EDF cède une partie de sa production nucléaire à ses rivaux, qui la vendront ensuite eux-mêmes à leurs clients. Ce 1er juillet marque un tournant pour l'électricité en France. La facture des particuliers augmente ce vendredi de 2,9 %. La loi qui organise la concurrence sur le marché entre en application.

C'est un ancien président d'EDF qui le dit : «le temps de l'énergie abondante et bon marché est définitivement révolu», quelle que soit d'ailleurs la source de production (nucléaire, charbon, renouvelable...). Cette tendance lourde se lit très concrètement sur la facture des clients. Pour la sixième année consécutive, les tarifs de l'électricité augmentent pour les particuliers ce 1er juillet. La hausse, annoncée en avril dernier par François Fillon, s'élève à 2,9 %, et voit s'ajouter l'augmentation des tarifs réglementés (+ 1,2 %) et celle de la contribution sociale au service public de l'électricité (+ 1,7 %).

Jamais éteint, le débat sur le prix de l'électricité risque de repartir de plus belle. Car c'est aussi aujourd'hui qu'entre en vigueur la loi Nome (pour «nouvelle organisation du marché de l'électricité»), un texte adopté en décembre dernier pour stimuler la concurrence en France. Il prévoit qu'EDF cède - à un prix compétitif - une partie de sa production nucléaire à ses rivaux qui la commercialiseront ensuite eux-mêmes à leurs clients. Cette loi, présentée comme une véritable révolution pour le marché français de l'énergie, devrait avoir un impact sur la facture des ménages... à la hausse (lire ci-dessous).

Les associations de consommateurs ne décolèrent pas contre cette inflation passée et à venir. Et pas seulement du tarif de base dont on parle le plus souvent. Elles stigmatisent aussi la progression des autres lignes de facturation au consommateur, plus souvent des taxes dont EDF est avant tout un collecteur. La

contribution sociale au service public de l'électricité (CSPE), destinée à financer le développement des énergies renouvelables est particulièrement visée. Le gendarme du secteur, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), note que l'augmentation de cette CSPE est « le reflet d'une réalité » : « entre l'essor du photovoltaïque, même s'il a été rationalisé, et celui programmé de l'éolien offshore, les subventions de ces industries vont peser durablement sur le consommateur »)

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/06/30/04016-20110630ARTFIG00741-changement-d-epoque-pour-edf-et-ses-clients.php>

- Un fournisseur d'électricité alternatif coopératif et solidaire : ENERCOOP

http://www.enercoop.fr/Le-projet-Enercoop_475.html

* Sur [yonne.lautre.com](http://yonne.lautre.net/spip.php?article1455), ENERCOOP : Abandonner le nucléaire maintenant c'est possible avec quelques euros en supplément par mois !!! // À la rencontre d'Enercoop, la réappropriation énergétique - Vidéo et témoignage

<http://yonne.lautre.net/spip.php?article1455>

- L'EAU

- Sur legifrance.gouv.fr, la Directive Cadre de l'Eau (DCE) : Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Sur

[Légifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000418424&dateTexte=) : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000418424&dateTexte=>

* Pour LANGUEDOC-ROUSSILLON et RHÔNE-MEDITERRANEE, voir chapitre 8.2., Vol. I, L'eau en Languedoc-Roussillon

* Lire aussi sur [Les eaux glacées du calcul égoïste](http://www.eauxglacees.com/Eau-et-gaz-de-schiste-comment) (21/06/2011). [Eau et gaz de schiste : comment lutter](http://www.eauxglacees.com/Eau-et-gaz-de-schiste-comment) ?, par Marc Laimé, 21 juin 2011

(« De nombreux collectifs se mobilisent partout en France afin de contrecarrer les projets d'exploration et de recherche des gaz et huile de schiste, après la délivrance de très nombreux permis d'exploration à des multinationales dont les technologies de « fracturation hydraulique » inquiètent à juste titre tous les défenseurs de l'environnement. Plutôt que d'inciter des collectivités locales à prendre des mesures d'interdiction, qui seront très probablement annulées par les préfectures, il serait plus judicieux de rechercher toutes les dispositions réglementaires régissant la gestion de l'eau, qui pourraient être très valablement opposées aux multinationales compradores. Revue de détail. » ...)

<http://www.eauxglacees.com/Eau-et-gaz-de-schiste-comment>

- Sur legifrance.gouv.fr, Arrêté du 16 mars 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, JORF n°0078 du 2 avril 2011, p. 5870, texte n°8

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023800312&dateTexte=&categorieLien=id>

- Sur legifrance.gouv.fr, Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique. JORF n°31 du 6 février 2007 page 2180, texte n° 17

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000465574&dateTexte=>

- ADES, Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (BRGM) :

<http://www.ades.eaufrance.fr/>

* Situation hydrologique : BSH (Bulletin de situation hydrologique, infos sécheresse, vigilance crues) :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/situation-hydrologique/>

* GEST'EAU, Le site de gestion intégré des eaux.

Gest'Eau est le site des outils de gestion intégrée de l'eau, regroupant des informations sur les documents de planification qui s'inscrivent dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) pour atteindre le bon état des eaux : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ainsi que les contrats de milieu (rivière, baie, nappe) dont les objectifs sont de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions de réhabilitation et de gestion d'un milieu. Les autres outils (contrats de restauration et d'entretien, contrats territoriaux, ...) sont décrits sur les sites des bassins concernés.

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

* Guides et notes techniques SDAGE :

<http://sierm.eaurmc.fr/sdage/guides-notes-techniques.php>

- ONEMA, OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est un établissement public national relevant du service public de l'environnement. L'Onema a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007. Sa création vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Elle s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. L'Onema pilote fonctionnel national du SIE.

<http://www.onema.fr/>

* Les dossiers de l'ONEMA, N° 10, Novembre 2010. Schéma national des données sur l'eau. La connaissance au service de la politique de l'eau

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/Dossier-SNDE-BDEF.pdf>

* Délégations interrégionales

L'Onema comprend 9 délégations inter régionales en métropole dont le découpage géographique est basé sur l'organisation administrative territoriale. Les délégations représentent l'établissement auprès des autorités régionales et de bassin. Elles encadrent et animent les services départementaux qui leur sont rattachés. Elles organisent le recueil et la valorisation des données sur l'état des milieux et des espèces ; Elles apportent leur appui technique aux services de l'Etat et aux gestionnaires de l'eau, notamment en matière d'ingénierie écologique ; Elles encadrent et animent aux plans technique et réglementaire l'activité de contrôle et de police exercée par les services départementaux.

* Fiches techniques :

* Les perturbateurs endocriniens dans l'environnement aquatique

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/8-Onema-Fiche-perturbateur-endocriniens.pdf>

* Contamination des eaux par les résidus médicamenteux

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/7-Onema-Fiche-Medicaments.pdf>

* Pour mieux protéger les milieux aquatiques : contrôler les usages et faire respecter la réglementation

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/Onema-Fiche-Police-eau.pdf>

* Suivre la morphologie des cours d'eau

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/fiches/Onema-Fiche-Hydromorpho.pdf>

- **Le système d'information sur l'eau (SIE)** est conçu pour répondre aux besoins des parties prenantes (y compris le grand public) en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau. L'enjeu : disposer d'un outil national, homogène et à fonctionnement partenarial, au service d'une gestion de l'eau pilotée par la connaissance et permettant d'évaluer les politiques, au niveau européen mais également à l'échelle des bassins.

* Les dossiers de l'ONEMA, N° 3, mars 2009. **Le système d'information sur l'eau : un dispositif fondamental de la politique de l'eau**

http://www.onema.fr/IMG/pdf/dossiers/DP3_SIE09.pdf

- Sur SIG :

* (24/01/2008). **L'ONEMA et le BRGM signent une convention de collaboration pour la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau** (Ce partenariat vise à mieux répondre aux objectifs d'atteinte du bon état de la ressource en eau fixés à décembre 2015 par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).)

<http://www.sig-la-lettre.com/?24-01-2008-L-ONEMA-et-le-BRGM-signent-une-convention-de-collaboration-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-directive-europeenne-sur-l-eau>

* (04/01/2011). **Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre L'ONEMA et L'OIEAU**

<http://www.sig-la-lettre.com/?04-01-2011-SIGNATURE-DE-LA>

- Sur ASN. **L'ASN, la DGS et l'IRSN dressent un second bilan de la qualité radiologique des eaux du robinet en France**

(L'exposition aux rayonnements ionisants apportée par l'eau est très faible. Le risque pour le consommateur, s'il existe, peut également être considéré comme très faible.)

<http://www ASN.fr/index.php/S-informer/Actualites/2011/Bilan-de-la-qualite-radiologique-des-eaux-du-robinet-en-France-2008-2009>

- Sur Office International de l'eau (OIE). **Organisation de la gestion de l'eau en France** (un document pdf)

<http://www.ieu.org/spip.php?article1343>

- L'eau, les usages, le droit, les institutions.

<http://dsne.chez-alice.fr/eau/RBVNET/RBV/LLOL.HTM>

- L'eau en France : quels usages, quelle gouvernance ? **Synthèse du colloque du 19 janvier 2011 organisé par le Conseil d'Etat et le Conseil Economique, Social et Environnemental. Mars 2011.**

www.antelis.com/_media/_eau_en_france.pdf

- **Consommation d'eau par les secteurs industriels.** Etude conduite par Planistat France pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable Direction des Etudes et de l'Evaluation Environnementale (D4E). Sous-Direction des Politiques Environnementales. Rapport final. 20 mai 2002

http://www.documentation.eaufrance.fr/entreposOAI/OIEAU/36/182567/182567_doc.pdf

- **Conseil économique, social et environnemental. Les usages domestiques de l'eau.** Projet d'avis, présenté au nom de la section du cadre de vie par M. Paul De Viguerie, rapporteur. 29 avril 2009.

<http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/pravi/PA080940.pdf>

- **Campagne nationale sur la qualité de l'eau :**

<http://www.campagnel20.com/la-campagne/lois-et-reglementations.html>

- **Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques** (18-19/03/2003). **Rapport sur «la qualité de l'eau et de l'assainissement en France»**, par M. Gérard MIQUEL, Sénateur (dossier pdf)

<http://91.121.162.160/LOI/RapportSenatSurLEau2003.pdf>

- **Sur Conseil d'Etat. Rapport public 2010. L'eau et son droit** (sur commande)

(Quantité, qualité, risques... le rapport public du Conseil d'État constitue un document de référence qui englobe pour la première fois et dans leur ensemble tous les aspects du droit de l'eau et restitue l'intelligence du droit dans la longue durée, qui est celle du développement durable ».... « En résumé, le rapport du Conseil d'État distingue pour la première fois clairement vrais et faux débats et formule des propositions pour traiter les vrais problèmes. Il prône davantage de transparence, que ce soit dans les responsabilités et les objectifs, dans la vérité des coûts et des prix, dans la qualité perçue par les usagers, ou encore, dans les ressources financières et humaines allouées par les collectivités publiques à la mise en œuvre du droit de l'eau. Le Conseil d'État préconise également les voies et moyens pour parvenir à une meilleure évaluation – plus fréquente, mieux documentée – des résultats obtenus. »)

<http://www.conseil-etat.fr/cde/fr/rapports-et-etudes/l-eau-et-son-droit.html>

- LA QUALITE DE L'AIR ET LA POLLUTION DE L'AIR

- **Directive n° 96/62/CE du 27/09/96 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant.** (JOCE n° L 296 du 21 novembre 1996)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.4339#Article_8

En France, le dispositif des plans de protection de l'atmosphère est régi par le code de l'environnement (articles R222-13 à R222-36).

- **Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE)**

(JO n° 1 du 1er janvier 1997)

Abrogé et codifié par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 (JO n° 219 du 21 septembre 2000)

Texte modifié par :

Loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 (JO du 31 décembre 1998)

Ordonnance n° 2000-930 du 22 septembre 2000 (JO du 24 septembre 2000)

Loi n° 2006-688 du 13 juin 2006 (JO n° 136 du 14 juin 2006)

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.131

Parmi les 18 décrets ont été pris en application de cette loi, on peut citer :**Décret n° 2001-449 du 25 mai 2001** relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, codifié dans les articles R222-13 à R222-36 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance de la qualité de l'air, codifié dans les articles R221-9 à R221-14 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites, codifié dans les articles R221-1 à R221-8 et R223-1 à R223-4 du Code de l'Environnement

Décret n° 98-817 du 11 septembre 1998 relatif aux rendements minimaux et à l'équipement des chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 50 MW

Décret n° 97-432 du 29 avril 1997 relatif au Conseil national de l'air, codifié dans les articles D221-16 à D221-21 du Code de l'Environnement

<http://www.atmo-france.org/fr/index.php/Reglementations/La-Loi-sur-l-Air/id-menu-58.html>

- PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA)

- Code de l'environnement. Section 2 : Plans de protection de l'atmosphère.

http://www.lexinter.net/Environnement/plans_de_protection_de_l'atmosphere.htm

- Fiche sur les plans de protection de l'atmosphère. 10 février 2010 (mis à jour le 10 mars 2011) - [ÉNERGIES ET CLIMAT](#)

(Les plans de protection de l'atmosphère définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites.)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fiche-explicative-des-plans-de.html>

*** Sur Inspection des installations classées : Plan de protection de l'atmosphère.**

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/?6-PPA>

Réglementation

- Décret n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, codifié dans les articles R222-13 à R222-36 du Code de l'Environnement.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.587

- Circulaire du 12 août 2002 relative à l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.3137

- INERIS / INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

<http://www.ineris.fr/>

- Décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, codifié au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.857

Code de l'environnement :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006834984&idSectionTA=LEGISCTA000006176676&cidTexte=LEGITEXT00006074220&dateTexte=20080228>

- **AIDA / INERIS** : Ce site, de langue française, est un site d'information réglementaire relatif au droit de l'environnement industriel développé à la demande du Ministère du développement durable. Il s'adresse à tout public intéressé par ce sujet et souhaitant consulter la réglementation relative aux installations classées.

<http://www.ineris.fr/aida/?q=node/2>

- Association Santé Environnement France.

(Née en Provence en 2008, l'**Association Santé Environnement France (ASEF)** rassemble aujourd'hui près de **2 500 professionnels de santé en France**. Tous ont choisi de s'intéresser à l'impact que peuvent avoir les pollutions environnementales sur la santé humaine.

L'association a été reconnue d'intérêt général cette année.

Notre objectif : Informer

Nous voulons permettre aux gens de redevenir acteurs de leur santé en **faisant des choix libres et assumés**. Or, pour cela ils doivent être informés et **le médecin à la une vocation particulière**. Il vulgarise le message de l'expert, le rend accessible à son patient, lui explique à quels risques potentiels il va exposer sa santé.

Informer sur quels sujets ?

Nous travaillons **aujourd'hui sur des thématiques variées** telles que l'impact sur la santé de la qualité de l'air intérieur et extérieur, de la qualité de l'eau, des polluants chimiques, des ondes électromagnétiques, du changement climatique, etc.)

* (29/07/2010). **Air extérieur. Bilan qualité de l'air 2009 et plan particules 2010**

(Chaque année, le ministère de l'environnement établit un bilan de la qualité de l'air extérieur en France. Les résultats de ce bilan montrent malheureusement une augmentation des concentrations en particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO2) et ozone (O3) entre 2008 et 2009...) (Plan particules 2010, dossier pdf)

http://asef-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=635%3Aair-exterieur-bilan-qualite-de-lair-2009-et-plan-particules&catid=40%3Aactualite-de-la-semaine&Itemid=167

- ATMO France. Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air

(Missions : La Fédération ATMO représente l'ensemble des 38 associations, agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Conformément à la **Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie**, les associations agréées regroupent 4 collèges, qui sont équitablement représentés au sein des Conseils d'Administration : Les Préfets et Services de l'Etat, Les Collectivités locales et territoriales, Les Emetteurs (transporteurs, industriels...), Les Associations de protection de l'environnement et des consommateurs et personnalités qualifiées.)

<http://www.atmo-france.org/fr/index.php>

- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Direction Générale de l'Energie et du Climat. Bilan de la qualité de l'air en France en 2008 et des principales tendances observées au cours de la période 2000 – 2008 (dossier pdf)

http://www.buldair.org/Documents/bilan_QA_2008_VF.pdf

- Sur la Documentation française.

* **Institut de Veille Sanitaire (France). Bilan des Plans régionaux pour la qualité de l'air**, d'HELP Myriam, CASSADOU Sylvie (dossier pdf)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000613/index.shtml>

* **Qualité de l'air et changement climatique : un même défi, une même urgence**, par RICHERT Philippe, France. Ministère de l'écologie et du développement durable (dossier pdf)

(« Philippe Richert, sénateur et vice-président du Conseil national de l'air, a été chargé par le Premier ministre de dresser un bilan de l'application de la loi du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), d'évaluer la politique mise en œuvre par les différents acteurs concernés afin de réduire la pollution atmosphérique, notamment le "plan air" adopté en 2003 et le plan national santé environnement adopté en 2004. Il devait proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration de cette politique, en lien avec les politiques de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. »)

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/recherche/#search:option:CAT=brp/filter:AUTEUR_PHYSIQUE_FILTER=RICHERT%20Philippe

* **La surveillance de la qualité de l'air**, par Richert Philippe, France. Premier ministre

(« La qualité de l'air est l'une des préoccupations majeures de la population, en tant qu'élément primordial de la santé et de l'environnement. Ce rapport fait un bilan du dispositif de mesure et de surveillance de la qualité de l'air en France et présente des éléments comparatifs sur la surveillance des polluants en France et dans les principaux pays industrialisés. Il indique quelles sont les évolutions souhaitables de la surveillance de l'air, dans le domaine technique et dans l'organisation administrative et financière. En conclusion, il relève les carences du dispositif en 1995, souhaite que soient relevés de nouveaux défis tels que l'émergence de la pollution automobile, explique quelles sont les évolutions souhaitables pour le dispositif national et propose une loi sur l'air. »)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000260/index.shtml>

- Sur Certu. Le centre de ressource du Développement territorial. Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) (Articles 68, 69 et 70) (Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est créé par l'article 68 de la Loi Grenelle 2. Excepté pour son annexe relative à l'éolien (article 90), le SRCAE est décrit comme un document d'orientation, non prescriptif. Le SRCAE remplace le plan régional de la qualité de l'air (PRQA), instauré par la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) et vaut schéma régional des énergies renouvelables prévu par l'article 19 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dite Grenelle 1.) (Le SRCAE est régi par les articles L. 222-1, 2 et 3 du Code de l'environnement. Le préfet de

région, via les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le président du conseil régional élaborent conjointement le projet de schéma, après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. Ce schéma fixe, à l'échelon du territoire régional et aux horizons 2020 et 2050 :

1. Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. À ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

2. Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1 du code de l'environnement, **de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets**.

À ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie ;

3. Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en oeuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. ..

Les régions doivent se doter du SRCAE avant le 13 juillet 2011. Le schéma fait l'objet d'une évaluation et peut être révisé au terme d'une période de 5 ans. Les régions peuvent intégrer au SRCAE leur plan climat-énergie territorial ...) (dossier pdf)

http://www.projetdeterritoire.com/index.php/.../energie-climat_fiche_1.pdf

- Santé Environnement. 2e Plan national 2009-2013 (dossier pdf)

(« Élaboré en collaboration avec l'ensemble de ces parties prenantes, ce deuxième plan national santé environnement (PNSE) décline les engagements du Grenelle de l'environnement, en matière de santé environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener pour la période 2008-2013, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'actions communes et concertées, tant au niveau national que local. »)

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/PNSE2.pdf>

* Rapport annuel de suivi du PNSE 2 (2010)

<http://www.sante.gouv.fr/rapport-annuel-de-suivi-du-pnse-2-2010.html>

- LES DECHETS, LES EAUX USEES

*** Gestion des déchets**

Conformément à l'article L.541-2 du code de l'environnement, les producteurs sont responsables des déchets qu'ils produisent.

- Arrêté du 06/07/2011 Arrêté du 6 juillet 2011 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des installations classées

- Arrêté du 18/07/2011 Arrêté du 18 juillet 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2718 (installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719)

Arrêté du 13/07/2011 Arrêté du 13 juillet 2011 relatif aux modalités de constitution des garanties financières en matière de transferts transfrontaliers de déchets

*** Stockage de déchets non dangereux**

Stockage de déchets dangereux :

- Arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux

- Circulaire du 10 juin 2003 relative aux installations de stockage de déchets dangereux

*** Stockage de déchets provenant d'installations classées**

- Arrêté du 31 décembre 2004 relatif aux installations de stockage de déchets industriels inertes provenant d'installations classées

- Circulaire du 21 mars 2005 relative à l'arrêté du 31 décembre 2004 relatif aux installations de stockage de déchets industriels inertes provenant d'installations classées

- Décret no 2006-302 du 15 mars 2006 pris pour l'application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes (JO du 16/03/06)

- Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes et les conditions d'exploitation de ces installations (JO du 22/03/06)

- Circulaire du 6 juin 2006 relative aux installations de stockage de déchets non dangereux (BOMEDD n° 15 du 15/08/06)

- Circulaire du 28 juin 2006 relative à la mise en œuvre de l'obligation de déclaration annuelle pour les installations de stockage de déchets inertes (BOMEDD n° 17 du 15/09/06)

- Circulaire du 30 décembre 2006 relative aux installations de stockage de déchets inertes (en cours de parution au BO)

- LES SITES ET LES SOLS POLLUES

- Sites et sols pollués

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Sites-et-sols-pollues-Sommaire.html>

- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et article R512-74 du code de l'environnement

Réglementation

- Livre V Titre 1 partie réglementaire du code de l'environnement

- Circulaire relative aux Installations Classées. Prévention de la pollution des sols. Gestion des sols pollués

Liste des arrêtés et circulaires d'application propres à la gestion de sites et sols pollués

Guide « modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués. Comment identifier un site (potentiellement) pollué. Comment gérer un problème de site pollué » : orientations à suivre pour gérer les sites et sols pollués.

- LES RISQUES MINIERS (INERIS)

- INERIS. Risques sols et sous-sols

<http://www.ineris.fr/fr/rapports-deteude/rapports-deteude/risques-sols-et-sous-sols>

* L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) - Guide méthodologique (2006) : http://www.ineris.fr/guide-pprm/fr_page_garde.htm

* Synthèse de l'état des connaissances et des pratiques en matière d'abandon des stockages souterrains (2010) : <http://www.ineris.fr/centredoc/drs-08-86168-00481d-v12final.pdf>

* Le radon, synthèse des connaissances et résultats des premières investigations en environnement minier : http://www.ineris.fr/centredoc/86108-07270A_radon_version_du_090309.pdf

- sur Université de Lille 1 (04/10/1958). OPESCT. Rapport sur les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé, par Gérard Miquel, sénateur.

<http://www.univ-lille1.fr/buslt-grisemine/pdf/rapports/G2001-211.pdf>

Source : <http://www.senat.fr/rap/100-261/100-2611.pdf>

- LES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES D'HYDROCARBURES

- Arrêté Ministériel du 4 septembre 1986 relatif à la réduction des émissions atmosphériques d'hydrocarbures provenant des activités de stockage
- Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables : http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.5001
- Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435) : http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/consultation/2.250.190.28.8.5005

- LA RADIOACTIVITE

- * Inspection des installations classées :

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/5-Reglementation-en-milieu.html>

Les textes qui définissent la réglementation applicable aux sources radioactives que l'on rencontre dans l'industrie relèvent essentiellement du code de la santé, du code de l'environnement et du code du travail :

- Le code de la santé définit dans ses articles L 1333-1 à L 1333-20, R 1333-17 à R 1333-53 le régime d'autorisation applicable aux activités nucléaires et à l'article R 1333-27, la définition d'un seuil d'exemption de l'autorisation. Les articles R 1333-1 à R 1333-15 définissent les mesures générales de protection de la population contre les rayonnements ionisants.
- Le code de l'environnement définit dans ses articles L 511 à L 517 le régime d'autorisation ou de déclaration applicable aux sources radioactives relevant de la réglementation sur les installations classées et le décret n° 53-578 du 20 mai 1953, régulièrement mois à jour, définit dans la nomenclature la liste des installations auxquelles la réglementation sur les installations classées s'applique (décret du 24 novembre 2006 : rubriques 1700, 1715 et 1735)..

Le code du travail définit dans ses articles R 231-73 à R 231-116 les mesures de prévention du risques d'exposition aux rayonnements ionisants applicables à l'ensemble des travailleurs exposés (salariés, professions libérales, établissement public, administration,...)

Réglementation :

Code de la santé : articles L 1333-1 à L 1333-20, R 1333-17 à R 1333-53 Code de l'environnement : articles L 511 à L 517 Décret n° 53-578 du 20 mai 1953, décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006Code du travail : articles R 231-73 à R 231-116

- * Dangers résultant des rayonnements ionisants.

Directive 96/29/Euratom du Conseil, du 13 mai 1996, fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.

http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/health_hygiene_safety_at_work/c11142_fr.htm

- INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- * sur Actu-Environnement : **Définition de Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

(La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.)

http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/installations_classees_pour_la_protection_de_l_environnement_icpe.php4

- Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>

- LES PRODUITS CHIMIQUES

- Cadre réglementaire de gestion des substances chimiques (REACH), Agence européenne des produits chimiques. :

http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/single_market_for_goods/chemical_products/l21282_fr.htm

* Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission [Voir acte(s) modifiant(s)].

Le système REACH est complété par le règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques et des mélanges. Ce règlement intègre les critères de classification et les règles d'étiquetage du système général harmonisé (SGH) des Nations unies dans la législation communautaire et reprend les dispositions de REACH régulant l'inventaire des classifications et des étiquetages.

L'Union européenne (UE) a mis en place le système REACH, un système intégré d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques et institue une agence européenne des produits chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. La charge de la preuve de la sécurité des substances chimiques fabriquées ou commercialisées appartient à l'industrie.

Le règlement vise à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, ainsi qu'à renforcer la compétitivité du secteur des substances chimiques et l'innovation.

Champ d'application

Le champ d'application du règlement couvre toutes les substances, qu'elles soient fabriquées, importées, mises sur le marché ou utilisées, telles quelles ou dans des mélanges.

Le règlement exclut de son champ d'application :

- les substances radioactives (couvertes par la directive 96/29/Euratom) ;
- les substances soumises à un contrôle douanier qui se trouvent en dépôt temporaire, en zone franche ou en entrepôt franc en vue de leur réexportation, ou encore en transit ;
- les intermédiaires non isolés ;
- le transport des substances dangereuses ; et
- les déchets.

- Sur unitar.org (24/10/2000). **République française. Profil français pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques. année 2000** (mise à jour) (dossier pdf)

http://www2.unitar.org/cwm/publications/cw/np/np_pdf/France_National_Profile.pdf

- Sur Vivagora (30/09/2010). **Perturbateurs endocriniens : pour une nouvelle approche du risque**

(« Alors que l'AESA vient d'écartier tout danger lié à l'exposition au bisphénol, le 14 septembre dernier, le Réseau Environnement Santé (RES) organisait, à l'invitation des députés Gérard Bapt et Bérengère Poletti, un colloque intitulé « Perturbateurs Endocriniens : Changement de paradigme dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux ». Une journée entière consacrée à présenter les derniers résultats de la recherche sur les perturbateurs endocriniens et à promouvoir un profond changement des méthodes et des modèles d'évaluation du risque lié aux pollutions environnementale diffuses. Dommage que les experts de l'AESA n'y aient pas assisté... » ...)

<http://www.vivagora.org/spip.php?article751>

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- LES COMMUNES.

* **Annuaire des communes de France sur l'AMF. Association des maires de France** <http://www.amf.asso.fr/annuaire/>

* Région : **Languedoc-Roussillon**, Nombre de communes : **343**, Nombre d'EPCI : **29**,

Nombre d'habitants : **1 029 197**

*** Pouvoir du maire en matière de circulation dans la commune :**

Art.[L. 2213-4](#) (du code de la route) - Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Art.[L. 2213-5](#)-Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies aux véhicules de transport de matières dangereuses visées par la directive 82 / 501 du Conseil du 24 juin 1982 concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles et de nature à compromettre la sécurité publique. "

Sur Légifrance.gouv.fr :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E806F1A6B9F5048F2AF57E3F67A8EDE3.tpdjo13v_2?cidTexte=LEGITEXT00006074228&idArticle=LEGIARTI000006841218&dateTexte=20110328&categorieLien=cid#LEGIARTI000006841218

*** Administration de l'environnement et compétences communales :**

* Sur Planeteecologie :

http://www.planeteecologie.org/ENCYCLOPEDIE/CollectivitesLocales/0_Administration/0_AdminisEnvironn.html

*** Compétences communales en matière d'eau**

Les communes ont la charge des réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau. La production et la distribution d'eau potable relèvent de la responsabilité des communes depuis la Révolution française de 1789. Les compétences des communes dans la gestion de l'eau sont progressivement étendues notamment à partir de la loi du 3 janvier 1992. Elles concernent principalement l'approvisionnement et la distribution en eau potable et l'assainissement...

Depuis la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », qui a transposé en droit français une directive communautaire du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, **l'assainissement est devenu une compétence communale obligatoire**.

<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/communes.shtml>

L'assainissement des eaux usées d'origine industrielle, aux termes de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique, « tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses de premier établissement, d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux. Lorsque les eaux usées industrielles passent par le réseau d'assainissement de la collectivité, l'industrie qui en est responsable doit demander l'autorisation de ladite collectivité. Les communes peuvent donc interdire certains écoulements ou n'autoriser des installations que sous certaines conditions.

http://carrefourlocal.senat.fr/vie_locale/cas_pratiques/les_competences_communales_en/index.html

La mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été confiée aux communes, depuis la loi sur l'eau de 1992. A ce titre, les communes ont mis en place les *Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)* qui sont des services publics à caractère industriel et commercial. La compétence de la commune peut donc être exercée en régie ou déléguée. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confirmé la compétence des communes et des SPANC pour leur mission de contrôle.

La réglementation sur les eaux pluviales

Les communes disposent de la compétence eaux pluviales. Aucune obligation réglementaire ne leur est faite en matière de raccordement au réseau d'eaux pluviales : à l'opposé de la gestion des eaux usées, elles ne sont pas tenues d'assurer un branchement aux particuliers ou aux entreprises.

En revanche, en tant que propriétaires des réseaux d'eaux pluviales, les communes doivent **contrôler les rejets pluviaux en milieu urbain tant au plan quantitatif que qualitatif** (loi sur l'eau 1992). Le rejet d'eaux polluées dans les milieux récepteurs est en effet un acte réprimé par le Code de l'Environnement (article L 216-6).

Le Code Général des collectivités territoriales **impose aux collectivités compétentes d'établir un zonage d'assainissement pluvial** délimitant les zones pour lesquelles l'imperméabilisation des sols doit être limitée et les zones pour lesquelles des installations de collecte, de stockage voire de traitement doivent être installées.

L'utilisation de l'eau issue du milieu naturel est soumise à l'autorisation du préfet. Cette autorisation fixe les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du point de prélèvement, et indique notamment les produits et procédés de traitement techniquement appropriés auxquels il peut être fait appel. Elle détermine également les périmètres de protection des points de captage lorsque ceux-ci sont insuffisamment protégés par leur environnement naturel.

- Communautés de communes :

* **L'intercommunalité :**

<http://www.vie-publique.fr/découverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite/quelles-sont-différentes-structures-intercommunales.html>

* **Assemblée des Communautés de France (AdCF) :** <http://www.adcf.org/>

* Sur wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Communauté_de_communes

- Pays :

* **Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP) :** <http://www.pays.asso.fr/>

- **EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale**

* **Wikipédia : Etablissement public de coopération intercommunale**

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_public_de_coop%C3%A9ration_intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de **communes** ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les **communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes**, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

- Conseils généraux du Languedoc-Roussillon :

- Aude : <http://www.aude.fr/>

- Gard : <http://www.gard.fr/>

- Hérault : <http://www.herault.fr/>

- Lozère : <http://www.lozere.fr/index.php?width=1268&height=1205>

- Pyrénées Orientales : <http://www.cg66.fr/>
- Conseil Régional de Languedoc-Roussillon : <http://www.laregion.fr/>

11 – LOBBIES ET CONFLITS D’INTERÊT, TECHNOCRATIE, REFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) ET FONCTIONNEMENT DE L’APPAREIL PUBLIC

Il est difficile de décrypter les processus décisionnels des politiques sans les situer dans le contexte international des stratégies des multinationales de l’énergie (voir chapitre **12, volume II**) et plus généralement des politiques néolibérales de la mondialisation et des politiques d’ajustement structurel, avec la déréglementation et le démantèlement de l’Etat, et les crises financière et économique qui l’accompagnent, d’une part, mais aussi, d’autre part, sans une analyse sociologique du fonctionnement particulier du système politico-administratif français, des relations de pouvoir entre les oligarchies financières, le pouvoir politique et la technocratie formée dans les grandes écoles (ENA, HEC, Polytechnique (X), Mines, Ponts), où les associations d’anciens élèves et conseils généraux des corps techniques - qui gèrent les déroulements de carrières - peuvent faciliter échanges et complicités entre secteur public et secteur privé.

Lobbying, conflits d’intérêt avec son cortège de scandales à répétition et de collusion d’intérêts entre le pouvoir politique et les oligarchies financières, cumul de mandats des élus, pantoufle des hauts fonctionnaires et va-et-vient entre sphère publique et sphère privé pour les hauts fonctionnaires et les responsables de l’industrie et de la finance, organisation des grands corps de l’Etat, Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), autant d’éléments à prendre en compte pour mieux comprendre la France d’aujourd’hui et les crises actuelles de son modèle de gouvernance et de la démocratie. Une république bananière ?

Parler de politiques énergétiques, c’est aussi faire des choix pour le type de société que nous voulons demain.

11-1 - LOBBIES, CONFLITS D’INTERÊT, CUMUL DE MANDATS

- Sur Wikipédia :

- * [Conflit d’intérêt](http://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit_d'intérêts) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Conflit_d'intérêts
- * [Lobby](http://fr.wikipedia.org/wiki/Lobby) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Lobby>

- Sur Transparence international France : Influence à l’Assemblée nationale. Améliorer la transparence du lobbying.

(« Le lobbying fait beaucoup parler, mais qu’en sait-on réellement ? Y a-t-il ou non une volonté de pluralisme dans les arguments écoutés ? Le lobbying visant à influencer les décisions publiques, mérite d’être mieux documenté et analysé pour faire avancer son débat. Une plus grande transparence et un cadre adapté aux relations entre les parlementaires et les acteurs rencontrés doivent être recherchés dès lors qu’un mandat électif est un contrat passé avec les Français, exercé sur fonds publics. »)

<http://www.regardscitoyens.org/transparence-france/etude-lobbying/>

- Sur Sciences citoyennes (09/10/2008). Appel citoyen sur le lobbying, Par Eric Gall

(« Dix-huit associations et syndicats ont lancé jeudi 9 octobre 2008, lors d’une conférence de presse à l’Assemblée nationale à Paris, un « Appel citoyen pour un encadrement et une transparence des activités de lobbying en direction des instances de décision publiques ».

« L’influence croissante des groupes d’intérêt industriels et financiers sur la décision publique devient préoccupante », déclare Yveline NICOLAS, coordinatrice de l’association Adéquations qui assure le secrétariat de cette initiative collective. « En pleine crise financière, il devient urgent de réglementer ces pratiques de lobbying et de rétablir la primauté de l’intérêt général sur les intérêts particuliers. Un débat public est nécessaire sur la question du lobbying, qui reste encore tabou en France ». En ce moment même, le démantèlement d’une partie substantielle des acquis du Grenelle de l’environnement témoigne de la pression d’intérêts économiques privés sur des décisions résultant d’une négociation collective qui visait un bien public vital : les équilibres écologiques et sociaux de la planète. »)

<http://sciencescitoyennes.org/appel-citoyen-sur-le-lobbying/>

- Lobbyistes notoires à l’assemblée nationale et au Sénat sur les gaz de schiste :

*** Assemblée nationale. Le député UMP Claude Gatignol**

- * [Sur Owni. Un lobbyiste des gaz de schiste et du nucléaire chez les députés](http://owni.fr/2011/05/06/un-lobbyiste-des-gaz-de-schiste-et-du-nucléaire chez les députés)
<http://owni.fr/2011/05/06/un-lobbyiste-des-gaz-de-schiste chez-les-deputes/>

*** Sénat : Le sénateur Nouveau centre (NC) de la Meuse Claude Biwer**

- * [Sur la gazettedescommunes \(24/02/2011\). \(« Le sénateur Nouveau centre \(NC\) de la Meuse Claude Biwer a été condamné à 5 ans d’inéligibilité, deux mois d’emprisonnement avec sursis et 10.000 euros d’amende pour prise illégale d’intérêts, le 24 février 2011, par la Cour d’appel de Nancy. Il avait déjà été condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Verdun aux mêmes peines d’inéligibilité et d’amende, et à six mois d’emprisonnement avec sursis. »\)](http://www.lagazettedescommunes.com/56965/le-senateur-ne-de-la-meuse-claude-biwer-condamne-a-5-ans-dineligibilite/)

<http://www.lagazettedescommunes.com/56965/le-senateur-ne-de-la-meuse-claude-biwer-condamne-a-5-ans-dineligibilite/>

- * [Sur 20minutes \(17/03/2011\). Le sénateur de la Meuse condamné pour «prise illégale d’intérêts»](http://www.20minutes.fr/politique/391620-Politique-Le-senateur-de-la-Meuse-condamne-pour-prise-illégale-d-interets)

(« JUSTICE - Il faisait travailler des employés municipaux et des fonctionnaires territoriaux dans l’une de ses propriétés...

Claude Biwer, sénateur (Nouveau Centre) de la Meuse, a été condamné ce mercredi à six mois de prison avec sursis et à 10.000 euros d’amende par le tribunal correctionnel de Verdun (Meuse), qui l’a également privé de ses droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Claude Biwer, 73 ans, a été reconnu coupable en première instance de «prise illégale d’intérêts» pour avoir employé illégalement à son profit des fonctionnaires territoriaux. Le sénateur a fait appel »)

<http://www.20minutes.fr/politique/391620-Politique-Le-senateur-de-la-Meuse-condamne-pour-prise-illégale-d-interets.php>

- Vu d’Amérique. État, pouvoirs et conflit d’intérêts. Auteur : Aram J. Kevorkian, avocat aux barreaux de Paris, Washington et New York.

<http://www.amgot.org/libepoli.htm>

- Sur Revue Le Banquet N° 9 - 1996/2. La corruption des élus : de l’intérêt général aux services particuliers, par Mathias Emmerich

(..... « Les élus sont victimes d’un syndrome du cumul des mandats aboutissant à la mise en place d’un «système de pouvoir et de gestion fondé sur l’autorité quasi exclusive d’un homme, le notable cumulant, élément central d’un réseau où l’efficacité remplace la légalité, où le clientélisme se substitue à l’État de droit, où la séparation du public et du privé s’efface au profit de la confusion des deux sphères». Outre qu’il aboutit à un affaiblissement notable des contre-pouvoirs, ce cumul de fonctions donne naissance à des contraintes financières et pratiques dont il est rarement fait mention. Pierre Kukawka, chercheur à l’I.E.P. de Grenoble, résume ainsi à propos de l’affaire Carignon la quadrature du cercle que doivent résoudre les grands élus cumulants : «Quand on doit passer sa vie dans des réunions publiques aux quatre coins de la France, présider des commissions, des séances de conseil municipal ou de conseil général, être à Strasbourg, Bruxelles ou Paris, et dans la mesure du possible faire son métier de ministre, il est bien vrai que l’intendance devient problématique...» Les élus se placent dans un cercle vicieux de services et d’aides matérielles divers qu’ils sont tentés d’accepter ou de solliciter pour réussir à concilier l’inconciliable. L’intendance suivra, certes, mais qui paiera? Loin de se rapprocher des préoccupations de la population, les élus qui cumulent sont, par la course poursuite qu’ils livrent entre des missions

impossibles à mener de front, victimes d'une perte du principe de réalité et d'une fuite vers un monde virtuel, dans lequel le temps privé est progressivement évacué. De proche en proche, sphère publique et sphère privée s'unissent de plus en plus étroitement, et les avantages octroyés au personnage public ou à la personne privée se confondent. Existe-t-il des contreparties directes ou indirectes aux avantages octroyés à tel ou tel homme public? S'agit-il en bonne et due forme de corruption? Faut-il rechercher un pacte de corruption? Dans la pratique, la question est souvent peu pertinente. Il s'agit moins d'une relation directe d'échange — corruption, trafic d'influence — que d'un investissement destiné à préparer l'avenir, à tisser des liens entre des personnes d'un même monde, mais dotées de ressources et de facilités de gestion différentes, échangeant du capital financier contre du capital de pouvoir, sans intention autre que d'engendrer des économies externes pour le corrupteur et des facilités de travail pour le corrompu.

A ces effets du cumul du mandat s'ajoute ceux produits par l'interpénétration des élites. L'étroitesse du recrutement des élites n'est plus à décrire: les grands corps de l'État, formés par Polytechnique ou l'E.N.A., fournissent l'essentiel de l'élite politique, administrative et économique française. Or, c'est peu dire que les salaires de la haute fonction publique, et par conséquent, ceux du monde politique qui leur sont liés, n'ont pas connu la même évolution que ceux des dirigeants d'entreprise dont les rémunérations, que ce soit sous forme de salaires ou de «stock options», ont connu, sous le double effet de la compétition internationale et des privatisations, une augmentation extrêmement vive. Les élites politiques souffrent par rapport à ceux qui sont souvent d'anciens camarades d'écoles et qu'ils retrouvent dans les mêmes cercles de réflexion et les mêmes clubs, d'un sentiment d'injustice: le recours aux marges du système permettra alors d'améliorer l'ordinaire et de bénéficier de la reconnaissance dont la collectivité ne ferait pas preuve à leur égard : les pratiques déviantes, de l'occupation indue de logements payés par la collectivité à l'usage privatif d'agents publics ou le remboursement forfaitaire de frais virtuels participent subjectivement, non pas d'une politique de transgression des règles, mais d'une volonté de réparation d'une injustice. Conception du reste qui participe d'un vice fondamental de ceux qui la font leur : le besoin de se comparer avec les plus privilégiés d'entre les privilégiés, et non avec ceux qui forment les gros bataillons des cadres du secteur privé »)

http://www.revue-lebanquet.com/reposoir/docs/a_0000172.html

* Sur Le Monde (11/02/2011), Eric NUNES. **Conflits d'intérêts : "La France est caractérisée par l'absence de règles déontologiques"**

(Daniel Lebègue, président de Transparency France et ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, souligne la défiance croissante des Français vis-à-vis du personnel politique et espère que l'approche de la présidentielle poussera les élus à respecter des règles éthiques plus précises.

Le Monde. A propos des prises en charge et des transports dont ont profité lors de leurs vacances Michèle Alliot-Marie en Tunisie et François Fillon en Egypte, Nicolas Sarkozy a répété jeudi 10 février "qu'il n'y a pas eu faute". Pensez-vous néanmoins qu'il y a un risque de **conflit d'intérêts** ?

D.L. C'est une évidence, il y a forcément un risque de **conflit d'intérêts**. Un ministre des affaires étrangères qui accepte l'invitation d'un homme d'affaires étranger... Si les citoyens soupçonnent des responsables politiques de mélanger les genres, de confondre l'intérêt général et des intérêts particuliers, rétribués ou partisans, nous allons vers une perte de confiance des citoyens dans les politiques. Et même si ce n'est qu'un soupçon, même s'il n'y a pas eu réellement concussion ou corruption. Il faut que les hommes politiques prennent conscience que nous vivons une situation de défiance qu'on n'a encore jamais connue, que les baromètres de notre organisation n'avaient jamais mesurée à ce niveau.

Le Monde Alliot-Marie, Joyandet, Blanc, Estrosi, Fillon, Woerth... L'exécutif additionne les affaires où il est question de collusions, de **conflits d'intérêts** ou de risques de conflits d'intérêts. La France est-elle un cas particulier ?

D.L. La plupart des démocraties anciennes d'Europe, tout comme le Canada et les Etats-Unis, se sont dotées soit d'une législation en la matière, soit d'un code déontologique avec des procédures de contrôle et de compte rendu fait par des responsables politiques aux Parlements et aux citoyens. Ce qui caractérise la situation française par rapport à d'autres grands pays démocratiques, c'est l'absence presque complète de règles légales ou déontologiques visant à prévenir les **conflits d'intérêts** pour les hommes politiques, mais également les titulaires de charges publiques.

L'exécutif improvise, bricole des réponses au gré des affaires et des scandales qui éclatent. Logements de fonction, transports, cadeaux... A chaque affaire on avance des éléments de réponse, mais tout ça ne forme pas un ensemble cohérent, il n'y a pas un code de conduite qui prendrait en compte tous les risques de **conflits d'intérêts**. Cependant, il y a deux semaines, un rapport a été rendu au président de la République sur les problèmes de **conflit d'intérêts**, le rapport Sauvé. Il dresse un bon état des lieux de la situation française et donne de nombreuses recommandations très cohérentes.

Le Monde. Peut-on croire à un avenir pour le rapport Sauvé et ses propositions alors que François Fillon, premier ministre, a vivement critiqué l'analyse des magistrats, en particulier sur le cumul des fonctions de ministre et d'un mandat local exécutif, une situation qui concerne un grand nombre de ministres et François Fillon lui-même ?

D.L. François Fillon a exprimé son désaccord sur ce point, qui est l'une des nombreuses propositions du rapport Sauvé. Il s'agit par exemple du cumul de la fonction de ministre et du mandat de maire, de président d'un conseil général par exemple. Il faut aller au-delà et interdire le cumul d'une fonction de ministre avec toute fonction exécutive, évidemment au sein d'une collectivité locale, mais également dans une entreprise, un syndicat, un parti politique ou une association. Lorsqu'on est ministre ou député ou sénateur on doit se consacrer à sa fonction entièrement et il n'est pas acceptable de prendre le risque d'être en conflit entre le mandat national qu'on exerce au nom de l'intérêt général et d'autres intérêts, particuliers ou partisans.

Lorsqu'il a reçu le rapport, Nicolas Sarkozy a annoncé un projet de loi d'ici à la fin 2011 pour mettre en place en France un dispositif de prévention des conflits d'intérêts pour les ministres et les agents publics. Nicolas Sarkozy en a pris l'engagement et cela a été confirmé en conseil des ministres. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2011/02/11/conflits-d-interets-la-france-est-caracterisee-par-l-absence-de-regles-deontologiques_1478847_823448.html

- Sur 20 Minutes avec AFP (23/09/2010), Martin Hirsch dénonce le conflit d'intérêt et appelle à une loi

(« LIVRE – L'ancien membre du gouvernement publie un essai de dénonciations et de recommandations...»

Six mois après sa sortie du gouvernement, Martin Hirsch revient avec un essai, *Pour en finir avec les conflits d'intérêts*, une maladie bien française à lire. Haut-fonctionnaire et ex-membre du gouvernement, l'ancien président d'Emmaüs explique que tout au long de sa vie, « pas une seule fois je n'ai eu le moindre enseignement, la moindre formation sur les conflits d'intérêts. Je n'en ai pas entendu parler à l'Ecole normale d'administration. Aucune des personnes qui m'ont nommé ne m'a parlé de cette notion », regrette-t-il. Incompréhensible, puisque « **conflit d'intérêts** », c'est « l'expression de l'année 2010 », insiste-t-il. Notamment avec l'affaire Henri Proglio, rémunéré à la fois par EDF et Veolia, le dossier grippe A, quand la vaccination massive a été recommandée par des experts qui « entretenaient avec les laboratoires pharmaceutiques » des « liens financiers », ou l'affaire Woerth, qu'il évoque mais développe peu. Cette notion est « peu connue en France », où l'on s'estime « à l'abri de la tentation, de la déviance, de la corruption ». Au fil des pages, Martin Hirsch déplore les lacunes de la « conception française » du conflit d'intérêts, une sorte de « mythologie » selon laquelle « être honnête permet de surmonter tout conflit d'intérêts », défense invoquée par Claude Guéant pour Eric Woerth. (...)

Quand Vivendi invite. Il épingle notamment les deux chefs de file de l'UMP au Parlement, Jean-François Copé, également avocat d'affaires, et Gérard Longuet, qui avait reconnu avoir eu une mission de conseil pour GDF-Suez (2008-2009), en réfutant tout mélange des genres. Et l'ancien haut-commissaire à la Jeunesse et aux solidarités actives de s'attaquer également aux « cadeaux et invitations » qui « peuvent représenter le préliminaire du conflit d'intérêts et l'antichambre de la corruption ». Et cette fois, il cite des exemples personnels. Comme cette fois où, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à la Santé, en 1998, il reçoit un fax à son domicile, « une invitation signée de Jean-Marie Messier, alors patron de Vivendi, qui me conviait à assister à une représentation de l'opéra au Festival d'Aix ». Avec invitation à utiliser son jet privé pour y aller et pour en revenir, ou passer la nuit dans un hôtel de luxe d'Aix. Aux frais de Vivendi. Refusé, évidemment. Au même moment, son cabinet menait une « discussion à propos » avec les professionnels de l'eau sur une nouvelle réglementation, a-t-il découvert... Plus tard, alors qu'il était nommé directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux, un patron d'un laboratoire pharmaceutique lui « a très simplement expliqué que son avion privé était garé à Orly et qu'il était à ma disposition chaque fois que j'en aurais besoin ». (...) Mais pour Martin Hirsch, il ne s'agit pas que de dénoncer, mais de proposer. Il fait neuf recommandations, dédiant son livre aux parlementaires « qui voteront une loi ». Déclarations d'intérêts obligatoires (sources de revenus, activités des conjoints et des enfants et « la participation présente ou passée à un organe de direction d'un organisme » lié aux responsabilités en cours), enseignement des **conflits d'intérêts** à l'ENA et les écoles de la fonction publique, nomination d'un commissaire aux **conflits d'intérêts**, interdiction de certains cumuls pour les parlementaires, disposition anti-cadeaux pour les responsables publics, code éthique des **conflits d'intérêts**, notamment. Sera-t-il entendu par les parlementaires ? » ...)

<http://www.20minutes.fr/article/600826/societe-martin-hirsch-denonce-conflit-dinteret-appelle-loi>

- Sur Adéquation.org (21/04/2011) : **Le poids des lobbies, l'impact des conflits d'intérêts sur la décision publique : petite revue de presse**

(« Le nombre important d'articles de presse qui évoquent les lobbies et leur poids dans les décisions publiques montre que cette question occupe une place

importante dans la société française et européenne, même si elle est rarement questionnée de manière approfondie ni envisagée sous l'angle d'une nécessaire régulation du lobbying. De même les incessantes affaires de conflits d'intérêts au sujet de politiques, hauts fonctionnaires ou experts mandatés par ces derniers, jettent un doute sur l'impartialité des décisions prises...

Adéquations propose ici une revue d'articles, liés pour la plupart à l'actualité et aux enjeux, éminemment "sensibles" du lobbying et des conflits d'intérêts, renvoyant plus largement à la question du modèle démocratique. » ..)

<http://www.adequations.org/spip.php?article791>

- Sur EcoRev. Revue critique d'écologie politique (octobre 2002). **Le lobby nucléocrate, mythe ou réalité ?**

(« Un livre de Philippe Simmonot analysait en 1978 le lobby des « nucléocrates ». Deux décennies plus tard, l'emprise de quelques uns sur l'avenir énergétique de la France ne s'est guère desserrée. Monique Sené, physicienne et animatrice depuis 1976 du « Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire » dresse les contours de ce lobby. » (paragraphes : Les polytechniciens, genèse d'une baronnie de l'atome, Qui sont les lobbies ?, La colonisation de l'Etat, La domination des grands Corps, Reprenons la main »)

<http://ecorev.org/spip.php?article89>

http://forums.france2.fr/france2/Environnement/nucleocrate-mythe-realite-sujet_1706_1.htm

- Sur Owni.fr (21/06/2011). **Une huile de schiste en campagne pour BORLOO**

(« Le directeur de campagne de Jean-Louis Borloo, Frédéric Salat-Baroux, défend également les huiles de schiste ! Avocat de Toréador, il a permis à la société de Julien Balkany de continuer ses recherches en Seine-et-Marne. » « Frédéric Salat-Baroux, probable directeur de campagne de Jean-Louis Borloo pour 2012, travaille en réalité pour l'un des principaux promoteurs des hydrocarbures de schiste, la société Toréador. Dans le cadre de la présidentielle, le nom de cet avocat de 47 ans est depuis quelques jours cité comme futur directeur de campagne de la caïna écologiste de la droite, Jean-Louis Borloo. Une promotion confirmée par le JDD de ce week-end. Marié à Claude Chirac depuis 2011, Frédéric Salat-Baroux a débuté sa carrière au Conseil d'État avant de rejoindre l'Élysée en 2002, sous la présidence de Jacques Chirac et au poste de secrétaire général. En 2007, il embrasse la carrière d'avocat en rejoignant le prestigieux cabinet d'avocats d'affaires Weil, Gotshal & Manges. Or, dans le cadre de ses activités d'avocat, Salat-Baroux défend depuis avril 2011 les intérêts de la société administrée par Julien Balkany, Toréador, qui mène en Île-de-France une exploration de grande ampleur pour les huiles de schiste. » ... « Avec un défenseur des huiles de schiste comme directeur de campagne, après avoir signé lui-même les permis d'exploration pour ces ressources, Jean-Louis Borloo aura besoin de plus qu'un Grenelle pour faire passer la pilule aux électeurs écologistes. »)

<http://owni.fr/2011/06/06/huiles-de-schiste-en-campagne-pour-borloo-2012-balkany-toreador/>

- Sur Le Monde (12/01/2010). Annie Kahn. **CAC 40 : la consanguinité des conseils d'administration perdure**

« Le capitalisme français reste aux mains d'un club très fermé »

(Extrait : « Quatre-vingt-dix-huit personnes détiennent 43 % des droits de vote des entreprises de l'indice. L'année 2010 sera-t-elle celle des grands changements au sein des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des sociétés du CAC 40 ? Pour l'instant, ni la crise ni les recommandations du code de bonnes pratiques du Medef et de l'Association française des entreprises privées (AFEP), édictées fin 2000, n'ont provoqué de modifications majeures : les instances continuent d'être globalement très homogènes et consanguines. Le cumul des mandats demeure une pratique régulière. »)

http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1111299&clef=ARC-TRK-NC_01

<http://www.regards-citoyens.com/article-le-capitalisme-francais-reste-aux-mains-d-un-club-tres-ferme-annie-kahn--le-monde--42764083.html>

- Sur Le Monde (12/01/2010). Isabelle REY-LEFEBVRE. **Les patrons des groupes sont encore majoritairement issus des grands corps d'Etat**

- **Les conflits d'intérêts. Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique. Pour une nouvelle déontologie de la vie publique.** Rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, remis au Président de la République le 26 janvier 2011.

<http://www.conflicts-interets.fr/>

- Sur Le Monde (29/07/2011). **Un projet de loi a minima sur les conflits d'intérêts**, p. 9

Présenté en conseil des ministres le 27 juillet, le texte sera soumis au Parlement à l'automne. « Flou artistique » et grand écart.

11-2 - LE CADRE IDEOLOGIQUE ET POLITIQUE DU « NEW PUBLIC MANAGEMENT (NPM) » OU LE « NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC (NMP) »

Films sur le cadre idéologique :

- Un film de Richard Brouillette. **L'ENCERCLEMENT. La démocratie dans les rets du néolibéralisme**, avec Noam Chomsky, Ignacio Ramonet, Normand Baillargeon, Susan George, Omar Aktouf, Bernard Maris « uncle Bernard », Michel Chossudovsky, François Denord, François Brune, Martin Masse, Jean-Luc Migué, Filip Palda, Donald J. Boudreax. Québec 2008, DVD 160 minutes, version française et anglaise. Les films du Paradoxe. Andoliado Producciones.

(« A travers les réflexions et les analyses de plusieurs intellectuels de renom, le film trace un portrait de l'idéologie néolibérale et examine les mécanismes mis à l'œuvre pour en imposer mondialement les diktats »)

- **LA MISE A MORT DU TRAVAIL. LA DESTRUCTURATION. L'ALIENATION. LA DEPOSSESSION. COMMENT LES LOGIQUES DE RENTABILITE PULVERISENT LES LIENS SOCIAUX ET HUMAINS.** Une série documentaire de Jean-Robert Viallet, sur une idée originale de Christophe Nick. DVD 193 mn, France télévisions distribution. France3 éditions

(« La contrainte de la finance actionnariale est devenue tellement impérative pour les entreprises qu'elle exige l'ajustement instantané. Tout de suite, il faut réduire la voilure, faire les plans sociaux, maintenir comme on peut le profit trimestriel pour la prochaine confrontation avec les investisseurs. C'est un monde dans lequel il n'y a plus aucune marge de manœuvre. Tout le monde est pris à la gorge partout. Ça se diffuse comme la peste et le choléra réunis dans toute l'économie » Frédéric Lordon, économiste »)

- **WATER MAKES MONEY. Comment les multinationales transforment l'eau en argent.** Un film de Leslie Franke et Herdolor Lorenz en coopération avec Jean-Luc Touly et Aquattac. DVD 82 mn. www.watertakesmoney.org. La mare aux canards : www.lamare.org. Kernfilm productions.

(« Tout comme l'air que nous respirons, l'eau est un élément indispensable à la vie. Le contrôle citoyen est nécessaire et possible »)

- Sur Challenge (04/10/2007). **Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !**

Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.

(« Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme »... « A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui

a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! A l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes. Ce programme est un compromis qui a permis aux premiers que la France ne devienne pas une démocratie populaire, et aux seconds d'obtenir des avancées - toujours qualifiées d'"historiques" - et de cristalliser dans des codes ou des statuts des positions « Il aura fallu attendre la chute du mur de Berlin, la quasi-disparition du parti communiste, la relégation de la CGT dans quelques places fortes, l'essoufflement asthmatique du Parti socialiste comme conditions nécessaires pour que l'on puisse envisager l'aggiornamento qui s'annonce. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait aussi que le débat interne au sein du monde gaulliste soit tranché, et que ceux qui croyaient pouvoir continuer à rafistoler sans cesse un modèle usé, devenu inadapté, laissent place à une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques et sociaux. Désavouer les pères fondateurs n'est pas un problème qu'en psychanalyse. ». Denis Kessler (ancien militant U.N.E.F. et ancien vice-président du M.E.D.E.F.))

<http://www.challenges.fr/magazine/analyse/0094-005304/adiieu-1945-racochons-notre-pays-au-monde.html>

- **Livres critiques sur la crise économique et financière, la dette et les marchés :**

- **Manifeste d'économistes atterrés. Crise et dettes en Europe : 10 fausses évidences, 22 mesures en débat pour sortir de l'impasse.** LLL – Les Liens qui Libèrent, nov. 2010, 70 p.

- **Les économistes atterrés (ouvrage coordonné par Benjamin CORIAT, Thomas COUTROT, Henri STERDYNIAK). 20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre.** LLL – Les Liens qui Libèrent, mai 2011, 175 p.

- **sur Odooc.com. Le New Public Management : entre discours commun et expérience singulière**

(« Depuis une quinzaine d'années, l'ensemble des pays de l'OCDE a procédé à des réformes profondes de leurs administrations en introduisant des méthodes et outils de gestion issus de grandes entreprises privées. Ce mouvement de réforme est associé au discours du NPM. En France on retrouve ce vocable de NPM sous le terme Nouvelle Gestion Publique. C'est le paradigme dominant de la transformation de l'état. Il se fonde sur une critique globale de la bureaucratie. Il s'agit d'introduire un changement culturel profond modifiant les structures, les compétences, les rôles et les moyens du secteur public dans les pays occidentaux. Le terme NPM est issu d'un ouvrage de Osborn & Gaeble de 1993 intitulé *Réinventer le gouvernement*. A partir de cet ouvrage et des politiques des instances multilatérales (OCDE, FMI, banque mondiale), on a vu se propager ce discours dominant visant à mettre en oeuvre de nouvelles politiques publiques (...))

<http://www.odooc.com/6895-cours-master-management-public-NPM.php>

- **Sur Wikipédia. Nouvelle gestion publique**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_gestion_publique

- **Sur CAIRN.info. Presses de Sciences Po | Revue française de science politique. Lectures critiques. Vers un démantèlement des États démocratiques ? En lisant Ezra Suleiman**, par Julien Rouhaut CEPEL, Université Montpellier I. MRIS/DGA, C2SD

(..... « La transformation des instruments de l'action publique est un moyen de transformation de l'État. Ce sont les valeurs bureaucratiques qui sont en jeu, et notamment la neutralité politique des fonctionnaires. Ainsi, pour Françoise Dreyfus, ces « politiques de "privatisation" de la fonction publique tendent à redonner aux gouvernements la maîtrise des recrutements et des carrières dont ils sont dépossédés depuis un siècle ». L'adage « moins d'État, mieux d'État » est donc à proscrire, car le « moins d'État » n'entraîne pas obligatoirement le « mieux d'État ». C'est du moins la thèse défendue par Ezra Suleiman, qui estime que la réduction de l'État sous l'égide de la New Public Management conduit à une perte de légitimité de l'État démocratique. »)

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-3-page-479.htm>

- **Sur unice.fr (28-30/09/2006). Le Nouveau Management Public : Avantages et Limites. The New Public Management : Advantages and Limits**, par Anne Amar, Ludovic Berthier. CEROG, IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne. XVI international RESER conference. Lisbon, September 28-30, 2006 (dossier pdf)

(« L'apparition au cours des vingt dernières années du Nouveau Management Public (NMP), adaptant au secteur public des méthodes de management traditionnellement réservées au secteur privé, a contribué à atténuer les divergences et le cloisonnement de gestion entre les secteurs public et privé. Pour autant, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point le transfert des méthodes de management privé est soluble dans le secteur public et dans quelle mesure il participe à la satisfaction des usagers et à la qualité des services publics. Le papier a pour but de retracer les avantages et les limites du NMP. »)

http://www.unice.fr/recemap/contenurevue/Articles/Revue_Recemap13_Amar_Berthier.pdf

- **Rapport de recherche. Les réformes dans la Fonction publique : une revue de littérature économique internationale**

Ekaterina Melnik. CEE, Lest UMR CNRS 6123. Sous la direction de Danièle Guillemot. Août 2010, N° 57

<http://www.cee-recherche.fr/fr/rapports/57-reformes-fonction-publique-revue-litterature-internationale-melnik.pdf>

- **Sur Erudit.org. La production politique de l'indifférence dans le nouveau management public**, par Florence Piron. In *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n° 3, 2003, p. 47-71.

(..... « Cette individualisation consumériste des citoyens par le pouvoir politique lui-même, dans le cadre d'une réforme visant, entre autres, à combler le déficit démocratique, est sidérante, par son efficacité même. S'agit-il du symptôme d'un cynisme nouveau de la part d'une élite politique en fin de compte méprisante à l'endroit de ses concitoyens qu'elle imagine comme des machines à besoins, tout juste bonnes à exiger un service de qualité « privée » et incapables de s'intéresser au bien commun, au bien de tous, au-delà de leurs attentes individuelles de clients? Ou bien le pouvoir a-t-il compris que les citoyens des démocraties libérales riches ont déjà choisi de renoncer à leur identité de concitoyens et se satisfont pleinement de leur identité de contribuables-consommateurs, pour qui l'État n'est qu'un dispensateur de services parmi bien d'autres destinés à améliorer leur « qualité de vie » *ad vitam eternam*? Ces citoyens-là ne peuvent qu'être « satisfaits » du virage « client » de leurs administrations publiques ; d'où, peut-être, leur silence, leur méconnaissance confiante des modalités de la réforme, leur désintérêt généralisé pour une « modernisation » qui tient pourtant bien occupée une multitude de chercheurs et de hauts fonctionnaires en dehors de tout débat public. Il y a pourtant urgence. »)

<http://www.erudit.org/revue/AS/2003/v27/n3/007924ar.pdf>

11-3 - LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

- **Site officiel de la RGPP : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>**

* La méthode : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=10>

- **Sur la Documentation française. Révision générale des Politiques Publiques française** (décembre 2008). **RGPP. 1^{er} rapport d'étape au Président de la République.** Eric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics et la Fonction publique. 3 décembre 2008

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000755/0000.pdf>

- **Sur Wikipédia : Révision générale des politiques publiques**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Révision_générale_des_politiques_publiques

- **Sur L'ENA. Revue Française d'Administration publique. N° 136 : La révision générale des politiques publiques**

(« Le numéro 136 de la Revue française d'administration publique consacré à la Révision générale des politiques publiques vient d'être publié. Avec une vingtaine de contributions, il s'agit de la première grande étude consacrée à cette réforme. »)

<http://www.ena.fr/index.php?/fr/recherche/publications/rfap>

- Sur Dailymotion : RGPP : le film citoyen sur la réforme de l'Etat

(La "RGPP", une réforme dont l'intérêt est discutable : s'opère sans être soumise à l'avis Général !)

http://www.dailymotion.com/video/x85xvi_rgpp-le-film-citoyen-sur-la-reforme_news

- Sur Marianne2 (28/04/2011) : La RGPP : quand la fonction publique singe le privé

(Coralie Delaume ironise sur la rentabilité exigée du service public qui ressemble de plus en plus à une entreprise privée, tant dans le vocabulaire utilisé que dans les méthodes d'encadrement. Pour plus d'efficacité ? Pas si sûr...)

http://www.marianne2.fr/La-RGPP-quand-la-fonction-publique-singe-le-prive_a205531.html

- Sur la gazettedescommunes (14/04/2011). RÉFORME DE L'ÉTAT. RGPP : une politique appliquée aveuglément

(Auditionné dans le cadre de la mission d'information du Sénat sur les conséquences de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les collectivités territoriales le 13 avril 2011, Alain Rousset, le président de l'Association des régions de France, s'est montré assez provocateur.)

<http://www.lagazettedescommunes.com/62712/rgrp-une-politique-appliquee-aveuglement/>

- Sur elunet.org (Portail de l'action des élus et de la vie citoyenneté) (17/04/2011). Conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux au Sénat

<http://www.elunet.org/spip.php?article17171>

- Sur Connexite.fr (18/12/2009). Effectifs de l'Etat : la Cour des comptes s'en prend à la RGPP

(« La Cour des comptes vient de lancer un nouveau pavé dans la mare. Dans un rapport rendu public le 16 décembre, la Cour s'en prend à la gestion des effectifs de la fonction publique par l'Etat : la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ne doit pas être un instrument purement comptable de réduction des effectifs juge le rapport. "La définition du niveau des effectifs n'est pas suffisamment reliée aux missions et aux besoins", indique la Cour des comptes dans un communiqué publié le même jour. Une analyse qui pointe du doigt l'une des mesures phares de la RGPP : le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Alors que le gouvernement reproche régulièrement aux collectivités territoriales la hausse de leurs effectifs, la Cour des comptes souligne que "dans un contexte de forte progression de l'emploi public, l'Etat a été très loin d'être exemplaire". Elle rappelle que les effectifs de l'Etat ont augmenté pendant de nombreuses années et n'ont baissé que récemment. Elle explique ensuite que cette réduction des effectifs au sein de l'Etat n'a pu être possible que grâce à l'externalisation de nombreux services en direction des opérateurs de l'Etat. "Entre 1996 et 2006, les effectifs de l'Etat ont diminué de 42.000 agents tandis que les effectifs de ses opérateurs marquaient une progression de 120.000 agents". La Cour des comptes ajoute qu'entre 2006 et 2009, l'Etat aurait supprimé 75.000 emplois équivalents temps plein. Ses opérateurs en auraient créé 50 000 au cours de la même période".

Le rapport revient sur les effets de la décentralisation sur les effectifs de l'Etat et sur les conséquences de la déconcentration des services de l'Etat. Le rapport met en avant un effet "globalement limité" de la décentralisation sur les effectifs de l'Etat. Le ministère de l'Équipement a ainsi vu ses effectifs croître de 20%, suite à la première vague de décentralisation. Le rapport cite également le ministère de l'Agriculture, pour lequel le premier mouvement de décentralisation a été long à produire ses effets. Selon la Cour des comptes, la phase II de la décentralisation a été plus efficace en termes de réduction des effectifs : elle cite ainsi l'exemple du transfert des personnels techniques scolaires prévu en 2004. Mais la Cour des comptes regrette que ces mouvements n'aient eu pour conséquences que des "ajustements partiels". Le rapport souligne également que les mesures de décentralisation se sont avérées coûteuses pour les collectivités territoriales. Au final, la Cour des comptes reconnaît que la RGPP "peut être un instrument privilégié pour adapter les ressources humaines aux missions", à condition qu'elle ne se réduise pas à l'application mécanique d'une norme de réduction d'effectif. Le constat est sévère, car la Cour déplore "l'absence d'une véritable réflexion prospective d'ensemble, par secteur et globale, sur l'évolution des missions et des besoins". ») (lecture possible du rapport)

<http://www.connexite.fr/actualites/effectifs-letat-cour-comptes-sen-prend-a-rgrp>

- L'Observatoire des politiques publiques

(« Dans l'esprit et la continuité des Rencontres des Acteurs publics, le magazine *Acteurs publics* a créé l'**Observatoire des politiques publiques** en partenariat avec l'IFOP. L'Observatoire permet de recueillir, à intervalles réguliers et sous forme de sondage, l'opinion des décideurs des trois fonctions publiques face à différents aspects de la mise en œuvre des réformes. »)

<http://www.acteurspublics.com/opp>

* Sur acteurspublics.com (29/04/2011). Les cadres publics veulent tourner la page de la RGPP

(« Plus de 2 hauts fonctionnaires sur 3 réclament que la RGPP soit modifiée à partir de 2012, selon l'enquête de l'Ifop pour *Acteurs publics*. Ils sont même 25 % à demander sa suppression. Si 80 % des personnes interrogées veulent la fin de la règle du "un sur deux", les avis sont partagés sur les fusions de directions et de services. RGPP, stop ou encore ? À un an de l'élection présidentielle, *Acteurs publics* et l'Ifop, dans le cadre de la quinzième vague d'enquête de l'Observatoire des politiques publiques, ont demandé aux cadres de la fonction publique s'ils souhaitaient rompre avec la logique de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les cinq années suivantes. »)

<http://www.acteurspublics.com/article/26-04-11/les-cadres-veulent-tourner-la-page-de-la-rgrp>

- Sur CFDT. Fonction publique. Cadres (26/03/2011). Fonctions publiques : les cadres déboussolés, par Martine Flacher. Les résultats de la grande enquête. La parole aux A, réalisée auprès de 6 768 cadres.

- Au pilotage comptable des réformes, nous opposons une autre rationalité : la finalité et la qualité du service en adaptant l'offre à la demande et en ajustant les moyens en conséquence.
- Au rythme à marche forcée et non concertée, nous opposons la pédagogie des changements concertés et accompagnés.
- Au pilotage permanent et exclusivement par le haut, nous opposons une démarche locale associant usagers, agents et décideurs publics en récréant des espaces de discussion et de controverse.

A la frénésie des restructurations et des changements permanents de mission, nous opposons un processus régulier d'évaluation des résultats avant toute généralisation.) (dossier pdf)

<http://www.cadrescfdt.fr/actualites/fonctions-publiques-les-cadres-deboussoles-00734>

- Sur Le Monde (26/03/2011). Le Monde emploi. Les services publics entre réforme et déclin

(« Fermeture de classes d'écoles, de services hospitaliers, de bureaux de poste... Certains territoires s'estiment victimes d'une logique financière dont sont victimes les services publics. Pour ne rien arranger, la notion de « prestation de service » à un usager devenu un « client » remplace progressivement la prise en compte de l'intérêt général... Bref, rien ne va plus : « ce qui est présenté comme une amélioration du service public se traduit par un service dégradé, plus complexe et moins accessible », signale Jean-Paul Delevoye, le médiateur de la République, dans un rapport du 21 mars. » Conséquence : « les personnels de la fonction publique sont confrontés à des réactions d'incompréhension, voire à des violences physiques de la part d'usagers en colère », explique Anne Rodier dans le dossier publié par « Le Monde Economie » du 29 mars consacré à la perte de crédit de l'administration. Les efforts de l'Etat pour simplifier l'accès des usagers aux services publics sont réels, analyse Anne Rodier, mais pas toujours efficaces. Des usagers qui aimeraient bien être « réellement associés aux réformes ». Faute de concertation, les efforts de l'Etat risquent bien de rester vains. »)

<http://lemonde-emploi.blog.lemonde.fr/2011/03/29/les-services-publics-entre-reforme-et-declin-dans-«-le-monde-economie-»/>

- Sur miroirsocial.com

* (03/02/2010). Le livre noir de la RGPP. Quelques retombées des « fameuses » 374 mesures déjà actées par la RGPP... (Force Ouvrière. « Le secteur économique confédéral, en lien avec la Fédération générale des fonctionnaires FO, a fait un premier bilan, qui sera régulièrement actualisé, des retombées très concrètes pour les usagers du service public, des premières séries de mesures décidées dans le cadre de la révision générale des finances publiques. Il est déjà très édifiant. Ce document constitue d'une certaine manière le début d'une sorte de « livre noir » de la RGPP ! Éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics du citoyen, des missions publiques privatisées ou abandonnées, transformation du « service public » gratuit et solidaire à des services payants aux usagers-clients, passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du

client, etc. Toutes ces destructions provoquées par la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans la fonction publique et contre les valeurs et principes fondamentaux de la République peuvent se caractériser en identifiant quelques-uns des premiers effets concrets pour les citoyens des 374 mesures idéologiques, décidées unilatéralement par le chef de l'État et son gouvernement les 12 décembre 2007, 4 avril 2008 et 12 juin 2008. »)

<http://www.miroirsocial.com/actualite/le-livre-noir-de-la-rgpp>

http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/semaine/index.asp?id=2090

* (02/07/2010). **RGPP II : la République « low cost »**

(.... « Peu importe comment, peu importent les conséquences, il faut supprimer pour supprimer : 10 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement, les moyens nécessaires à l'exercice du service public, les missions et les objectifs des différentes politiques publiques pourtant prioritaires et, bien entendu, l'emploi public (au final, le gouvernement aura détruit 350 000 emplois entre 2007 et 2013). Supprimer pour détruire afin de mieux privatiser ensuite. Pour les personnels, ces nouvelles mesures aggravent les effets dévastateurs :

* des mesures de l'acte I de la RGPP ;

* de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité (imposée) et de son projet de décret sur la « réorientation professionnelle » permettant le licenciement d'agents publics et portant atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public ;

* de la loi portant « rénovation du dialogue social dans la fonction publique » conduisant à supprimer des organisations syndicales, le dialogue social et des possibilités de défense des agents dans les administrations et services publics.

Réduction des espaces de travail et régression des conditions de travail, attaque contre les statuts particuliers (150 fusions décidées) et le statut général, suppressions de droits liés à l'activité professionnelle (10 000 véhicules et 7 000 logements de fonction supprimés) : pour les agents publics, qui payent déjà parfois de leur santé ou de leur vie la mise en œuvre des mesures de la RGPP 1, cette RGPP 2 va anéantir les derniers cadres de perspectives.

Comme le montre déjà le « livre noir de la RGPP », réalisé par la CGT-FO, pour les usagers des services publics, derrière les simplifications administratives annoncées par cette RGPP se cachent en fait :

- un éloignement (géographique et fonctionnel) et des fermetures des services publics ;

- des missions publiques privatisées ou abandonnées ;

- une transformation du « service public » gratuit et solidaire en des services payants aux usagers-clients ;

- le passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client.

Les destructions provoquées par la RGPP I et l'attaque sans précédent contre les valeurs et principes fondamentaux de la République sociale sont déjà perçus concrètement par chaque citoyen. C'est une « République low cost » sacrifiée sur le diktat de cette RGPP II que le chef de l'État engage par sa lettre du 28 juin. » ...)

<http://www.miroirsocial.com/actualite/rgpp-ii-la-republique-low-cost>

- **Sur Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de L'Etat. Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (LMPP)**

* sur legifrance.gouv.fr : JORF n°0180 du 6 août 2009, page 13116, texte n° 4

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020954520&dateTexte=&categorieLien=id>

* Sur SNCS-FSU (25/11/2010). **La loi Mobilité : un cheval de Troie pour démanteler la Fonction Publique : Communiqué de l'intersyndicale Jussieu**

(... « les pouvoirs publics mettent tranquillement en place les instruments qui permettront à terme de se débarrasser du plus grand nombre possible de fonctionnaires (quitte à en réembaucher certains sous un statut différent...). C'est le cas du décret n° 2010-1402, paru il y a quelques jours, véritable mode d'emploi pour le licenciement des fonctionnaires :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20101116trib000573170/le-licenciement-des-fonctionnaires-desormais-possible.html>

Les sections locales de la FSU (SNCS et SNESup), FO, SUD Education, CGT et SNPTES - UNSA Paris 6 souhaitent attirer l'attention sur la mise en œuvre de la loi sur la mobilité des fonctionnaires : la LMPP (Loi relative à la Mobilité et aux Parcours Professionnels des fonctionnaires). La publication du décret n 2010-467 du 7 mai 2010 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 a pour objectif de toiletter le décret relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et de le mettre en harmonie avec la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels. Ce décret assouplit les conditions de détachement et délimite les conditions de sa mise en œuvre (équivalence de grade, ancienneté, promotion), permet l'intégration directe, précise les conditions de réintégration mais surtout fixe le cadre du nouveau cas de détachement du fonctionnaire vers le privé. Sous couvert de parcours professionnels diversifiés, facilitant les changements de corps ou cadres d'emploi, ces nouveaux dispositifs sont surtout adaptés pour donner aux administrations plus de flexibilité en fonction des besoins. Ainsi, les pouvoirs publics continuent de s'attaquer au statut de la Fonction publique en se dotant de l'arsenal nécessaire permettant de mettre en œuvre les dispositions les plus sournoises de la nouvelle loi. » ... « Le projet du gouvernement pour la Fonction publique donne, de fait, une toute autre ampleur aux restructurations en cours que celle d'un simple redéploiement. Avec la RGPP, la révision générale des politiques publiques, ce sont des missions qui disparaissent purement et simplement du champ de la Fonction publique. Dans ce contexte des milliers d'agents pourraient être, dès 2010, victimes de ce plan social. »)

http://www.sncs.fr/imprimer.php?3?id_article=2631&id_rubrique=1518

- **Sur Le Monde** (10/05/2011). Chronique d'abonnés. **Parlons chiffres**, par Lachésis D.

(.... « Si l'on s'en tient aux réformes majeures engagées sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il faut en citer plusieurs, mais uniquement celles qui ont été réellement mises en application et ayant eu un impact sur le budget de l'état, y compris lorsque ces réformes n'ont eu que des effets limités sur l'économie de notre pays. On peut en citer 3, les principales. La loi TEPA, incluant le bouclier fiscal. La baisse de la TVA sur la restauration. La loi sur le RSA, actuellement dans la tourmente. Si on s'en tient aux chiffres fournis par diverses sources, on peut dresser un bilan du coût de chacune de ces réformes chaque année. Loi TEPA : 8 milliards. Baisse de la TVA : 3,5 milliards. RSA : 1,5 milliard. Le point commun de ces réformes n'est pas vraiment leurs efficacités, qui ont été maintes fois critiquées par les élus, les économistes et plus généralement les élites, mais leurs coûts très élevés. Au total, on peut penser sans trop s'avancer que l'ensemble des mesures voter par la majorité au parlement a coûté aux finances publiques aux alentours de 15 milliards d'euros, par an. Mais ce n'est qu'une façade. Car il faut ajouter à cela toutes les niches fiscales existantes dans notre fiscalité-gruyère : d'après les économistes il y en a plus de cent en France, faisant de notre pays celui qui en possède le plus parmi les pays de l'OCDE. Chaque année, elles coûtent environ 100 milliards d'euros, elles sont pour la majorité d'entre elles destinées aux classes aisées (investissement PME, chèque emploi-service, défiscalisation en tout genre). Le symbole de ces niches a été porté au sommet par Jean-François Copé, avec sa « niche Copé », ayant coûté aux finances publiques environ 20 milliards d'euros depuis 2004, c'est une niche destinée aux holdings des grands groupes et concernant quelques milliers de salariés. Parlons maintenant d'autres réformes, celles qui auraient rapporté de l'argent aux caisses de l'État. On pense immédiatement à la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, ainsi que de la réforme des retraites et des franchises médicales. Des mesures symboliques, couronnant l'effort de rigueur et de justice sociale. D'après la Cour des Comptes, ces trois réformes rapportent chaque année à l'État environ 3 milliards d'euros. Supprimer 20 000 policiers, 15 000 enseignants, ou d'autres métiers appartenant à la fonction publique, ne rapporte qu'environ 450 millions d'euros par an. Soit à peine 0,03 % des « cadeaux » accordés aux restaurateurs et aux plus riches. Une fois encore, l'avantage avec les chiffres, c'est qu'on ne peut pas les illustrer, les endormir : ils parlent d'eux-mêmes. Autrement dit, les gens qui nous gouvernent préfèrent porter leurs attentions à leurs réélections futures en laminant les services publics (via la décentralisation et dans le même temps la réduction des montants alloués aux services régionaux), en donnant des milliards d'euros à tour de bras dans des causes inopportunies, plutôt que de maintenir les budgets liés à l'éducation, la sécurité, la santé ou la justice. Cette politique d'enfoncement et de lacération des services publics tout en accordant des milliards à des personnes assez aisées porte un nom : on appelle ça le Bushisme. C'est une politique qui est rarement populaire »)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/chronique/2011/05/13/parlons-chiffres_1519953_3232.html

- **Sur l'Express.fr** (01/04/2009). **Stock-options, bonus... Qui sont les patrons à l'abri de la crise?**

(Stock-options, parachutes dorés, bonus, indemnités... Les patrons des plus grandes entreprises françaises ont pris leurs dispositions pour ne pas être touchés par la crise. Sarkozy: des amis aux premières loges. Le président Sarkozy dispose, dans les milieux d'affaires, de relais sûrs et bien informés, à même de l'avertir des violences inflationnistes du système. Martin Bouygues, par exemple, témoin de son mariage avec Cécilia Ciganer-Albéniz, en 1996, a réalisé, en 2007, une plus-value de près de 3 millions d'euros, grâce à la vente de ses stock-options. Bernard Arnault, patron de LVMH, autre témoin du mariage avec

Cécilia, a tiré de la vente de ses actions, en 2007, un gain de 80 millions d'euros. Nicolas Bazire, n°2 de LVMH, témoin du mariage de Nicolas Sarkozy avec Carla Bruni, a perçu, sous forme de salaire et de stock-options, 10,7 millions d'euros en 2007, selon le magazine Capital. Et notre enquête montre que Patrick Kron, PDG d'Alstom, autre convive du Fouquet's où fut célébrée la victoire présidentielle, le 6 mai 2007 - a encaissé, en 2008, une plus-value de 12 millions d'euros sur la vente de ses stock-options. Si de cet aréopage ne sortent pas quelques conseils avisés sur la meilleure façon d'encadrer bonus, stock-options, golden parachutes et golden hellos (primes d'embauche), c'est à désespérer de l'éthique des affaires. **Alstom: pas besoin d'être les meilleurs. M. fedouach/afp**
 Patrick Kron: son conseil d'administration n'a pas été très exigeant sur les indicateurs de performance. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, les indemnités et rémunérations dues aux dirigeants d'une société cotée, en cas de rupture de leur contrat de travail, doivent être soumises à des critères de performance laissés à l'appréciation de l'entreprise. Ainsi, le conseil d'administration d'Alstom s'est-il réuni, le 6 mai 2008, sous la présidence de Patrick Kron, pour fixer à ce dernier un indicateur de performance. En cas de démission ou de révocation, le PDG d'Alstom percevra le double de sa dernière rémunération annuelle brute, variable compris, à cette seule condition: que le cours moyen de l'action Alstom, dans les trois années précédant le jour de son départ, ait été supérieur au premier quartile du CAC Industrials (regroupant 59 valeurs industrielles). Autrement dit, il ne faut pas qu'Alstom fasse partie des 25 % plus mauvais élèves ! Un objectif en forme de révolution mania- gériale : pourquoi vouloir être toujours dans les premiers, quand il suffit de ne pas être dans les derniers ? **EDF: ces dirigeants dans le vent. REUTERS.** David Corchia a gagné davantage que le PDG de sa maison mère. En avril 2007, David Corchia, directeur général d'EDF Energies nouvelles, une filiale à 50 % d'EDF spécialisée dans l'éolien, le solaire et autres énergies renouvelables, cède sur le marché 85 000 actions de son entreprise, pour un montant total de 7,9 millions d'euros. Il récidive, en septembre 2007, pour une somme globale de 4,5 millions d'euros. En octobre 2007, c'est au tour d'Yvon André, directeur général adjoint : en 14 mouvements boursiers, il vend pour plus de 4 millions d'euros. D'après nos estimations, les deux hommes ont réalisé dans ces opérations des plus-values supérieures à 4 millions d'euros pour le premier, à 1,5 million d'euros pour le second. Des chiffres que doit considérer avec quelque perplexité Pierre Gadonneix, le PDG d'EDF, dont la rémunération plafonnée à 1 million d'euros tandis que son groupe et ses capitaux publics sont pour beaucoup dans la fortune des deux dirigeants. En tant qu'actionnaire principal, sans doute peu désireux de chicaner une filiale si branchée ; et en tant que client principal, tenu de racheter à un tarif fixe l'électricité produite par les éoliennes, qui, manifestement, ne brassent pas que du vent. »)

http://www.lexpress.fr/actualite/economie/stock-options-bonus-qui-sont-les-patrons-a-l-abri-de-la-crise_750892.html

11-4 - FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL D'ETAT, SERVICES PUBLICS ET GRANDS CORPS DE L'ETAT

Quelques livres :

- **KESSLER (Marie-Christine).** **Les grands corps de l'Etat.** Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1986, 344 p.
- **ROUBAN (Luc).** **"La fin des technocrates ?".** 1998, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. "bibliothèque du citoyen
- **ROUBAN (Luc).** **La méfiance envers les élites politiques ou la démocratie utilitaire**, dans la revue *Cahiers français* n°356 (Les démocraties ingouvernables). La Documentation française, 2010, 88 p.
- **ROUBAN (Luc), JEANNOT (Gilles)** (sous la direction de). **Changer la fonction publique.** Revue Française d'administration publique, n°132, 2010
- **Gilles JEANNOT. LES METIERS FLOUS. Travail et action publique.** Octares, éditions Collection Travail et activité humaine, 2005
- **SOULEIMAN (Ezra).**
 - * **Les hauts fonctionnaires et la politique.** Paris, Seuil, 1976
 - * **Les élites en France.** Paris, Seuil, 1979
 - * **Le démantèlement de l'État démocratique.** Paris, Seuil, 2005
- **DREYFUS (Françoise).** **L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (18-20e siècle).** Paris, La Découverte, 2000.
- **BITAR (Karim Emile) et FADEL (Robert)** (Sous la direction de). **Regards sur la France. Trente spécialistes internationaux dresse le bilan de santé de l'Hexagone.** Paris, Seuil, 2007.
- **BONELLI (Laurent) et PELLETIER (Willy)** (Sous la direction de). **L'Etat démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse.** 2010. Paris, La Découverte / Le Monde Diplomatique, 323 p.

11-4.1 - GRANDS CORPS DE L'ETAT, « NOBLESSE D'ETAT »

- sur Wikipédia : Grands corps de l'Etat

http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_corps_de_l'Etat

- Sur Wikipédia : Technocratie : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Technocratie>

- Technocrate et technocratie : <http://graspe.eu/Techno4.pdf>

- L'ENA (Ecole Nationale d'Administration)

(Depuis son déménagement à Strasbourg, l'ENA se fait également appeler École européenne de gouvernance)

<http://www.ena.fr/index.php?/fr>

* Association des anciens élèves de l'ENA : <http://www.aaeena.fr/>

- Sur Wikipédia. L'Ecole Nationale d'Administration

http://fr.wikipedia.org/wiki/L'Ecole_Nationale_d'Administration

- Sur C'est Classe ! (01/05/2011). Les candidats à l'ENA manquent de couleurs

(« « De bons élèves, bosseurs, capables de résumer des dossiers et de construire des plans, mais souvent ternes et terriblement conformistes: c'est le portrait que dresse la présidente du jury du **concours 2010 à l'ENA** des candidats qu'elle a vu défilé. De futurs hauts fonctionnaires prêts à se fondre dans **un moule** mais bien moins à innover ou à se démarquer. » ... « Il ressort que les jeunes ont une image bien tristounette de l'administration et que le conservatisme ambiant a de beaux jours devant lui. On y voit des candidats convenus, sans grand relief ni originalité, qui ne se distinguent guère les uns des autres. » ... « *J'ai deux regrets majeurs*, résume Michèle Pappalardo: *trop de conformisme et pas assez de diversité*». » «- A propos du manque de diversité, Michèle Palappardo s'attarde d'abord sur le **peu de femmes admises**. En 2010, pour les trois concours, elles étaient 26 sur 80 reçus, soit 32,5% - contre 36,25% en 2009, 38,75% en 2008, 36,20 % en 2007. C'est au concours externe que la situation est la pire: **30% de reçues** alors qu'elles sont **44,6% de candidates** - loin des 37,5% de reçues en 2009, 40% en 2008 et 41,5% en 2007. *"La réduction du taux de réussite des candidates au concours et l'écart qui s'accroît entre le taux de féminisation des inscrits et des reçus mèriraient d'être analysés pour essayer de corriger cette évolution très regrettable".*

La diversité sociale ou ethnique est plus difficile à mesurer, faute d'éléments tangibles. Michèle Pappalardo souligne que quelques candidats issus de l'immigration - "de pays méditerranéens ou d'Europe de l'Est" - ont réussi le concours. Mais cela reste infime. Elle avance une explication à cette homogénéité : les candidats sortent trop des mêmes formations, des mêmes prépas et des mêmes écoles - **Sciences Po Paris** pour le concours externe. Ils sont trop formatés."

... En 2010, sur les 19 admis qui ont suivi une année de prépa, 11 l'ont fait à Sciences Po et 8 à **Paris I - ENS** (l'Ecole normale supérieure). De plus, parmi les 40 reçus, 33 sont diplômés de Sciences Po et 1 est en 4ème année. Les autres sont diplômés de Paris I (Panthéon-Sorbonne et ENS), des **Ponts et Chaussées**, de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) ou d'**HEC**. » ... « Reste que dans le Bulletin Quotidien du 1er avril, une lettre d'information destinée aux "décideurs" -, on liste avec délice tous "les fils" et "filles de", et même "petits-fils de", qui ont réussi l'Ena. Gloire aux **héritiers !**"

<http://classes.blogs.libération.fr/soule/2011/05/les-candidats-a-l-ena-manquent-d-originalité.html>

- Sur le Nouvel Observateur (15/03/2011). Comment HEC a enfoncé Polytechnique et l'ENA

(« Imaginons qu'en 2012, **Dominique Strauss Kahn** devienne président de la République. Alors il y aura des HEC à la tête de l'état, de la télévision nationale (**Rémy Pflimlin** à France Télévisions), du nucléaire (**Proglio** à EDF), de l'aéronautique (**Louis Gallois** à EADS), du leader français des télécom (**Stéphane Richard** à France Télécom), de la première banque du pays, (**Beaudoin Prot** à BNP-Paribas), du leader mondial de l'assurance (**de Castries** à Axa), du leader mondial des matériaux de construction (**Bruno Lafont** à Lafarge, où il a succédé à un X Mines, **Bertrand Collomb**), du leader mondial des cosmétiques (**Jean Paul Agon** à L'Oréal), de l'OMC (**Pascal Lamy**) et - last but not least - de la rédaction du journal *Le Monde* (**Erik Israelewicz**) et même du groupe *Le Monde* (**Louis Dreyfus**). Sans compter divers ministres actuels ou potentiels (**Pecresse, Hollande, Borloo, Perol, Woerth...**). Ce que confirme le dernier palmarès de l'Ecole des Mines, qui analyse les diplômes des dirigeants des 500 premières entreprises mondiales du magazine américain *Fortune*. Il montre que, avec 11 P-DG issus de ses rangs, **HEC est la 4ème « usine à patrons » mondiale**, aux cotés d'Harvard et d'Oxford, devant Polytechnique (7^e place) et l'ENA (9^e place). Sacré carton ! Cette impressionnante percée met en lumière une évolution majeure de la société française. Jusqu'aux années 90, la filière noble chez nous fut le service de l'état, les meilleurs postes étant trustés par des Polytechniciens et des Enarques. Dans les années 50, annoncer qu'on voulait faire HEC jetait la consternation en famille. Cela voulait dire qu'on était nul, incapable de faire une école d'ingénieurs. Ingénieur, c'est un statut, comme médecin ou avocat. Mais nul ne savait qualifier le diplômé d'HEC, sauf à être banquier ou comptable. Impossible d'expliquer son métier à la sortie de cette filière, les mots marketing et management étaient inconnus, et débuter dans la vente était une déchéance absolue. » ... « **La fin des « élites étatiques »** « *Cette évolution marque un tournant majeur en France : les éléments brillants se sont mis à aller vers les écoles de commerce, et ceci a mis fin à un siècle de domination d'élites étatiques issues d'écoles d'ingénieurs* » analyse **Jean Pierre Boisivon**, (photo) ancien patron de l'ESSEC, et ancien directeur de la prévision à l'Education Nationale. Confirmation de **Jean Luc Allavena**, ancien N° 2 du Groupe Lagardère, un des acteurs clé de la communauté HEC, qu'il a présidée, ainsi que la Fondation HEC : « *On a soudain compris en France qu'avoir une industrie n'est rien si l'on n'a pas une approche marché.* »... « **Pourquoi HEC a écrasé les autres** ? Ceci explique la montée des managers aux postes de pouvoir. Mais pourquoi, dans ce mouvement général, HEC a-t-elle pris une place aussi écrasante, laissant loin derrière ses concurrents (l'INSEAD, l'ESSEC, l'EDHEC, l'EM Lyon, etc) au point qu'on ne compte que 2 ESSEC, et un ESCP à la tête des entreprises du CAC 40, contre 12 HEC ? Certes, beaucoup de ces HEC sont « montés » parce qu'ils ont fait l'ENA en plus, comme Lamy, Richard, de Castries, Gallois, Pecresse ou Prot. Ces HEC ont bénéficié d'un « bonus » les mettant à armes égales avec les « élites étatiques », les polytechniciens et les inspecteurs des finances. **Mais la vraie cause n'est pas celle-là** : un jour, au milieu des années 90, HEC a décidé de copier le Corps des Mines, cette machine à propulser les ingénieurs en haut des états majors. C'est-à-dire de créer au sein de la communauté de ses anciens élèves un travail d'entraide et de promotion, sur longue durée, avec des méthodes de chasseurs de tête. L'élément déclencheur fut le travail de **Michel Bauer**, un HEC, ancien sociologue au CNRS, spécialiste de la gouvernance des entreprises. Avec **Bénédicte Bertin-Mouret** il publie en 1987 « *Les 200, comment devient-on un grand patron ?* » En décortiquant les carrières de patrons comme **Jean Peyrelevade, Jean Louis Beffa** ou **Roger Fauroux**, les deux chercheurs montrent le poids écrasant des patrons « venus de l'état » - X et ENA - à la tête des firmes françaises, et livrent les secrets de leurs systèmes d'entraide. En 1997, avec « *Radiographie des grands patrons français, 1985-1994* » (L'Harmattan) il donne des précisions : **49 % des patrons des 200 premières entreprises sont - à l'époque - X ou ENA (presque le double du poids d'Oxford et Cambridge en Grande Bretagne). Et HEC n'a que des miettes avec 7 %** ». ... « Le travail de Bauer donne l'explication : ces diplômés sont victimes de la pratique française des « *parachutages* ». Les X et Enarques débutent en se faisant un réseau d'influence dans les cabinets ministériels et les grandes administrations. Puis, fort de ces appuis, ils se propulsent directement au sommet de grosses boîtes. L'archétype étant **Messier** (X + ENA) débarquant à 38 ans à la tête de Vivendi - ex Générale des Eaux - après avoir travaillé pour **Balladur** puis la banque Lazard. Bauer montre que les patrons allemands ont intégré les firmes qu'ils dirigent à 25 ans en moyenne, et grimpé les échelons, alors qu'en France ils ont « débarqué » dans l'entreprise bien plus tard, en moyenne à 32 ans. **La « locomotive » des Anciens + un directeur stratège**. Pour casser le plafond de verre, les HEC vont copier le Corps des Mines, en instaurant une puissante machine à promouvoir leur école et leurs anciens élèves. **Jean Luc Allavena**, maintenant financier à Londres, véritable moine soldat de la communauté HEC, qui avoue lui consacrer chaque jour 10% de son temps depuis 20 ans, ne nie pas cette dynamique, mais récuse l'image d'une « *mafia* » qui s'entraide : « *On n'a pas joué les « réseaux* ». C'est en créant la Fondation HEC et en demandant aux anciens de faire des dons à l'école qu'on les a mobilisés ». D'abord des dons d'entreprises, puis, à partir de 2001, des dons personnels, à l'initiative d'Allavena. « *C'est un point capital : les anciens qui donnent de leur poche à leur école deviennent comme des actionnaires.* » ... » HEC a bénéficié d'un efficace outil : la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, (CCIP) qui a peut être été à HEC ce que le Corps des Mines est à Polytechnique. **Le puissant piston de la Chambre de commerce de Paris. La CCIP - plus d'un demi milliard d'E de budget** - s'est mise puissamment à la manœuvre pour « booster » son école grâce à ses influents réseaux.

« **La montée du « fanatisme gestionnaire » ?** La désindustrialisation de la France proviendrait-elle du fait que les hommes de marché ont pris le pas sur les hommes de production ? Faux procès, car sauver l'industrie, c'est savoir la vendre. Encore faut-il que notre industrie innove. Et ici, la balle est dans le camp des scientifiques. « *La culture d'innovation est trop absente des écoles d'ingénieurs* » accuse **Pascal Brier**, un EDHEC qui dirige le plus gros recruteur français de diplômés techniques, la société **Altran**, qui aide les entreprises à accoucher de projets innovants. Il s'étonne de constater que le financement de l'innovation est un concept qui n'est pas enseigné dans les écoles. « *Je vois plein d'ingénieurs qui veulent lancer un produit mais refusent de savoir d'où viendra l'argent, la question leur semblant annexe, presque accessoire.* » Pas étonnant que cela laisse le pouvoir aux gestionnaires. L'autre question, plus inquiétante, est celle de **la vie au travail**. Le psychiatre **Christophe Dejours**, professeur au CNAM et directeur de la revue « *Travailler* », auteur de plusieurs livres sur la psychopathologie du travail, pense que l'atmosphère dans les entreprises a été transfigurée par le fait que « *les sciences de l'ingénieur ont été détrônées au profit des sciences de gestion* ». Dans un article titré « *Sortir de la souffrance au travail* », il incrimine un « *management par la menace* », parle de « *fanatisme gestionnaire* », déplorant la contrainte du « *reporting permanent, toujours plus préemptoire* », qui a supplanté une culture d'entreprise qui reposait sur la fierté du métier. Pour lui « *les dirigeants aujourd'hui aux commandes n'ont plus aucune connaissance des sciences du travail* » (*Le Monde* du 22/2/11). **Le redoutable Proglio**. Les « *commerciaux* » ont rejoints les ingénieurs et les inspecteurs des finances au sommet des entreprises : en 2010, le match est désormais équilibré à la tête du CAC 40 : 13 X, 10 ENA, 12 HEC. Une spectaculaire illustration du phénomène nous est donné par un événement récent qui rejoint, curieusement, la plus **dramatique actualité japonaise du moment** : le 21 février dernier, Nicolas Sarkozy a créé un « **Comité stratégique de l'énergie nucléaire** », dans le but de réunir les trois géants de la filière : **EDF, Areva** et le **CEA**, qui oeuvraient en ordre dispersé, ce qui aurait causé la perte du gros marché de centrales nucléaires à **Abou Dhabi**, au profit de la **Corée**. Ce comité sera présidé par **Eric Besson**, un ministre de l'industrie sorti de **Sup de Co Montpellier** et **Sciences Po** (alors que ce ministère était une chasse réservée du Corps des Mines), et vice présidé par... **Henri Proglio**, HEC pur sucre, qui n'a même pas eu besoin de l'ENA pour prendre la tête d'un consortium qui, jadis, n'aurait jamais échappé à un « *Mineur* » (photo). La victime potentielle de l'opération est la plus grande figure actuelle du corps des Mines, **Anne Lauvergeon**, ..., qui est au plus mal avec Proglio, et qui se défend avec une belle énergie. Décidément un redoutable (certains disent « *un tueur* »), ce Proglio. C'est déjà lui, en d'autres temps, qui se heurta frontallement à l'un des plus célèbres X-ENA, **Jean Marie Messier**, quand celui-ci avait voulu vendre la « *Française des eaux* », division traitement des eaux de Vivendi, devenue depuis, sous la houlette de Proglio, la très profitable **Véolia**. Reste à savoir si c'est un cadeau, aujourd'hui, d'hériter du nucléaire. “ ... (article à lire en entier)

<http://leblogdeleducation.blogs.nouvelobs.com/archive/2011/03/15/temp-1f8fc4d7740df2db03d494222fd10b1.html>

- Isabelle Berrebi-Hoffmann et Pierre Grémion. Elites intellectuelles et réformes de l'Etat. Esquisse en trois temps d'un déplacement d'expertise.

(Résumé : En suivant un fil chronologique, l'article donne des points de repère sur l'évolution des acteurs et savoirs des experts de la réforme de l'Etat en France. L'unité de lieu et de milieu des années 1980 autour de figures issues des élites administratives, des cercles universitaires et intellectuels français réunis dans des clubs de pensée a évolué dans les années 1990 vers à la fois une multiplicité d'acteurs privés – Think tanks et consultants internationaux – et une uniformité des méthodes de modernisation publique : le recours à l'importation d'outils de gestion et normes issues du privé. Cet angle d'appréhension chronologique ouvre plus largement sur une analyse de la transformation du monde des élites dirigeantes et des élites intellectuelles nationales. La réforme devenue synonyme d'importation des normes privées dans le secteur public dans les années 1990 a créé un véritable marché international de l'expertise, remettant en cause les ressources des élites traditionnelles françaises en mutation et recomposition aujourd'hui.) (dossier pdf)

http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf_Berrebi_New_public_management_et_elites.pdf

- Isabelle Grand. Management des organisations (thèse) (dossier de présentation de conférence, dossier pdf)

(Isabelle Grand est Professeur agrégée à l'IAE de Caen-Basse Normandie. Titulaire d'un DEA en économie, d'un DEA en sciences de gestion et d'un DEA en sociologie) (Intervention de Madame Isabelle GRAND : La sélection des dirigeants des grandes entreprises. Cette présentation avait pour support l'étude statistique du cursus de formation des dirigeants des entreprises françaises cotées. L'intervenant a ainsi mis en évidence les points communs des différents dirigeants dont la majorité proviennent des grandes écoles et singulièrement de l'école polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. Ces formations ne

prédestinent pas à priori au métier de dirigeant contrairement aux formations dispensées dans les grandes écoles commerciales. Isabelle GRAND a souligné les conséquences stratégiques de cette particularité française :

- une tendance à privilégier la croissance externe plutôt que croissance interne ;
- une méconnaissance des métiers de l'entreprise. Elle a également mis en évidence l'impact de cette situation sur le climat social dans l'entreprise et son coût financier. Madame Isabelle GRAND a enfin présenté, notamment pour l'Etat, les conséquences du passage de certains hauts fonctionnaires de la sphère publique à la direction d'entreprises privées.)

www.discip.ac-caen.fr/eco-gestion/spip/.../conference_isabelle_grand.pdf

- Sur AITEC. Association internationale des Techniciens, experts, chercheurs. Service public.

* **Grands corps de l'Etat et démocratie**

(«Omniprésente, quand ce n'est pas omnipotente, dans notre pays, la fonction publique est un enjeu décisif de toute réforme démocratique, en distinguant bien la question des grands corps de l'Etat de la situation de la masse des fonctionnaires. La France a toujours eu une haute Fonction Publique de grande compétence technique, qui a même eu tendance à assurer la pérennité de l'Etat face à des gouvernements faibles. Avec la Cinquième République s'est progressivement mise en place une confusion des genres entre le pouvoir politique légitime et les grands corps, ces derniers envahissant petit à petit toutes les sphères du pouvoir : de l'administration et de la politique vers l'industrie, la banque et les médias ». Cette création française correspond au premier modèle de l'élitisme républicain, qui n'est plus adapté aux défis d'aujourd'hui mais instaure désormais la « tyrannie du diplôme initial ». Les grands corps constituent un paradoxe: ils sont le sommet de la méritocratie républicaine, tout en ayant un fonctionnement et des effets monarchiques, anti-démocratiques qui en font le cœur de l'étatisme à la française. Comment sortir démocratiquement de ce cercle vicieux? »)

<http://www.globenet.org/aitec/chantiers/sp/resumsp/grandscorps.htm>

* **Service public. Dossier pour une refondation. Fiches résumées**

<http://www.globenet.org/aitec/chantiers/sp/somressp.html>

* **Eliten in Deutschland und Frankreich im 19. Und 20. Jahrhundert.** Rainer Hundemann und Georges-Henri Soutou. Oldenbourg

http://books.google.fr/books?id=NB1x0f8OAjsC&pg=PA160&lpg=PA160&dq=pantoufage,+corps+de+Mines&source=bl&ots=Yrv5TAMFYt&sig=4xOgaG86_Vf-M4JVRwtsazRNjw4&hl=fr&ei=touyTYTGHsas8QOcgq2WDA&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=2&ved=0CB8Q6AEwATgK#v=onepage&q=pantoufage%2C%20corps%20de%20Mines&f=false

- Sur Fédération des grands corps techniques de l'Etat. « **Le devenir des grands corps techniques** ». Intervention de Fabrice DAMBRINE, Président de la Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat. Congrès du SNIGREF des 27 et 28 novembre 2001 (dossier pdf)

<http://www.hautefonctionpublique.org/fgcte/documents.html>

- LE PANTOUFLAGE

- Sur Wikipédia : **Pantoufle**

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Pantoufle>

- Sur Mapyourinfo.com. **Pantoufle**

<http://mapyourinfo.com/wiki/fr.wikipedia.org/Pantoufle/>

- Sur comite-histoire.minefi.gouv.fr : **L'évolution. Corps des Mines et industrie depuis 1950**, 43 p. (dossier pdf)

<http://www.comite-histoire.minefi.gouv.fr/.../MinesBercy01-04.pdf?...>

- Sur les Echos :

* **Enquête du journal Les Echos – juin 2006. Voyage au cœur de l'élite de la République**

(1. Une exception culturelle » en pleine évolution (Les Echos du 20/06/06). 2- Les grands corps administratifs (Les Echos du 21/06/2006) 3- Les grands corps techniques (Les Mines, les Ponts et Chaussées) (Les Echos du 22/06/06)

* (21/06/2006). **Grands corps : la fin de l'âge d'or ?**

(Quintessence de l'Etat Colbertiste, les « grands corps » - Conseil d'Etat, Cour des comptes, Inspection des finances, Mines, Ponts et Chaussées - constituent la véritable ossature de la technosstructure française. Une élite très restreinte, dont les réseaux et priviléges, réels ou supposés, alimentent les fantasmes de l'opinion publique. Apparemment immuables, ils ont cependant été contraints d'évoluer, notamment face à la réduction de leur champ d'intervention.)

<http://archives.lesechos.fr/archives/2006/lesechos.fr/06/21/200077850.htm>

- Sur Persée. **Le pantoufle en France (vers 1880-vers 1980)**, par Christophe Charle. In : Annales, Sociétés, civilisations, 1987, Volume 42 , N° 5, p. 1115-1137

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1987_num_42_5_283438

Sur Le Figaro (15/10/2007). Pantoufle, pantoufle et pantoufliers

(« L'Argot de Polytechnique distingue la botte, les meilleurs qui intégraient généralement l'armée, de la pantoufle, les autres qui devaient se contenter du civil....)

<http://www.lefigaro.fr/.../01010-20061211ARTWW90383-pantoufle>

- Sur l'Express (19/12/1996). **Pantoufle: l'onde de choc**

(« En annulant la nomination du sous-gouverneur du Crédit foncier, le Conseil d'Etat a déclenché une offensive qui inquiète nombre de hauts fonctionnaires. Tous ceux qui exercent dans un secteur concurrentiel »)

http://www.lexpress.fr/.../pantoufle-l-onde-de-choc_619968.html

Le Corps des ingénieurs des Mines

* **Le Corps des Mines : Les corps techniques de l'Etat**

<http://www.mines-paristech.fr/corpstechniques/CTE.html>

* **Erhard Friedberg et Dominique Desjeux. "Fonctions de l'Etat et rôle des grands corps: le cas du Corps des Mines"**, *Annuaire International de la Fonction Publique*, 1971/1972, pp. 567/585.

* **Sur Libération (20/01/1997). Coup de grisou dans le corps des Mines. L'institution, grand vivier de PDG, est ébranlée par un vent de fronde**, par Launet Edouard.

www.libération.fr/.../0109202819-coup-de-grisou-dans-le-corps-des-mines-l-institution-grand-vivier-de-pdg-est-ébranlée-par-un-vent-de...

* **Sur l'Express (30/01/1997). Fissures au corps des Mines**

(Sortis premiers de Polytechnique, les «mineurs» quadrillent l'industrie nationale. Mais quel peut être l'avenir d'un corps d'ingénieurs d'Etat dans une Europe libérale? Malaise en «minarchie».

http://www.lexpress.fr/informations/fissures-au-corps-des-mines_620659.html

- Le corps de Ingénieurs de Ponts, des Eaux et des Forêts

Création du corps des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF). Décret du 10 septembre 2009.

Il compte environ 3700 membres et est le principal corps d'encadrement supérieur du [Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer](#) et du [Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche](#).

* Sur Wikipédia : [Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts](#)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Corps_des_ingenieurs_des_Ponts,_des_Eaux_et_des_Foret

- Julie GERVAIS. [La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées. Impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes \(fin du XXe siècle\)](#). Thèse de Doctorat de Science politique, 12/12/2007. Université de Lyon II
http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/gervais_j#p=0&a=top

- Livre : Jean-Claude THOENIG. [L'ère des technocrates : le cas des ponts et chaussées](#). Paris. L'Harmattan, 1987.

12 - LES ENJEUX ENERGETIQUES AU NIVEAU MONDIAL. LES GAZ DE SCHISTE, NOUVEL ELDORADO ? L'ENERGIE NUCLEAIRE

12-1 - POLITIQUES ENERGETIQUES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Alternatives Economiques. Quelles politiques énergétiques pour demain ?

(« Face à la fin annoncée du pétrole et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Europe peine à mettre en place une politique commune. Pour sa part, la France base toujours sa stratégie énergétique sur le nucléaire. » ...)

http://www.alternatives-economiques.fr/quelles-politiques-energetiques-pour-demain- fr_pub_324.html

- Sur le pic pétrolier. Blog de Matthieu Auizanneau, journaliste indépendant.

* [Oil man, Chronique de la fin du pétrole.](#) (fichier pdf) (nombreux graphiques)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/files/2011/03/matthieu-auizanneau-assemblee-nationale-25-janvier-2011.1299063689.pdf>

* (15/09/2010). « Peak oil » : le ministre de l'énergie de Jimmy Carter sonne l'alarme. Entretien avec Robert L. Hirsch. (« James Schlesinger, ex-secrétaire à l'énergie du président Carter, préface le livre d'un ancien haut fonctionnaire américain, le Dr Robert Hirsch, qui prédit une chute de la production de pétrole dans les 5 années à venir. Jamais un personnage politique du rang de Schlesinger n'avait assumé un tel diagnostic. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/15/entretien-avec-robert-l-hirsch-12/>

* (10/12/2011). [Le gaz naturel est-il l'avenir du pétrole ? Bof...](#)

(« La transformation du gaz naturel en carburant liquide est l'une des solutions majeures envisagées pour palier la raréfaction du pétrole conventionnel. Coûteuse, complexe, polluante, elle n'a rien d'une solution miracle. »)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/12/10/le-gaz-naturel-est-il-lavenir-du-petrole-bof/>

- Sur Deutch Bank group. DB Climate Change Advisors (les experts de la Deutsche Bank sur le changement climatique). [Rapport « Natural Gas and Renewables: A Secure Low Carbon Future Energy Plan for the United States »](#). November 2010 » (dossier pdf)

http://www.dbadvisors.com/content/_media/NaturalGasAndRenewables.pdf

- Sur OCDE. IEA. International Energy Agency. [World Energy Outlook 2009. Keys graphs](#)

<http://www.oecd.org/dataoecd/44/10/44047893.pdf>

* Sur IEA. IEA Statistics 2010 Edition. [CO2 emissions from fuel combustion highlights](#)

<http://www.iea.org/co2highlights/CO2highlights.pdf>

- Sur Deutch Bank group. DB Climate Change Advisors (les experts de la Deutsche Bank sur le changement climatique). [Rapport « Natural Gas and Renewables: A Secure Low Carbon Future Energy Plan for the United States »](#). November 2010 » (dossier pdf)

http://www.dbadvisors.com/content/_media/NaturalGasAndRenewables.pdf

- UMH. Université de Mons-Hainaut. Faculté des sciences. Service de Chimie des Matériaux Nouveaux. [Pic du Pétrole et Pic du Gaz. Le déclin des ressources pétrolières et gazières après leur pic de production est un défi sans précédent. Préparons nous.](#) Par Patrick Brocorens. Février 2007, 108 p. (dossier pdf)

http://mail.materianova.be/pub/Pic_du_Petrole_BrocronsP_Fevrier_2007.pdf

- Sur Union SNUI-Sud Trésor solidaires. Section DG. Humanité : [auto-défi](#) (sur le pic pétrolier) (Version initiale : juin 2007 Parution : 11 novembre 2007 Dernière modification : 24 mai 2010)

<http://www.snui.fr/snui-locaux/dg/spip/spip.php?article185>

- IFRI. Institut Français des Relations Internationales. [Maïté JAUREGUY-NAUDIN. Le protocole de Kyoto peut-il produire des résultats ?](#) Actuelle de l'Ifri, novembre 2009

http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5577&id_provenance=97

- GLOBAL CHANCE. [Prospective et enjeux énergétiques mondiaux : un nouveau paradigme](#) (Agence Française de Développement). Janvier 2008, 59

<http://www.global-chance.org/spip.php?article98>

- WISE-Paris : [De la représentation de la demande d'énergie... à la décision publique. La pratique française illustrée par l'exemple.](#)

<http://www.wise-paris.org/francais/rapports/conferences/020603YM-Instene.pdf>

- Réseau Action Climat-France. Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème de l'effet de serre et du changement climatique. Il est le représentant français du réseau mondial d'ONG concernées par les changements climatiques, le "CAN : Climate Action Network", qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents.

Le RAC-F est agréé au niveau national :

- Association de protection de l'environnement.
- Association d'intérêt général
- Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, le RAC-F regroupe une quinzaine d'associations de défense de l'environnement, d'usagers de transport, et d'alternatives énergétiques.

<http://www.rac-f.org/>

- * Publication du Plan européen 2020 pour l'efficacité énergétique - encore une occasion manquée.
<http://www.rac-f.org/Publication-du-Plan-europeen-2020.html>
- * Pourquoi l'Europe doit sans plus attendre passer à un objectif de réduction de ses émissions d'au minimum 30% pour 2020 ? Note du Réseau Action Climat France, 25 mai 2010
<http://www.rac-f.org/Pourquoi-l-Europe-doit-sans-plus,1737.html>
- Commission européenne. EUROPE 2020 initiative - Energy Efficiency Plan 2011
http://ec.europa.eu/energy/efficiency/action_plan/action_plan_en.htm
 - * sur Energie2007 : Energie: conclusions du Conseil européen.
<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3184>
 - * sur Energie2007 : European Council, 4 February 2011. Conclusion on energy
http://www.energie2007.fr/images/upload/conseil_europeen_4_fevrier_2011_conclusions_english_version_040211.pdf
- Melchior. Le site des sciences économiques et sociales. Une Politique énergétique européenne.
www.melchior.fr/index.php?id=4650&no_cache=1&type=123
- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique (04/2007). Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Rapport d'orientation.
« Evolutions technologiques ». Rapport de la commission Énergie (dossier pdf, 60 p.)
http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Energie - groupe 3 - rapport_d_orientation1.pdf
- Ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement. Commissariat général du Développement durable. Stratégie nationale développement durable 2009-2012. France. Février 2009.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-projet-de-strategie-nationale_5221.html
- Le Corps de Mines.
 - * Géopolitique de l'énergie. Eléments de cadrage. Christophe Schramm
www.celsius-europe.eu/.../Géopolitique-de-lénergie-éléments-de-cadrage.pdf
 - * Les chemins d'une croissance sobre. Une politique énergétique pour la France dans un nouveau contexte européen et mondial. Pour conjuguer croissance et respect de l'environnement, priorité à la sobriété énergétique, notamment, à moyen et long terme. En France, en Europe et dans le monde. par Pierre Boisson. Conseil général des mines
www.annales.org/re/1998/re10-98/boisson024-039.pdf
- Les rapports de la Documentation française.
 - * Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050. Sous la présidence de Christian de BOISSIEU. La Documentation française – Paris, 2006. ISBN : 2-11-006280-0
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000757/0000.pdf>
 - * Effet de serre : modélisation économique et décision publique
GIRAUD Pierre-Noël, JESTIN FLEURY Nicole, AYONG LE KAMA Alain, VILMART Christian, FRANCE. Commissariat général du plan.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000142/index.shtml>
- Site WIKIPEDIA : Plan Climat
http://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_climat
- Académie des Sciences. Rapport sur le changement climatique
www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rapport261010.pdf
 - * Sur RTL : Réchauffement climatique : l'Académie des Sciences réfute les thèses de Claude Allègre
<http://www rtl.fr/actualites/vie-pratique/environnement/article/rechauffement-climatique-l-academie-des-sciences-refute-les-theses-de-claude-allegre-7632919872>
- LE CEA. Le CEA est officiellement devenu le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2010, parue au Journal officiel).
 - * Le CEA et les énergies alternatives. Conférence de presse du 8 avril 2010
www.cea.fr/content/download/.../CEA-Energies-Alternatives-avril2010.pdf
- Le Sénat. Rapport d'information N° 436. SESSION ORDINAIRE de 2005-2006, au nom de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire (1) sur les énergies locales, Par MM. Claude BELOT et Jean-Marc JUILHARD, Sénateurs. (dossier pdf)
www.senat.fr/rap/r05-436/r05-4361.pdf
- CNRS. Action Concertée ENERGIE du CNRS et du Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies. Une politique de recherche et développement pour des énergies durables. Bernard SPINNER, Directeur, Edouard FABRE, Directeur adjoint. Décembre 2003 (dossier pdf)
<http://energie.cnrs.ensma.fr/reflexion/livre blanc.pdf>
- Courrier International (15.02.2007). Le réchauffement climatique : un bon plan commercial
(Pour de nombreuses entreprises, l'énergie dépasse le simple choix éthique. Derrière leurs bonnes intentions se cache une habile stratégie marketing et financière. Par Davide Fanelli)
<http://www.courrierinternational.com/article/2007/02/15/le-rechauffement-climatique-un-bon-plan-commercial>
- Rapport au Premier ministre. Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables en France. Yves Cochet, Député du Val d'Oise. Septembre 2000
www.maguelongardiole.fr/Archives/.../15-09-2000-rap-cochet-en-ren.pdf
- Energie-Cités, Association de municipalités européennes pour une politique énergétique locale durable. Contribution d'Energie-Cités au débat sur le Livre Vert : « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique »
http://energy-cities.eu/IMG/pdf/avis_livre_vert_fr.pdf
- Confédération européenne des syndicats (CES). La voix des travailleurs européens.
 - * (01-02/12/2010). Résolution sur la stratégie énergétique pour l'Europe 2011-2020 :
<http://www.etuc.org/a/7953>
 - * Position de la CES sur le paquet « changement climatique et énergie » (2008)
<http://www.etuc.org/a/7953#nh16>
- INESTENE. Institut d'Evaluation des Stratégies sur l'Energie et l'Environnement en Europe.
RESEAU SOL(ID)AIRE DES ENERGIES !
 - * Soutiens et subventions de l'état aux énergies en France, Par Antoine BONDUELLE, Frédéric TUILLE et Sébastien FENET. Rapport réalisé pour GREENPEACE (décembre 1998)

(Très intéressant rapport sur le poids des différentes aides financières de l'Etat aux sources d'énergie. Hit parade pour le nucléaire, « Un soutien encore minuscule pour les renouvelables, .. « 3 à 4% de celle reçue par l'énergie nucléaire, en valeur absolue, huit à 16 fois inférieure à celle reçue par le nucléaire ») <http://resosol.org/controverses/detente.html>

* **Vidéo FR3-Orléans** : Invité sur le plateau du journal de Fr3-Orléans, Pierre RADANNE, Directeur de l'INESTENE - (Institut d'évaluations des stratégies énergétiques Européennes)- explique le risque nucléaire, la nécessité des énergies renouvelables, l'électricité industrielle, les centrales à turbine à gaz. <http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/ORC9502023360/invite-pierre-radanne-directeur-de-l-iestene.fr.html>

- **Le Monde Diplomatique. «Manières de voir » N° 115. Batailles pour l'énergie**, février-mars 2011, 100 p., 7,50 € http://boutique.monde-diplomatique.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=MDV115

- **Sur Actu-environnement (03/05/2011). Il n'y a pas d'autre solution que d'apprendre à vivre avec moins de pétrole**

(« A l'occasion de la neuvième conférence mondiale de l'Association d'étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel, à Bruxelles, Actu-Environnement a demandé au président de l'ASPO, Kjell Aleklett, une mise au point sur l'évolution des ressources de brut à moyen terme. ») « **Actu Environnement : Comment a été identifié le pic pétrolier ? Kjell Aleklett** : En 1998, les géologues Jean Laherrère, ancien expert chez Total, et Colin Campbell, fondateur de l'ASPO, ont réalisé une étude inédite sur le pic pétrolier, à partir des données de Petroconsultants, première base de données indépendante sur les ressources pétrolières. Fondée à Genève dans les années soixante par l'expert américain Harry Wassall, Petroconsultants a constitué un réseau international de géologues et de retraités expérimentés de l'industrie pétrolière, qui ont alimenté cette base de statistiques pendant une trentaine d'années. Les compagnies pétrolières elles-mêmes fournissaient des chiffres, pour savoir indirectement ce que leurs concurrentes déclaraient comme estimations de ressources. Censurée par ses commanditaires, l'étude de Jean Laherrère et Colin Campbell est finalement parue dans la revue *Scientific American* en mars 1998, sous le titre "La fin du pétrole bon marché". Cette étude annonçait le pic pétrolier pour 2004. Finalement, le pétrole conventionnel a atteint son pic en 2006, ainsi que l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie dans le *World Energy Outlook* de 2010. » « **AE : Le pic pétrolier n'est donc pas seulement un problème géologique, c'est aussi une affaire d'investissements et de coût de l' extraction ? KA** : Exactement. On peut dire que les gisements de la Mer du Nord ont atteint leur point de bascule géologique. L'Arabie Saoudite peut produire durablement entre 10 et 12 millions de barils par jour, mais ne pourra pas doubler sa production, pour des raisons à la fois géologiques, techniques et d'investissements. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour le reste du monde. Nous consommons aujourd'hui, chaque jour sur la planète, quelque 70 millions de barils de brut. Si le monde ne réduit pas sa consommation, il va manquer l'équivalent de trois Mers du Nord pour compenser la déplétion des champs principaux. Il n'y a pas d'autre solution que d'apprendre à vivre avec moins de pétrole. ») <http://www.actu-environnement.com/ae/news/interview-kjell-aleklett-aspo-pic-oil-petrole-12483.php4#xtor=EPR-1>

- **Sur Politis (19/05/2011). À contre courant / Les limites de l'éologie industrielle**

(« Certains estiment que la principale solution à la crise écologique résiderait dans « l'éologie industrielle » et « l'économie de fonctionnalité ». Ces termes désignent des progrès techniques (production et mode d'utilisation) qui visent à découpler les quantités produites et la consommation de matières et d'énergie : écoconception, recyclage, réparation, réutilisation, utilisation partagée, location... Mais, à eux seuls, ils ne permettent de parcourir qu'une petite partie du chemin vers une société soutenable. Ils ne sauraient être des substituts à l'exigence d'en finir avec la croissance. Sans sobriété matérielle et sans relocation substantielle, ils seront largement insuffisants pour atteindre les objectifs qui s'imposent. D'abord, ces arguments éco-industriels, souvent mis en avant par des ingénieurs, parfois pour nous convaincre que la croissance reste possible, s'appliquent essentiellement aux biens issus de l'industrie manufacturière, et même pour l'essentiel aux biens durables, ce qui est une sérieuse limite. Ensuite, on évacue la grande question de la différence entre l'utile et le futile, et donc la délibération sur des besoins raisonnables et durables, sur les gaspillages de toutes sortes. Cette pensée industrielle ne nous aide guère à traiter les problèmes du gaspillage alimentaire (20 à 30 % des aliments sont jetés en France, 40 % aux États-Unis), de l'influence néfaste de la publicité, de la fabrication de « faux besoins », des consommations ostentatoires. On pourra produire des biens de luxe et des résidences de 400 mètres carrés avec moins de matières et d'énergie, il s'agira toujours de formes de gaspillage de ressources rares. Ce qu'on appelle « l'effet rebond » existe bel et bien : une partie des consommateurs, sous l'influence des dispositifs du marketing, de la publicité et autres systèmes de « pousse-aux-achats », profitent, si l'on peut dire, de l'amélioration des performances écologiques de certains produits pour ne pas réduire, voire pour augmenter, les usages, les kilomètres parcourus, etc. Or, le rythme du découplage via les techniques d'éologie industrielle (ou de « l'économie circulaire ») est et sera bien inférieur au rythme de réduction nécessaire de nos émissions (4 à 5 % par an, et plus selon Tim Jackson) et de notre empreinte écologique. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il faut en finir avec la croissance. ») <http://www.politis.fr/A-contre-courant-Les-limites-de-l.14198.html>

- **Agence Française de développement. Prospective et enjeux énergétiques mondiaux. Un nouveau paradigme.** 59, Janvier 2008. Document de travail.

Bernard LAPONCHE, consultant (dossier pdf)

(Résumé : « La poursuite des modes de consommation et des politiques énergétiques actuels conduirait à l'horizon de deux à trois décennies à un doublement de la consommation mondiale. Une telle évolution se heurte à des contraintes majeures : ressources énergétiques, accroissement des prix, risques de conflits, atteintes à l'environnement, risque climatique. Il n'y a pas de développement durable possible avec le système énergétique actuel basé sur un modèle de développement "énergivore" et la hausse "à tout prix" de la production d'énergie. Le nouveau paradigme énergétique consiste à concevoir le "système énergétique" comme englobant non seulement la fourniture d'énergie mais également les conditions et les techniques de sa consommation afin d'obtenir un "service énergétique" dans des conditions optimales en termes de ressources, de coûts économiques et sociaux et de protection de l'environnement local et global. La maîtrise des consommations d'énergie arrive au premier rang des politiques qu'il faut rapidement mettre en œuvre parce que c'est celle qui possède le plus grand potentiel, qu'elle est applicable dans tous les secteurs et dans tous les pays, qu'elle représente le meilleur instrument de la lutte contre le changement climatique, enfin parce qu'elle permet de ralentir l'épuisement des ressources fossiles, tandis qu'une part croissante de la consommation d'énergie peut être assurée par les énergies renouvelables. Elle constitue en outre un facteur de développement économique par la diminution des dépenses énergétiques, ainsi que par la création de nouvelles activités et d'emplois. C'est un impératif de premier ordre des politiques énergétiques et économiques, notamment dans le secteur des transports, presque exclusivement dépendant du pétrole. Cela s'impose aussi en matière de consommation d'électricité, dont la production est chère et particulièrement vorace en énergie primaire. ») <http://www.afd.fr/jahia/wehda/siteweb/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/059-document-travail.pdf>

- **Sur newswiretoday.com (03/08/2011). Les géants asiatiques de l'énergie stimulent la demande mondiale prévisionnelle en électricité selon Frost & Sullivan**

(Les énergies renouvelables devraient être largement adoptées, alors que le charbon reste la source de combustible dominante. La demande mondiale en électricité s'intensifiera entre 2010 et 2030, particulièrement dans les régions en développement, à cause de l'expansion de la classe moyenne et de l'urbanisation rapide. Avec l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants de ces régions, c'est aussi leur consommation d'appareils électriques qui va s'accroître. Selon une nouvelle étude de Frost & Sullivan intitulée « Annual Global Power Generation Forecasts 2011 », la production d'électricité va augmenter à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 2,7 % jusqu'en 2020, pour passer ensuite à 1,8 % par an pour la décennie suivante, quand la croissance des pays émergents va ralentir et que les mesures d'économie d'énergie vont commencer à avoir un impact. Au cours des deux décennies à venir, la part combinée de demande en électricité des régions développées de l'Union Européenne (UE), d'Amérique du Nord et de l'Organisation de coopération et de développement économiques Asie Pacifique (OCDE Asie-Pacifique) chutera de 49,6 pour cent à 37,5 pour cent. On s'attend à ce que la plus grande partie de la demande vienne d'Inde et de Chine ; la part combinée de ces deux pays à eux seuls passant de 23,6 pour cent en 2010 à 34,5 pour cent en 2030. « Le rôle et l'impact futur de la Chine et l'Inde sont plus remarquables dans le domaine de la production d'électricité à partir de charbon, où ces deux pays ont représenté 43,8 pour cent du total mondial en 2010, et devraient atteindre 57 pour cent d'ici 2030, » indique Harald Thaler, Directeur du pôle Production d'Électricité à Frost & Sullivan. « Les deux pays sont également très forts dans la génération d'énergie hydraulique et éolienne ; la Chine développant l'énergie hydraulique et l'Inde l'éolienne. » On s'attend à ce que les énergies renouvelables soient largement adoptées, suivant la volonté des gouvernements de limiter les émissions des énergies fossiles, en partie afin de se conformer aux accords internationaux sur le changement climatique et en partie pour soutenir de nouvelles industries dans le domaine de

l'économie verte. Le pétrole mis à part, toutes les sources de combustible se développeront, mais le charbon restera la source dominante, représentant toujours près de 28 pour cent de la capacité installée et plus de 34 pour cent de la production d'électricité en 2030. >)

<http://fr.newswiretoday.com/news/951/>

- **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.**

* **Technologies clés 2015.85 technologies clés dans sept secteurs économiques**

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/>

* **Technologies clés 2015** (Chimie - Matériaux - Procédés. • TIC (Technologies de l'information et de la communication). • Environnement. • Énergie. •

Transports. • Bâtiment. • Santé, Agriculture et Agroalimentaire.) (les gaz de schiste sont au programme)

<http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/technologies-cles-2015.pdf>

- **Sur YouTube :**

* (08/04/2011). **Collapse**, de ArkoZeitgeister (sous-titres en français) (sur la crise pétrolière et les énergies renouvelables) (décapant) (Collapse, directed by Chris Smith, is an American documentary film exploring the theories, writings and life story of controversial author Michael Ruppert. Collapse premiered at the Toronto International Film Festival in September 2009 to positive reviews.)

<http://www.youtube.com/user/ArkoZeitgeister>

* **Peak Oil - How Will You Ride the Slide?** (Dessin animé - humour sur le pic pétrolier)

<http://www.youtube.com/watch?v=Ulxe1ie-vEY>

- **Sur le Moniteur** (05/07/2011). **France : un bilan énergétique 2010 plein d'enseignements**

(Une part des énergies renouvelables dans le « mix » énergétique qui progresse, en ligne avec le plan national d'action, une indépendance énergétique qui s'améliore, une consommation maîtrisée : ce sont les points forts du bilan énergétique de la France en 2010, qui vient d'être publié. A l'inverse, des motifs de préoccupations : une intention énergétique qui ne diminue pas et une facture qui a augmenté de 10 % pour les ménages. Bilan.

Sans tambour ni trompette, le ministère de l'Ecologie a mis en ligne le 4 juillet le bilan énergétique de la France en 2010. Il fut un temps où la publication de ces données annuelles faisait l'objet d'une présentation ministérielle ou, à défaut, au moins d'un communiqué de presse. Ce n'est pas le cas cette année et c'est bien dommage car ces statistiques sont pleines d'enseignements et posent au mieux les bases d'un débat qui fera partie des préoccupations des candidats à l'élection présidentielle de 2012. Ce bilan rappelle ainsi que le "mix" énergétique primaire de la France est désormais composé de 43 % d'électricité primaire, 31 % de pétrole, 15 % de gaz, 6 % de renouvelables thermiques et déchets, et 4 % de charbon. Par rapport à 2006, année précédant l'élection de Nicolas Sarkozy, deux évolutions significatives : la baisse de la part du pétrole (33,4 % alors) et la hausse des renouvelables thermiques et déchets (4,8 % en 2006). D'autre part, depuis dix ans, la consommation d'énergie finale de la France n'augmente plus. A 158 millions de tonnes équivalent pétrole en 2010, elle est même inférieure au niveau où elle s'était stabilisée depuis 2001.

La part des énergies renouvelables : presque 13 %

Autre évolution favorable de ce bilan : la hausse de la production nationale d'énergie primaire (avec 138,6 Mtep, elle dépasse de 0,2 Mtep le précédent record de 2008) qui permet à la France de porter à 51,2 % son taux d'indépendance énergétique, contre 50,3 % en 2009. Le nucléaire s'est redressé, n'étant plus qu'à 5 % en dessous de son niveau maximum atteint en 2005, et les énergies renouvelables progressent : + 11,5 % pour les EnR électriques, + 10,7 % pour les EnR thermiques et la valorisation énergétique des déchets. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute, mesurée selon les règles de la directive européenne de 2009, est estimée à 12,9 % en 2010, en hausse de 3,2 points par rapport à 2005. « Globalement, écrit le Service de l'Observation et des Statistiques du Commissariat général au développement durable, elle est conforme aux prévisions du plan national d'action ».

Dans le résidentiel-tertiaire, l'électricité de plus en plus reine

Ce bilan comporte aussi des évolutions moins positives : le niveau de l'intensité énergétique en premier lieu (la quantité d'énergie finale consommée par unité de PIB), qui n'a diminué que de 0,1 % l'an dernier, contre 1 % en 2009 et 1,5 % en moyenne de 2002 à 2008. Par habitant, la consommation annuelle est de 4,2 tep d'énergie primaire et 2,5 tep d'énergie finale, en hausse respectivement de 1,1 % et 0,9 %. L'objectif national de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015 et à 2,5 % d'ici à 2030 paraît de plus en plus difficile à atteindre... Autre point négatif : la hausse moyenne des prix de l'énergie pour les ménages qui a atteint 10 % l'an dernier, avec une facture annuelle d'électricité et combustibles à 1 600 euros pour un ménage moyen (+ 9,5 %) et une facture carburants de 1 300 € (+ 10,5 %).

Enfin, il n'est pas sûr que, dans le débat à venir sur la place du nucléaire dans notre pays, la forte progression de l'électricité (+ 4,3 %) dans le secteur résidentiel-tertiaire soit un atout... C'est au pétrole principalement (en baisse de 5,5 %) mais aussi au gaz (- 2,5 %) que l'électricité et les énergies renouvelables (+ 4,8 %) ont damé le pion. » En pièce jointe dossier pdf. **Etudes et documents. Bilan énergétique de la FRANCE pour 2010.** Source : Service de l'Observation et des Statistiques - Juillet 2011)

<http://www.lemoniteur.fr/137-energie/article/actualite/857256-france-un-bilan-energetique-2010-plein-d-enseignements>

- **Sur Developpementdurable.com** (10/08/2011). **Énergies : une pénurie au secours du climat ?**

(« L'énergie est le moteur de la croissance mondiale depuis la révolution industrielle. Alors que notre consommation énergétique augmente continûment, ce livre nous explique que l'énergie va manquer bien plus vite qu'annoncé par certains économistes, hommes politiques ou pétroliers. Selon de nombreux experts géologues et pétroliers indépendants, le pic de production du pétrole semble être désormais atteint et celui charbon pourrait l'être pour 2030-2050. De nombreuses ressources minérales (comme le cuivre) pourraient également venir à manquer. L'ouvrage tente de prévoir quelles seront les conséquences de ces pénuries. Pour nos sociétés, c'est un sacré défi à relever, avec la diminution de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables. Pour le climat, l'épuisement des combustibles fossiles est une chance : le réchauffement étant largement dû au gaz carbonique issu des combustibles fossiles, leur pénurie va probablement cantonner la hausse des températures à une valeur inférieure à 2°C en 2100. ». Un ouvrage d'Adolphe Nicolas, géologue, Professeur émérite à l'université de Montpellier, chez Belin.)

<http://www.developpementdurable.com/livre/2011/08/A6145/energies-une-penurie-au-secours-du-climat.html>

- **Sur presseurope.eu** (04/08/2011). **Énergies fossiles. L'Europe se remet au charbon**

(« L'accident de Fukushima a fortement réduit l'intérêt pour le nucléaire. Et puisque les énergies renouvelables ne sont pas suffisantes pour satisfaire les besoins du Vieux Continent, les pays européens se tournent vers le combustible le plus ancien et le moins cher, mais aussi le plus polluant. »)

<http://www.presseeurop.eu/fr/content/article/831071-l-europe-se-remet-au-charbon>

- **Sur Portail algérien des Energies Renouvelables** (03/08/2011). **Les énergies renouvelables feront reculer la pression sur la demande**

(« La consommation nationale de gaz naturel va subir à moyen terme un important changement avec l'introduction d'une nouvelle stratégie qui s'appuie "sur la mise en valeur des ressources inépuisables comme le solaire et leur utilisation pour diversifier les sources d'énergie".

<http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article5406>

12-2 - PLACE DES GAZ DE SCHISTE DANS LES POLITIQUES ENERGETIQUES

- **Sur IFRI. Institut Français des Relations Internationales. Note de l'IFRI. Les perspectives du shale gas dans le monde**, par Bruno Weymuller. Janvier 2011

(..... « L'arrivée des gaz non conventionnels a profondément transformé ces dernières années la situation gazière des États-Unis et les perspectives de production de gaz domestique pour les prochaines décennies ont été revues à la hausse même si de grandes incertitudes demeurent. Cette révolution du shale gas peut-elle se diffuser dans le monde au-delà de l'Amérique du Nord ? Le potentiel géologique est sans doute considérable dans beaucoup de pays, même s'il est beaucoup moins bien connu qu'aux États-Unis. Mais l'exploitation de shale gas est un domaine complexe et très technique. Et les caractéristiques existant aux

États-Unis sont difficilement transposables ailleurs. Beaucoup de conditions seront nécessaires pour que ces ressources puissent être valorisées ailleurs, au premier rang desquelles une forte volonté politique, éclairée par une vision de long terme d'une stratégie énergétique. » ...) http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=6351&id_provenance=97

- Sur Solve Climate News (août 2010). **Shale Gas Booming Globally, Despite Chemical Dangers. Fracking debate and apparent new caution in the U.S., but the rest of the world is racing toward natural gas.** <http://solveclimate.com/news/20100809/shale-gas-booming-globally-despite-chemical-dangers>

- Sial-Conseil.

* **Les opportunités et les obstacles de l'exploitation des gaz non conventionnels en Europe (avec cartographie des GNC en Europe)**

(... « Pour le moment, les compagnies se livrent uniquement à des activités d'exploration, liées à l'entrée du secteur dans une nouvelle phase d'acquisition de données et d'estimation du potentiel commercial. L'exploitation des ressources se fera uniquement si le potentiel est confirmé à horizon 2012. En 2010, les premiers forages ont eu lieu en Pologne, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et de nombreux autres forages sont prévus en 2011. » ... « les coûts d'exploitation du GNC en Europe seront sensiblement plus élevés qu'aux États-Unis, et ce pour quatre raisons. Tout d'abord, la profondeur géologique est plus importante, ce qui nécessite l'emploi de matériel plus puissant et d'une plus grande quantité d'eau. Ensuite, le droit du travail et la régulation environnementale sont plus strictes, et les taxes à payer par conséquent plus élevées. Enfin, les services ont un coût plus élevé qu'aux Etats-Unis car la concurrence est moins présente et les infrastructures telles les routes, les pipelines et les diverses facilités sont elles aussi plus chères qu'aux Etats-Unis. » ... « avec un accès au sol réduit et des coûts plus élevés, les GNC semblent moins intéressants en Europe qu'aux États-Unis. Une étude menée par l'Oxford Institute for Energy Studies montre que le coût d'exploitation et de développement des GNC serait 2 à 3 fois plus élevé en Europe, par rapport aux États-Unis. Par ailleurs, ce coût serait aussi supérieur à celui d'exploitation du gaz conventionnel. » ... « Dans le plus optimiste des scénarios, le prix du GNC serait proche de celui du gaz russe et demeurerait supérieur au prix des gaz provenant d'Afrique et du Moyen-Orient. » ... « Néanmoins, l'exploitation des GNC pourra permettre de sécuriser les importations européennes et de diversifier les approvisionnements, ce qui rend plausible un positionnement à la marge des pétroliers sur ce segment en Europe. Dès lors, les GNC seront beaucoup moins compétitifs en Europe qu'aux Etats-Unis. ») <http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunites-et-les-obstacles-de-lexploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/>

* **Les gaz non conventionnels redistribuent les cartes géo-énergétiques**

<http://energie.sia-conseil.com/20100701-les-gaz-non-conventionnels-redistribuent-les-cartes-geo-energetiques/>

- Sur csus.org, **Economic and Market Impacts of Abundant International Shale Gas Resources. Prepared By: Vello A. Kuuskraa, President ADVANCED RESOURCES INTERNATIONAL, INC. Arlington, VA, Prepared for: CSIS Energy and National Security Program. Sponsored by: Center for Strategic and International Studies May 5, 2011 Washington, DC (dossier pdf)** http://csis.org/files/attachments/110505_EnergyVello.pdf

- Sur Objectif Terre des Hommes (12/05/2011). **Gaz de schiste: la France a un potentiel de 4680 millions de tonnes équivalent pétrole selon le cabinet Advanced Ressources International**

(« La France constitue le plus gros réservoir de gaz de schistes en Europe de l'ouest, trustant même presque la moitié des ressources disponibles. C'est ce que révèle une étude du cabinet américain Advanced Ressources International, réalisée à partir de nombreuses sources internationales. Le document [Economic and Market Impacts of Abundant International Shale Gas Resources] vient corroborer les chiffres du pré-rapport français publié en avril sur les gaz de schistes. Ainsi, la France posséderait 180 Tcf (trillions de pieds cubes - cf. graphique ci-dessous) de gaz de schistes techniquement récupérables, loin devant la Norvège avec 83 Tcf. Ceci est principalement dû à la géologie du bassin parisien (...)») <http://www.electron-economy.org/article-gaz-naturel-de-schiste-la-france-a-un-potentiel-de-4680-millions-de-tonnes-equivalent-petrole-selon-73683495.html>

- Sur owni.fr :

* **Les ETATS-UNIS, nouvel exportateur de gaz, bouleversent l'échiquier mondial de l'énergie**

(Grâce aux gaz de schiste extraits de couches de roches profondes, les Etats-Unis ont reconquis leur indépendance énergétique et exportent désormais leur production : cette nouvelle ressource représente 15% de leur production totale de gaz. En produisant 620 milliards de mètres cubes en 2009, le pays a même dépassé le leader mondial : la Russie. » ...) <http://owni.fr/2010/12/07/les-etats-unis-nouvel-exportateur-de-gaz-bouleversent-le-chiquier-russe-de-lenergie-monde-energie/>

* **Sur Owni.fr : Gaz de schiste : révolution énergétique, menace écologique**

(« Dans le nord du Texas le gisement de Barnett Shale a éveillé une nouvelle ruée vers l'or gris. Chaque mois des milliards de m³ de gaz sont extraits des couches profondes de roches de schiste sous la ville de Fort Worth. Des torrents de gaz drainés par des milliers de camions. Une activité qui, ajoutée aux rejets des raffineries, pollue plus que le tout le trafic automobile de cette ville de 725 000 habitants selon un rapport réalisé par le professeur Al Armendariz en janvier 2009, nouvel administrateur de l'EPA (Agence de protection de l'environnement américaine). Ce précieux gaz, certains des habitants de Fort Worth l'ont retrouvé jusqu'à la sortie de leur robinet. Leur eau même contient des traces de produits chimiques injectés dans les puits, selon des analyses indépendantes menées par le documentariste américain Josh Fox. Nouvel arrivant dans cet Eldorado énergétique, Total a acquis début 2010, 25 % du plus gros exploitant de la Barnett Shale, Chesapeake, pour un montant de 600 millions d'euros et prévoit d'investir 1 milliard supplémentaire pour de nouveaux puits. Sans compter les engagements financiers que le groupe pétrolier prévoit en France. » ...) <http://owni.fr/2010/12/07/gaz-de-schiste-le-tresor-empoisonne-du-sous-sol-francais/>

- Sur Journal de l'Environnement (29/04/2011). **Le monde des gaz de schiste**

(« Les réserves françaises pourraient représenter 120 ans de consommation. »)

« **Dans un rapport passé inaperçu, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie fait l'état des ressources mondiales en gaz de schiste. France comprise. Suivez le guide!** » (.... « Comme le rappelle le **rapport** que l'Energy Information Administration (EIA, le service de statistiques du ministère américain de l'énergie, ndlr) a publié le 5 avril, la production des gaz de schiste a décuplé, entre 2000 et 2010, atteignant l'an passé, 136 milliards de mètres cubes par an, soit 21% de la production locale de gaz naturel. Les réserves «techniquement récupérables», indique l'imposante étude (365 pages), sont considérables. Elles pourraient, en effet, s'élancer à 24.136 milliards m³, estiment les géologues américains. Suffisamment en tout cas pour fournir, en 2035, près de la moitié des précieuses molécules aux consommateurs d'outre-Atlantique. Mais l'Oncle Sam n'est pas seul à pouvoir espérer tirer profit d'un tel scandale géologique. L'étude de l'EIA évalue le potentiel de 48 bassins géologiques, situés dans 32 pays. » ... En additionnant leurs réserves à celles des 32 pays prospectés, les analystes américains évaluent à 185.416 milliards m³ le volume des réserves de gaz de schiste. Soit, à peu de chose près, le volume des réserves mondiales prouvées de gaz naturel «classique». A elles seules, les 10 premières réserves (dont celles de la France) représentent 77% du volume total. Le sous-sol chinois devrait renfermer 35.616 milliards m³, loin devant ceux des Etats-Unis (24.136), de l'Argentine (21.672) ou du Mexique (19.068). Les structures géologiques du Bassin parisien et du Sud-est de la France recèleraient, elles, 5.040 milliards m³. Considérable, si l'on se souvient que la consommation actuelle des Français tourne autour de 42 milliards m³ par an, selon la dernière **édition** de la *BP Statistical Review*. Mais est-ce pour autant crédible? Au début de l'année, les géologues de Total ont laissé entendre que les 4.327 kilomètres carrés sur lesquels ils prospectent, dans la région de Montélimar, pourraient receler jusqu'à 2.380 milliards m³ de gaz. Les affirmations de Total reposent sur des études géologiques vieilles de 40 ans et non sur des forages d'exploration ou des études sismiques récentes. Les chiffres sont donc «purement théoriques», comme le reconnaissait d'ailleurs le directeur général de l'exploration-production de Total, Yves-Louis Darricarrère. En jetant un oeil sur les références citées par le rapport américain, on ne peut manquer d'être surpris. L'évaluation des ressources gazières de l'Hexagone, qui semble relativement précise pourtant, repose en fait sur deux études, un rapport introuvable et une présentation faite lors du dernier congrès mondial sur les gaz non conventionnels. Là non plus, aucun résultat d'études récentes de terrain, qui sont pourtant les seules à intéresser les compagnies gazières. Bref, en France, les gaz de schiste sont une énergie d'avenir. Et pourraient bien le rester.») <http://www.journaldel'environnement.net/article/le-monde-des-gaz-de-schiste.22925>

- sur **REUTERS** (09/11/2011). **Shale gas no quick fix for Europe supply – IEA** (Reuters)

(« The search for unconventional gas in Europe will not quickly generate new supplies to help the region cut its dependency on imports, an energy security expert at the International Energy Agency (IEA) said on Monday. »)

<http://www.reuters.com/article/2010/11/09/us-europe-gas-ica-interview-idUSTRE6A82YR20101109>

- Sur le Monde. **Blog d'Oil Man** (14/03/2011) : **Gaz de schiste : L'Europe peut-elle faire sans ?**

(.... « Les pays de l'Union européenne disposent, d'après BP, de 154 billions de mètres cube de réserves prouvées de gaz naturel. Selon IHS-CERA, les réserves européennes de gaz non-conventionnel, presque intactes, sont supérieures : elles s'élèveraient à 173 billions de mètres cube. L'évaluation que fournit IHS-CERA est 40 à 80 fois plus élevée que celle à laquelle fait référence une étude de l'Institut français des relations internationale publiée en décembre. L'auteur de cette étude, Bruno Weymuller, indique que « *les estimations préliminaires des réserves techniquement récupérables* » sont comprises « *entre 2 et 4 billions de mètres cube* » seulement, « *principalement en Pologne et dans une moindre mesure en Suède* ». Pour M. Weymuller, « *le potentiel en place est sans doute 10 fois moins important qu'aux États-Unis* ». ...)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2011/03/14/gaz-de-schiste-leurope-peut-elle-faire-sans/>

- Sur **Transition-Energie.com** (15/11/2010) : **Le rapport 2010 de l'AIE et la révolution des gaz non-conventionnels.**

(.... « Ces nouveaux produits fossiles présentent selon l'AIE un obstacle majeur au développement des énergies renouvelables et à l'exploitation du charbon propre encore en expérimentation. Car le monde sera confronté à une surabondance de gaz sur le long-terme (+ 44 % d'ici 2035) et c'est un ratio de 35 % qui proviendra de ces gaz non conventionnels. » ... « Mais le coût des usines à gaz est assez faible, c'est donc bien un problème concurrentiel qui posera problème au développement des énergies renouvelables. (L'autre inconvénient est que le risque de contamination des nappes phréatiques nécessiterait une vigilance accrue dans l'exploration Ndr) <http://www.transition-energie.com/aie-revolution-gaz-non-conventionnels/>

- Sur **IHS-CERA** (03/09/2010). **European Unconventional Commercial Gas Potential Rivals North America, IHS CERA Study Says**

(« The size of European unconventional commercial gas reserves rival that of North America, according to a major new study by IHS Cambridge Energy Research Associates (IHS CERA). The study, *Breaking with Convention: Prospects for European Unconventional Gas estimates* Europe's total unconventional gas in place could be 173 trillion cubic meters (Tcm), or 6,115 trillion cubic feet (Tcf) » « Unconventional gas in Europe is likely to make significant contributions to supply in the next 10 to 15 years, the report says. IHS CERA estimates production levels ranging from a minimum of 60 billion cubic meters (Bcm)—less than half of current shale gas production in North America—to 200 Bcm around 2025. ».... « The impacts of the stabilization of domestic supply, though not as revolutionary, could be substantial, the report notes. A stabilized domestic supply could alleviate current fears over security of supply and increase the level of comfort with higher levels of reliance on gas, including imports. European policymakers could then be faced with an important strategic choice between a domestic secure and **relatively-clean unconventional gas and more costly zero-emission alternatives**. “There is no question that substantial production of unconventional gas in Europe would have a major impact on the dynamics of Europe and Asian gas markets,” said Shankari Srinivasan, IHS CERA Managing Director Europe, Global Gas. ») (Les gaz de schiste seraient donc, selon ce rapport, des gaz relativement propres et les énergies alternatives plus coûteuses)

<http://www.pasdegazdeschistes.rd-h.fr/wp-content/uploads/IHS-CERA-Study-Says-2011-03-09.pdf>

- sur **L'Express** (09/02/2011). **Santa Torre, Gaz non conventionnels : l'Europe en a, mais à un coût élevé.**

(« L'exploitation des gaz non conventionnels a déclenché en France un grand débat avant même de commencer. Comme les Etats-Unis, l'Europe est riche en GNC, mais leur exploitation risque d'être problématique, tant sur le plan technique que réglementaire. » ... « En effet, une particularité des gaz non conventionnels réside dans leur mode d' extraction, qui nécessite l'utilisation d'une grande quantité d'eau pour atteindre le fond du gisement. Le problème Européen est double : les gisements sont en moyenne plus profonds qu'aux États-Unis, ce qui nécessitera donc plus de liquide pour les atteindre, et les ressources en eau sont limitées, particulièrement en Allemagne, en Pologne et aux Pays-Bas, précisément les pays où les gisements sont importants. En outre, des solvants, détergents et métaux lourds sont injectés lors de l' extraction et peu d'études d' impacts ont pour l'instant été menées. Une exploitation des GNC dans ces zones nécessitera donc la mise en place d'innovations technologiques et de processus de dépollution des eaux. Autre problème européen : la difficulté d'accès au sol, étant donné la densité de population et d'infrastructures. Par ailleurs, il n'est pas possible en Europe de forer dans des zones protégées ni dans des zones urbaines, ce qui est le cas aux États-Unis. La législation européenne est également plus stricte en termes de sécurité. Enfin, les lois de propriété foncière diffèrent, car aux États-Unis, le propriétaire du terrain est aussi propriétaire du sous-sol, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des pays Européens où le sous-sol appartient généralement à l'Etat. » ...)

http://energie.lexpansion.com/energies-fossiles/gaz-non-conventionnels-l-europe-en-a-mais-a-un-cout-eleve_a-31-5632.html

* rapport complet : <http://energie.sia-conseil.com/20110208-les-opportunites-et-les-obstacles-de-lexploitation-des-gaz-non-conventionnels-en-europe/print/>

- Document de E.ON, le géant pétrolier italien (05/02/2010) (téléchargement sur Owni.fr. **Gaz de schiste : le trésor empoisonné du sous-sol français**

http://www.eon.com/de/downloads/ir/20100205_Unconventional_gas_in_Europe.pdf

- Site **Natural Gaz for Europe** :

* **Les enjeux européens pour les gaziers** : <http://naturalgasforeurope.com/category/shale-gas-new>

* **Map : Shale gaz around the Globe**

<http://naturalgasforeurope.com/map-shale-gas-around-the-globe.htm>

- sur **Zegreenweb.com** (14/03/2011). **Gaz de schiste : la Commission européenne et l'Algérie demeurent réceptives.**

(« Les prélèvements effectués par l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA) ont fait état de taux de radioactivité très supérieurs à la normale dans certaines eaux pennsylvaniennes (États-Unis), une activité tellurique anormale a été observée dans l'Arkansas (États-Unis), le documentaire *Gasland* a fait état de dommages écologiques et sanitaires considérables et pourtant l'Europe continue de faire comme si de rien n'était. Les autorités algériennes, elles, ont pris le parti inverse de leurs homologues québécoises et devraient prochainement autoriser l'exploitation des huiles et gaz de schiste. Affligeant. » ... « Ainsi les questions de la prospection et de l'exploitation des gaz de schiste ne seraient-elles pas du ressort de l'Europe, et l'étude que la Commission se prépare à diligenter ne concerne « que » « l'aspect légal » de ces décisions et non leur impact environnemental. Malgré l'accumulation de révélations accablantes, force est de reconnaître que Bruxelles s'obstine à ne pas se mouiller, ou plus exactement à faire fi du principe de précaution, et continue de considérer le gaz de schiste comme « une option importante pour le mix énergétique européen ». De fait « la feuille de route « énergie 2050 » qui doit être publiée à l'autome prochain inclura le coût et l'impact économique du gaz de schiste », et « considérant la dépendance et le mix énergétique européen, mais aussi les sources européennes d'approvisionnement, le gaz de schiste pourrait être une ressource complémentaire intéressante ». « L'exploitation des gaz de schiste est en revanche plus que jamais d'actualité de l'autre côté de la Méditerranée. Le ministre de l'Énergie et des Mines algérien Youcef Yousfi a en effet indiqué en fin de semaine que son pays avait l'intention d'exploiter les ressources disponibles à plus de mille mètres de profondeur, lesquelles ont d'après nos confrères de l'agence *Reuters* été évaluées à... plus de mille milliards de mètres cube. Des expérimentations seront conduites dès l'année prochaine et les entreprises étrangères spécialisées seront sollicitées. Néophyte en la matière, l'Algérie se prépare donc à franchir un cap décisif. Peut-être serait-il plus approprié de parler de point de non-retour. »)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/gaz-de-schiste-la-commission-europeenne-et-lalgerie-demeurent-receptives.22577>

- sur **Basta !** (06/12/2010). **Gaz de schiste : l'inquiétant nouveau filon des compagnies pétrolières**

(.... « Le gaz de shale crée de vives polémiques et défraie la chronique outre-Atlantique. Plus le débat sur cette nouvelle énergie avance, plus la population s'y déclare opposée. C'est le cas d'un Québécois sur deux selon un sondage réalisé mi-octobre. Sous la pression de mobilisations citoyennes, l'État de New York

vient de voter, ce 30 novembre, un moratoire sur son extraction. Pourtant, les gisements présents pourraient rendre le Canada et les États-Unis beaucoup moins dépendants des importations de gaz liquéfié. « *Les réserves mondiales représenteraient plus de quatre fois les ressources de gaz conventionnel. De quoi, si on arrivait à les exploiter, changer la donne de la géopolitique gazière* », avance le géologue Roland Vially, de l'IFP. Est-ce vraiment une bonne nouvelle ? » ...)

<http://www.bastamag.net/article1330.html>

- Sur terra-economica (15/12/2010). **La France se rêve en usine à gaz (de schiste)**

<http://www.terra-economica.info/La-France-se-reve-en-usine-a-gaz.html>

* Autres articles du site sur les gaz de schiste : Liste d'articles sur les gaz de schiste (773 documents)

<http://www.terra-economica.info/spip.php?page=recherche&recherche=gaz+de+schiste>

- Premier Ministre. Centre d'analyse stratégique : **Les gaz non conventionnels : une révolution énergétique nord-américaine non sans conséquences pour l'Europe.** Mars 2011, N° 215.

(document qui analyse les enjeux mondiaux au niveau énergétique et la place que peuvent y occuper les gaz de schiste dans l'indépendance énergétique de la France. Il met en évidence les risques environnementaux, sans fermer la porte à l'exploitation minière. Si, d'une part, un « degré suffisant d'acceptabilité des GNC (gaz non conventionnels) par le public » est obtenu et si les résultats études sur l'innocuité vis-à-vis de l'environnement, en particulier des nappes phréatiques (condition de la précédente), sont « concluantes ». D'autre part, si « l'ampleur des ressources exploitables est à la hauteur des prévisions les plus optimistes, il faut s'attendre à ce que le gaz, énergie souple et bien adaptée aux différents usages, redessine en profondeur et pour quelque temps les paysages énergétiques ». Un rapport qui annonçait la teneur du rapport intérimaire du 21 avril 2011 et du rapport final qui sera remis au Gouvernement.)

<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/2011-03-09-NA215-Gaznonconventionnels.pdf>

- sur Novethic (04/04/2001) : Béatrice Héraud. **Quel avenir pour les gaz de schiste ?**

http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/energie/quel_avenir_pour_gaz_schiste/133397.jsp

- Sur Non au Gaz de schiste. **Permis de Cahors. La ruée vers le gaz et le pétrole de schiste : fausse solution et modèle dépassé**

http://nonauxgazdeschistelot.blog4ever.com/blog/lire-article-469854-2169573-la_ruée_vers_le_gaz_et_le_pétrole_de_schiste_fau.html

- Sur Enerzine.com : **Le gaz de schiste contribue au réchauffement climatique.**

(« L'extraction du gaz naturel à partir des formations rocheuses de schiste possède une empreinte carbone plus grande - sous la forme d'émission de méthane - que le gaz conventionnel, le pétrole et le charbon sur une période de 20 ans ».)

<http://www.enerzine.com/12/11812+le-gaz-de-schiste-contribue-au-rechauffement-climatique+.html>

- Sur Journal de l'Environnement (03/03/2011). **Gaz non conventionnels : un bilan environnemental**

(« **Un laboratoire de l'université de Manchester vient de publier une étude d'impact environnemental de l'exploitation et de la valorisation des gaz de schiste. Un rapport dont les conclusions ne sont pas rassurantes.** ») « Il y a de plus en plus d'eau dans le gaz de schiste. Alors que les manifestations et les oppositions de tout bord se multiplient, le parlement français commence, lui aussi, à s'agiter. »... « Car, à y bien regarder, le bilan environnemental de l'extraction des gaz de schiste s'avère des plus mitigé. Peu lue en France, la littérature à ce sujet est pléthorique. Pour s'en convaincre, il suffit de surfer sur le site présentant la **compilation** mise en ligne par *The New York Times*. Le dernier rapport en date n'est pas le moins intéressant. Rédigée par des chercheurs du Tyndall Center de l'université de Manchester -un repaire d'affreux climatologues- , cette **étude** fait le point des connaissances acquises aux Etats-Unis (seul pays où l'on exploite les gaz non conventionnels). » (les additifs chimiques). La composition exacte de ce cocktail reste un secret commercial! Elle est fonction de la nature du terrain, de la qualité de l'eau et des objectifs de productivité de l'exploitant. En général, la teneur de ces produits chimiques est faible: entre 0,5% et 2% des fluides injectés dans le puits. Mais leur toxicité peut être importante, en cas de contamination d'une nappe phréatique. Car on traite pour tout dans les puits de gaz: contre les débris minéraux (acide chlorhydrique), les bactéries (glutaraldéhyde), pour fluidifier (persulfate d'ammonium, borax), pour prévenir la corrosion (diméthylformamide), pour réduire la friction (gazole, huile minérale, Polyacrylamide), pour épaisser l'eau (hydroxyéthylcellulose), pour la saler (chlorure de potassium), pour la désoxygénier (carbonate de potassium ou sodium), pour maintenir les fractures ouvertes (sable, silice), pour prévenir les dépôts dans les tubes (éthylène glycol), pour accroître la largeur des fracturations (alcool d'isopropyle). Selon certains recoupements faits par la justice américaine, 260 produits chimiques sont dans la boîte à outils des foreurs. Dans le lot, 17 sont classés toxiques pour l'environnement aquatique, 38 sont toxiques pour l'homme, 8 sont des cancérogènes avérés (groupe 1 du CIRC comme le benzène), 6 sont possiblement cancérogènes (groupe 2B), 7 sont classés mutagènes et 5 ont des effets néfastes sur le système reproducteur. » .. « La consommation d'eau est, en revanche, considérable. Chaque gisement est exploité par des puits comprenant 6 forages. Un dispositif de ce type consomme entre 54.000 et 174.000 mètres cubes d'eau et 1.000 à 3.500 tonnes d'additifs chimiques. Entre 9% et 35% de ces fluides sont récupérés. » .. « Le solde reste sous terre. Au mieux. Car nombreux sont les exemples de contamination des nappes phréatiques américaines par du benzène (comté de Garfield, Colorado), du méthane (Dimock, McNett, Foster, Pennsylvania) ou des produits chimiques (comté de Fremont, Wyoming). La mise en production de tels gisements prend entre 500 et 1.500 jours. Longue période durant laquelle des norias de poids lourds se succèdent autour des puits: pour apporter de l'eau, du sable, du carburant, des additifs. Et éventuellement rapatrier les déchets vers des sites de stockage ou de traitement. Selon les données collectées par le Tyndall Center, on peut compter entre 4.315 et 6.590 « visites de camion » sur chaque site, dont 90% durant la période de fracturation. Ce dernier processus accroît légèrement le bilan carbone de l'exploitation des gaz de schiste. En se basant sur les données d'exploitation de 8 puits américains, les climatologues britanniques estiment les émissions «additionnelles» d'un puits de gaz de schiste entre 348 et 438 tonnes de CO₂. Soit 3% de plus, au grand maximum, qu'un puits de gaz naturel «classique». Et à propos de dioxyde de carbone, quel pourrait être le bilan climatique d'une généralisation planétaire de l'exploitation des gaz de schiste? La «valorisation énergétique» de la moitié des ressources connues de ces gaz non conventionnels, d'ici 2050, alourdirait de 46 à 183 milliards de tonnes le bilan carbone de l'humanité. Dit autrement, cela accroîtrait de 3 à 11 parties par millions en volume (ppmv) la concentration de CO₂ de l'atmosphère. Nous permettant de franchir allégrement la barre des 400 ppm, au-delà de laquelle les climatologues craignent l'emballage du système climatique. Mais ça, on le savait déjà. »)

<http://www.journaldel'environnement.net/article/gaz-non-conventionnels-un-bilan-environnemental.21904>

- Sur Transition-Energie.com : **Le cauchemar des gaz de schiste**

(« Six états US ont réuni des preuves sur plus de mille cas de contamination de la nappe phréatique », c'est ce que révèle le film documentaire ***Gasland*** réalisé par le cinéaste Josh Fox, qui a voyagé dans 32 états pour rencontrer des habitants touchés par l'exploitation des gaz de schiste. » ... « Mais aujourd'hui, c'est la technique du fracking utilisé surtout par des producteurs indépendants (Devon, Chesapeake, XTO, EOG) qui consiste à injecter des milliers de tonnes de sable, des millions de litres d'eau, et des produits chimiques non identifiés qui inquiète, de par les risques non évalués ou dissimulés de pollution des nappes phréatiques. » « Les réserves sont considérables, réparties un peu partout dans le monde, elles sont estimées à 920 000 milliards de m², soit près de cinq fois celles de gaz conventionnel évaluées à 200 000 milliards de m². La rentabilité s'améliorera aussi au fur et à mesure de l'augmentation du prix du brut. La tentation sera alors bien forte dans des pays aux régimes dits « forts » ou à la démocratie de façade comme la Russie, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, la Lybie, ou la Chine, d'exploiter ce type de ressources. De plus.... une bonne partie des réserves est située au nord de la Russie, là où il n'y aura pas beaucoup de témoins pour parler. » ...)

<http://www.transition-energie.com/gaz-schiste-non-conventionnels-shale-gas/>

- Sur blog Médiapart. Blog de annie lasorne : **Les texans sur le Larzac: vos "zélus" vendent nos réserves d'eau pour du pétrole !**

<http://blogs.mediapart.fr/blog/annie-lasorne/261210/les-texans-sur-le-larzac-vos-zelus-vendent-nos-reserves-deau-pour-du->

- Collectif ALDEAH : Alternatives pour un Développement Ecologique, Autodéterminé et Humain.

ALDEAH est un espace d'information et de réflexion autour des problématiques relatives aux conflits socio-environnementaux et aux choix et alternatives en matière de développement.

<http://www.aldeah.org/fr/aggregator/sources/15>

- Sur collectif 07 Non au gaz de schiste (21/03/2011). Autour du gaz de schiste : contexte énergétique des énergies conventionnelles.

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/sipip.php?article35>

- Emission de France Culture. « Terre à Terre », magazine de l'environnement, du 19/03/2011. La situation nucléaire au Japon et gaz de schiste en France : Modèle énergétique et modèle économique. Avec : Bernard Laponche, polytechnicien, expert international en politiques énergétiques ; Charlotte Migeon, du Réseau Sortir du Nucléaire, Marine Jobert, journaliste indépendante et Philippe Quirion, du CIRE, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

http://www.franceculture.com/player?p=recco_te-3990881#reecoute-3990881-

- Sur Enerzine (08/04/2011). Energie : Et maintenant, on fait comment ?

(« La catastrophe du Fukushima vient brutalement de repousser tout au moins, voire de jeter au panier, le modèle de "mix" énergétique sur lequel le monde comptait poursuivre son développement économique. Un mix énergétique qui avait l'avantage d'être le seul réaliste, quoique très limite quand même, pour permettre aux pays émergents de se rapprocher du niveau de vie des pays développés, aux pays développés de se maintenir à leur niveau de vie actuel tout en faisant néanmoins des efforts considérables pour s'y maintenir et de maîtriser tant bien que mal le réchauffement climatique. »)

<http://www.enerzine.com/714/energie--et-maintenant-on-fait-comment/participatif.html>

- Sur canoe.ca (29/04/2011). Chronique. L'industrie des combustibles fossiles nous donne raison d'être sceptiques

(« La priorité pour les gens qui dirigent les sociétés pétrolières est de maximiser les profits. Nous savons que leurs paroles et leurs actes sont largement guidés par leur engagement envers les actionnaires, et nous les prenons donc en considération dans ce contexte. Les politiciens, d'un autre côté, sont censés représenter les intérêts du public. Soutenir l'industrie peut être bon pour les citoyens, mais lorsque les représentants élus consacrent davantage d'efforts à créer des occasions pour l'industrie que pour leurs électeurs, ils perdent notre confiance – particulièrement lorsque la croissance industrielle se fait au détriment de l'intérêt public. ».)

<http://fr.canoe.ca/infos/chroniques/davidsuzuki/archives/2011/04/20110429-150942.html>

- sur Cyberpresse Affaires (Canada) :

* (04 avril 2011). **Et après le gaz de schiste?** (Montréal).

(« De l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon, il y a bientôt un an, au récent accident nucléaire de Fukushima Daiichi, la question énergétique n'a guère quitté la une des journaux. Cette question peut être formulée ainsi : comment allons-nous satisfaire la demande croissante d'énergie dans le monde, alors même que les limites de notre capacité à produire cette énergie deviennent chaque jour plus évidentes ? »)

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201104/04/01-4386155-et-apres-le-gaz-de-schiste.php>

* (27/01/2011). **Un frein à l'émergence d'énergies renouvelables**

(Avec son bas prix, le gaz de schiste retarde l'émergence d'énergies réellement propres et nuit à la lutte contre les changements climatiques. C'est l'avis de l'économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Fatih Birol) ... « L'avantage du gaz sur le charbon s'amenuise encore plus avec un nouveau rapport de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). L'agence a revu la façon dont elle calcule les fuites des puits de gaz de schiste aux États-Unis. Dans un document technique daté de novembre 2010, la nouvelle méthode de calcul impute des émissions de gaz à effet de serre (GES) 3500 plus élevées pour les opérations de fracturation des puits. »)

<http://www.cyberpresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201101/27/01-4364112-un-frein-a-lemergence-dennergies-renouvelables.php>

- Sur Le Monde (21/04/2011). Les grandes lâchetés énergétiques. Et si on exploitait le gaz de schiste ?, par Jean-Marie Chevalier. Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières, p. 17 (M. Chevalier est aussi Président du groupe sur la libéralisation des marchés gaziers en Europe) (cet article est publié le même jour que le rapport intérimaire remis au Gouvernement.)

(... « Un autre exemple de lâcheté collective est fourni par la question du gaz de schiste. Des permis d'exploration avaient été accordés quand Jean-Louis Borloo était ministre de l'énergie et de l'environnement. Une tempête d'opposition a éclaté, fin 2010, dans l'Ardèche, l'Aveyron et la Drôme pour gagner ensuite l'Ile-de-France. Les partis politiques ont fait de la surenchère en se bousculant pour faire passer une loi qui interdit l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Le pays de Descartes bascule dans l'émotionnel pur. La sagesse et la rationalité économique voudraient que l'on examine soigneusement la question : de quelles quantités de gaz dispose-t-on ? A quel coût ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'environnement et quels standards de sécurité faut-il établir ? Quelles retombées économiques pour les entreprises et les régions ? Ces questions relèvent d'un principe de précaution intelligemment appliqué, pas d'un principe aveugle qui fait obstacle au progrès technique. Deux rapports sont en cours de rédaction. Attendons les conclusions. Le gaz de schiste a été une formidable opportunité pour les Etats-Unis : les réserves américaines de gaz naturel ont été augmentées ; le pays que l'on voyait devenir un importateur massif de gaz naturel liquéfié pourrait devenir exportateur de gaz et, enfin, le prix du gaz a été divisé par deux. Certes, il est important de faire un bilan précis des effets sur l'environnement. Le film *Gasland* relate des fautes mais il ne reflète pas la situation générale aux Etats-Unis. En France, on interdit sans argumentation solide et, en même temps, on se révolte contre l'augmentation du prix du gaz. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/20/les-grandes-lachetes-energetiques_1510358_3232.html

- Sur The Guardian (20/04/2011). Fossil fuel firms use 'biased' study in massive gas lobbying push

Industry urging governments and business to reject renewables in favour of 'green' shale gas* Is shale gas as green as the companies say?

(« Senior executives in the fossil fuel industry have launched an all-out assault on renewable energy, lobbying governments and business groups to reject wind and solar power in favour of gas, in a move that could choke the fledgling green energy industry. dozens around the world investing in new technologies to exploit shale gas, a controversial form of the fuel that has rejuvenated the gas industry because it is plentiful in supply and newly accessible due to technical advances in gas extraction known as "fracking". » ... « The lobbying effort by fossil fuel companies has been intense. At a high level meeting on Wednesday, the president of the European parliament hosted a lunch for the gas industry with VIP guests including the EU's energy chief, Günther Oettinger.

It is the latest in a long round of meetings in recent months between gas lobbyists and senior officials in Brussels, including other EU commissioners and prominent MEPs, as part of the industry's charm offensive. Oettinger alone has held at least two other major meetings with gas representatives this year. At most of these meetings, and at many other formal and informal meetings to discuss EU energy and climate change, officials have been presented with a report commissioned by the European Gas Advocacy Forum (EGAF), an industry lobbying group, based in part on an analysis by consultancy firm McKinsey and called *Making the Green Journey Work*. This report appears to show the EU could meet its 2050 climate targets €900bn more cheaply using gas than by investing in renewables. A copy of the report has also been presented to the office of José Manuel Barroso, the EU president, who has taken a close interest in EU gas supply with visits to the Ukraine, Turkmenistan and Azerbaijan this year. » ...)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/apr/20/fossil-fuel-lobbying-shale-gas>

* (06/2011). **Natural gas is no climate change 'panacea', warns IEA.**

(« Reliance on gas would lead the world to a 3.5C temperature rise, and out-of-control global warming, says new research »)

<http://www.guardian.co.uk/environment/2011/jun/06/natural-gas-climate-change-no-panacea>

- Sur Le Monde (30/06/2011). Crainte de « bulle », mensonge, arnaque. Les révélations du New-York Times. p. 9

(extrait : Les révélations du « New York Times ». Le gaz de schiste ? Une honte à l'égal de ce que fut Enron » - le célèbre groupe américain de courtage en énergie qui fit faillite en 2001 -, estime un dirigeant de l'entreprise pétro-gazière Plainview Oil and Gas. Sur le site Web du New York Times, on lit parfois ces

chooses ahurissantes. Ainsi, un responsable du secteur forages d'IHS, un grand cabinet d'études américain, assure-t-il que l'exploitation du gaz de schiste s'apparente à « une arnaque pyramidale » visant à gruger des investisseurs naïfs ou trop avides. « Sont-ils en train de rouler la SEC [Securities & Exchange Commission, autorité américaine des marchés financiers] ? », se demande un scientifique.)

12-3 - LES DEBATS SUR LA POLITIQUE D'ENERGIE NUCLEAIRE

Après les accidents nucléaires de Tchernobyl (1986, Ukraine), et de Three mile Island (1979, Etats-Unis), celui de Fukushima (Japon) relance le débat sur la sécurité nucléaire et la recherche de voies de sortie programmées du nucléaire. La France est le pays le plus dépendant du nucléaire au monde (80 % de la production nationale d'électricité, 58 réacteurs nucléaires) (risque sismique notamment sur la centrale nucléaire de Fessenheim, 34 ans de service, mais aussi sur d'autres). Depuis le début de la Ve République, Le nucléaire (AREVA-EDF), a été un des fleurons de la technique et de l'industrie françaises. Le complexe militaro-industriel a entretenu une politique du secret autour du nucléaire, un manque total de transparence à l'égard de l'opinion publique. L'arrogance technicienne sur le dogme de l'infraéfficacité nucléaire et de la supériorité françaises dans ce domaine est mise en accusation.

« L'ensemble des technologies cleantech est lié directement ou indirectement à l'énergie déposée par le soleil à la surface de la Terre, énergie de faible intensité, d'immense extension et « facilement contrôlable ». « La source d'énergie du nucléaire qui touche aux mécanismes les plus profonds de la matière est à l'inverse ultra concentrée, excessivement intense et on mesure ces jours-ci sa maîtrise toujours difficile. De ces différences structurelles découlent des différences conceptuelles et des cultures technologiques différentes. » (David Dornbusch - Président de [Cleantuesday](#))

En France, le programme nucléaire, développé dans les années 1970, a mis le pays dans une situation de surproduction qu'il faut écouter : TGV, chauffage électrique, climatisation et bientôt voiture électrique créent de véritables dépendances. A lui seul, le chauffage électrique consomme 62,6 milliards de KWh par an, soit la production de 10 réacteurs.

12-3.1 - LES ACCIDENTS NUCLEAIRES DANS LE MONDE

*** TCHERNOBYL – UKRAINE. 26 avril 1986**

- Sur Wikipédia :

* [Catastrophe de Tchernobyl](#)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Catastrophe_de_Tchernobyl

* [Conséquences de la catastrophe de Tchernobyl en France](#)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Conséquences_de_la_catastrophe_de_Tchernobyl_en_France

- Sur membres.multimédia. [Les conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. L'effet Tchernobyl](#)

<http://membres.multimania.fr/effetchernobyl/>

- sur Réseau « Sortir du Nucléaire » : [La catastrophe de Tchernobyl : conséquences sur la santé humaine](#)

(Le Rapport Greenpeace 2006 présente les travaux de 60 scientifiques du Bélarus, d'Ukraine, de Russie et d'autres pays. Sur la base de plus de 500 études scientifiques référencées, ce rapport démontre que l'impact sanitaire de la catastrophe de Tchernobyl est largement sous-estimé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).) (dossier pdf)

<http://www.unscear.org/unscear/en/chernobyl.html>

- Sur UNSCEAR (ONU). [The Chernobyl accident. UNSCEAR's assessments of the radiation effects](#)

<http://www.unscear.org/unscear/en/chernobyl.html>

- Sur Cité des Sciences. [Science Actualités. Tchernobyl. Une catastrophe sans réel bilan sanitaire.](#)

(« 25 ans après l'explosion du réacteur, la guerre des chiffres continue. La raison principale : aucun suivi sanitaire des populations vivant sur les zones contaminées n'est effectué. La communauté internationale semble vouloir s'attaquer à cette question essentielle. »)

http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/science_actualites/sitesactu/question_actu.php?langue=fr&id_article=17403

- Sur le Monde :

* (26/04/2011). [Le monde commémore la catastrophe de Tchernobyl](#)

(... « Le 26 avril 1986, à 1 h 23, le réacteur numéro 4 de la centrale de Tchernobyl a explosé au cours d'un test de sécurité à la suite d'erreurs de manipulation, provoquant des rejets d'éléments radioactifs d'une intensité équivalente à au moins deux cents bombes de Hiroshima et contaminant une bonne partie de l'Europe. » ... « Le comité scientifique des Nations unies sur les effets des rayonnements ne reconnaît que trente et une morts d'opérateurs et de pompiers directement imputables aux effets de la radiation, alors que Greenpeace parle d'au moins 100 000 morts des suites de la contamination radioactive. D'après le premier ministre ukrainien Azarov, rien qu'en Ukraine, 2,2 millions de personnes ont le statut de victimes de Tchernobyl et 255 000 sont officiellement reconnues comme "liquidateurs". Le silence officiel soviétique, suivi de mensonges, a néanmoins contribué à la contamination de centaines de milliers de personnes, principalement en Ukraine, en Biélorussie et en Russie. L'URSS n'a reconnu le drame qu'au bout de trois jours, après que la Suède atteinte par le nuage radioactif eut alerté le monde le 28 avril. De son côté, le Japon a une nouvelle fois souligné mardi que les accidents de Tchernobyl et de Fukushima étaient "de nature différente", selon un porte-parole du gouvernement, Yukio Edano, s'exprimant à Tokyo. "La quantité de radioactivité relâchée [à Fukushima] a été d'environ un dixième" de celle relâchée à Tchernobyl, a-t-il déclaré. »)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/26/le-monde-commemore-la-catastrophe-de-tchernobyl_1512696_3244.html

* (19/04/2011). [Le nouveau sarcophage de Tchernobyl, un projet pharaonique](#)

(... « La nécessité d'un deuxième sarcophage. Le premier sarcophage n'est pas étanche aux intempéries et on estime à 100 m² la surface des interstices ouverts dans sa structure de béton et d'acier. Il a en outre rapidement montré des signes de fragilité, une menace inacceptable compte tenu des quelque 4 tonnes de poussières radioactives susceptibles d'être propulsées dans l'environnement. Selon l'Agence pour l'énergie atomique (AEN), "l'enveloppe n'est pas étanche. Le sarcophage n'a jamais été destiné à apporter une solution permanente au problème du confinement du réacteur accidenté. Il s'ensuit que cette solution temporaire risque fort d'être instable à long terme. Autrement dit, il y a une possibilité d'effondrement qui doit être corrigée par une solution technique permanente". Sans oublier qu'il menace de contaminer le personnel qui s'active encore sur le site, et que la cheminée qui le surplombe risque de tomber en ruine et de l'éventrer. Un ouvrage démesuré. Le projet comprend la conception et la construction d'une enceinte de confinement en forme d'arche, composée d'une ossature métallique de 18 000 tonnes (pour comparaison la tour Eiffel ne pèse "que" 7 300 tonnes). Elle mesurera 105 m de haut (deux fois la taille de l'Arc de Triomphe), 150 m de long pour une portée de 257 m. L'arche, montée sur deux rails, sera assemblée à l'ouest du réacteur accidenté (unité 4), puis déplacée sur 200 m grâce à des vérins hydrauliques pour venir coiffer le sarcophage existant. "Cette arche aura deux fonctions. Elle assurera le confinement du réacteur. Et elle soutiendra un pont roulant et des outils robotisés qui permettront aux Ukrainiens de lancer la déconstruction du sarcophage", précisait en 2009 Pierre Berger, président de Vinci construction grands projets. Le chantier devrait mobiliser un millier d'ouvriers, essentiellement ukrainiens, et une centaine d'expatriés pour le compte du consortium européen de BTP Novarka. »)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/19/le-nouveau-sarcophage-de-tchernobyl-un-projet-pharaonique_1509782_3244.html

* (05/04/2011). [En France, l'étude impossible sur l'impact des retombées de Tchernobyl](#)

(« Depuis trois ans, l'épidémiologiste Florent de Vathaire attend que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) lui fournit ses estimations des quantités d'iode 131, un élément radioactif, qui se sont déposées dans l'environnement en France, à la suite de l'accident de Tchernobyl. Ces données sont indispensables, selon ce directeur de recherche à l'Inserm (UMR 1018, Institut Gustave-Roussy de Villejuif), pour mener à bien une étude demandée en 2000 par Bernard Kouchner sur les doses de radiations reçues et les facteurs de susceptibilité au risque de cancer de la thyroïde. Déjà auteur de travaux sur

les cancers pouvant être liés aux essais nucléaires français dans le Pacifique, M. de Vathaire est à la tête d'une des rares équipes françaises d'épidémiologistes travaillant sur les effets possibles des radiations. »)

http://abonnes.lemonde.fr/japon/article/2011/04/05/en-france-l-etude-impossible-sur-l-impact-des-retombées-de-tchernobyl_1503206_1492975.html#ens_id=1504462

* (23/04/2011). **Tchernobyl,Deepwater et le "risque zéro"**

(... « Deux catastrophes environnementales, deux faillites de l'hubris technologique propre à nos sociétés depuis le début de l'ère industrielle. Et pourtant, les deux événements n'auront pas les mêmes effets sur leurs secteurs respectifs. Il suffit de se replonger dans l'histoire de l'industrie des trente dernières années pour en conclure que les compagnies pétrolières s'en remettront mieux et plus vite - c'est en bonne voie - que les groupes nucléaires, entrés brutalement dans une longue période d'incertitude. La première raison de cette différence est assez évidente : il n'y a pas encore d'alternative crédible au pétrole. L'or noir représente 32 % de l'énergie primaire - et le "meurtrier" charbon des mines chinoises, indiennes ou africaines, 41 % -, quand le nucléaire ne pèse que 4 %. Il est possible de remplacer l'atome par le gaz, ce que les Japonais commencent à faire ; » La stupeur passée, les partisans du nucléaire ont pourtant vite retrouvé leurs réflexes d'autodéfense politique, en plaidant pour plus de transparence, et technique, en promettant plus de sûreté. La présidente d'Areva, Anne Lauvergeon, a bien incarné ce comportement, jugeant nécessaire de partir à la reconquête de l'opinion, tout en assurant qu'un tel accident aurait été impossible avec le réacteur EPR de troisième génération développé par son groupe. Ce qui permettait de renvoyer le drame de Fukushima à son origine naturelle, le tsunami. Peut-on sérieusement croire que seule la catastrophe de Deepwater Horizon est imputable à l'erreur humaine, et celle de Fukushima à un déchaînement des éléments, comme l'ont laissé entendre des dirigeants du nucléaire ? Etrange distinguo entre deux événements qui sont, in fine, le fruit du laxisme : celui des responsables de BP et de l'administration américaine dans un cas ; celui de l'électricien Tepco et des autorités nippones dans l'autre, trop focalisées sur les risques d'un séisme au sud de l'Archipel. *"Ce que l'actualité japonaise permet de bien percevoir, c'est à quel point ce qui est imputable à la nature et ce qui l'est à la technique et aux compétences humaines sont directement enchevêtrés"*, soulignait dans ces colonnes (*Le Monde* du 26 mars), le sociologue allemand Ulrich Beck, auteur en 2002 de *La Société du risque* (Flammarion). A la rareté des ressources et au renchérissement des coûts de production de l'énergie s'ajouteront des risques croissants dans le nucléaire avec la multiplication des centrales, et dans le pétrole à mesure que l'on repousse toujours plus loin les frontières pour accéder à l'or noir. Le risque zéro est une illusion. Il y aura peut-être d'autres tristes anniversaires à "fêter". ») http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/23/tchernobyl-deepwater-et-le-risque-zero_1511906_3232.html#ens_id=1510556

* **Récit multimédia. "La Zone", une exploration de la zone interdite de Tchernobyl**

http://abonnes.lemonde.fr/week-end/visuel/2011/04/22/la-zone-retour-a-tchernobyl_1505079_1477893.html

- Sur Telerama.fr. **Un documentaire sur ARTE. Rencontre avec Alain de Halleux. Vingt-cinq ans après Tchernobyl, quel avenir pour le nucléaire ?**

(« Tchernobyl, Fukushima, les catastrophes se succèdent sans qu'on n'en tire de leçons. Pour Alain de Halleux, réalisateur du documentaire "Tchernobyl forever", diffusé sur Arte, pro et anti nucléaires se rejoignent sur un point : "Il ne faut pas que ça pète." "Or, ajoute-t-il, à long terme, si l'on ne veut pas que ça pète, le seul moyen, c'est d'en sortir." ») « La catastrophe de Fukushima aura de terribles conséquences en Ukraine. » Pendant un an et demi, le réalisateur belge Alain de Halleux a enquêté sur la mémoire et les conséquences de l'explosion du réacteur numéro 4 de la centrale de Tchernobyl, le 26 avril 1986. Au point d'en devenir l'un des meilleurs experts. Le fruit de ses recherches – et de ses interrogations insatisfaites – s'appelle *Tchernobyl forever*, « *Ce qu'il y a à savoir sur Tchernobyl, c'est qu'on ne sait pas* », résume Alain de Halleux. Impossible de dresser un bilan sanitaire. Les études épidémiologiques, d'abord interrompues par le chaos consécutif à l'éclatement de l'Union soviétique, ont ensuite été délaissées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Le pouvoir ukrainien lui-même tient un double discours. « *A ses citoyens, il raconte que tout va bien. A l'étranger, il noircit le tableau pour obtenir des fonds...* » « Les chiffres cités dans le film ont de quoi inquiéter : plus de deux millions de personnes affectées (rien qu'en Ukraine, sans compter la Biélorussie), seulement 10 % des enfants exempts de maladie chronique, une espérance de vie qui aura bientôt chuté de vingt ans » « Donner du sens, c'est aussi ce que les industriels de l'atome prétendent faire en intégrant le « *retour d'expérience* » de Fukushima dans leurs pratiques. Or « *ce retour d'expérience nécessiterait de remplacer tous les diesels, désuets, des centrales françaises ; de construire des confinements pour toutes les piscines de refroidissement des réacteurs ; de tirer au sort des liquidateurs parmi les citoyens et de provisionner l'argent nécessaire en cas d'accident.* » Bref, de rendre impossible l'exploitation de nos centrales. « *Leur technologie date des années 1970*, poursuit Alain de Halleux. Certaines pièces ne sont plus fabriquées (notamment pour les diesels de secours), les entreprises ont disparu. Les gens qui décident de prolonger l'exploitation des centrales me font penser aux généraux de la guerre de 1914, planqués à 50 kilomètres du front. Ils raisonnent dans une logique à court terme, névrotique, morbide. » Le Belge compare la France à une camée, incapable de se désintoxiquer de l'atome. « *Mais ce sont nos enfants qui ressentiront le manque. Car rien n'a été prévu pour leur fournir de l'énergie.* » Et d'appeler à un sursaut citoyen, à l'interpellation de nos représentants politiques. « *La France, pays le plus nucléarisé au monde, possède une responsabilité planétaire dans ce domaine.* ».... « *Je ne vois pas d'autre solution qu'une révolution. Pas au sens du "grand soir", mais parce que la sortie du nucléaire nécessite une véritable transformation sociale.* » ...) <http://television.telerama.fr/television/vingt-cinq-ans-apres-tchernobyl-quel-avenir-pour-le-nucleaire,68004.php>

* THREE MILE ISLAND – ETATS-UNIS. 28 MARS 1979

- Sur Wikipedia :

* **Centrale nucléaire de Three Mile Island**

(Cet article est une ébauche concernant l'industrie, l'énergie, le nucléaire et l'État américain de Pennsylvanie.)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucléaire_de_Three_Mile_Island

* **Accident nucléaire de Three Mile Island**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Accident_nucléaire_de_Three_Mile_Island

- Sur dissident-media.org.

* **Three Mile Island (TMI), déjà 30 ans**

http://www.dissident-media.org/infonucleaire/tmi_25.html

* **Après Three Mile Island. Le procès intenté par les citoyens américains contre la Metropolitan Edison et le problème des faibles doses**

http://www.dissident-media.org/infonucleaire/apres_tmi.html

- Sur la radioactivité.com. **Three Mile Island. 1979 : Un grave accident qui amena la destruction d'un réacteur**

(« l'accident de l'unité 2 (TMI-2) de la centrale de Three Mile Island situe près de Middletown en Pennsylvanie s'est produit le 28 mars 1979 dans une région très peuplée. C'est l'accident le plus sérieux de l'histoire des réacteurs nucléaires américains, bien qu'il n'ait pas cause de morts parmi le personnel ou la population. Il a amené des changements radicaux dans le mode d'opération des réacteurs et contribue à renforcer les règles de sécurité de la Nuclear Regulatory Commission. ces nouvelles dispositions ont eu pour effet d'améliorer la sécurité des réacteurs dans le monde entier » ...) <http://www.laradioactivite.com/fr/site/pages/threemileisland.htm>

- Sur Ouest-France (16/03/2011). **Fukushima, Tchernobyl, Three Mile Island : trois désastres différents**

(Three Mile Island aux Etats-Unis en mars 1979, Tchernobyl en Ukraine en avril 1986 et Fukushima au Japon depuis samedi constituent désormais les trois grands désastres de l'ère nucléaire. Dans quelles circonstances et avec quelles conséquences ?) http://www.ouest-france.fr/ofdernmin_-Fukushima-Tchernobyl-Three-Mile-Island-trois-desastres-differents_6346-1728989-fils-tous_fildMA.Htm

- Université de Sherbrooke. **Perspectives Monde** (06/05/2011). **28 mars 1979. Accident à la centrale nucléaire de Three Mile Island.**

(..... « Des explications définitives de même que des recommandations se font attendre tant que l'étude approfondie du réacteur de la centrale ne sera pas complétée. Après des années d'investigation, il sera démontré que 50 % du cœur du réacteur a fondu, mais que l'enceinte de confinement est restée intacte. Malgré la gravité de cet accident, peu de matières radioactives auraient été relâchées dans l'environnement. L'accident de TMI suscitera une importante réflexion

sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, particulièrement dans les pays occidentaux. Il permettra aussi de développer une nouvelle approche de la sécurité nucléaire qui, au début du XXIe siècle, est utilisée par de nombreuses centrales à travers le monde. » ...)

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMxEve?codeEve=546>

* **FUKUSHIMA – JAPON. 11 mars 2011 (et ce n'est pas terminé avant 15 ans avec le démantèlement)**

- Sur Le Monde :

* (25/04/2011). **POST-FUKUSHIMA - Le Japon redoute une augmentation du nombre de suicides**

* (19/04/2011). **Fukushima, l'autre Tchernobyl**, p. 18

* (15/04/2011). **Fukushima-Tchernobyl, les termes de la comparaison**

(« Mardi 12 avril, les autorités japonaises ont reclasé l'accident de Fukushima du niveau 5 à 7 de l'échelle internationale des événements nucléaire (INES), qui va de 0 à 7. Soit le même que celui retenu pour Tchernobyl, désignant un « *accident majeur* ». L'Autorité de sûreté nucléaire française rappelle que ce classement s'applique à des rejets radioactifs à l'atmosphère de plusieurs dizaines de milliers de tétabecquerels d'iode 131. Son homologue japonaise, la NISA, a estimé que ce seuil était largement dépassé et que la radioactivité rejetée représentait à ce jour environ un dixième de celle dispersée en 1986 après l'accident de Tchernobyl. Voilà pourquoi Fukushima est dans la même classe que l'accident ukrainien, tout en ayant occasionné des retombées certes moins abondantes et moins étendues, mais pouvant être localement très concentrées. »)

http://abonnes.lemonde.fr/web/recherche_breve/1.13-0.37-1154331.0.html

* (01/04/2011). **Quel modèle énergétique pour le Japon de demain ?**

(L'accident nucléaire de la centrale de Fukushima a mis en évidence les failles du système de production d'électricité japonais, avec un fournisseur au bord de l'asphyxie financière, un rejet par la population de l'électricité nucléaire et des difficultés d'approvisionnement dans la moitié nord-est du pays. Mais le Japon pourrait aussi profiter de son avancée en matière de recherche sur les économies d'énergie. » « L'accident de Fukushima et le gel du nucléaire qui se dessine au Japon sont aussi l'occasion d'accélérer le développement des énergies renouvelables. Mais celles-ci sont loin d'être en mesure de remplacer la part du nucléaire. "Au niveau hydro-électrique, le maximum est déjà exploité", constate Evelyne Dourille-Feer, donc il n'y a pas de gros développements à attendre de ce point de vue." Le solaire ou l'éolien ont davantage de marges de progression, mais leur part reste marginale. Les analystes imaginent donc surtout un développement des centrales thermiques conventionnelles, avec à la clé une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Un signe qui ne trompe pas : peu après la catastrophe du 11 mars, le cours du charbon bondissait de 11 %, tandis que celui du gaz naturel liquéfié prenait 4 %.»)

http://abonnes.lemonde.fr/japon/article/2011/04/01/quel-modele-energetique-pour-le-japon-de-demain_1501464_1492975.html

- Sur L'EXPRESS.fr (18/03/2011). **Fukushima, Three Mile Island, Tchernobyl : points communs et différences**, par Francis Sorin, journaliste scientifique, est responsable du Pôle Information de la Société Française d'Energie Nucléaire.

http://energie.lexpansion.com/energie-nucleaire/fukushima-three-mile-island-tchernobyl-points-communs-et-differences_a-32-5769.html

12-3.2 - LE NUCLEAIRE EN FRANCE

- Sur Le Monde (09/07/2008, mise à jour 13/01/2009). **Les centrales nucléaires en France**

http://abonnes.lemonde.fr/planete/infographie/2008/07/09/les-centrales-nucleaires-en-france_1068324_3244.html#ens_id=1504462

- ASN. AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE.

Crée par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite "loi TSN"), l'ASN est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France.

(« L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation concernant les installations nucléaires et le transport des matières radioactives, elle est chargée de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumis tous les utilisateurs de rayonnements ionisants, enfin l'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence. »)

L'Autorité est dirigée par un collège de cinq commissaires : trois nommés par le président de la République, un par le président du Sénat, un par le président de l'Assemblée nationale

<http://classique.asn.fr/>

* Sur Wikipédia : ASN. http://fr.wikipedia.org/wiki/Autorité_de_sûreté_nucléaire

* ASN. Revue de l'ASN n°190, février 2011. Contrôle. La gestion des déchets radioactifs : avancées et perspectives. (dossier pdf) :

<http://www.asn.fr/index.php/content/download/28563/..../file/controle-190.pdf>

- IRSN. INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE.

L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques.

Création : L'IRSN a été créé par l'article 5 de la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 et son fonctionnement a été précisé par le décret n° 2002-254 du 22 février 2002.

(« Ce décret a été modifié le 7 avril 2007 pour tenir compte de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels. Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions d'expertise et de recherche dans les domaines suivants :

- Surveillance radiologique de l'environnement et intervention en situation d'urgence radiologique.
- Radioprotection de l'homme.
- Prévention des accidents majeurs dans les installations nucléaires.
- Sûreté des réacteurs.
- Sûreté des usines, des laboratoires, des transports et des déchets.
- Expertise nucléaire de défense.

Publie le magazine gratuit : Repères, des rapports annuels d'activités, des rapports scientifiques et techniques (en ligne))

<http://www.irsn.fr/FR/IRSN/presentation/Pages/Presentation.aspx>

* Surveillance de la radioactivité de l'air en France - Données du réseau Téléray

(« L'outil cartographique ci-dessous met à disposition du public les résultats de la surveillance radiologique du territoire français effectuée par l'IRSN dans le contexte des événements nucléaires en cours au Japon. Il diffuse les résultats des mesures de rayonnement gamma dans l'air ambiant, transmises par les sondes du réseau Téléray. Les données sont mises à jour toutes les 4 heures. Il s'enrichira dans les jours qui viennent d'autres mesures, comme celles effectuées sur les filtres aérosols ou les eaux de pluie. En effet, ces autres mesures sont effectuées en laboratoire à la suite de prélèvements individuels et ne peuvent donc être obtenues qu'en différé de quelques jours. »)

<http://www.irsn.fr/FR/Documents/france.htm>

* Nucléaire: la France doit se préparer à des accidents "inimaginables", selon un responsable

(PARIS — AFP (06/05/2011). « La France doit accepter de se préparer à des accidents nucléaires "complètement inimaginables", qui représentent le plus grand danger pour ses installations, comme le prouve la catastrophe de Fukushima, a estimé jeudi le directeur général de l'IRSN, Jacques Repussard. "Il faut accepter de se préparer à des situations complètement inimaginables parce que ce qui nous menace le plus, ce n'est pas un accident +standard+", a déclaré le responsable de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) lors d'une audition »)

http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hVu7TmYKXR_yhEblkf77_fAvmNkg?docId=CNG.a651bb29c5ff4daed180bb5226a4486.231

- ANDRA. AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

(« Crée en 1991, l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) dont les missions ont été complétées par [la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006](#) relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement, l'Andra est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France. »)

http://www_andra_fr/

* Sur WIKIPEDIA : http://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_nationale_pour_la_gestion_des_d%C3%A9chets_radioactifs

* Sur ParisTech Review (23/06/2011). Attention : « déchets radioactifs » : l'écrivain qui doit durer ...un million d'années

(« Tous les pays nucléaires affrontent la question épique du stockage des déchets. En France, les déchets les plus radioactifs seront stockés pendant un million d'années dans l'argile, dans une couche vieille de 150 millions d'années, longue de 130 mètres, à 500 mètres de profondeur, près de Bure, en Meuse. En 2016, une loi fixera les conditions de réversibilité du stockage. Entretien avec la française Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (*)) et présidente du comité de la gestion des déchets radioactifs de l'OCDE. » ...)

<http://www.paristechreview.com/2011/06/23/attention-dechets-radioactifs-million-annees/>

- AREVA.

(... « Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur. » ..)

<http://www.areva.com/FR/groupe-57/leader-mondial-des-metiers-de-l-energie-nucleaire-et-energies-renouvelables.html>

* Sur Wikipedia : AREVA : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Areva>

* Sur Greenpeace : AREVA et EDF : Perspectives commerciales et risques dans le secteur de l'énergie nucléaire, par Steve Thomas Professeur de Politique énergétique, Public Services International Research Unit (PSIRU) Business School University of Greenwich 30 Park Row London (dossier pdf) <http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/areva-edf-perspectives-commerciales-et-risques.pdf>

* Sur wat.tv. Areva-Niger-Uranium2 (vidéo) : http://www.wat.tv/video/areva-niger-uranium2-2nb3v_2mdex_.html

* Sur Agoravox (23/09/2010). Areva au Niger, quelles conséquences ?

(« L'association Greenpeace vient de publier sur son site [une mise en garde](#) concernant les activités d'Areva au Niger qui fait suite à un rapport paru en mai dernier. Greenpeace met d'abord en lumière la dépendance énergétique de la France liée aux importations d'uranium. "Le nucléaire met en danger la sécurité et l'indépendance énergétique française" écrit Greenpeace. En 2007, plus d'un tiers de l'uranium acheté par Areva provenait du Niger. Areva y exploite deux gisements, dans la région d'Arlit et d'Akokan et prévoit d'en ouvrir un troisième d'ici à 2012 qui produira 5 000 tonnes de minerai par an. Le second gros fournisseur d'Areva et de la France en uranium est le Kazakhstan (objectif de production de 4 000 tonnes par an), "Une exploitation au mépris des populations et de l'environnement" titre ensuite Greenpeace. » ...)

<http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/areva-au-niger-quelles-81700>

* Sur Greenpeace. Abandonnés dans la poussière. L'héritage radioactif d'AREVA dans les villes du désert nigérien

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/abandonnes-dans-la-poussiere.pdf>

* Sur Durable.info (25/03/2011). Révélation : Areva au cœur du réacteur de Fukushima

(« Dès le mois de mai 2001, une procédure ouverte aux États-Unis condamnait l'utilisation du MOX, un combustible particulièrement dangereux, dans le réacteur 3 de Fukushima. Une centrale alimentée par Areva. Des experts de Greenpeace prévoient les risques... Et contrairement aux dénégations d'Areva de la semaine dernière, un nouveau transport de Mox entre la France et le Japon est confirmé pour la semaine du 4 avril. » ...)

http://cdurable.info/Revelation-Areva-au-coeur-du-reacteur-de-Fukushima_3253.html

* Sur le nouvel Obs. Toute l'actualité de AREVA. Crise nucléaire au Japon: le fil des évènements

<http://actualite.nouvelobs.com/areva/>

* Sur TF1 (30/06/2011). Nomination du directoire d'AREVA

http://bourse.lci.fr/bourse-en-ligne.nts?urlAction=bourse-en-ligne.nts&idnews=BNW110630_00006321&numligne=0&date=110630

- RAPPORT ROUSSELY (en partie classé secret défense)

On y trouvera notamment (écrit avant la catastrophe japonaise): « La seule logique raisonnable ne peut pas être une croissance continue des exigences de sûreté. ». (→ Les centrales japonaises, comme les centrales françaises, font de la sous-traitance pour les travaux de maintenance. Ce sont les personnels les plus exposés aux risques de radiation)

* Rapport publié par l'Elysée : Synthèse du rapport : Avenir de la filière française du nucléaire civil. 16 juin 2010

http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/Synthese_ROUSSELY.pdf

* La Documentation française :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000414/0000.pdf>

* Sur Energie 2007 : Nucléaire : synthèse du Rapport ROUSSELY

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/2818>

* sur l'Usine Nouvelle : Le PS demande un libre accès au rapport Roussey

http://www.usinenouvelle.com/article/le-ps-demande-un-libre-acces-au-rapport-roussely_N148717

* Sur wat.tv. Areva-Niger-Uranium2

http://www.wat.tv/video/areva-niger-uranium2-2nb3v_2mdex_.html

- Sur nti.org. Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (06/03/2007). Rapport sur l'évaluation du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNG-MDR). Par M. Christian BATAILLE et M. Claude BIRRAUX, Députés http://www.nti.org/e_research/source_docs/france/parliament/122.pdf

- Sur développementdurable.gouv.fr. ASN. Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2010-2012 (PNGMDR) (dossier pdf) http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pngmdr_web_rapport.pdf

- Sur Marcelgreen.com (08/07/2011). Energies 2050 : Besson préconise deux tiers de nucléaire

(« Le 8 juillet, Eric Besson lance "Energies 2050", un "exercice de prospective", afin d'explorer tous les scénarios énergétiques possibles pour les générations à venir. Le ministre de l'industrie préconise quant à lui un bouquet énergétique de deux tiers de nucléaire (entre 60 et 70 %, contre 75% aujourd'hui) et d'un tiers d'énergies renouvelables (contre 14,6% en 2010). » ...)

<http://www.marcelgreen.com/article/lire/2155>

ONG (ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES) ET ASSOCIATIONS

De nombreuses associations et ONG font un travail sérieux et documenté sur les différents thèmes touchant aux politiques alternatives.

- Réseau « SORTIR DU NUCLEAIRE » : <http://www.sortirdunucleaire.org/>

* Rapport sur la durée de vie des centrales et les nouveaux types de réacteurs

<http://www.assembleenationale.fr/12/pdf/rap-oect/10832-5.pdf>

* Note d'information sur l'Anomalie générique concernant le système d'injection de sécurité des réacteurs de 900 MWe, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Documents/IRSN_NI_Systeme-injection-securite-20110217.pdf

* 11 février 2011 : ALERTE : grave défaillance de sûreté sur 34 réacteurs nucléaires français. **Notre communiqué de presse du 11/02/2011.**

<http://groupes.sortirdunucleaire.org/blogs/les-anomalies-de-série-s/article/alerte-grave-defaillance-de-surete>

* **Face aux Français : le nucléaire.** **Mercredi 16 février 2011**

Intervention sur le nucléaire de Laura Hameaux du Réseau "Sortir du nucléaire" face à Claude Allègre, Axel Kahn et Yann Arthus Bertrand. **Emission "Face aux français" du 16 février sur France 2 :** <http://videos.sortirdunucleaire.org/spip.php?article301>

* Brochures de "sortir du nucléaire" :

<http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=brochures&page=index>

* Réseau "Sortir du nucléaire" sur Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_Sortir_du_nucl%C3%A9aire

- CLEANTECH

* **Ivan Fouquet** (24/03/2011). **Sortir du nucléaire ? Les solutions concrètes**

<http://www.cleantechrepublic.com/2011/03/24/sortir-nucleaire-solutions-concretes/>

* **Rob Hopkins. Manuel de Transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale.** Préface de Serge Mongeau. En partenariat avec l'association **Silence.** ISBN 978-2-923165-66-0- 216 p. - 20 euros

<http://www.ecosociete.org/t138.php>

- **OBSERVATOIRE DU NUCLEAIRE.** L'industrie nucléaire dispose de puissants moyens pour communiquer et installer dans l'opinion des "vérités" qui relèvent en réalité de la désinformation. La mission de l'**Observatoire du nucléaire**, présidé par **Stéphane Lhomme**, appuyé par divers informateurs dont certains travaillent dans le nucléaire, est de déchiffrer cette communication...

<http://observ.nucleaire.free.fr/>

* Révélations - Nucléaire : EDF a falsifié des données sismiques pour économiser sur la sûreté. Les données sont accablantes pour 32 des 58 réacteurs français

<http://observ.nucleaire.free.fr/falsification.htm>

* Inspection des centrales nucléaires françaises : une tromperie

<http://observ.nucleaire.free.fr/inspection-tromperie.htm>

- **Sur Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive.** (30/11/2005). **Nucléaire et démocratie délibérative. Les technologies nucléaires à l'épreuve du débat public**

Pour un observatoire informatisé des débats publics sur l'avenir du nucléaire civil, par Anne Bertrand, Francis Chateauraynaud et Jean-Michel Fourniau.

Rapport de l'étude de faisabilité Convention GRETS/GSPR. (dossier pdf)

<http://gspc.ehess.fr/documents/rapports/RAP-GSPRnucleaire2005>

- **Sur Cour des Comptes** (janvier 2005). **Le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs** (dossier pdf)

(« La France, pour des raisons stratégiques et économiques, a fait le choix de développer une filière nucléaire particulièrement puissante : création du CEA, mise au point de l'arme atomique, programme électronucléaire pour garantir son indépendance énergétique. La réalisation du programme électronucléaire, marquée par la mise en service de 58 réacteurs de 1977 à 2002, sans compter Superphénix, place notre pays dans une situation atypique au plan international : les trois quarts de la production électrique française sont d'origine nucléaire et assurés par un seul électricien, EDF. La puissance nucléaire installée d'EDF est sans commune mesure avec celle des autres opérateurs : 62,8 GW pour EDF, suivie par le russe RosEnergoAtom (REA) avec 20,7 GW et le japonais Tokyo Electric Power Co (Tepco) avec 14,9 GW. Quant aux Etats-Unis, le seul pays à produire plus d'électricité nucléaire que la France, sa production est répartie entre une quarantaine d'exploitants. En France, les risques liés à la production électronucléaire sont donc concentrés dans les mains d'un seul opérateur, qui est également une entreprise publique. Quelles que soient les décisions futures concernant l'avenir de la recherche et de l'industrie nucléaire, deux questions, qui concernent en partie les générations futures, méritent d'être traitées et résolues avec soin, méthode et transparence : celle du démantèlement des installations nucléaires en fin de vie et celle des déchets radioactifs. Les déchets radioactifs produits à l'occasion des activités nucléaires doivent être entreposés puis stockés dans des lieux présentant toutes les garanties en matière de sécurité pour les générations actuelles et futures. »)

<http://www.cc-comptes.fr/fr/CC/documents/RPT/RapportRadioactifsnucléaire.pdf>

- **Sur Euractiv.fr :**

* (25/03/2011). **Nucléaire : les premiers résultats de l'audit français connus fin 2011**

(... « L'audit portera sur cinq points : les risques d'inondation de séisme, de perte d'alimentation électrique et de perte du système de refroidissement ainsi que sur la gestion opérationnelles des situations accidentelles. Il sera réalisé avec l'appui technique de l'Institut de la radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et associera "très certainement" des experts étrangers et la société civile, a encore indiqué André-Claude Lacoste sans donner plus de précisions. Cet audit se fera en cohérence avec la démarche européenne de tests de résistance appelés "stress tests" dont le processus devrait être officialisé durant le Conseil européen qui se tient actuellement à Bruxelles, a dit André-Claude Lacoste. »)

<http://www.euractiv.fr/nucleaire-premiers-resultats-audit-francais-connus-fin-2011-article>

* (09/05/2011). **Nucléaire : l'autorité de sûreté dévoile la méthode des tests. Les industriels français du nucléaire ont désormais un calendrier. Le degré de sévérité des "stress tests" européens fait toujours débat entre Bruxelles et la France.**

(« La France continue d'avancer ses pions pour décider du périmètre de l'audit de son parc nucléaire. Dans son cahier des charges présenté le 9 mai, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) détaille les conditions dans lesquelles les tests de résistance seront renforcés. Un regain de précautions tiré de la catastrophe de Fukushima. En jeu, les différences d'approche entre la France et l'Europe sur l'évaluation des installations nucléaires. »)

<http://www.euractiv.fr/nucleaire-autorite-surete-devoile-methode-tests-article>

- **INESTENE. Douze raisons pour refuser le nucléaire dans le MDP.** Antoine Bonduelle

http://www.rac-f.org/DocuFixes/MDP/MDP_nuc.pdf

- **CRIIRAD. Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité.**

Association à but non lucratif qui défend :

- le droit à l'information sur la radioactivité et le nucléaire

- le droit à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants

<http://www.criirad.org/>

- **GREENPEACE. Le constat, les solutions** (vidéo) : <http://www.greenpeace.org/france/campagnes/nucleaire>

- **France Nature Environnement** (Communiqué de FNE) (24/03/2011). **"Hausse du prix de l'électricité : la face cachée du nucléaire".**

(EDF demande à l'Etat d'augmenter le prix de l'électricité de 30% en 5 ans. Principale raison de cette nouvelle hausse : EDF doit investir dans un parc nucléaire vieillissant, les chantiers du futur EPR et le centre de stockage de déchets à Bure s'avèrent beaucoup plus onéreux que prévu. Alors que le géant de l'électricité française reconnaît lui-même que les prix de l'électricité en France sont sous-estimés, France Nature Environnement analyse les coûts réels de l'énergie nucléaire. Enquête.)

http://www.fne.asso.fr/fr/hausse-du-prix-de-l-electricite-la-face-cachee-du-nucleaire.html?cmp_id=33&news_id=12184

- GLOBAL CHANCE.

* **La France à l'abri d'un accident japonais ?**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article228>

* **Entre silence et mensonge. Le nucléaire, de la raison d'état au recyclage « écologique »**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article185>

* **La science face aux citoyens**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article48>

* **Pour une remise à plat concertée et démocratique de nos modes de vie**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article223>

* (en coopération avec Négawatt) **Du gâchis à l'intelligence. Le bon usage de l'électricité**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article47>

* **Le vieillissement des installations nucléaires : un processus mal maîtrisé et insuffisamment encadré**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article142>

* **Nucléaire : la grande illusion. Promesses, déboires et menaces**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article45>

* **Sur le Monde Diplomatique** (janvier 2005) **Benjamin DESSUS. L'alibi politique des utopies technologiques.**

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/DESSUS/11800>

- **Sur Adequation. Non-dits et secrets : omerta sur le nucléaire français** (30/03/2011). **Le Nouvel Observateur, Guillaume MALAURIE. Symbole de notre indépendance militaire et énergétique, le nucléaire est une affaire d'Etat. Plongée au cœur du lobby de l'atome.**

(« C'est formidable, le hasard. Quelques jours après le début de la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima, une brochette de personnalités a priori très différentes les unes des autres ont toutes prononcé la même petite phrase : « Si les Japonais avaient eu un réacteur EPR français, ça ne serait jamais arrivé ! » Un argument massue invérifiable, contestable, mais efficace. Parmi ces porte-parole, il y eut dans le rôle de l'expert Thomas Oudré, haut responsable de l'Agence de Sécurité nucléaire, côté élus, les députés Philippe Daubresse (UMP) ou Christian Bataille (PS), mais aussi Henri Guaino, conseiller de Sarkozy, le multicarte Claude Allegre, et même l'éditorialiste Eric Zemmour dont on ignorait jusqu'à-là les compétences en physique nucléaire. Précisons tout de même que cet EPR 100% antichoc et antifuite n'existe en vrai nulle part au monde et est toujours en chantier en Finlande où il accuse quatre ans de retard sur l'agenda initial pour des problèmes de sécurité : il aura fallu ajouter 25% de ferraillage dans le béton de l'enceinte à la demande des Finlandais. Mais peu importe : pour les supporters de l'EPR, il s'agit d'une grande cause nationale. Il faut donc marteler l'argument de l'excellence atomique française. Mobiliser les hussards de l'atome un peu désorientés, les amis hésitants, les obligés récalcitrants et donc organiser les relais d'opinion. Question : qui est à l'origine de la version originale de la petite phrase sur l'EPR reprise en chœur ? Le 16 mars, Anne Lauvergeon, la patronne d'Areva, en donne une version impeccable devant les députés : « S'il y avait eu des EPR à Fukushima, il n'y aurait pas de fuites possibles dans l'environnement, quelle que soit la situation. » (...)

Intérêts économiques et stratégiques. Depuis un demi-siècle, les intérêts économiques et stratégiques du nucléaire civil sont si vertigineux qu'ils se confondent avec l'intérêt supérieur de l'Etat. Cela peut se concevoir... A condition toutefois que la puissance publique inspire confiance et puisse rassurer l'opinion quand survient un pépin ou un accident dans une centrale. Or, depuis des lustres, le grand bond de l'énergie nucléaire repose sur des non-dits, des silences, des secrets. Il aura fallu Tchernobyl et la fable du nuage radioactif bloqué aux frontières du Rhin pour que l'imposture soit révélée : « La crédibilité des organismes officiels liés au nucléaire demeure aujourd'hui faible, voire très faible », note Frédéric Lemarchand, sociologue du risque à l'université de Caen. Le cataclysme en cours à Fukushima n'arrange rien... Alors le **lobby**, qui sent bien que le pacte avec les Français se dégrade, se réfugie dans la communication. Exemple très récent : dès le début de la crise, surgissait sur toutes les chaînes de télévision un « expert » jusque-là inconnu et réputé indépendant. Son nom : Francis Sorin. Présenté comme « directeur du pôle information de la Société française d'Energie nucléaire », il affiche une neutralité de bon aloi. Sauf que sa « société savante » n'est, à y regarder de plus près, rien d'autre qu'une filiale associative de la filière nucléaire, qui relaie donc très fidèlement sa doctrine. (...) *Menace de Bruxelles* (...) Des voix s'élèvent, à l'intérieur de ce microcosme, pour réclamer un aggiornamento. « Si c'est toujours la même main qui gère et qui contrôle, ce n'est pas rassurant. On ne peut plus laisser le débat sur les énergies à la discréction des seuls techniciens ! », estime Michel Destot, député-maire PS de Grenoble et ancien chercheur au CEA. Mais lorsque Bertrand Pancher, député UMP de la Meuse, propose qu'un organisme indépendant organise ce très large débat public à la manière scandinave, le groupe UMP se rebiffe. « Je me suis fait siffler, confie-t-il, meurtri. C'est n'importe quoi, on ne va pas pouvoir continuer comme ça ! » Il faut dire qu'à l'Assemblée, les gardiens du temple nucléaire tous partis confondus, de Claude Gatignol (UMP) à Christian Bataille (PS), veillent toujours au grain. Mais jusqu'à quand ? C'est maintenant de Bruxelles que vient la menace la plus sérieuse pour la technocratie nucléaire française. Le commissaire européen chargé de l'énergie, l'Allemand Günter Oettinger, avait déjà exaspéré Nicolas Sarkozy quand il avait utilisé le mot "apocalypse" pour évoquer la catastrophe de Fukushima. Et voilà que le même commissaire demande la semaine dernière que l'on procède à des tests de résistance sur toutes les centrales nucléaires de l'Union européenne. Pire : il précise que les expertises doivent être indépendantes. Le **lobby** nucléaire français se mobilise pour que l'Elysée mette son veto à l'ingérence. Finalement les nucléocrates français ont obtenu que les autorités nationales - et non européennes - procèdent à ces tests. "La position de Paris était intenable, explique Michèle Rivasi, députée Europe Ecologie à Strasbourg. Comment expliquer à la population qu'on refuse en France des inspections sérieuses qui vont aussi concerner, en Europe centrale, des réacteurs vieillissants et donc dangereux ?")

<http://www.adequations.org/spip.php?article791>

- **La situation nucléaire au Japon et gaz de schiste en France : Emission de France Culture. « Terre à Terre », magazine de l'environnement, du**

19/03/2011. Modèle énergétique et modèle économique. Avec : Bernard Laponche, polytechnicien, expert international en politiques énergétiques ; Charlotte Migeon, du Réseau Sortir du Nucléaire, Marine Jobert, journaliste indépendante et Philippe Quirion, du CIRED, Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement.

http://www.franceculture.com/player?p=reeco_te-3990881#reecoute-3990881

- **LeMonde.fr Blog. Oil Man** (07/09/2010). [Pôle Nord : remorquage d'icebergs et centrales nucléaires flottantes \(2/2\). \(Gazprom ne nie pas projeter de recourir à la puissance nucléaire pour forer dans l'Arctique, où il est associé avec Total.\)](http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/07/pole-nord-remorquage-dicebergs-et-centrales-nucleaires-flottantes-22/)

<http://petrole.blog.lemonde.fr/2010/09/07/pole-nord-remorquage-dicebergs-et-centrales-nucleaires-flottantes-22/>

- **Association « Sauvons Le Climat » (S L C) (Pronucléaire).**

(« Le collectif "Sauvons le climat" fondé en mai 2004, association loi 1901 depuis Décembre 2005, a pour ambition d'informer nos concitoyens, de manière indépendante de tout groupe de pression ou parti politique, sur les problèmes relatifs au réchauffement climatique et sur les solutions proposées pour le ralentir. Il est doté d'un comité scientifique, présidé par Michel Petit, ancien responsable du groupe français d'experts au GIEC. »)

* **Sur le Figaro : "EDF, AREVA, Alstom et les autres : Où est le problème ?" Sauvons le Climat.**

<http://www.politique-actu.com/debat/areva-alstom-autres-probleme-sauvons-climat/246199/>

- (28/03/2011). **Santé Publique. Alerta Protection et information de la population : Comprendre et voir la réalité face à l'état de la situation du site nucléaire de Fukushima**, par Hirose TAKASHI. « *Inhaling even the tiniest particle, that's the danger* », « *l'inhalation de particules radioactives, c'est le danger* »

<http://www.cartoradiations.fr/>

- **Articles du Monde**, Samedi 19 mars 2011.

* **Le gaz et le charbon vont largement bénéficier du rejet de l'énergie nucléaire, p. 10**

* **La France doit-elle sortir du nucléaire ?, p. 24**

- Sur Durable :

* (18/03/2011) : **La France peut-elle sortir du nucléaire ? Réponse des pro-nucléaires**

http://www.durable.com/actualite/article_la-france-peut-elle-sortir-du-nucleaire-reponse-des-pro-nucleaires_1527

* (16/03/2011) : **La France peut-elle sortir du nucléaire ? Question posée aux anti-nucléaires**

http://www.durable.com/actualite/article_la-france-peut-elle-sortir-du-nucleaire-question-posee-aux-anti-nucleaires_1521

- Sur RFI (16/03/2011). **Sortir du nucléaire ou pas ?**

(« Le cataclysme japonais relance le débat sur l'avenir du nucléaire dans le monde. Comme après l'accident de Three Mile Island en 1979 et l'accident de Tchernobyl en 1986, chaque pays est en train de reconstruire ses choix en la matière. Ainsi, l'Allemagne opte pour un moratoire de trois mois pour ses anciennes centrales, alors que la France affirme haut et fort qu'il n'est pas question de sortir du nucléaire, même si elle admet la nécessité d'un débat. »)

<http://www.rfi.fr/economie/20110316-sortir-nucleaire-pas>

- Sur le Parisien (22/03/2011) : **Le vrai coût de l'énergie nucléaire en débat**

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/le-vrai-cout-de-l-energie-nucleaire-en-debat-22-03-2011-1371752.php>

- Sur basta ! (03/05/2011). **Hervé Kempf : « Fukushima est moins un accident que l'aboutissement d'une série annonciatrice »**, par Linda Maziz

(« Quels enseignements la France doit-elle tirer de la situation japonaise ? Pour Hervé Kempf, journaliste et essayiste, la situation actuelle met en évidence l'incompétence des experts et des dirigeants français. Le nucléaire fait partie des tabous et idées reçues que l'oligarchie capitaliste ne veut pas remettre en cause. Pour lui, l'enjeu aujourd'hui est d'apporter aux contre-experts un vrai soutien populaire : un engagement conscient des citoyens pour manifester qu'une autre voie est possible. Entretien. »)

<http://www.bastamag.net/article1537.html>

- Sur Le Post (07/06/2011). **Du nucléaire aux énergies renouvelables, ce qu'il faut savoir !**

(.... « Une fausse affirmation parmi d'autres : *Le coût de l'électricité est faible en France, sortir du nucléaire reviendrait à augmenter ce coût*. Cela est partiellement faux. D'après un rapport destiné à l'Angleterre, on peut estimer, entre **150 et 200 milliards** le coût de démantèlement du parc nucléaire Français. Coût qui, initialement, avait été estimé à 15 milliards par EDF. Or le prix de l'électricité aujourd'hui ne tient absolument pas compte de cette face cachée qu'est le démantèlement. Le problème du nucléaire c'est qu'**on ne connaît pas tous les coûts**. Rajoutons à cela le coût du traitement des déchets, des impacts environnementaux et des impacts sur la santé ... » ...

http://www.lepost.fr/article/2011/06/07/2516209_du-nucleaire-aux-energies-renouvelables-le-resume.html

- Sur Médiapart (22/06/2011). **Nucléaire: incidents en série à la centrale de Paluel**

(« Fuites à répétition, rejets de gaz radioactif, contaminations de travailleurs: des témoignages et documents recueillis par FrenchLeaks et Mediapart révèlent une réalité insoupçonnée dans l'une des plus grosses centrales nucléaires françaises, le site de Paluel. Bien loin de l'image de sûreté parfaite véhiculée par le discours officiel. ») « L'inquiétude collective commence à se manifester sur Internet : «*Centrale de Paluel : EDF sur les traces de Tepco ?* » Cette formule provocatrice, qui compare l'électricien français à l'exploitant de la centrale de Fukushima, n'émane pas d'un groupe antinucléaire. Elle figure en tête d'un communiqué de la CGT de la région dieppoise ([à lire ici](#)), où se trouve la centrale de Paluel. » ... « Philippe Billard, lui, a fondé une association, «*Santé-sous-traitance*». Pour défendre la santé des sous-traitants qui représentent aujourd'hui environ la moitié des travailleurs du nucléaire. «*La peur aujourd'hui de la population dans un accident nucléaire, c'est d'être contaminée et d'attraper un cancer. Eh bien nous, nous sommes contaminés régulièrement dans les centrales. Et on attrape des cancers. L'accident est déjà arrivé chez nous. Nous sommes les liquidateurs de tous les jours.* » Des liquidateurs en France ? Ne nous a-t-on pas dit et répété que la catastrophe, c'était pour les autres, ceux qui n'appliquent pas nos principes de sûreté, qui n'ont pas la chance de posséder notre organisation d'expertise et notre autorité nucléaire «indépendante» ? Ni franchement catastrophique ni vraiment rassurante, la situation de Paluel illustre au quotidien le fait que le système est vulnérable. Qu'il fonctionne avec des défaillances permanentes techniques et humaines, qui alimentent un climat général de méfiance, sinon de paranoïa. Que les grands principes de la sûreté ne sont pas respectés dans la dure réalité. Que la course à la productivité tend à prendre le pas sur l'exigence de sécurité. Et que la multiplication des contraintes à respecter pour que ce système continue à fonctionner le rend de plus en plus inhumain. »)

<http://www.mediapart.fr/journal/france/220611/nucleaire-incidents-en-serie-la-centrale-de-paluel>

- Sur France-Soir.fr (23/06/2011). **La question nucléaire en France. Nucléaire : La centrale de Fessenheim prolongée de dix ans ?**

(« Alors l'Autorité de sûreté nucléaire doit se prononcer dans les jours prochains quant à l'avenir du doyen des réacteurs nucléaire de l'Hexagone, Le Figaro révèle que des experts se seraient prononcés en la faveur d'une prolongation de dix ans de l'activité de Fessenheim 1. » ...)

<http://www.francesoir.fr/actualite/scienceecologie/nucleaire-centrale-fessenheim-prolongee-dix-ans-112483.html>

- Sur SUD-OUEST :

* (29/06/2011). **Peut-on transférer les emplois vers les énergies renouvelables ?**

(« Evidemment que la France peut sortir du nucléaire », déclare Bertrand Barré, expert scientifique d'Areva. Il y a cependant un mais. Plusieurs même. « Tout d'abord, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain », souligne-t-il. Car à la différence de l'Allemagne, qui a adopté le 6 juin un plan de sortie du nucléaire, si le nucléaire ne représente que 13,5% de notre production énergétique, **notre électricité s'appuie fortement dessus, à 78%**. On est loin des 22% allemands. Culte de l'ingénieur des mines, prestige de la filière, volonté de prolonger une politique énergétique née sous de Gaulle, système de production centralisé, sont autant de raisons qui font que la France rechigne à faire une croix sur le nucléaire. « Un dogme intangible », selon le président de l'Observatoire du nucléaire Stéphane Lhomme. Même si la filière n'a pas connu de grandes avancées depuis sa création, elle occupe **une place importante et semble être devenue quasiment incontournable**. "En France le nucléaire représente plus de 400.000 emplois directs et indirects et 2% du PIB", argumente le porte-parole de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN), Francis Sorin, s'appuyant sur [une étude réalisée par PriceWaterhouseCooper \(PWC\)](#) pour Areva, dont la [présidente du directoire Anne Lauvergeon](#) vient d'être débarquée. « En sortir serait un recul stratégique, estime-t-il, puisque le nucléaire occupe une place très importante dans l'économie nationale. **Équivalente au secteur de l'aéronautique** ». Un point de vue que ne partage pas Stéphane Lhomme. Selon les chiffres avancés par le gouvernement allemand, les énergies alternatives sont à l'origine d'environ 375.000 emplois Outre-Rhin. De là à envisager un « **transfert des emplois du nucléaire vers le renouvelable** », il n'y a qu'un pas que l'ex porte-parole de Sortir du nucléaire n'hésite pas à franchir, jugeant que l'on « doit sortir du nucléaire à marche forcée en moins de dix ans ». Un peu plus mesurée lors d'un [tchat avec Metro, l'eurodéputée Corinne Lepage](#) envisage de son côté de « conserver certains emplois dans le nucléaire pour tout ce qui concerne le démantèlement des installations » et estime que la « **sortie doit être progressive en fonction de la sûreté** », sans avancer de date. « Cela ne peut pas se faire en moins de vingt ou trente ans », nuance pour sa part Bertrand Barré. « **On ne peut pas demander à des ingénieurs qui travaillent sur le nucléaire d'aller faire de l'alternatif comme ça** ».)

<http://www.sudouest.fr/2011/06/29/peut-on-transférer-les-emplois-vers-les-énergies-renouvelables-437206-730.php>

* (01/07/2011). **Le nucléaire condition de l'indépendance énergétique ?**

« [DOSSIER] Pour sortir du nucléaire, il faut le vouloir. L'Allemagne a dit stop, l'Italie a voté pour ne pas y retourner. Mais contrairement à ses voisins, la France a choisi d'y rester. » ... « Le gouvernement français n'est pas prêt à envisager une sortie du nucléaire. Pour l'heure, il a demandé à RTE « de réaliser un scénario de décroissance nucléaire, pour en analyser les impacts ». Mais selon Eric Besson, « **le monde ne pourra pas se passer du nucléaire au 21^{ème} siècle** ». Nicolas Sarkozy estime lui que « **notre filière nucléaire est un atout industriel majeur pour la France** ». Pour appuyer cette politique, le ministère de l'Energie insiste sur la notion « d'indépendance énergétique » et invoque des raisons historiques. Bertrand Barré, expert scientifique d'Areva, qui estime que l'on « n'est jamais indépendant, seulement moins dépendant », explique que cette politique remonte au [premier choc pétrolier](#) (1973), dont la France a beaucoup souffert. » ...)

<http://www.sudouest.fr/2011/07/01/le-nucleaire-condition-de-l-independance-energetique-437215-730.php>

* (02/07/2011). **Une gestion décentralisée trop complexe ?**

(« Dans l'état actuel des choses, une sortie rapide du nucléaire semble compromise. Le ministère de l'Energie explique que le **développement des énergies renouvelables est envisagé comme un « complément au nucléaire »**. Tirer un trait sur notre source principale d'électricité impliquerait donc d'importer de nouveau du gaz ou du charbon. **Problème, ces énergies dégagent beaucoup de CO₂**. « **Ce serait abandonner nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre pendant toute la période de transition** », explique Bertrand Barré, expert scientifique d'Areva. Pourquoi devoir compenser avec des **énergies fossiles** alors que le gouvernement affirme « avoir favorisé un développement sans égal des énergies renouvelables » ? Parce que celles-ci sont intermittentes, explique Francis Sorin, porte-parole de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN). **L'éolien terrestre**, par exemple, a un rendement de 20-22% (**un jour sur 4**). En offshore c'est un peu mieux, mais on reste à un peu moins de 50%. **Le photovoltaïque a le meilleur potentiel mais son rendement dépend de la puissance du rayonnement solaire**.)

Or, l'électricité ne se stockant pas, l'offre doit correspondre à la demande en temps réel. Le nucléaire est un réseau centralisé, cette gestion de l'offre et de la demande ne pose problème que lors des pics de consommation en hiver. Mais **avec des énergies intermittentes, il faudrait mettre en place un système qui permette qu'elles se relaient entre elles**. La gestion du réseau électrique deviendrait beaucoup plus complexe. La France préfère donc choisir le nucléaire. Et le candidat à la primaire écologiste pour la présidentielle Stéphane Lhomme de déplorer : « **Fukushima a tué l'image du nucléaire, mais il va mettre plus de dix ans à mourir** ».)

<http://www.sudouest.fr/2011/07/02/une-gestion-decentralisee-trop-complexe-437216-730.php>

- Sur drakkar (15/08/2011). **Electricité : Une réduction du nucléaire imposerait de renforcer le réseau**

(« Une réduction à l'horizon 2030 à 50% —contre 75%— du nucléaire dans la production électrique française nécessiterait une accélération du développement des énergies renouvelables et un renforcement du réseau pour être viable, estime RTE dans une étude publiée vendredi. Dans un tel scénario, étudié par Réseau de transport d'électricité dans l'édition 2011 de son bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité, les énergies renouvelables représenteraient en 2030 37,8% du mix énergétique français, contre 28,5% dans le scénario dit de référence. La baisse de la part du nucléaire dans le mix énergétique impliquerait également la création de 10 gigawatts de capacités destinées à couvrir la demande au moment des pointes de consommation, contre 4,3 dans le scénario de référence. Evoquant ce scénario, le président du directoire de RTE Dominique Maillard estime dans un entretien accordé aux Echos que "techniquement, c'est possible, mais au prix de quatre conditions assez lourdes". Outre l'accélération des efforts de maîtrise de la demande d'énergie et de développement de l'éolien et du photovoltaïque et le renforcement des capacités de pointe, M. Maillard évoque également "le développement et le renforcement des réseaux de transport". "Comme il y aura plus d'énergies renouvelables, qui sont intermittentes, il faudra faire en sorte que le réseau européen respire", explique le président de la filiale à 100% d'EDF dans Les Echos. "Nous estimons qu'il faudra quasiment doubler les capacités d'interconnexion avec nos voisins", ajoute-t-il, évoquant un "scénario tendu". De manière plus générale, le gestionnaire des lignes à haute tension estime dans son bilan que l'équilibre offre-demande d'électricité en France est assuré jusqu'en 2015, mais que "dès 2016, le risque de défaillance dépasse le seuil acceptable et un fort besoin de capacité de production ou d'effacement (retrait provisoire volontaire de la demande, ndlr) apparaît". » ...)

<http://www.drakkaronline.com/article110518.html>

- Sur Sequovia.com (29/06/2011). **Nucléaire, la France maintient le cap**

(Alors que l'industrie du nucléaire connaît une remise en cause profonde dans le monde, Nicolas Sarkozy a balayé toute remise en question du programme nucléaire français en annonçant un investissement de 1 milliard d'euros dans le cadre du programme « **Investissement d'avenir** ».

Le plan Investissement d'avenir dans le « développement durable ». Le plan d'investissement prévoit 2,6 milliards d'euros pour les **énergies renouvelables**, 1 milliard d'euros pour le transport et l'urbanisme durable, 500 millions d'euros pour la rénovation énergétique des logements et... 1 milliard d'euros pour le nucléaire. Cet investissement pour le nucléaire servira à financer le réacteur 4ème génération (EPR) mais aussi pour renforcer les dispositifs de **sécurité nucléaire**. Cette annonce affirme donc la position de la France quant au nucléaire : « Je n'ai pas l'intention de renoncer à ces avantages absolument considérables de l'économie française », car « on ne peut pas, parce qu'il y a eu un tsunami au Japon, considérer que l'on doit appliquer les mêmes règles dans des régions qui ne sont pas au bord de mer ».

La remise en cause du nucléaire dans le monde. Les perspectives étaient bonnes avant la catastrophe de Fukushima. En effet, les Etats Unis et différents pays d'Asie avaient des plans de modernisation et d'expansion du parc installé qui semblent aujourd'hui assez compromis. D'autres pays vont encore plus loin et annoncent leur retrait du nucléaire. L'Allemagne (4ème économie mondiale et première européenne), par le biais du **ministre de l'environnement** Norbert Röttgen, annonçait le 30 mai dernier, l'arrêt définitif de tout réacteur en 2022. La Suisse, elle aussi, décide d'engager le pays vers la sortie du nucléaire d'ici 2034. Enfin, en Italie, le futur du nucléaire semble assez compromis dans la mesure où 94% des votants ont **rejeté la relance du nucléaire** voulue par Silvio Berlusconi. **La France et le nucléaire.** La France entretient une relation passionnée avec le nucléaire, à tel point qu'une analyse de son **mix énergétique** révèle que plus des ¾ de la capacité de production en service provient du nucléaire. Cette situation est unique dans le monde puisque la contribution relative au nucléaire y est au moins deux fois plus importante que dans n'importe quel autre pays développé. Cette relation, née des premiers chocs pétroliers et de la crainte de la dépendance énergétique, a toujours su maintenir le cap malgré une opinion publique hostile suite à l'incident de Three Mile Island en 1979 et à la catastrophe de Tchernobyl en 1986. » ...)

<http://www.sequovia.com/actualites/7459-nucleaire-la-france-maintient-le-cap.html>

POINTS DE VUE DES POLITIQUES

Nicolas Sarkozy

- Sur Libération (11/03/2011) **Sarkozy : "Pas question de sortir du nucléaire"**

<http://www.libération.fr/terre/01012325568-sarkozy-pas-question-de-sortir-du-nucleaire>

* Sur les Echos (16/03/2011) : **Nicolas Sarkozy exclut de sortir du nucléaire**

<http://www.lesechos.fr/économie-politique/politique/actu/0201228244922.htm?xtor=RSS-2010>

* Sur le Figaro (15/03/2011). **Sarkozy : «Pas question que la France sorte du nucléaire»**

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/03/14/01016-20110314ARTFIG00664-sarkozy-pas-question-que-la-france-sorte-du-nucleaire.php>

* Sur euractiv.fr (03/05/2011). **La peur du nucléaire est « irrationnelle », selon Nicolas Sarkozy**

En visite dans la plus grande centrale nucléaire d'Europe occidentale, le président français a dénoncé les peurs entretenues par les détracteurs du nucléaire. (« Contexte. Lors du sommet européen de Bruxelles du 25 mars, les dirigeants de l'UE se sont entendus sur la nécessité de tester la sécurité des 157 réacteurs nucléaires répartis dans 16 pays de l'UE. Néanmoins, il leur a fallu se mettre d'accord sur la méthode : de son côté, la France voulait que l'audit soit réalisé par les instances nationales, tandis qu'Allemands et Autrichiens demandaient l'intervention d'un groupe d'experts européens indépendants. S'il a finalement été décidé de faire mener les contrôles par les autorités nationales compétentes, les critères de tests seront arrêtés en juin, au niveau européen, en concertation avec la Commission, les Etats membres et des experts. Du côté français, le premier ministre a demandé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un examen centralisé par centrale de la sûreté des installations. Les premiers résultats de l'audit devraient être révélés vers la fin de l'année 2011. » ... "J'ai confiance dans la sécurité du parc nucléaire français", a déclaré le chef de l'Etat français devant les salariés de la centrale nucléaire de Gravelines, gérée par EDF, mardi 3 mai. Alors que la catastrophe de Fukushima a relancé le débat sur le nucléaire civil dans le monde entier, Nicolas Sarkozy s'en est fait le plus ardent défenseur, dénonçant la peur "irrationnelle" et "moyenâgeuse" entretenue selon lui par ses détracteurs. Une réaction opposée à celle son homologue allemande, Angela Merkel, qui mise sur **une sortie du nucléaire d'ici 2020**. "Je n'ai pas été élu pour le remettre en cause. Il ne sera donc pas remis en cause", a-t-il ajouté. "Nous allons continuer à investir dans le nucléaire." Selon le Président, l'indépendance énergétique de la France repose sur l'énergie atomique, qui représente 80% de notre consommation d'électricité. "On n'a pas le droit de jouer sur des peurs moyenâgeuses pour remettre en cause des choix qui font la puissance de notre pays", a-t-il déclaré un peu plus tard lors d'une table ronde sur les questions énergétiques. »)

<http://www.euractiv.fr/peur-nucleaire-irrationnelle-nicolas-sarkozy-article>

- UMP. François Fillon

* Sur Maxisciences (31/05/2001). **Nucléaire : la France ne suivra pas l'exemple de l'Allemagne, affirme François Fillon**

(« Moins de deux mois après la catastrophe de Fukushima, l'Allemagne a fait le choix de renoncer au nucléaire. Le pays entend fermer toutes ses centrales d'ici à 2022. Cette décision, le gouvernement français assure la respecter. Toutefois, il n'envisage pas un instant de suivre la voie ouverte par nos voisins allemands. ».)
http://www.maxisciences.com/sortie-du-nucl%20aire/nucleaire-la-france-ne-suivra-pas-l-039-exemple-de-l-039-allemagne-affirme-francois-fillon_art14958.html

- Parti socialiste :

* Sur Le Monde (14/03/2011). **Parti socialiste : Hamon (PS): "On ne peut pas sortir du nucléaire du jour au lendemain"**

http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/03/14/hamon-ps-on-ne-peut-pas-sortir-du-nucleaire-du-jour-au-lendemain_1492692_823448.html

* Sur le JDD (04/06/2011). **Hollande : "Réduire notre dépendance au nucléaire d'ici à 2025"**

(François Hollande, député PS de la Corrèze et candidat à la présidentielle, détaille sa position sur la question du nucléaire.

"Fukushima a relancé la question de la sécurité des centrales nucléaires. Un audit sur les centrales françaises est en cours. Celles qui présenteront le risque le plus minime face à un choc de même ampleur devront être fermées. Le deuxième principe que je défends est la diversification des sources d'énergie, ce qui exige une montée plus rapide que prévue par le Grenelle de l'environnement des énergies renouvelables. Enfin, nous devons engager la transition énergétique pour répondre aux exigences d'émissions de CO2 et économiser drastiquement l'énergie par un changement des modes de production, de consommation et de transport. L'isolation des logements et les véhicules propres doivent être notre priorité. Tous les socialistes défendent l'idée qu'il faut baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité en France. La décision allemande est un événement, certains s'en félicitent, d'autres le regrettent. Je veux rappeler que nous ne sommes pas dans la même situation qu'outre-Rhin : en Allemagne, 22% de la production vient du nucléaire, en France, 75% de l'électricité est d'origine nucléaire. Ma position, en tant que candidat à l'élection présidentielle, est claire : la France doit faire le même effort que l'Allemagne en 15 ans, soit réduire de 75 à 50% notre dépendance au nucléaire d'ici à 2025. Je montre ainsi une volonté et une cohérence dans le temps. Je ne propose pas de définir des échéances à 30 ou 40 ans, mais de poser un engagement pour les 15 prochaines années. Les écologistes ont le droit d'être pour la sortie du nucléaire, mais nous avons le devoir de dire ce que nous ferons ensemble pour le prochain quinquennat.")

<http://www.lejdd.fr/Election-presidentielle-2012/Actualite/Francois-Hollande-sur-le-nucleaire-Le-meme-effort-que-les-Allemands-en-quinze-ans-325255/?sitemapnews>

- Parti de Gauche. Jean-Luc Mélenchon : LCP Assemblée nationale : "Sortir du nucléaire est un impératif"

<http://www.lcp.fr/actualites/politique/13403-jean-luc-melenchon-sortir-du-nucleaire-est-un-imperatif>

* Sur France 24 (15/03/2011) : <http://www.france24.com/fr/20110315-jean-luc-melenchon-sortir-nucleaire-est-imperatif>

- Europe-Ecologie :

* Sur Le Monde (23/03/2001). **Noël Mamère : Est-ce indécent de demander un débat public sur la sortie du nucléaire ?**

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/23/est-ce-indecent-de-demandeur-un-debat-public-sur-la-sortie-du-nucleaire_1496753_3232.html

* Sur Le Figaro (16/03/2011) : **Europe Ecologie propose un référendum sur le nucléaire** <http://www.lefigaro.fr/politique/2011/03/14/01002-20110314ARTFIG00528-europe-ecologie-propose-un-referendum-sur-le-nucleaire.php>

* Sur Le Monde (25/04/2011). **Point de vue. Les leçons de Tchernobyl n'ont pas été tirées**, par Yuri Bandajevsky, Michèle Rivasi, Daniel Cohn-Bendit http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/04/25/les-lecons-de-tchernobyl-n-ont-pas-ete-tirees_1512523_3232.html

* Sur Le Point.fr (05/06/2011). **Nucléaire : Pour Duflot, les citoyens évoluent beaucoup plus vite que leurs dirigeants**

(« La secrétaire nationale d'EELV s'est réjouie du sondage Ifop selon lequel une majorité de Français est favorable à une sortie du nucléaire. ») « Cécile Duflot, réélue triomphalement à la tête d'Europe Écologie-Les Verts samedi, s'est félicitée dimanche du dernier sondage Ifop pour le JDD selon lequel plus de six Français sur dix (62 %) souhaitent un arrêt progressif "sur 25 ou 30 ans" du nucléaire hexagonal » ...)

http://www.lepoint.fr/societe/nucleaire-pour-duflot-les-citoyens-evoluent-beaucoup-plus-vite-que-leurs-dirigeants-05-06-2011-133806_23.php

* Sur le JDD (05/06/2011). **Nucléaire: comment les Verts poussent le PS à faire sa révolution**

(« Négociations. "Il y aura une loi de sortie du nucléaire", a promis samedi à La Rochelle Cécile Duflot. Les réunions de travail sur le sujet vont se multiplier entre socialistes et écologistes pour trouver un accord. Elle va suivre les négociations "comme le lait sur le feu". Cécile Duflot a l'habitude de parler avec Martine Aubry dont elle a salué la volonté de sortir du nucléaire, mais la patronne des écologistes n'entend pas se contenter de belles paroles. Elle ne conduira pas elle-même les négociations avec le PS – six groupes de travail dont un sur les transitions énergétiques se réuniront dès la mi-juin. Mais elle sera ferme. "Il y a aura une loi de sortie du nucléaire", a promis Duflot à ses troupes, samedi soir, dans son discours de clôture du congrès d'Europe Écologie-Les Verts (EELV). Et pour elle, ce n'était pas une phrase en l'air. » ...)

<http://www.lejdd.fr/Election-presidentielle-2012/Actualite/Comment-les-Verts-poussent-le-PS-a-faire-sa-revolution-325421/>

- Cap 21. Corinne Lepage

* Sur Libération (26/04/2011). **Corinne Lepage. Pourquoi le gouvernement fait le choix d'une électricité chère et dangereuse**

(« Vous avez voulu de l'électricité bon marché et sans risque. Vous aurez de l'électricité chère et dangereuse. Le mythe d'une électricité bon marché et sûre s'effondre. La faute en incombe soi-disant aux énergies renouvelables et aux investissements dans la sûreté. EDF et le lobby nucléaire, à commencer par le gouvernement qui en est partie intégrante, nous prennent pour des imbéciles. Tout d'abord, le prix de l'électricité va monter de 30%. Pourquoi? Tout simplement parce que même si les centrales sont amorties, le coût réel du nucléaire commence à apparaître au moment où EDF va devoir assumer une très légère part de l'aval du cycle (parce que le contribuable va devoir en assumer l'essentiel) et financer ses investissements: renforcement de la sécurité d'une part, construction des EPR... Dès lors, non seulement le nucléaire n'est pas bon marché mais il devient très cher, aussi cher que l'éolien. Le contribuable-consommateur français a été prié, depuis 40 ans, par une politique délibérée de faibles taxes sur le prix de l'électricité, de consommer le plus possible et en particulier de se chauffer grâce à l'électricité ce qui est une aberration. » ...)

<http://www.libération.fr/terre/01012333860-pourquoi-le-gouvernement-fait-le-choix-d'une-electricite-chere-et-dangereuse>

* Sur l'Alsace.fr (11/06/2011). Livre. **Le nucléaire, un choix de société**, selon Corinne Lepage

(Corinne Lepage, députée européenne centriste, vient de publier un livre sur le nucléaire en France. Elle y plaide pour un abandon de cette source d'énergie au profit d'autres, renouvelables et moins dangereuses. « Si j'ai écrit ce livre, ce n'est pas pour des raisons idéologiques mais pour essayer de penser rationnellement. On a vendu le nucléaire aux Français en disant qu'il ne se passera rien. Et aujourd'hui, André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, dit qu'un accident est toujours possible. » « Elle considère aussi que l'accident de Fukushima a remis en cause les scénarios de catastrophe. « Tout ce qui s'est passé n'a pas été prévu, relève-t-elle. En France, pour la centrale de Fessenheim, le scénario est basé sur un tremblement de terre de l'amplitude de celui qui a détruit Bâle. Or, on sait aujourd'hui que la magnitude de ce séisme a été sous-évaluée. Et le scénario ne prend pas en compte la combinaison d'un séisme et d'une inondation. » Elle démonte aussi l'argument de la réduction du prix de l'électricité pour les consommateurs grâce au nucléaire. « Cette électricité va devenir très chère, souligne-t-elle car pour remplacer le parc des centrales, il faudra construire au moins 25 EPR, à 7 millions d'euros l'unité. Et en attendant, remettre en sécurité les centrales existantes. » Sans compter le prix du démantèlement, estimé à 35 ou 40 milliards d'euros, « mais l'expérience anglaise laisse penser que le coût se situe plutôt autour de 150 milliards d'euros ». Et puis il y a le traitement et le stockage des déchets, très onéreux aussi. « On n'a pas payé beaucoup avant, mais maintenant, on va payer très cher ! »)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/11/le-nucleaire-un-choix-de-societe>

* Sur La tribune.fr (09/08/2011). Corinne Lepage, député européen, ancien ministre de l'Environnement. **Nucléaire : arrêtons les frais !**

(« Le choix du nucléaire ne peut être fait qu'au terme d'un véritable bilan économique et financier de la filière que le gouvernement se refuse à faire. Et pour cause : une analyse rationnelle des coûts et des avantages de la filière EPR nous amènerait à privilégier les énergies renouvelables au détriment du nucléaire. L'annonce d'un retard supplémentaire de deux ans et d'un nouveau surcoût portant à plus de 6 milliards d'euros le prix du réacteur EPR de Flamanville devrait être l'occasion de poser de manière rationnelle et non pas passionnelle la question de la poursuite du programme nucléaire.

En effet, la vraie question est celle de savoir si nous installons de nouvelles centrales en France ou si nous nous contentons de celles qui, après avoir été testées, sont considérées comme sûres. Dans un cas, nous relançons le nucléaire pour soixante ans en France ; dans l'autre, nous programmons la sortie du nucléaire à terme. **Le choix ne peut être fait** qu'au terme d'un véritable bilan économique, social et financier que le gouvernement, auquel le parti pris passionnel en faveur du nucléaire retire toute rationalité, se refuse de conduire. Sans doute, ce refus s'appuie sur un dogme devenu quasi religieux du leadership français dans le domaine nucléaire, considéré comme un secteur d'avenir, alors qu'il ne s'agit que d'un secteur qui a maintenant vécu. Mais il repose aussi sur l'intuition qu'un bilan honnête aboutirait à abandonner très vite le choix de l'EPR et donc de la relance du programme nucléaire français. Il convient donc pour un décideur sensé de se retirer de l'EPR. »)

<http://www.latribune.fr/opinions/20110809trib000641638/nucleaire-arretons-les-frais-.html>

- **MODEM, Jean-Luc Bennahmias, député européen.**

Sur Mediapart (30/07/2011). **Le nucléaire n'est pas l'avenir énergétique de la planète**

(« Il faut le dire clairement: le nucléaire n'est pas l'avenir énergétique de la planète! Certains de nos voisins l'ont bien compris: l'Allemagne a fait récemment le choix d'une sortie du nucléaire à l'horizon 2022, les Italiens ont rejeté par référendum une relance du nucléaire (déjà à l'arrêt depuis 1987 dans leur pays), le gouvernement suisse a annoncé qu'il renoncerait à construire de nouvelles centrales et qu'il allait désormais promouvoir les énergies renouvelables... Même le Japon, pays acquis au nucléaire, fortement dépendant de cette technologie, commence à évoquer un avenir sans nucléaire alors qu'une partie de son territoire et de sa population est désormais plus ou moins contaminée. En France, deuxième pays au monde en termes de production nucléaire, le dogme du nucléaire a empêché pendant longtemps tout débat public sur la question. Nombreux sont ceux qui continuent d'ailleurs de faire comme si de rien n'était. S'évertuant à nier que l'état des lieux énergétique avait changé depuis Fukushima, Eric Besson, ministre de l'industrie, répétait encore au mois de juin que le nucléaire restait une solution d'avenir. Puis, alors qu'il annonçait la mise en place d'une étude prospective pour réfléchir aux scénarios de diminution voire de sortie du nucléaire, il précisait immédiatement que cette dernière hypothèse n'était pas privilégiée... Il reste à voir dans les faits quelles seront les modalités pratiques de réalisation de cette étude. » ... « **Vers un mix de production énergétique.** C'est la direction que prennent nos voisins européens, Allemands, Italiens, Suisses, mais aussi Anglais: le Royaume-Uni s'engage dans un système énergétique moins intense en carbone - un mix reposant sur le nucléaire et le renouvelable. Il est grand temps qu'en France, nous ayons un sursaut en faveur des énergies renouvelables. C'est encore loin d'être le cas si on en juge par les revirements politiques, notamment sur le photovoltaïque et l'éolien. La méthode Coué employée par les pro-nucléaires peut faire illusion en France, mais plus ailleurs ! La Chine et Taiwan produisent aujourd'hui la plupart des panneaux photovoltaïques vendus au niveau mondial. La Chine - qui par ailleurs il est vrai a de nombreux projets de construction de réacteurs nucléaires - est aussi le leader mondial de l'installation de parcs éoliens. » ... « **Le mix énergétique, c'est le mix de la production:** réduire la part de l'énergie nucléaire et augmenter celle de l'éolien, du solaire, de l'hydroélectricité. Alors que pour le moment, notre production électrique reste largement dominée par le nucléaire (à près de 75%), les énergies renouvelables n'en représentent que 15%: l'hydroélectricité (12,4%) y domine largement tandis que l'éolien n'atteint pas 2% et que le photovoltaïque est pratiquement inexistant (0,1%). La marge de progression est donc colossale. Pour valoriser le potentiel de toutes les différentes énergies renouvelables, y compris la biomasse et la géothermie, il est indispensable que nous ayons aussi un mix de la recherche sur l'énergie. Notre budget recherche reste aujourd'hui presque exclusivement consacré au nucléaire. Nous devons le diversifier pour baisser à 50% la part du budget dévolu au nucléaire (fission et fusion inclus). C'est pour cette raison que je suis d'avis que pas un euro de plus ne devrait être accordé à ITER : ...» ... « **La solution passe aussi par la sobriété et l'efficacité énergétique.** Il est évident qu'il nous faut, en plus de la création d'un véritable mix énergétique, repenser notre consommation. Réfléchir à la sobriété énergétique, c'est adapter nos comportements à la nouvelle donne énergétique, prendre conscience des enjeux liés au changement climatique et à la rareté des ressources. Nos modes de consommation sont en effet énergivores: ... » ... « **La politique énergétique doit être européenne** » ...)

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/300711/le-nucleaire-nest-pas-lavenir-energetique-de-la>

- **NPA, Nouveau Parti Anticapitaliste** (05/07/2011). **Sortir en moins de 10 ans du nucléaire : oui c'est possible !**

(« Tout d'abord parce que c'est parfaitement réalisable ! Cela doit résulter de la conjonction de deux facteurs ; d'un côté la baisse de la demande en électricité par une politique de sobriété (rénovation de l'habitat, refus du gaspillage...) et d'économies, et de l'autre côté un développement massif des énergies renouvelables (ER). Pour y parvenir, les obstacles ne sont plus techniques, tant les innovations en matière d'énergies renouvelables et de stockage ont été importantes ces dernières années, mais politiques et financiers. En France comme ailleurs, la logique capitaliste est le principal obstacle à cette nécessaire révolution énergétique. Les industriels de la filière s'accrochent encore à leur phénoménale source de profits et bénéficient d'appuis politiques à droite comme à gauche. Malgré l'horreur de Fukushima, les partis de gouvernement (UMP, PS) sont toujours clairement pour continuer le nucléaire (voir le programme du PS sur son site). De son côté, le parti dit « écologiste » se prononce pour une sortie du nucléaire en 25-30 ans : ce choix présenté comme raisonnable est manifestement dicté par le souci d'une compatibilité électorale avec le Parti socialiste pro-nucléaire. »)

<http://www.npa2009.org/content/sortir-en-moins-de-10-ans-du-nucleaire%20%80%89-oui-c'est-possible%20%80%89>

AUTRES POINTS DE VUE

- **Sur « le Monde »** (22/03/2011) : **Syndicaliste : Marie-Claire Cailletaud, CGT-Energie. "Il est impossible aujourd'hui de se passer du nucléaire"**
http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/03/22/il-est-impossible-aujourd-hui-de-se-passer-du-nucleaire_1497028_3244.html

- **Sur les Echos** (06/07/2011). **Oui, le défi Iter mérite d'être relevé !**, par Bernard Bigot, Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, et haut représentant pour la réalisation en France d'Iter

(..... « Malgré leur grand intérêt et la nécessité de les développer fortement, les énergies renouvelables n'apporteront pas à elles seules la solution au problème posé, en raison de leur caractère intermittent intrinsèque, et ce, quelle que soit la réduction de leur coût de production. Il est très vraisemblable qu'un bouquet énergétique s'imposera, accompagné d'une réduction drastique de notre consommation par habitant. Ce bouquet inclura nécessairement une production centralisée continue d'électricité, complétée par des sources distribuées d'origine renouvelable. L'appel au nucléaire est incontournable pour se substituer en partie aux énergies fossiles. Au-delà du nucléaire de fission, dont le récent accident de Fukushima rappelle les risques inhérents si la sûreté n'est pas élevée au rang de priorité absolue, ce sont donc les potentialités de la fusion, cette énergie du soleil et des étoiles, qu'il nous faut explorer. Le potentiel de cette source d'énergie est considérable. La réaction que l'on cherche à maîtriser est la fusion de noyaux de deutérium et de tritium qui produit de l'hélium ».)

<http://lecercle.lesechos.fr/nоде/36269>

- **La Revue Internationale des Livres et des Idées** (15/11/2009). **J'ai vu « l'Esprit du monde », non pas sur un cheval, mais sur un nuage radioactif (...)**
Jérôme Vidal et Charlotte Nordmann

(« Le nucléaire qui, de par sa lourdeur (tant technique qu'économique), ne peut être géré que de façon centralisée et autoritaire, et qui, du fait de son extrême dangerosité, exige l'imposition du secret et la mise en oeuvre d'un contrôle omniprésent, est l'incarnation par excellence de ces dispositifs matériels qui produisent notre « dépossession » – qui nous dépossèdent de notre puissance d'agir et de toute maîtrise collective sur nos vies. L'efficacité de tels dispositifs tient à ce qu'ils nous portent à croire, de surcroît, que nous dépendons entièrement d'eux, que nous ne serions rien sans eux. « Si le présent de la catastrophe nucléaire n'est pas l'occasion d'une réappropriation collective de ces questions directement politiques, accaparées jusqu'ici par des « experts » et des marchands, elle est vouée à renforcer encore ces dispositifs de pouvoir et de contrôle qui nous dépossèdent chaque jour un peu plus de la maîtrise de notre propre vie. Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que la peur diffuse et omniprésente d'une catastrophe possible et à venir, dont certains entendent bien qu'elle serve à nous asservir plus complètement, cède la place à un effort pour penser la catastrophe en cours, ainsi qu'au désir d'une « interruption politique », d'une rupture d'un autre ordre, non plus subie, mais collectivement désirée et nourrie. La véritable catastrophe serait que nous en soyons venus à croire une telle rupture impossible, que nous nous montrions incapables de la pratiquer – à moins d'un désastre ».)

<http://revuedeslivres.net/articles.php?idArt=466>

12.3.3 - L'ENERGIE NUCLEAIRE DANS LE MONDE APRES FUKUSHIMA

- Sur Télérama (15 juin 2011), p. 14-20. *Bernard Laponche, Le risque d'accident majeur en Europe est une certitude.*

(“LE MONDE BOUGE - Physicien nucléaire, polytechnicien, Bernard Laponche est formel : la France est dans l'erreur. Avec le nucléaire, elle s'obstine à privilégier une énergie non seulement dangereuse mais obsolète. Alors que d'autres solutions existent, grâce auxquelles les Allemands ont déjà commencé leur transition énergétique.... » ... « énergie du passé, sans innovation possible, le nucléaire ne représente pas seulement une menace terrifiante, pour nous et pour les générations qui suivront ; il condamne notre pays à rater le train de l'indispensable révolution énergétique. » ... « La nature même de la technique est donc source de risques multiples : s'il y a une panne dans les barres de contrôle, il y a un emballement de la réaction en chaîne, ce qui peut provoquer une explosion nucléaire ; s'il y a une fissure dans le circuit d'eau, il y a perte de refroidissement, la chaleur extrême détruit les gaines du combustible, certains produits radioactifs s'échappent, on assiste à la formation d'hydrogène, cet hydrogène entraîne des matières radioactives et peut exploser. Mais on multiplie les systèmes de protection... Vous avez beau les multiplier, il y a toujours des situations dans lesquelles ces protections ne tiennent pas. A Tchernobyl, on a invoqué, à juste titre, un défaut du réacteur et une erreur d'expérimentation ; à Fukushima, l'inondation causée par le tsunami. Au Blayais, en Gironde, où la centrale a été inondée et où on a frôlé un accident majeur, on n'avait pas prévu la tempête de 1999. Mais on a vu des accidents sans tsunami ni inondation, comme à Three Mile Island, aux Etats-Unis, en 1979. On peut aussi imaginer, dans de nombreux pays, un conflit armé, un sabotage... Puisque le point de départ, c'est la création de produits radioactifs en grande quantité, la catastrophe est intrinsèque à la technique. Le réacteur fabrique les moyens de sa propre destruction. » « Les Allemands étudient des réseaux qui combinent biomasse, hydraulique, éolien, photovoltaïque. » « Les Allemands réussissent en ce moment cette transition énergétique. Parce qu'ils l'ont décidée. » ... « Comment expliquer l'inconscience française ? Par l'arrogance du Corps des ingénieurs de Mines, d'une part, et la servilité des politiques, de l'autre. Une petite caste techno-bureaucratique a gouverné les questions énergétiques depuis toujours, puisque ce sont eux qui tenaient les Charbonnages, puis le pétrole, et ensuite le nucléaire. Ils ont toujours poussé jusqu'à l'extrême, et imposé aux politiques, la manie mono-énergétique. » ... « Malheureusement, l'EPR est reparti avec Chirac en 2002. Et il va coûter très cher. En un demi-siècle, on a gaspillé l'énergie, on a fait n'importe quoi. Il est urgent de choisir une civilisation énergétique qui ne menace pas la vie »)

<http://www.telerama.fr/monde/bernard-laponche-il-y-a-une-forte-probabilite-d-un-accident-nucleaire-majeur-en-europe.70165.php>

- Sur Basta ! (17/06/2011). *Energie. Levons la chape de plomb sur le nucléaire*

(« Hasard du calendrier ou pas, deux semaines après l'annonce de la sortie du nucléaire en Allemagne, le ministère de l'Environnement français a lancé le 15 juin une table ronde sur l'efficacité énergétique. Mais là, ce n'est pas un hasard, on n'y parle pas de nucléaire. Pour Sylvain Angerand de l'association Les Amis de la Terre, le débat refusé par Nicolas Sarkozy sera ouvert cet été, lors de rassemblements militants sur les questions énergétiques, dans les Cévennes et à Notre-Dame des Landes. »)

http://www.bastamag.net/article1593.html?id_mot=78

- Sur la-croix.fr (22/03/2011). *« La catastrophe redonne un sens à l'histoire »*

(« Pour le philosophe Frédéric Worms, la catastrophe provoque la pensée et oblige à poser la question : « À quoi tenons-nous ? »...)

<http://www.la-croix.com/Culture-Loisirs/Culture/Actualite/La-catastrophe-redonne-un-sens-a-l-histoire--NG--2011-03-22-585310>

- Sur lesechos.fr (26/05/2011). *La Suisse décide de sortir progressivement du nucléaire*

(« Le gouvernement fédéral a recommandé, hier, d'arrêter les cinq centrales du pays à la fin de leur durée d'exploitation. La Suisse produit environ 40 % de son électricité grâce au nucléaire. Le premier réacteur devrait s'arrêter en 2019. » ..)

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201396740664-la-suisse-decide-de-sortir-progressivement-du-nucleaire-168533.php>

- Sur Journaldujura.ch (Suisse) (20/05/2011). *Le gouvernement prône une sortie organisée du nucléaire*

(« Le Conseil-exécutif bernois présente sa position en matière d'énergie nucléaire dans la perspective de la session extraordinaire du Grand Conseil consacrée à la politique énergétique. » ...)

http://www.journaldujura.ch/Nouvelles_en_ligne/Région/98433

- Sur Smartplanet.fr (25/05/2011). *EDF maintient la priorité au nucléaire et veut un peu plus de renouvelable*

(« Le groupe souhaite d'ici 2020 baisser de 5 points dans son mix énergétique le nucléaire, qui pèserait alors pour la moitié de sa production, et augmenter d'autant la part des autres énergies renouvelables. Linky et le smart grid sont aussi cités parmi les orientations. » ... « Le nucléaire reste donc privilégié, car il « fournit une électricité compétitive et sans CO2 ». Fukushima n'entraîne pas de remise en cause chez l'électricien français (au diapason de Nicolas Sarkozy début mai) : « Un nucléaire sûr est possible s'il repose sur la transparence, sur une culture de l'amélioration permanente, ainsi que sur la responsabilité d'un opérateur, qui comme EDF, intègre les compétences d'exploitant, de constructeur et de concepteur. » EDF compte cependant développer aussi ses activités dans les énergies renouvelables, ce qu'illustre l'intégration à 100% de sa filiale EDF Energies nouvelles (EDF EN). » ... « Le smart grid est également mentionné parmi les orientations : « Le Groupe souhaite par ailleurs valoriser son expérience dans la planification, la conception ou l'exploitation de réseaux auprès de pays qui veulent renforcer ou moderniser leurs infrastructures et évoluer vers des réseaux plus intelligents. Les partenariats entre ERDF et des opérateurs de réseaux chinois et russes en sont les premiers exemples. » EDF concentrera « des efforts de R&D sur le commerce et les réseaux, à la veille de mutations profondes. Le développement des systèmes électriques intelligents, dont le compteur communicant Linky expérimenté avec succès par ERDF, est un maillon important de ce dispositif. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-business/edf-maintient-la-priorite-au-nucleaire-et-veut-un-peu-plus-de-renouvelable-3772/>

- Sur France-Soir (14/06/2011). *L'Italie dit-elle enfin adieu au nucléaire ?*

(« Après un premier référendum en 1987, les Italiens se sont à nouveau opposés à un retour de l'atome sur leur pays ce week-end mettant fin au projet du Cavaliere lancé depuis 2008, et ouvrant la voie au marché des énergies renouvelables. » ...)

<http://www.francesoir.fr/actualite/international/l-italie-dit-elle-enfin-adieu-au-nucleaire-109819.html>

- Sur le Parisien (14/06/2011). *Après le non à l'atome, l'Italie va devoir revoir sa stratégie énergétique*

(« Le non des Italiens au nucléaire va obliger le gouvernement à plancher sur une nouvelle stratégie énergétique, basée notamment sur les renouvelables, même s'il ne change rien à court terme dans la péninsule qui avait abandonné l'atome depuis près de 25 ans.

Une écrasante majorité de 94,05% s'est prononcée contre un retour à l'énergie nucléaire lors d'un référendum dimanche et lundi. » ...)

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/apres-le-non-a-l-atome-l-italie-va-devoir-revoir-sa-strategie-energetique-14-06-2011-1493494.php>

- Sur courrierinternational.com (17/06/2011). *Energie nucléaire. Rome-Berlin, le nouvel axe anti-atomique*

(« Abandon de l'atome en Allemagne, puis rejet du retour au nucléaire en Italie : le volte-face de deux membres fondateurs de l'UE pourrait pousser les autres Etats membres à tourner la page du nucléaire et à miser sur les énergies renouvelables, écrit le Corriere della Sera. » ...)

<http://www.courrierinternational.com/chronique/2011/06/17/rome-berlin-le-nouvel-axe-anti-atomique>

- Sur La Tribune.fr (20/05/2011). *Démantèlement du nucléaire : les Britanniques ont tout compris*, Par Olivier Lecomte, professeur de finance à Centrale Paris (« Réjouissons-nous : Nicolas Sarkozy a accepté un audit de la Cour des comptes sur le coût « réel » de l'électricité nucléaire (« La Tribune » du 3 mai). Mais était-il raisonnable d'attendre 2011 et Fukushima pour le décider ? L'enjeu est considérable, et pas seulement dans le cadre d'un débat entre pro et anti-nucléaires : derrière la question du coût, il y a en effet celle de la gestion de l'aval (les déchets et le démantèlement) et, sur ces sujets, notre pays, qui revendique une place de leader mondial de la filière nucléaire, risque de faire les frais de sa difficulté historique à jouer la transparence totale. Pour être clair, au-delà d'être une exigence démocratique, la transparence a aussi pour effet d'encourager l'élaboration de solutions crédibles et lisibles, qui doivent figurer en bonne place dans

l'offre industrielle du secteur. Or, sur ce point, nous sommes encore loin d'une démarche volontariste : depuis le rapport de la Cour des comptes de 2005 qui avait mis en lumière nombre d'incertitudes sur l'aval, une loi-programme « relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs » a bien été adoptée en juin 2006 mais, si l'on compare notre situation à celle du Royaume-Uni, on semble encore loin du compte. Car outre-Manche, on a créé, dès 2004, la Nuclear Decommissioning Authority (NDA), entité publique chargée non seulement de chiffrer les coûts futurs de démantèlement, mais aussi de promouvoir la recherche dans ce domaine et d'évaluer les procédés. La NDA, elle-même régulièrement audite par le National Audit Office (Cour des comptes britannique), rend un rapport annuel au Parlement, et son site Internet, que j'invite le lecteur à visiter, fourmille de données : technologies testées, plans d'avancement, inventaires exhaustifs de déchets... sans parler des instances de consultation de toutes les parties prenantes. La NDA met en outre en avant l'activité économique et les emplois induits par le démantèlement, érigé en filière industrielle à part entière. Le principe est limpide : que l'on choisisse ou non de poursuivre la construction de nouvelles centrales, le « business » du démantèlement est promis pour durer au moins un siècle. Pourquoi ne pas en faire plus explicitement un axe stratégique pour notre industrie, avec d'importantes retombées économiques à la clé ? » ...)

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20110520trib000623218/demanagement-du-nucleaire-les-britanniques-ont-tout-compris.html>

- **Sur Basta ! (06/06/2011). ÉNERGIE. Combien coûte la sortie du nucléaire : l'exemple allemand**

(« Le gouvernement allemand présente ce 6 juin son projet de loi pour sortir de l'énergie nucléaire en 2022. Après un recul l'automne dernier, la chancelière Angela Merkel veut finalement avancer la transition énergétique du pays. Combien coûtera cette transition ? Rendra-t-elle l'Allemagne dépendante du charbon ou des importations d'électricité ? Combien d'emplois l'essor des énergies renouvelables va-t-il créer ? Réponses à quelques lieux communs véhiculés sur la sortie du nucléaire. » ...)

<http://www.bastamag.net/article1586.html>

- **Sur Le Monde (06/06/2011). Economie. Comment l'Allemagne va sortir du nucléaire**

(« Un peu plus de six mois après avoir accordé aux grandes compagnies énergétiques allemandes la prolongation de douze ans en moyenne des réacteurs les plus anciens du pays, le gouvernement d'Angela Merkel a approuvé, lundi 6 juin, un projet de loi visant à sortir de façon anticipée du nucléaire civil. Les dernières centrales fermeront au plus tard en 2022. A cette date, les énergies renouvelables devront avoir largement pris le relais des 22 % d'électricité aujourd'hui produits par l'atome. Selon les prévisions de Berlin, au moins 35 % du total de l'énergie consommée outre-Rhin devra provenir du renouvelable. Aussi spectaculaire et politique qu'il paraisse au premier abord, ce "tournant énergétique" ne doit pas tromper : l'Allemagne prépare depuis longtemps son passage au tout-renouvelable. Le plan de sortie du nucléaire prévu par le gouvernement actuel reprend peu ou prou le projet qui avait déjà été négocié en 2000 par celui - SPD-Verts - qui était dirigé par Gerhard Schröder. A l'époque, il prévoyait l'arrêt de la dernière centrale aux alentours de 2021. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2011/06/06/comment-l-allemande-va-sortir-du-nucleaire_1532287_3234.html

- **Sur La Tribune de Genève (22/06/2011). La fracture atomique**

(« Quelle série ! Berne veut en finir dans vingt-trois ans. Berlin dans une décennie. Les Italiens ne veulent même pas y goûter. Depuis la très médiatique catastrophe de Fukushima, trois Etats d'Europe ont fait une croix sur le nucléaire. C'est un défi gigantesque pour notre pays, mais il est encore bien plus impressionnant pour l'Allemagne, première puissance industrielle du continent, qui s'impose une transition éclair. Quel est le plan d'attaque outre-Rhin ? Quels sont ses risques et ses chances ? Faut-il s'attendre à un effet domino ? Analyse. » ...)

<http://www.tdg.ch/fracture-atomique-2011-06-22-0>

- **Sur centpapiers.com (22/06/2011). Fukushima, H1N1 : une même logique ?**

(« « Pourquoi les médias ont cessé de nous informer dix jours après la catastrophe nucléaire de Fukushima, alors que la situation là-bas ne cesse de s'aggraver ? Pourquoi une des premières décisions prises par les autorités de santé publique a été de relever le niveau des doses acceptables qu'une population peut encaisser ? Comme si l'imminence de la catastrophe avait tout à coup rendu nos organismes plus résistants à la radioactivité... ? Pourquoi les autorités de santé publique et les gouvernements ont-ils donné l'ordre de ne plus publier les mesures de radioactivité depuis fin mars ? Pourquoi ces mêmes autorités ont-elles donné l'ordre d'arrêter de mesurer le taux de radioactivité dans l'hémisphère Nord, alors que nous payons avec nos impôts, les stations de mesure ? Pourquoi nous a-t-on caché pendant deux mois et demi que les coeurs des réacteurs 1, 2 et 3 avaient fondu dans les heures et les jours qui ont suivi le 11 mars dernier, alors que plusieurs experts indépendants l'annonçaient dans les jours qui ont suivi la catastrophe ? Pourquoi aucun conseil de protection ne nous est donné de la part des autorités de santé publique, à nous qui sommes concernés par la contamination de l'air, du sol et de l'eau ? Pourquoi ne nous dit-on pas que, chaque fois qu'il pleut, nous devrions éviter de sortir, ou alors, utiliser un large parapluie pour ne pas ramener chez nous, de l'eau et des particules contaminées ? »)

<http://www.centpapiers.com/fukushima-h1n1-une-meme-logique%20%80%8F/74132/comment-page-1>

- **Sur Tribune de Genève (21/06/2011). Regard critique. Sortir du nucléaire et des fossiles en défendant la justice sociale**

<http://regardcritique.blog.tdg.ch/archive/2011/06/20/comment-sortir-du-nucleaire-et-des-fossiles.html>

- **Sur Le Monde (24/06/2011). Point de vue. La politique énergétique ne peut pas varier selon les calculs électoraux**

(« La catastrophe de Fukushima et les décisions annoncées par certains de nos voisins ont remis le nucléaire au cœur du débat public européen. En France, d'aucuns voudraient en faire un argument de campagne. S'il s'agit de débattre de la politique énergétique de la France, de défendre un projet fort, alors, oui, il faut engager le débat, en rappelant ce que sont les besoins énergétiques de notre pays, ce que sont nos ressources, nos moyens et ce que nous pouvons nous fixer comme objectifs. La France a fait un choix, celui de ce que l'on appelle le "mix énergétique". On désigne ainsi un ensemble ou un bouquet de ressources énergétiques, avec de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables. Et notre choix est clair : nous avons opté pour un mix énergétique décarboné et compétitif. La France a voulu être en pointe de la lutte contre le réchauffement climatique : cela suppose que l'on développe les énergies renouvelables et que l'on développe une culture et une industrie de l'économie d'énergie. C'est la raison pour laquelle, même si le nucléaire tient une place importante dans le "mix français", la part consacrée aux énergies renouvelables y est en augmentation et va atteindre 23 % en 2020, conformément au Grenelle de l'environnement. Avec le développement des énergies renouvelables, le nucléaire est la principale filière de production énergétique qui émet peu de gaz à effet de serre et répond donc aux exigences environnementales. » « Les Verts et les socialistes parlent de la "sortie du nucléaire", mais sortir du nucléaire, ce n'est en rien l'abandonner ou faire croire que l'on va arrêter les centrales, c'est faire qu'elles fonctionnent de la manière la plus sûre possible jusqu'à ce que, progressivement, la part du nucléaire diminue. Il faut lui assurer la meilleure sortie possible : celle qu'il prendra naturellement lorsque sa contribution au mix sera devenue inutile. ». *Les députés du pôle écologique de l'UMP*

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/06/24/la-politique-energetique-ne-peut-pas-varier-selon-les-calculs-electoraux_1539777_3232.html

- **Sur Lacroix.com (02/08/2011). Voir clair**

(... « Malgré tous les moratoires, ou même les annonces de sortie du nucléaire surtout en Europe, cette énergie a encore un avenir. Lestée de ses nombreux inconvénients et des risques qu'elle comporte, elle possède malgré tout quelques avantages face aux énergies fossiles, très polluantes, ou aux énergies renouvelables, intermittentes. Mais n'y a-t-il rien à voir (ou à apprendre) à Fukushima ? Three Mile Island et Tchernobyl avaient sonné l'alarme. L'expérience traumatisante que continuent de vivre aujourd'hui les Japonais a bouleversé la donne. Au Japon, bien sûr, mais aussi partout dans le monde. Des leçons sont en train d'être tirées. Énergie, économie, politique, elles sont au moins de ces trois ordres. Sur le plan énergétique d'abord. Un scénario se dessine lentement dans de nombreux pays, celui de systèmes mixtes. Toutes les ressources peuvent avoir leur place et des réseaux intelligents organiser leur complémentarité, laissant une part raisonnable à chacune. En matière d'énergie, rien n'oblige à être monomaniaque. Là aussi, la diversité est préférable. Sur le plan économique ensuite. Dans le nucléaire, en France, mais aussi ailleurs, la précision n'a jamais été la règle pour évaluer le prix de revient d'un kilowattheure. Sans même évoquer le coût de la gestion des déchets hautement radioactifs et à vie longue (augmenté récemment de plus... de 100 %), les décisions déjà prises et les exigences croissantes en matière de sécurité alourdiront sérieusement la facture de la filière. Quant aux nouveaux projets de type EPR, leur prix monte en flèche. Voilà qui plaiderait pour la complémentarité entre filières évoquée plus haut. Mais c'est sur le plan politique qu'il faudra aussi envisager des progrès. L'histoire civile du

nucléaire ne s'est pas écrite loin des militaires. L'opacité a longtemps été la règle et la dissimulation un principe. Même dans un pays comme le Japon où cette consanguinité militaro-industrielle n'existe pas, le nucléaire (Tepco) a été un État dans l'État. Tout le monde pourrait y gagner si les technocrates et les techniciens du nucléaire devaient enfin parler clair. »)

<http://www.la-croix.com/Debats/Opinions/Editos/Voir-clair- EP -2011-08-02-695215>

- Sur Les Echos (13/07/2011). Nucléaire : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée !

(« En France deux questions politiques étroitement imbriquées apparaissent déjà comme des sujets majeurs de l'élection présidentielle : faut-il sortir du nucléaire ? quel est le mix énergétique de demain ? Tenter de dissocier les deux questions n'est pas dénué d'arrière pensées. D'un côté, les écologistes font de la sortie du nucléaire une condition principielle et idéologique mais ne donnent pas au pays la marche à suivre pour en gérer les conséquences. De l'autre côté, les défenseurs les plus subtils de l'industrie nucléaire ménagent tout à la fois l'opinion, qui incline majoritairement en faveur de la sortie de l'atome, et l'industrie nucléaire, qui s'inquiète de la pérennité de son activité. Pour avancer de manière opérationnelle, il faut prendre en compte trois facteurs clefs : la réalité du risque, la pesanteur du rôle central du nucléaire dans le mix énergétique et le modèle économique du nucléaire. Tout d'abord, un peu de logique. Soit la sûreté nucléaire est garantie, auquel cas il est absurde de limiter la production d'une énergie qui présente des avantages non négligeables. Soit la technologie est dangereuse, le risque non maîtrisé et trop irréversible, et cela demeure, que le nucléaire représente 20, 50 ou 80 % de notre mix énergétique. L'impact de la domination du nucléaire sur le développement des énergies renouvelables est, en France, aisément identifiable. Pourvus d'un potentiel, a priori, identique à celui de nos voisins, nous sommes aujourd'hui en queue de classement en matière d'énergies renouvelables. A l'horizon 2020, nos objectifs sont le dixième de ceux de l'Allemagne en photovoltaïque, la moitié en éolien et le tiers en biomasse. Qu'il s'agisse de l'éolien ou du photovoltaïque, rien n'a été épargné à ces secteurs, ces dernières années, pour limiter leur développement et saborder les filières industrielles naissantes. Cet acharnement ne peut s'expliquer que par la suprématie du nucléaire dans la politique énergétique. Quel intérêt y aurait-il donc à faire preuve d'audace, de créativité et de volonté politique alors que l'industrie nucléaire garantit (artificiellement) une énergie bon marché inépuisable et qu'elle déploie des moyens colossaux pour organiser sa toute-puissance. Fixer un objectif de réduction de la production nucléaire dans le mix électrique sans dire qu'il s'agit d'une étape vers la sortie du nucléaire revient tout simplement à continuer d'organiser le mix énergétique autour et en fonction de la production nucléaire. Et on peut déjà anticiper que, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, la politique énergétique de la France demeurera contingente des intérêts économiques et technologiques d'EDF et d'Areva. La suite est écrite, la « real politik » énergétique prendra le dessus et les argumentaires sont déjà prêts pour nous démontrer qu'on ne peut, sans grands dommages pour les usagers et la compétitivité de l'économie, s'émanciper du nucléaire. Faute de dire clairement que le nucléaire est une énergie de transition, il est toujours, implicitement, une énergie d'avenir. Le modèle économique nucléaire exige une production intense et un débouché à cette production, donc une consommation élevée. La France du tout-nucléaire, c'est aussi celle du tout-électrique. Ce n'est pas un hasard si la consommation d'un Français est supérieure à celle d'un Allemand, sans pour autant d'ailleurs qu'il soit plus économique en pétrole. Rester dans l'horizon nucléaire est, par nature, contradictoire avec l'idée même de réduire significativement notre consommation. Il faut que la porte du nucléaire soit donc ouverte ou fermée. Biaiser en tentant de la laisser entrebâillée est, en réalité, une nouvelle façon de choisir la poursuite du nucléaire. Sous l'apparence du pragmatisme, il s'agit d'une autre déclinaison du ni-ni, dont la gauche a pourtant déjà appris, à ses dépens, qu'elle la conduit davantage à perdre qu'à gagner sur tous les tableaux !. Laurence Rossignol, Élue de Compiègne (Oise), Vice-Présidente de la Région Picardie, Secrétaire Nationale à l'Environnement du Parti Socialiste.)

<http://lecerclereschos.fr/node/36446>

- Sur Smartplanet.fr (25/05/2011). EDF maintient la priorité au nucléaire et veut un peu plus de renouvelable

(Le groupe souhaite d'ici 2020 baisser de 5 points dans son mix énergétique le nucléaire, qui pèserait alors pour la moitié de sa production, et augmenter d'autant la part des autres énergies renouvelables. Linky et le smart grid sont aussi cités parmi les orientations. » « EDF a tenu hier l'assemblée générale de ses actionnaires. Son PDG Henri Proglio a présenté la stratégie du groupe à l'horizon 2020. L'ambition d'EDF à cette échéance est de devenir le premier électricien mondial, avec 200 gigawatts de capacités installées, réparties entre 50% de nucléaire, 25% de thermique et 25% d'hydraulique et d'autres énergies renouvelables (contre 55% de nucléaire et 20% de renouvelables actuellement). Le groupe déclare: « Cela fera d'EDF le leader européen du secteur des énergies renouvelables et un acteur majeur des énergies bas carbone dans le monde, avec un parc à 75% sans production de CO2. Le Groupe s'ouvrira davantage sur l'international, avec une capacité de production hors France augmentée de 50%. » « Un nucléaire sûr est possible ». Le nucléaire reste donc privilégié, car il « fournit une électricité compétitive et sans CO2 ». Fukushima n'entraîne pas de remise en cause chez l'électricien français (au diapason de Nicolas Sarkozy début mai): « Un nucléaire sûr est possible s'il repose sur la transparence, sur une culture de l'amélioration permanente, ainsi que sur la responsabilité d'un opérateur, qui comme EDF, intègre les compétences d'exploitant, de constructeur et de concepteur. » EDF compte cependant développer aussi ses activités dans les énergies renouvelables, ce qu'illustre l'intégration à 100% de sa filiale EDF Energies nouvelles (EDF EN). Le groupe affirme que « les technologies comme le photovoltaïque de nouvelle génération, l'éolien off-shore, le solaire à concentration ou encore les hydroliennes constituent également un potentiel important pour l'avenir ». Le smart grid est également mentionné parmi les orientations: « Le Groupe souhaite par ailleurs valoriser son expérience dans la planification, la conception ou l'exploitation de réseaux auprès de pays qui veulent renforcer ou moderniser leurs infrastructures et évoluer vers des réseaux plus intelligents. Les partenariats entre ERDF et des opérateurs de réseaux chinois et russes en sont les premiers exemples. » EDF concentrera « des efforts de R&D sur le commerce et les réseaux, à la veille de mutations profondes. Le développement des systèmes électriques intelligents, dont le compteur communicant Linky expérimenté avec succès par ERDF, est un maillon important de ce dispositif. Les recherches menées par EDF s'attacheront aussi à développer des bâtiments sobres en énergie à prix raisonnable, des bâtiments intelligents, des usages innovants de l'électricité, pour le transport, le confort ou l'industrie. »)

<http://www.smartplanet.fr/smart-business/edf-maintient-la-priorite-au-nucleaire-et-veut-un-peu-plus-de-renouvelable-3772/>

- Sur Rinoceros (210/08/2011). Afrique du Sud. South African Civil Society Information Service (SACSIS). L'énergie nucléaire nous conduira à la ruine
(« Les technocrates sont en pleine ascension et l'énergie nucléaire est une fois encore remise sur la table en Afrique du Sud. Comment le moratoire de 2008 a-t-il pu être remis en question ? Comment le nucléaire, considéré jusque là comme une option bien trop chère, peut-il tout à coup devenir de nouveau accessible ? C'est une histoire pleine de rebondissements. »....)

<http://www.rinoceros.org/article10991.html>

13 – LA TRANSITION ENERGETIQUE : LES ALTERNATIVES AUX ENERGIES FOSSILES ET AU NUCLEAIRE, LES ENERGIES RENOUVELABLES

L'attribution des permis d'exploration des gaz de schiste et des autorisations de vente de gaz, la réforme du code minier ont été conduits dans la plus grande opacité et sans débat parlementaire et public au bénéfice des multinationales du gaz et du pétrole.

Les citoyens et les élus qui ont demandé la suspension de tous les permis d'exploration et d'exploitation pour les gaz de schiste ne peuvent se contenter d'être uniquement un front du refus. L'argument d'indépendance énergétique (notamment vis-à-vis de GAZPROM) avec les gaz de schiste, avancé par les pétroliers et le gouvernement, n'est pas défendable au regard des dégâts environnementaux, économiques et de santé publique - déjà constatés aux Etats-Unis et maintenant au Québec - qu'ils pourraient occasionner dans les régions françaises concernées, et qui sont minimisés par le rapport intérimaire. Il est donc nécessaire d'avancer des solutions alternatives crédibles de sortie progressive des énergies fossiles et du nucléaire, qui est sous les feux de l'actualité au Japon. Débat public, débats citoyens, débat parlementaire, sont seuls à même de faire évoluer l'opinion publique vers une plus grande conscientisation des enjeux fondamentaux posés par les énergies pour obliger nos gouvernants à prendre les mesures économiques et législatives d'un plan de transition énergétique pour la

France et pour l'Europe. Les énergies renouvelables sont un domaine complexe, faisant appel à de multiples technologies, où les marges de progrès sont nombreuses, les acteurs multiples. La politique française en la matière s'est plutôt employée à les étouffer qu'à les développer, malgré les promesses et engagements du Grenelle de L'environnement. Quelques opérateurs du CAC 40 (TOTAL, AREVA, VIVENDI, EDF Energies nouvelles, GDF-SUEZ, ALSTHOM, entre autres) ont tiré profit des niches fiscales qui ont été créées dans ces domaines (photovoltaïque, éolien, entre autres) et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour faire de confortables profits et étouffer ou réduire à la portion congrue les PME de ces secteurs dont le développement est bridé par la politique actuelle, mettant notre pays en lanterne rouge dans ces domaines.

La France n'a pas aujourd'hui une politique à moyen terme et à long terme de sortie de la crise énergétique actuelle. La recherche sur les gaz de schiste n'est qu'un moyen supplémentaire de retarder d'une soixantaine d'années (?) cette réflexion collective au profit des énergies sales et des profits de multinationales qui se font affranchir des conséquences environnementales et sanitaires. « Le choix du nucléaire a été porté depuis plus de cinquante ans par les certitudes de nos ingénieurs, l'intérêt de nos industriels et la volonté de puissance de notre Etat. De quoi interdire tout débat. Il est plus que temps de revenir à la démocratie » (Philippe Frémeaux, *Alternatives Economiques* n° 301 - avril 2011). En effet, depuis le début de la Ve République, la politique française de l'énergie (exception française oblige) est confisquée, et conduite dans le plus grand secret, par les chefs de l'Etat (de droite comme de gauche) avec la technostructure du complexe militaro-industriel nucléaire (CEA, AREVA, EDF) et du Corps des ingénieurs des Mines, sans débat parlementaire, ni débat public. En 2007, le nucléaire a même été exclu du Grenelle de l'Environnement. Il risque aujourd'hui de devenir une erreur historique. Après Tchernobyl, Three Long Island, Fukushima, passé le cap émotionnel, une sortie progressive et programmée du nucléaire va s'imposer, elle sera sans doute plus longue pour notre pays que pour nos voisins qui ont moins de centrales atomiques. Un véritable débat public sur les politiques de l'énergie, dans le respect de nos engagements sur la diminution des gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto, et sur la recherche de politiques d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie à tous les niveaux et de développement des énergies renouvelables est nécessaire.

Nous sommes face à un déni de démocratie au bénéfice d'une petite et puissante oligarchie financière. N'oublions pas que « L'Etat, c'est chacun de nous ». Les citoyens doivent se réapproprier l'espace public, la cité, et pouvoir débattre des politiques publiques qui engagent nos vies et l'avenir des nos enfants, sans se reposer :

... uniquement sur les élus, qui doivent être plus à l'écoute des citoyens, rendre des comptes périodiquement et pas seulement aux échéances électorales (démocratie de délégation portée à son paroxysme et à la caricature avec le quinquennat de Nicolas Sarkozy, cumul de mandats des élus, sous représentation des femmes, sur représentation de certaines catégories sociales (les enseignants, les avocats, les médecins, ...), sous représentation de la diversité, offre politique déconnectée des attentes de la population, entre autres, qui conduisent soit à l'abstention électorale (désintérêt de la vie publique ou façon de protester), soit aux votes pour des partis protestataires.

... ou sur les « experts », parfois arrogants et méprisants, dont le niveau d'indépendance est toujours à vérifier (cf. le rapport intérimaire sur les « gaz de roche-mère », où le Corps des Mines est juge et partie). Nous voyons aujourd'hui où conduisent les conflits d'intérêt dans les affaires récentes (la liste est longue) et la collusion du pouvoir politique avec des groupes financiers (là aussi les exemples récents sont nombreux). La technostructure qui pilote dans l'ombre des politiques la politique énergétique française, depuis des décennies, gagnerait à ne plus regarder dans le rétroviseur vers des énergies fossiles en déclin, dangereuses pour l'environnement et les populations comme les gaz de schiste, ou vers le développement d'une industrie nucléaire, coûteuse pour le budget de la Nation, dont les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima nous donne la mesure de la dangerosité pour la planète. Un changement de logiciel, plus ouvert sur la modernité, s'imposera nécessairement dans les prochaines années.

L'expérience naissante des collectifs contre les gaz de schiste montre qu'une mobilisation citoyenne est possible autour d'un enjeu de société qui met simultanément en cause l'environnement, l'eau (la ressource et ses risques de pollutions souterraines et de surface), la pollution de l'air, la santé des populations et l'avenir économique et social du territoire (tourisme, agriculture,). Un véritable travail d'éducation populaire et de transformation sociale s'opère. Les populations mobilisées se réapproprient la maîtrise de leurs territoires (vivre ensemble), interpellent leurs élus, mobilisent les médias, et exercent leur jugement critique. Elles ne sont pas uniquement dans « l'émotionnel », comme se plaisent à le répéter et à le faire croire certains médias, des politiques, le gouvernement, la technostructure et les industries pétrolières et gazières. Elles sont informées et conscientes des risques environnementaux, sanitaires et sociaux inacceptables et ce travail d'information par les collectifs continue. Sur ce dossier, l'information « bottom-up » et l'intelligence collective fonctionnent mieux que le « top-down » gouvernemental.

Le débat sur les alternatives de sorties des énergies fossiles et du nucléaire sera contradictoire pour que vive la démocratie. Il est nécessaire pour éclairer des citoyens ainsi mieux informés des enjeux, des avantages et inconvénients des solutions proposées et de leurs implications en termes d'emploi, de santé, de durabilité, de sécurité, de coûts et d'évolution nécessaire du modèle de société et de démocratie.

13-1 – LA TRANSITION ENERGETIQUE : ECONOMIE D'ENERGIE, EFFICACITE ENERGETIQUE, ET ENERGIES ALTERNATIVES

- Sur Wikipedia. **Empreinte écologique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Empreinte_écologique

- Sur Global Footprint Network : <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/>

* Europe 2007. **Gross domestic product and ecological Footprint**
http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/national_assessments/

- Sur Mediapart (24/07/2011). **L'écosophie, remède à l'écocitoyenneté..** par Samuel PELRAS

(En 1989, dans *Les trois écologies*, Félix Guattari défendait sous le terme « écosophie » une approche écologique qui articulerait les questions environnementales aux questions mentales et sociales. On réduit trop souvent, à tort, l'écologie à la défense de l'environnement, à la protection d'une nature mise à mal par la société industrielle. L'auto-désignation du parti écolo dominant par l'adjectif « vert » alimente en partie cette confusion. Cette réduction laisse à penser que les problèmes environnementaux ne trouvent une solution que dans une succession de mesures, de "petites gestes", pour sauver la planète : tri sélectif, énergies renouvelables, utilisation de matériaux de construction recyclables, etc. « Bien qu'ayant récemment amorcé une prise de conscience partielle des dangers les plus voyants qui menacent l'environnement naturel de nos sociétés, elles se contentent généralement d'aborder le domaine des nuisances industrielles et, cela, uniquement dans une perspective technocratique, alors que, **seule une articulation éthico-politique - que je nomme écosophie - entre les trois registres écologiques, celui de l'environnement, celui des rapports sociaux et celui de la subjectivité humaine, serait susceptible d'éclairer convenablement ces questions.** » (p.12-13). L'écocitoyen est la figure par excellence de cette approche « technocratique » des problèmes écologiques. » ... « L'écocitoyen envisage les problèmes écologiques et leurs solutions dans la forme de pensée qui en est à l'origine. Sa démarche est donc perdue d'avance. Il sépare les trois domaines que Guattari entendait relier. Eléments de démonstration. Il se rend bien compte que notre mode de vie a des effets néfastes sur l'environnement. Il va donc chercher à modifier son comportement individuel, comme l'Etat et les associations l'invitent à le faire. Il ressaisit majoritairement ces injonctions sur un plan individuel, alors même que les problèmes sont directement reliés à une structure sociopolitique. Le choix de l'énergie nucléaire est par exemple étroitement dépendant d'une forme de pouvoir oligarchique. Une caste de potentats décide, au nom de tous, des modes de production énergétique qui engagent la communauté. Le **problème « environnemental »** des déchets nucléaires est ainsi relié à un **problème institutionnel** : nous vivons dans une société où les choix qui engagent l'avenir ne sont pas pris par les populations elles-mêmes. Cela n'est possible que parce qu'il nous semble légitime que des « experts » politiques décident de ces questions à notre place. On retrouve ici un **problème d'écologie mentale**: on pense majoritairement que la politique est une affaire d'experts et que notre investissement se réduit au vote et à la contestation. Tant que l'écologie se résumera à sa dimension environnementale, elle ne sera qu'un cache-misère. Elle revalidera le système politique et les représentations subjectives à l'origine des problèmes qu'elle prétend combattre. »)

<http://www.mediapart.fr/node/130346>

- Sur Euractiv.fr. (29/04/2007, mise à jour 30/06/2009). **Après deux ans de négociations, les Etats membres et le Parlement européen se sont mis d'accord sur le troisième paquet énergie qui vise à achever la libéralisation du secteur en Europe. Des décisions de mise en œuvre doivent désormais être prises.**

(« Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe. Le 10 janvier 2007, la Commission européenne a adopté une communication sur les perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité visant une nouvelle politique énergétique pour l'Europe. L'objectif est triple:

- Lutter contre le changement climatique
- Renforcer la sécurité énergétique
- Renforcer la compétitivité de l'UE

Ces mesures présentées par la Commission visent à poser les bases d'une politique commune de l'énergie offrant un véritable choix aux utilisateurs européens, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises. Le texte vise également à favoriser les investissements massifs qui s'imposent dans le secteur de l'énergie, afin d'améliorer l'intégration du marché au niveau européen. Bruxelles a rappelé que « le marché unique n'était pas seulement bénéfique pour la compétitivité, mais aussi pour le développement durable et pour la sécurité ». Le 13 novembre 2008, la Commission européenne a présenté une nouvelle **communication** dite "Revue stratégique sur l'énergie". (EurActiv.fr 13/11/2008). Celle-ci vise notamment à garantir à l'UE un approvisionnement sûr en énergie. A ce titre, la communication considère que les réseaux d'énergie européens ne doivent pas faire obstacle au passage des énergies renouvelables. L'exécutif européen insiste de nouveau sur la nécessité d'une interconnexion complète des réseaux et d'une meilleure utilisation des fonds communautaires. »)

<http://www.euractiv.fr/troisieme-paquet-energie>

* Sur ec.europa.eu. European strategy (11/2008). **Second Strategic Energy Review - Securing our Energy Future**

http://ec.europa.eu/energy/strategies/2008/2008_11_ser2_en.htm

* Sur legifrance.gouv.fr. **Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie.** JORF n°0108 du 10 mai 2011, page 7951, texte n° 55

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023971195&dateTexte=&categorieLien=id>

- Sur euractiv.fr. (29/04/2011). **Le G8 et l'AIEA veulent tirer les leçons de Fukushima**

(« Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du G8, dirigé par la France. Une réunion des autorités de sûreté nucléaire du G20 aura lieu le 8 juin. ») (« La France, qui préside le G8 et le G20, et le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont réaffirmé, jeudi 28 avril, leur volonté de tirer les leçons de l'accident nucléaire de Fukushima. Le sujet était à l'ordre du jour d'un entretien entre le président Nicolas Sarkozy et le directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, au Palais de l'Elysée, un mois et demi après le tremblement de terre et le tsunami qui ont provoqué l'accident nucléaire le plus grave qu'aït connu une centrale japonaise. »)

<http://www.euractiv.fr/g8-aiea-veulent-tirer-lecons-fukushima-article>

- Sur actualites-news-environnement.com (05/05/2011). **GIEC : Les énergies renouvelables devraient faire un bond en avant d'ici 2050**

(« D'après un nouveau rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts des Nations Unies sur l'Evolution du Climat (GIEC), les énergies renouvelables devraient connaître une croissance significative d'ici 2050 grâce notamment à une baisse des coûts.

Les **énergies renouvelables** telles que l'énergie éolienne ou solaire devraient connaître une brusque croissance d'ici 2050, et les avancées technologiques attendues devraient permettre de réduire les coûts de manière significative dans le secteur, d'après ce qu'indique la première version d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'étude la plus complète de l'ONU sur le sujet des énergies renouvelables à ce jour indiquait que ces énergies alternatives –à l'exception de la **bioénergie** –qui repose principalement sur l'utilisation du bois dans les nations en développement pour cuisiner et se chauffer– pourraient s'étendre de trois à vingt fois d'ici le milieu du siècle. »)

<http://www.actualites-news-environnement.com/26492-energies-renouvelables-GIEC.html>

* Sur La Tribune. Green Business (09/05/2011). **Le Giec prévoit jusqu'à 77% d'énergies renouvelables en 2050**

(« Dans un rapport rendu public ce lundi à Abu Dhabi, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) présente plusieurs scénarios, dont le plus optimiste table sur 77% d'énergies renouvelables en 2050. Un chiffre compatible avec une élévation des températures de 2°C. Près de 80% des besoins mondiaux en énergies pourraient être assurés par des énergies renouvelables en 2050, selon un rapport présenté ce lundi par le Giec (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à Abu Dhabi. Les experts misent plus sur les renouvelables que sur le nucléaire et les énergies fossiles, même équipées de systèmes de captage et stockage de CO2. Aujourd'hui, seulement 2,5% du potentiel des renouvelables serait exploité à l'échelle planétaire. »)

<http://www.latribune.fr/green-business/20110509trib000620454/le-giec-prevoit-jusqu-a-77-d-energies-renouvelables-en-2050.html>

* Sur AFP (07/04/2011). **Les renouvelables peuvent et doivent produire le gros de l'énergie d'ici 2050**

(PARIS — Les renouvelables peuvent et doivent représenter la plus grande partie de l'offre énergétique d'ici 2050, indique un projet de rapport du Groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur l'évolution du climat (Giec) obtenu par l'AFP. Le "résumé à l'intention des décideurs", issu d'un rapport de 1.500 pages, doit être présenté sous sa forme définitive lundi lors d'une réunion du Giec à Abu Dhabi.

"La version finale pourrait être quelque peu différente dans la formulation, mais pas vraiment sur le fond", a indiqué à l'AFP un représentant de l'industrie qui a participé à ce rapport. Cette évaluation, de loin la plus complète de l'ONU sur le potentiel de ces énergies "propres", compare 164 scénarios. En 2008, six types de renouvelables représentaient 12,9% de l'offre énergétique globale: la biomasse (10,2%), l'hydraulique (2,3%), l'éolien (0,2%), le solaire (0,1%), la géothermie (0,1%) et l'énergie issue de l'océan (0,002%). Mais en laissant de côté les usages traditionnels, comme le feu de bois pour cuire la nourriture ou le chauffage, ce chiffre tombait à 7%. Le charbon, pétrole et gaz représentaient 85% et le nucléaire 2%. Stimulées par des mesures gouvernementales, des coûts technologiques de plus en plus faibles et le prix croissant des énergies fossiles, "le déploiement des énergies renouvelables a augmenté rapidement ces dernières années", indique le texte. Elles ont représenté près de la moitié des 300 gigawatts générés par les nouvelles installations électriques dans le monde en 2008 et 2009, le reste était très largement couvert par le charbon. Rédigé avant la crise de Fukushima, le projet de rapport estime qu'il est plus probable d'assister d'ici 2050 à une vraie montée en puissance des renouvelables qu'à un scénario qui privilégierait le nucléaire et la capture et stockage de CO2 (CCS), une autre façon de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). **De manière générale, la majorité des scénarios montrent une "augmentation substantielle", de 3 à 20 fois, "du déploiement des énergies renouvelables d'ici 2030, 2050 et au-delà".**")

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5j-vfVSdoYwqRcWo25NFMbvyNO10g?docId=CNG.a628e4d5e53e3996e1c0a9a5e3762df1.1e1>

* Sur actualité news environnement (14/06/2011). **Rajendra Pachauri : Le monde est hors délai dans la lutte contre le changement climatique**

(“Le directeur du Groupe Intergouvernemental d'experts des Nations Unies sur l'Evolution du Climat (GIEC), Rajendra Pachauri, a déclaré que le monde était hors délai dans la lutte contre le changement climatique et qu'il était essentiel de promouvoir davantage les énergies renouvelables.”)

<http://www.actualites-news-environnement.com/26704-changement-climatique-Rajendra-Pachauri.html>

* Sur Reuters France (02/06/2011). **Objectif 30% d'énergies renouvelables d'ici 2030, selon l'Onu**

(OSLO, 2 juin (Reuters) - Le monde devrait multiplier par deux la part des énergies renouvelables d'ici 2030 dans le cadre des efforts pour ralentir le changement climatique, a déclaré jeudi le directeur de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi).

"Le nouvel objectif est de porter à 30% les approvisionnements énergétiques renouvelables d'ici 2030", a précisé Kandeh Yumkella dans une interview accordée par téléphone à Reuters. Actuellement, 13% environ des besoins mondiaux proviennent d'énergies renouvelables. Mais sur cette part, l'essentiel est assuré par le bois de chauffage utilisé dans les pays en développement. L'hydroélectrique, l'éolien, la géothermie et le solaire jouent un rôle bien plus mineur. Mais cet objectif, souligne Kandeh Yumkella, ne pourra être atteint sans des partenariats entre le public et le privé. A ce stade, reconnaît-il, le coût d'un telle mutation n'a pas été chiffré avec précision. "Sur la base des analyses que nous avons effectuées, il est possible d'atteindre ces 30% d'ici 2030", ajoute-t-il cependant. (Alister Doyle; Henri-Pierre André pour le service français))

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRLDE75124020110602>

* Sur Goodplanet.info () . **Quel est le potentiel inexploité des énergies renouvelables** (vidéo)

(« Source: Universcience. La vidéo dans son contexte d'origine. Alain Nadaï, chercheur qui a participé à sa rédaction, parle du dernier rapport du GIEC sur les énergies renouvelables et leur potentiel inexploité. En effet, d'après le dernier rapport du GIEC, il serait tout à fait possible que les énergies renouvelables puissent satisfaire jusqu'à 77% des besoins énergétiques mondiaux. Mais, des difficultés subsistent à leur développement, en particulier pour leur diffusion et leur commercialisation. »)

[http://www.goodplanet.info/Contenu/Videos/Quel-est-le-potentiel-inexploite-des-energies-renouvelables/\(theme\)/270](http://www.goodplanet.info/Contenu/Videos/Quel-est-le-potentiel-inexploite-des-energies-renouvelables/(theme)/270)

http://www.youtube.com/watch?v=vvO9PiTT_Iw

- Sur Agoravox (14/06/2011). **100 % d'énergies renouvelables = une économie radicalement différente**

(.... "Si nous produisons 100 % de notre électricité (devenue principale source d'énergie) sans le nucléaire, alors l'économie sera fondamentalement changée. Les investissements colossaux qu'il va falloir faire, IMPOSERONT un service public de l'énergie, une économie basée sur la satisfaction des besoins énergétiques et non sur les profits qu'on peut réaliser avec son exploitation. Une économie relocalisée, en raison des coûts exorbitants des transports, de l'augmentation du niveau de vie dans les pays émergents et de l'augmentation du coût énergétique pour ces pays. Avec la fin du pétrole, du gaz et du nucléaire on assistera fatallement à la fin du Capitalisme tel que nous le connaissons actuellement.")

<http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/100-d-energies-renouvelables-une-95919>

- Sur Le Post (11/08/2011). **Le Programme « Intelligent Energy Europe » : favoriser l'innovation dans l'efficacité énergétique**

(« Institué au sein du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) établi sur la période allant de 2007 à 2013, le programme « Intelligent Energy Europe » a pour but de financer et d'assister les projets les plus novateurs dans le secteur de l'énergie. Les objectifs affichés : favoriser l'innovation des entreprises dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Egalement connu en français sous le nom "Energie Intelligent Europe (EIE)", le programme Intelligent Energy Europe est financé par la Commission. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs 2020 de l'UE (20% d'énergies renouvelables, 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique, 20% de réduction des gaz à effet de serre). Au-delà de l'aspect innovant des projets soutenus, c'est avant tout leur dimension européenne qui est recherchée. Cette dimension s'apprécie au regard du caractère supranational des actions lancées, mais également par la capacité à associer des compétences issues de pays européens différents dans le cadre d'un projet durable." ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/08/11/2566614_le-programme-intelligent-energy-europe-favoriser-l-innovation-dans-l-efficacite-energetique.html

* Sur zegreenweb (16/06/2011). **La Commission européenne va investir davantage dans les énergies renouvelables**

(« Les énergies renouvelables commencent à prendre le pas en matière de politique énergétique et il était temps à l'heure où la planète se réchauffe. Elles envahissent petit à petit les grandes firmes comme Google ou Renault et les gouvernements s'y mettent aussi. Au total, 169 milliards d'euros ont été injecté dans les énergies propres à l'échelle planétaire en 2010. L'Europe compte d'ailleurs désormais 23 gigawatts de capacités renouvelables installées et elle espère bien poursuivre ses efforts en la matière...")

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/la-commission-europeenne-va-investir-davantage-dans-les-energies-renouvelables.27103>

- Sur directgestion.com (26/06/2011). **10 indicateurs clés de l'environnement**

(Le Commissariat général au développement durable vient de publier les 10 indicateurs clé pour décrire la situation de l'environnement en France face aux principaux enjeux : la qualité de l'air et des eaux, l'évolution de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets ou encore l'emploi environnemental." ...)

<http://www.directgestion.com/sinformer/filactu/10919-10-indicateurs-cles-de-l-environnement>

- Sur Smartplanet (11/08/2011). **Le top 10 mondial des villes les plus « résistantes » au changement climatique**

(« Un chercheur américain a dressé l'un des premiers classements au monde des « villes résistantes », soit celles qui travaillent à la transition vers une économie sobre en carbone, tout en se préparant pour éviter le pire du changement climatique. Le chercheur Boyd Cohen définit une ville résistante à la fois par ses capacités de flexibilité (ou d'adaptation) et son caractère suffisamment durable pour être en mesure de faire face à n'importe quelle menace environnementale à laquelle le changement climatique la confronterait. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-business/le-top-10-mondial-des-villes-les-plus-resistantes-au-changement-climatique-5387/>

ECONOMIES D'ENERGIE

- Sur wikipedia. **Economie d'énergie** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Économies_d'énergie

- Sur Ekopédia. **Gestion de l'énergie**. http://fr.ekopedia.org/Gestion_de_l'énergie

- Sur Science et décisions. **Les économies d'énergie**

<http://www.science-decision.net/www.science-decision.fr/cgi-bin/topic1c20.html?topic=ECO&chapter=5>

- Sur Maxisciences (21/06/2011). **Éco-habitat : normes et label, quelques bases pour bien s'y retrouver**

(« En éco-habitat, les normes, labels et certifications peuvent parfois laisser un peu pantois si l'on ne s'y connaît pas. Que cela concerne les bâtiments ou les matériaux, ou alors les capacités des professionnels, vous en saurez plus après avoir lu cet article.

La démarche « HQE » ou Haute Qualité Environnementale.

C'est une série d'objectifs visant à atteindre 14 objectifs, dans les quatre domaines suivants : la santé et le confort, l'éco-conception, et l'éco-gestion. En bref, la norme HQE garantit la qualité de l'eau, de l'air, de l'humidité, les économies de charges et la valeur patrimoniale de votre habitation.

La norme NF maison individuelle.

La certification NF maison individuelle-démarche HQE date de 2006 et est attribuée aux constructeurs par le Céquami, un organisme de certification qualité en maison individuelle. Pour avoir cette certification, il faut passer au travers de toute une série de contrôles : Qualité du suivi client, environnement, gestion du chantier, qualité des services... Pour les logements neufs, individuels groupés ou collectifs, c'est la marque NF-Logement-Démarche HQE qui entre en jeu, depuis 2007 : elle est délivrée par le Cerqual.

Le Label habitat et environnement.

Pour obtenir ce label, les critères sont moins contraignants, et ce sont les suivants :

- Le confort et la santé rentrent en compte.
- La gestion environnementale de l'opération
- La gestion de l'eau
- La propreté du chantier
- L'énergie et la réduction de l'effet de serre.
- Gestes verts
- Choix des matériaux.

Les labels de performance énergétique.

Il existe différents labels :

- Label Haute Performance Energétique ou HPE : pour un gain de 10%,
- Label Très Haute Performance Energétique ou THPE : pour un gain de 20%,
- Label Bâtiment Basse Consommation ou BBC – Effinergie : pour un gain de 50%. Ce label sert à identifier les bâtiments dont les faibles besoins en énergie

contribuent à la réduction par 4 des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050.

Ceci n'est qu'une liste très bref de ces normes et labels. Pour plus d'infos sur les différents labels et normes rendez vous sur : <http://www.habiter-vert.com/le-mag/dossiers/143-normes-et-labels-decoconstruction.html?start=4>

http://www.maxisciences.com/%E9co-habitat/co-habitat-normes-et-labelquelques-bases-pour-bien-s-y-retrouver_mrm75485.html

- Sur LOGIC-IMMO.com (27/07/2011). Certifications, l'habitat se met aux normes environnementales

(Longtemps, la question des liens entre bâtiment et environnement ne se posait pas. Après la prise de conscience des années 1970, le mouvement s'accélère, avec l'apparition de normes toujours plus ambitieuses. L'enjeu est double : moins consommer, donc faire des économies d'énergie en isolant et en utilisant des énergies renouvelables, et moins polluer, donc réduire les émissions de CO2. Depuis quelques années, normes et certifications se multiplient, poussant toujours plus loin le niveau d'exigence. Revue de détail. » 1. la haute qualité environnementale, 2. les normes HQE, 3. habitat et environnement, 4. réglementations thermiques des constructions, 5. la haute performance énergétique (HPE), 6. le label bbb-effinergie)

<http://www.logic-immo.com/immo-national-achat/2011/07/27/certifications-l-habitat-se-met-aux-normes-environnementales-nat-804.php>

- Sur Bati-journal.com (15/07/2011). Constructions écologiquement performantes : la loi plus souple pour le choix des matériaux et des équipements

(« Fini le temps des batailles pour l'utilisation du bois ou de la terre en façade ! Exit l'interdiction d'utiliser des panneaux solaires, de végétaliser un toit. Le décret 2011-830 du 12 juillet 2011 met en application les dispositions favorisant la performance environnementale et les énergies renouvelables dans la construction et l'habitat. Depuis un an, la loi prévoyait que les autorisations d'urbanisme ne pouvaient plus s'opposer à l'utilisation de certains matériaux, procédés ou dispositifs écologiquement performants, sauf dans certains secteurs protégés ou délimités par la collectivité territoriale. Le décret en prévoit l'application et précise les matériaux et équipements concernés. » ...)

<http://www.bati-journal.com/?news=27408588>

- Sur Revue Durable. Le dossier. Energie : les territoires sur la voie de la transition

<http://www.larevuedurable.com/editions/38.1.php>

*** Sur Actu-environnement (22/07/2011). EnR : sept villages bretons lancent un réseau "territoire à énergie positive"**

(« L'AFP rapporte que les sept villages de la communauté de commune de Mené (Côtes d'Armor) ont lancé un réseau "territoire à énergie positive", inspiré de la démarche négaWatt. Ces sept communes ont déjà adopté un plan territoire 100 % d'énergies renouvelables et locales d'ici 2030. La communauté de commune

rassemblant 6.500 habitants sur 165 km² a débuté cette démarche au début des années 2000 afin de limiter l'impact environnemental de l'agriculture locale, réduire la dépendance au pétrole, notamment s'agissant de l'agriculture, et diversifier un tissu économique local dépendant essentiellement de l'agro-industrie. La première étape vise une production locale et renouvelable de plus de 20 % de l'énergie consommée sur le territoire à l'horizon 2013. En 2005, les premiers projets sont lancés et aboutissent en 2007 à l'ouverture d'une huilerie de colza-carburant à Saint-Gouéno. L'huile alimente les moteurs diesel des tracteurs et les tourteaux alimentent le bétail, limitant ainsi le recours au pétrole et au soja importé d'Amérique du Sud. Par ailleurs, deux communes disposent d'un réseau de chaleur alimenté par des chaufferies consommant des plaquettes de bois local et chauffant 4.500 m² de bâtiments publics et privés. Deux autres réseaux sont en cours de construction et un troisième est à l'étude. Le bois consommé par ces chaufferies provient des forêts locales et, pour 20 %, d'une plantation de saules de 20 hectares irriguée avec l'eau rejetée par l'usine de méthanisation inaugurée en juin 2011. L'usine de méthanisation devrait produire entre 12 et 14 gigawatt heures à partir de 35.000 tonnes de lisiers agricoles et 40.000 tonnes de coproduits issus d'entreprises agroalimentaires locales. Enfin un parc éolien participatif d'une puissance de 25 mégawatts est en attente d'obtention du permis de construire. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/communaute-commune-mene-13117.php4>

*** Sur le Nouvelobs.com (22/07/2011). Plan "100% énergies renouvelables" dans des villages bretons**

(« Des communes des Côtes d'Armor promettent de consommer uniquement de l'énergie renouvelable et locale d'ici 2030. » ...)

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/planete/20110722.OBS7474/plan-100-energies-renouvelables-dans-des-villages-bretons.html>

- Sur les ecohabitants. Le portail de l'économie d'énergie dans l'habitat

<http://www.lesecohabitants.fr/ecoabitants/#/explore>

- économie d'énergie.fr. <http://www.economiedenergie.fr/>

- Sur Ministère de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement. Economies d'énergie

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Economies-d-energie.154-.html>

- Sur ADEME :

*** Economies d'énergie**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?catid=12616>

*** Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

http://www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/energie_maitrise/certificat-eco-energie.asp

*** Sur Certificat-Economies-Energie.com. Certificats Economies Energie**

(« Parmi les mesures de réduction de la consommation énergétique française, le système des **Certificats d'Economies d'Energie** n'est pas encore très connu. Il concerne pourtant un grand nombre d'entreprises, et tous les particuliers qui réalisent des travaux d'économies d'énergie dans leur logement. Profitez de ce site pour comprendre ce que les **Certificats d'Economies d'Energie** peuvent changer pour vous et pour la politique énergétique actuelle. »)

<http://www.certificat-economies-energie.com/>

*** Sur Actu-Environnement (05/01/2011). Certificats d'économies d'énergie : les enjeux de la nouvelle période**

(« Priorité des priorités du Grenelle de l'environnement, l'objectif d'économies d'énergie est poursuivi depuis le 1er janvier 2011 via l'ouverture d'une nouvelle période pour les certificats d'économies d'énergie. Le point sur les enjeux d'un régime juridique qui a fortement évolué. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/cee-certificats-economie-energie-deuxieme-période-11680.php4>

- Sur faisons vite.fr. Economie d'énergie. Faisons vite, ça chauffe

<http://www.faisonsvite.fr/>

- Sur Maison facile.com. Faire des économies d'électricité

(Faire des économies sur sa facture d'électricité : le rêve de chacun. Voici donc quelques pistes au quotidien, faciles à mettre en oeuvre. Rien d'inutile en somme...)

http://www.maison-facile.com/033article_rubrique.asp?num=610

- Sur économies d'énergie. Economies d'énergie - économisez 10 à 20% sur votre facture énergétique!

(Le portail des **économies d'énergie** au quotidien. Logiciels, formations, conseils, e-shop... un accès gratuit aux meilleures techniques pour économiser 10 à 20% sur votre facture énergétique!)

<http://www.economies-energies.net/>

- Sur econo-ecolo.org. Economies d'électricité

<http://www.econo-ecolo.org/spip.php?rubrique1>

- Sur EconomiserEnergie.com : Comment faire des économies d'énergie ?

<http://www.economiserenergie.com/>

- Sur Espace Ecologie. **Energies renouvelables, habitat écologique et économies d'énergie**

<http://www.espaceecologie.com/>

- Sur Pratique.fr. **économies d'énergie**

<http://www.pratique.fr/economies-energie.html>

- Sur rt-batiment. **Les économies d'énergie dans le bâtiment. L'ensemble des dispositifs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.**

<http://www.pratique.fr/economies-energie.html>

- Sur climamaison. **Le guide du confort thermique. Economies d'énergie**

<http://www.climamaison.com/economies-d-energie.php?K=439>

- ecoEnRtv.com. **La WebTV économies d'énergie et énergies renouvelables.** <http://www.ecoenrtv.com/>

- Sur blog Economies Energies. **News sur l'écologie et l'environnement.** <http://www.blog-economie-energie.fr/>

- Sur greenzer shopping. **Economies d'énergie**

http://shopping.greenzer.fr/economie-energie_u_1025

- Sur Futur Energia. **Comment pouvons-nous faire des économies d'énergie ?**

http://www.futurenergia.org/ww/fr/pub/futurenergia/activity/save_energy.htm

- Sur pme.Service-Public.fr. **Subventions. Exploitations agricoles : comment financer des économies d'énergie**

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/exploitations-agricoles-comment-financer-economies-energie.html>

- Sur archicaro. **La maison passive. Un habitat pour demain.**

(« Ce site a pour objectif de vous faire découvrir le label Habitat Passif en décortiquant, un par un, ses aspects techniques. Une réflexion sur la politique et les aménagements urbains respectueux du développement durable, face aux problématiques climatiques actuelles, vous est également proposée. Il existe bon nombre de constructions correspondant à ce label, du logement privatif aux bureaux en passant par de la réhabilitation. Ils ne sont pas présentés ici mais vous pouvez trouver dans le dossier "pour plus d'informations " une bibliographie ainsi que des liens internet qui détaillent certains de ces types de construction. »La maison passive est une habitation qui sait optimiser les apports énergétiques solaires par le seul biais de ses composants (fenêtres, murs) pour ensuite en bénéficier et tempérer les espaces intérieurs. Elle répond aux normes d'un label, le label Habitat passif, délivré par l'Institut für Passivhaus. Celui-ci a pour exigence essentielle une consommation d'énergie de chauffage pour le bâtiment inférieure à 15 kWh/m² par an. Ceci équivaut à environ la consommation de 1,5 litres de mazout, que l'on peut comparer aux 6 litres d'une construction récente bâtie selon les normes en vigueur. La mise en œuvre de ce label fait appel à une diversité de technologies, de projets et de matériaux. Une maison passive réduit d'environ quatre-vingt pour cent les dépenses d'énergie de chauffage par rapport à une maison neuve construite selon les normes allemandes d'isolation thermique de 1995, normes déjà très exigeantes. Elle utilise de manière optimale le chauffage passif assuré de l'extérieur par le rayonnement solaire thermique à travers les surfaces vitrées, et de l'intérieur par la chaleur dégagée par les appareils ménagers et par les habitants eux-mêmes. Consommant moins d'énergie, elle produit très peu de gaz à effet de serre, et est par conséquent peu nocive pour l'environnement. »)

<http://archicaro.pagesperso-orange.fr/accueil%20MP.htm>

- Sur energzine. **Le chauffage des maisons par le renouvelable [FICHE]**

(« Les énergies renouvelables (EnR) sont en pleine progression dans le secteur du logement. En effet, afin de contribuer à la diminution par 6 des émissions de CO2 par m² requise pour l'atteinte du « facteur 4 » à l'horizon 2050, elles sont progressivement introduites comme références dans les réglementations thermiques successives (2005 puis 2012 »).

http://www.enerzine.com/14/11948+le-chauffage-des-maisons-par-le-renouvelable-fiche+.html?posts_usersPage=1

- Sur Elyotherm.blogspot.com (26/06/2011). **Guide de choix de la Pompe à Chaleur Air/Eau**

(« La PAC air-eau reste aujourd'hui un produit très intéressant d'un point de vue énergétique : on parle pour ce générateur de chaleur de COP (coefficent de performance) et non de rendement comme pour une chaudière. Mais ce n'est pas toujours la solution idéale pour tous les types de rénovation, de nombreux facteurs entrant en ligne de compte. » ...)

http://elyotherm.blogspot.com/2011_06_01_archive.html

- Sur euractiv.fr :

* (06/09/2010). **Energie et climat. Economies d'énergie: le nouveau plan européen discuté**

(« Les ministres européens de l'énergie doivent exprimer leurs positions sur le futur plan d'action sur l'efficacité énergétique, lors d'une réunion informelle à Bruxelles. » ...)

<http://www.euractiv.fr/economies-energie-nouveau-plan-europeen-discute-article>

* (09/04/2011). **Nouveau plan d'action énergétique de la Commission**

(« La Commission européenne va présenter ses priorités pour son plan d'action énergétique 2010-2014 lors d'une rencontre des ministres européens de l'énergie à la fin du mois de mai. »)

<http://www.euractiv.com/fr/energie/nouveau-plan-daction-energetique-de-la-commission-news-418896>

- Sur Mediterre.org (24/06/2011). **Comment résoudre la précarité énergétique ?**

(« L'isolation et la rénovation des logements anciens, une écotaxe, une contribution incitative conçue aussi pour relancer la machine économique

Toutes les études portant sur l'émission des gaz à effets de serre et sur les économies d'énergies sont formels : la manière la plus " facile " de faire des économies d'énergies consiste à réaliser l'isolation thermique des logements anciens. En effet, jusqu'à la fin des années 70, l'isolation de ces logements était inexistante ou de mauvaise qualité. Cet objectif permettrait de diviser la facture énergétique des logements par 6, alors que ce secteur représente 29% de la consommation finale du pays. Dans un contexte de pénurie de logements sociaux, cet objectif est aussi une nécessité pour les publics les plus défavorisés : il va falloir accroître le parc de logements HLM mais aussi maintenir l'existant. On peut d'ailleurs envisager que des travaux d'isolation phonique soient menés en parallèle aux travaux sur le thermique. Seulement cet objectif social et écologique a un coût estimé entre 400 à 600 milliards d'euros. Même si de nombreux programmes de partis politiques tiennent compte de cet objectif, le problème de son financement reste posé. En effet, si ces programmes coûteux de rénovation urbaines sont menés à l'initiative des propriétaires, privés ou publics, il est douteux que le rythme des rénovation soient suffisants et il y a risque que le parc de logements continue à se dégrader sans que les investisseurs fassent les efforts nécessaires. Si, par contre, les programmes sont financés par l'Etat et les collectivités territoriales, cela se fera au détriment des finances publiques et au prix de l'accroissement d'un endettement considéré déjà comme insupportable par beaucoup. Une contribution incitative apparaît alors comme une alternative pour sortir de ce dilemme. Comment peut-on envisager la mise en place de cette écotaxe pour l'isolation des logements anciens ? »)

<http://www.mediatorre.org/france/actu.20110624140754.html>

- Sur Enerzine.com (08/07/2011). **Demain, tous précaires énergétiques ?**

(L'annonce faite le 1 er juillet n'a surpris personne : "les prix de l'électricité au tarif réglementé augmentent de 2,9%, avant une nouvelle hausse prévue en

janvier 2012." Dans le même temps le gaz, augmentera en octobre de 3,2%, tandis que les prix du fioul domestique suivent la hausse du prix du baril. C'est donc une réalité qui s'impose à nous tous, la facture énergétique des ménages s'alourdit d'année en année. La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) s'inquiète de cette tendance et s'interroge sur la capacité des 3,5 millions de Français en situation de « **précarité énergétique** », autrement dit « *en difficulté pour payer les factures d'énergie de leur logement, principalement le chauffage, et ainsi de satisfaire un besoin élémentaire* », à assumer cette nouvelle augmentation. **Demain, tous précaires énergétiques ?** Le modèle énergétique français ne fera pas l'économie d'une augmentation régulière des prix de l'énergie dans les années à venir prédit la FNH. En cause, d'après elle, la combinaison de 3 facteurs : la raréfaction annoncée des énergies fossiles, la hausse constante de la consommation énergétique des ménages et les investissements nécessaires pour assurer la production d'électricité (adaptation du réseau, développement des énergies renouvelables, renouvellement et construction d'infrastructures de production nucléaire et thermique...). Aussi, même si l'énergie est encore bon marché en France (les français payent leur électricité environ 2 fois moins cher que leurs voisins allemands), **les prix de l'électricité ont connu une hausse de l'ordre de 10% sur la seule année 2010.**" *"Le nombre de ménages en situation de précarité énergétique ne peut donc qu'augmenter rapidement"* prévient la fondation créée en 1990 par Nicolas Hulot. **En 2011, on estime qu'à peu près 13% des Français peinent à régler leurs factures d'électricité ou de gaz.** Et encore, les études ne comptabilisent que les ménages allouant au moins 10% de leur budget aux dépenses énergétiques, sans prendre en compte les personnes qui se chauffent peu ou pas en raison de leurs difficultés financières. **Réduire les consommations d'énergie pour lutter contre la précarité** Pour la FNH, la seule solution de long terme pour faire face à la hausse des prix de l'énergie pour l'ensemble des ménages est de "réduire les consommations d'énergie". Cela passe par un plan massif d'isolation des logements, et un effort de solidarité vers les plus vulnérables, qui n'ont aujourd'hui "pas la capacité d'investir dans ces travaux.")

http://www.enerzine.com/14/12348+demain-tous-precaires-energetiques+.html?posts_usersPage=1

- Sur energie2007 (08/07/2009). **Taxer les économies d'énergie?**

(« Dans un communiqué publié sur son site ce 8 juillet, Voltalis "réfute le projet d'EDF de «taxer» les économies d'énergie". Voltalis est une société qui agit dans l'effacement diffus (interruptions de service pendant quelques minutes chez les utilisateurs au moment des périodes de pointe de consommation d'électricité), sélectionnée par la CRE dans une expérimentation menée avec RTE. Dans son communiqué, la société souligne que "la CRE pourrait délivrer dès demain, 9 juillet, sur la demande d'EDF de se faire subventionner par Voltalis". »)

<http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/1855>

- Sur Le monde. Blogs (24/02/2011). **L'effet rebond pénalise les économies d'énergie et le climat**

(Des ampoules basse consommation que l'on éteint moins fréquemment. Des voitures économies en carburant que l'on conduit davantage. Un chauffage que l'on pousse plus après avoir mieux isolé son logement. Les exemples de ce genre sont nombreux. Et pourraient contrecarrer les tentatives de lutte contre le changement climatique. C'est ce que l'on appelle l'**effet rebond**, c'est-à-dire la réduction voire l'annulation des économies d'énergie par des modifications du comportement de la société, directes mais aussi indirectes - par exemple en abaissant les coûts de l'énergie et donc en augmentant la demande et la consommation. Ce phénomène, observé depuis quelques années, est confirmé par de récentes études sur le sujet.

Dans une large enquête, le think tank américain Breakthrough Institute avait conclu que l'effet rebond pouvait avoir un impact sérieux sur la réduction des émissions de carbone. "A chaque fois que nous progressons de deux pas du point de vue de l'efficacité énergétique et donc la réduction des coûts, l'effet rebond signifie un recul en arrière d'un pas ou plus, allant parfois jusqu'à ruiner les gains réalisés au départ", assure l'auteur principal du rapport, Jesse Jenkins, cité par le *Guardian*. Ainsi, à une échelle micro-économique, entre 10 et 30% des économies d'énergie réalisées grâce à des voitures ou des logements performants seraient perdues. Les causes d'un tel contre-effet ne sont pas parfaitement claires. Les raisons sont peut-être à chercher du côté du principe de la consommation, qui nous fait utiliser davantage un produit ou un service qui coûte moins cher. Ou du côté de la conscience, qui tolèreraient une action néfaste pour l'environnement sous prétexte que l'on a réalisé des efforts par ailleurs. Ainsi, Steve Sorrell, expert en énergie à l'Université du Sussex, a passé au crible trois actions d'économie d'énergie : baisser son chauffage de 1°C, remplacer les courts trajets en voiture par de la marche ou du vélo et gaspiller un tiers de moins de nourriture. Selon le chercheur, si vous menez ces trois actions mais consacrez l'argent économisé à vos dépenses habituelles, l'effet de rebond sera de 34%, c'est-à-dire une annulation d'autant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisée.

Pour le chauffage des logements, en particulier, de nombreuses raisons pourraient expliquer pourquoi la limitation de l'intensité énergétique ne débouche pas sur les économies attendues. "Souvent, les logements ne fonctionnent pas comme prévu, en partie parce que leurs occupants se comportent de manière plus complexe que ce à quoi s'attendaient les designers. Ils vont par exemple ouvrir les fenêtres, laisser les portes ouvertes, générer de la chaleur corporelle ou installer des écrans plasma", livre Kathryn Janda, auteur d'un récent rappor sur la consommation d'énergie pour le Centre de recherche sur l'énergie au Royaume-Uni. Que conclure de ces études ? S'il faut bien évidemment poursuivre nos efforts pour améliorer l'efficacité énergétique de nos infrastructures et réduire nos émissions carbonées, nous devons réaliser ces efforts dans une optique plus globale de réduction de notre consommation, motivée par les retombées environnementales aussi bien que les gains économiques, pour réellement lutter contre le changement climatique. Et vous, qu'en pensez-vous ? Avez-vous conscience de cet effet rebond et que faites-vous pour le limiter ? »)

<http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/02/24/lefficacite-energetique-peut-nuire-a-la-lutte-pour-le-climat/>

LES RESEAUX INTELLIGENTS OU SMART GRIDS

- Sur Smartgrids-CRE. **Comprendre les Smart grids**

<http://www.smartgrids-cré.fr/index.php?rubrique=consommateurs&srub=comprendre>

- Sur agoravox.fr (29/04/2011). **La « Smart Grid » : Réseau intelligent de transport de l'électricité**, par Joël de Rosnay

(**Une voie hors du tout nucléaire** ? Oui, il existe des alternatives au tout nucléaire. Une voie possible vers de telles solutions s'appelle la *Smart Grid* (ou RITE, réseau intelligent de transport de l'électricité). Notre approche face aux modèles énergétiques du futur est essentiellement analytique, linéaire et séquentielle. On envisage des filières opposées les unes aux autres. Le nucléaire contre le solaire, ou l'éolien contre la biomasse. Ce qui conduit à des raisonnements et calculs unilatéraux ou monodimensionnels, du type : Etant donné que la puissance moyenne d'une centrale nucléaire est d'environ 1.000 MW et qu'une grande éolienne de 100m produit 1 MW (et seulement un jour sur quatre en raison de la présence ou non du vent), il faudrait 4.000 éoliennes de ce type pour produire la même quantité d'électricité qu'une centrale nucléaire. Or, il existe 58 centrales en France. Il faudrait donc 4.000×58 soit 232 000 éoliennes qui occuperait une part importante du territoire français. Même raisonnement statistique et analytique pour le photovoltaïque. Etant donné qu'il faut 10 m² de panneaux solaires pour produire un kilowatt heure électrique, il faudrait 10.000 hectares pour produire l'électricité d'une seule centrale et 580 000 hectares, soit près de 1% de la surface totale de la France (63 millions d'hectares) pour produire l'équivalent électrique de toutes les centrales nucléaires françaises. Face aux enjeux énergétiques de l'avenir, nous avons donc besoin d'une approche globale, d'une approche systémique prenant en compte l'interdépendance des différentes sources d'énergie renouvelable et en les combinant entre elles. C'est ce que l'on appelle un « mix énergétique » (*Energy Mix*). Ou encore une approche par « matrice multimodale » des combinaisons d'énergies renouvelables entre elles. Une approche combinatoire. En effet, les énergies renouvelables sont aléatoires et dépendent des conditions de nuit ou de jours. »)

<http://www.agoravox.fr/actualites/technologies/article/la-smart-grid-reseau-intelligent-92990>

- Sur sharknews.fr (). **Consommation électrique : que vont apporter les Smart Grids ?**

(« **A en croire les professionnels du secteur, l'avenir de l'électricité passe par les Smart Grids** (réseaux intelligents en anglais). Mais que va apporter cette "révolution" pour les usagers ? Les Smart Grids utilisent la puissance de l'informatique pour générer une communication en temps réel entre le producteur d'électricité (en France, essentiellement EDF) et le consommateur. Les avantages de cet échange continu des informations ? Le producteur peut adapter sa production aux besoins en temps réel et à le consommateur peut générer (par assistance informatique) des réglages de consommation pour diminuer sa facture électrique et optimiser l'énergie dépensée. Car l'un des principaux attraits des Smart Grids repose dans la capacité pour les usagers d'intégrer à leur consommation leur propre production d'énergies renouvelables. »)

<http://www.sharknews.fr/societe/france/2209-consommation-electrique-que-vont-apporter-les-smart-grids->

- Sur Actu-Environnement (31/05/2011). **Smart grids et énergies renouvelables : des technologies complémentaires**

(“L’installation de capteurs reliés à un réseau informatique doit permettre d’ajuster la production et la consommation d’électricité et d’intégrer plus finement des énergies renouvelables. La conférence SG Paris 2011 a fait le point sur ces enjeux”.)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/complementarite-smart-grids-enr-12657.php4>

- Sur Edu Bourse (01/06/2011). **ERDF - "IssyGrid" : le 1er réseau intelligent de quartier en France**

(« Référents dans leurs secteurs respectifs, ERDF, Alstom, Bouygues Immobilier, Bouygues Telecom, ETDE, Microsoft, Schneider Electric, Steria et Total réunissent ensemble toutes les compétences stratégiques et techniques requises par le smartgrid. Premier réseau de quartier intelligent en France, IssyGrid sera créé au sein du quartier d’affaires Seine Ouest à Issy-les-Moulineaux. IssyGrid apporte une réponse locale aux défis environnementaux mondiaux dans un contexte énergétique de plus en plus tendu et complexe. Centré dans un premier temps à l’échelle du quartier, il sera progressivement étendu au territoire de la ville. IssyGrid couvrira les besoins de près de 10 000 personnes sur un périmètre de 160 000 m², qui sera élargi à brève échéance à des bâtiments résidentiels. Des enjeux majeurs. Désormais, collectivités locales, propriétaires, gérants et locataires de bâtiments travaillent de concert, avec un enjeu central : le pilotage énergétique intelligent à l’échelle de l’eco-quartier. Cela comprendra la production d’énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, cogénération, micro-éolien...), la consommation (logements, tertiaires, commerces...), le stockage (batteries...) et l’optimisation de l’ensemble. Sans oublier l’éclairage public et la recharge de véhicules électriques. Il sera conçu de manière évolutive sur une période de cinq ans et comprendra un volet pédagogique destiné à susciter l’adhésion des utilisateurs et des acteurs concernés. » ...)

<http://www.edubourse.com/finance/actualites.php?actu=72221>

- Sur MaxiSciences (06/05/2011). **Smart Grids (réseaux électriques intelligents) : L’avenir des énergies renouvelables au quotidien**

(L’avenir des énergies renouvelables dans le mix énergétique passe par les Smart Grids (les réseaux électriques intelligents du futur) qui permettront d’adopter une approche combinatoire de notre production énergétique et de faciliter les économies d’énergie jusque dans nos maisons. A l’heure du débat post-Fukushima sur l’avenir du nucléaire, les défenseurs de l’atome ont beau jeu de mettre en avant l’incapacité des énergies renouvelables à représenter une alternative crédible et à s’intégrer dans le « baseload » (la production énergétique de base) nationale. La comparaison entre la puissance d’un réacteur nucléaire (1.000 MW) et celle d’une éolienne (1 MW), semble en effet condamner les énergies renouvelables à demeurer des sources énergétiques d’appoint... Sauf qu’à cette approche systémique et linéaire s’opposent les systèmes intelligents de demain (Smart Grids), nés de la révolution informatique, et qui permettront d’adapter en permanence et en temps réel la production énergétique nationale en fonction des besoins et des disponibilités ponctuelles des différentes sources. » ...)

http://www.maxisciences.com/smart-grids/smart-grids-reseaux-electriques-intelligents-l-avenir-des-energies-renouvelables-au-quotidien_mrm69610.html

- Sur maxisciences.com (24/05/2011). **Smart Grids : EDF lance un projet pilote en Bretagne**

(« EDF a lancé la semaine dernière un projet pilote de Smart Grids (réseaux intelligents) sur les îles bretonnes de Hoëdic et Houat, dans le cadre d’une expérimentation européenne de gestion optimisée de l’électricité afin de limiter la consommation et d’intégrer au mieux les énergies renouvelables. Il s’agit de tester des technologies d’avant-garde, essentiellement basées sur une gestion informatisée complexe, qui préfigureront l’avenir pour les consommateurs européens, a expliqué Jean-François Faugeras, directeur de programme chez EDF-Recherche et développement. Ce programme pilote, qui s’inscrit dans le cadre du projet européen Address, est proposé aux 400 habitants des deux îles. Son objectif est de tester des méthodes de régulation de la consommation électrique en fonction de la demande... et de l’offre (qui est plus variable lorsqu’il s’agit d’énergies renouvelables) » ...)

http://www.maxisciences.com/smart-grid/smart-grids-edf-lance-un-projet-pilote-en-bretagne_mrm71760.html

- Sur Clubic.com (21/05/2011). **Live Japon : de l’intelligence du réseau électrique**

(« Finis les gaspillages: les Japonais sont priés d’être plus raisonnables en matière de consommation électrique, sinon "black out", tout le monde dans le noir. Puisqu’une vingtaine de réacteurs nucléaires (sur 54) sont actuellement stoppés dans l’archipel, on n’a pas le choix, du moins dans l’immédiat. A plus longue échéance, comme l’a promis le Premier ministre qui veut revoir de fond en comble la politique énergétique du Japon, les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, etc.) sont appelées à générer une part croissante de l’électricité dans l’archipel. Reste que pour garantir un approvisionnement ininterrompu par ces moyens électrogènes instables et éviter les pertes injustifiées, il va falloir gérer et contrôler. » ...)

<http://www.clubic.com/humour-informatique-geek/live-japon/actualite-423376-live-japon-intelligence-reseau-electrique.html>

- Sur Developpementdurable.com (22/04/2011). **La gestion des données au cœur du Smart Grid**, Par Christian Mottet, Directeur technique solutions Smart Grid - Secteur Energy & Utilities, IBM France

(« Optimiser la production d’électricité, mieux gérer sa distribution, assurer une meilleure relation offre/demande, réaliser des économies, sécuriser les réseaux, diminuer les émissions de gaz à effet de serre... Voilà les nombreuses possibilités offertes par les Smart Grids (compteurs intelligents). Un expert d’IBM nous en dit davantage sur cette technologie et ses applications... « La donnée devient un élément essentiel à toute stratégie Smart Grid, et pour l’exploiter, il faut mettre en place une infrastructure informatique capable de collecter, traiter en temps réel, stocker et analyser un grand volume de données » (Christian Mottet, Directeur technique solutions Smart Grid - Secteur Energy & Utilities, IBM France)

« Rendre un réseau électrique intelligent, c’est déployer en parallèle de l’infrastructure de distribution électrique une infrastructure de calcul et de communication qui va permettre de trier, traiter, analyser et distribuer les données afférentes au réseau et de les transmettre aux décideurs, consommateurs et aux décisionnaires des réseaux afin de leur permettre d’être plus réactifs et d’aligner la production aux besoins de consommation. » ...)

<http://www.developpementdurable.com/technologie/2011/04/A5936/la-gestion-des-donnees-au-cceur-du-smart-grid.html>

- Sur Smartplanet.fr (05/05/2011). **Compteurs communicants: le déploiement de Linky sera décidé cet été**

(« Le ministre de l’Industrie et de l’Energie, Eric Besson, a annoncé en installant le comité Linky que la décision de remplacer 35 millions de compteurs sera prise cet été. Le coût de 4 milliards d’euros ne sera pas à la charge des usagers, a promis le ministre. La décision de généraliser les compteurs Linky, ces compteurs électriques communicants (*smart meters* dans le langage du *smart grid*, ou réseau intelligent), n’est plus qu’une question de mois: c’est ce qui se comprend après l’installation hier par Eric Besson, ministre chargé de l’Industrie, de l’Énergie et de l’Economie numérique, du comité Linky ... » ... « La directive du 13 juillet 2009 sur le marché intérieur de l’électricité prévoit en effet que ‘les Etats membres veillent à la mise en place de systèmes de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d’électricité’. La directive fixe l’objectif que 80% de la population puisse disposer de ces outils de comptage évolués en 2020, sous réserve que leurs avantages soient avérés. » ... « Une étape clé vers les smart grids. L’enjeu est de taille: installer 35 millions de compteurs numériques (on notera que le « compteur intelligent », smart meter, devient plus prudemment le compteur « communicant ») dans les foyers français, une opération énorme en soi, qui de plus sera une brique essentielle dans le déploiement des smart grids. Les partisans de la sobriété énergétique de négaWatt aussi bien que les commissaires européens au Climat et à l’Energie soulignent tous les fortes possibilités d’économie que permettrait un usage plus fin des réseaux électriques. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/compteurs-communicants-le-deploiement-de-linky-sera-decide-cet-ete-3235/>

- Sur GreenIT.fr (21/07/2011). **Compteur électrique Linky : on vous prend pour des pigeons**

(« Sur la base des résultats de l’expérimentation menée depuis plus d’un an par ERDF auprès de 250 000 clients, la Commission de régulation de l’énergie (CRE) propose de généraliser le compteur électrique intelligent **Linky**. La CRE justifie sa décision par la nécessité de garantir la stabilité des réseaux électriques face à l’essor des énergies renouvelables (dont la production intermittente et décentralisée rend plus difficile l’équilibrage entre la demande et l’offre d’électricité). Selon la CRE, « une généralisation du compteur Linky serait globalement neutre du point de vue financier (...) grâce aux futures économies de coûts d’exploitation [ndlr : pour le fournisseur d’énergie] associées à l’installation du compteur ». Par ailleurs, « une décision rapide de généraliser le compteur Linky serait très favorable à l’industrie française ». La commission oublie de préciser que cette petite aventure industrielle coûtera entre 120 et 240 euros par compteur. Et que ce sont les consommateurs qui régleront l’addition. Il vous en coûtera même 3,5 euros par mois pour pouvoir accéder à des informations de consommation sans intérêt car trop peu détaillées ! Contrairement à ce que nous écrivions il y a un an, ce compteur n’a d’intelligent que sa capacité de télélève. Notamment, il ne permet pas au consommateur final de faire des économies d’énergie. A l’heure du Grenelle, programme européen 20-20-20, et de la future

directive européenne imposant un accès facile aux données de consommation dans le cas de déploiement de smart meter, les politiques et les électriciens français marchent sur la tête ! Pour rappel, dans une note de décembre 2010, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) estimait déjà que "si le compteur Linky, tel qu'il est actuellement conçu, apporte des bénéfices en termes de comptage et de gestion du réseau électrique, voire de diminution du contenu CO2 du kWh électrique, ses bénéfices pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande restent encore théoriques". Au final, l'industrie électrique française ponctionne donc les français(es) avec l'appui de l'Etat pour se lancer sur le marché mondial des smart grid. Drôle de manière de faire adhérer les citoyens au développement durable... D'autant que la CRE en remet une couche et estime que « la multiplication des offres tarifaires des fournisseurs » est une avancée pour le consommateur final. Franchement, vous en voulez vous d'un compteur électrique bête comme ses pieds et d'un tarif aussi compliqué que les forfaits téléphonique ? »)

<http://www.greenit.fr/article/energie/compteur-electrique-linky-on-vous-prend-pour-des-pigeons-3862>

- Sur Enviscope, le quotidien de l'environnement, de l'innovation et de l'écoentreprise (03/06/2011). Energies renouvelables et réseaux intelligents : l'Isère et le Colorado accroissent leurs échanges

(« Une délégation économique de l'Isère a renforcé en mai les liens du département avec les centres de recherche et laboratoires du Colorado, sur la thématique des réseaux intelligents de gestion de l'énergie. » ...)

http://www.enviscope.com/index.php?option=com_content&view=article&id=11471:energies-renouvelables-et-reseaux-intelligents-lisere-et-le-colorado-accroissent-leurs-echanges&catid=49:energies&Itemid=64

- Sur infoDSI.com (04/07/2011). Etats-Unis. Smart Grid : le gouvernement fédéral dévoile son plan pour construire le réseau électrique du 21ème siècle (partie 1/2)

(« Lors d'une conférence à la Maison Blanche le 13 juin, l'administration Obama a donné le coup d'envoi d'une nouvelle campagne visant à renforcer l'effort de développement d'un réseau électrique "intelligent" (Smart Grid). La Smart Grid, une priorité d'Obama dans le domaine de l'énergie Améliorer le réseau électrique et le rendre "intelligent" permet d'augmenter l'efficacité de la production d'électricité (grâce à l'accès aux données de consommation collectées en temps réel), de rendre le réseau plus fiable et résilient, et de supporter la production d'énergie intermittente et décentralisée des énergies renouvelables. La Smart Grid est nécessaire pour accomplir les objectifs du président, notamment atteindre 80% d'énergie "propre" d'ici 2035 et la mise en circulation d'un million de véhicules électriques d'ici 2015. Ainsi, la Smart Grid est une priorité énergétique de l'administration Obama depuis son entrée en fonction. Dans le cadre du plan de relance de l'économie voté en 2009, le secteur a reçu 4,5 milliards de dollars (3 milliards d'euros) de fonds publics depuis 2009, auxquels sont venus s'ajouter 5,5 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros) d'investissements privés. "L'Amérique ne peut construire l'économie du 21ème siècle avec un réseau électrique [datant] du 20ème. En travaillant avec les états, l'industrie et le secteur privé, nous pouvons construire un réseau électrique [...] qui créera des emplois, réduira la consommation d'énergie, et augmentera notre production d'énergie renouvelables" déclare le secrétaire à l'énergie Steven Chu. »)

<http://www.infodsi.com/articles/121026/smart-grid-gouvernement-federal-devoile-son-plan-construire-reseau-electrique-21eme-siecle-partie-1-2.html>

- Sur QuelleEnergie.fr (06/08/2011). 6 projets de smartgrids soutenus par l'Etat

(« Pour obtenir des éléments de réponse aux principales questions que pose le développement de réseaux électriques intelligents, l'Etat soutient six projets de smartgrids innovants à hauteur de 28 millions d'euros en subvention et en avances remboursables. » ...)

<http://www.quelleenergie.fr/magazine/economies-energie/6-projets-smartgrids-soutenus-etat-6904/>

*** Sur Energie2007 (10/07/2011). Smart grids: 28 millions d'euros pour 6 projets pilotes**

(« Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Éric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent un premier engagement de l'Etat à hauteur de 28 millions d'euros pour des projets Réseaux Électriques Intelligents – Smartgrids en coordination avec l'ADEME. Le développement des réseaux électriques intelligents répond à des enjeux environnementaux et économiques essentiels : maîtrise de la demande en énergie, développement des énergies renouvelables, diminution du recours aux énergies fossiles et développement d'une filière industrielle et de service performante et compétitive. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), opérateur notamment en charge de l'action « Réseaux Électriques Intelligents » du programme Investissements d'Avenir, agissant pour l'Etat, engage aujourd'hui 28 M€ sur 6 projets novateurs. Ces projets font l'objet d'un investissement global de l'ensemble des partenaires de 115 M€. Le réseau électrique doit garantir, à chaque instant, l'équilibre de l'offre et de la demande. Son maintien est rendu aujourd'hui de plus en plus difficile par la décentralisation des nouvelles capacités de production (énergies renouvelables, ...) et de leur moindre prévisibilité, mais aussi par l'émergence de nouveaux services de gestion énergétique à l'attention des consommateurs. Les réseaux électriques dits intelligents seront ceux capables d'anticiper et de gérer cette complexité pour générer de la valeur, tant pour le consommateur que pour les équipementiers et prestataires de services énergétiques. »)

Ces 6 projets apporteront des éléments de réponse aux principales inconnues que soulève le développement des réseaux électriques intelligents: modèles économiques (capacités et tarifs d'effacement, rôle et gains de l'aggregateur,...), gestion d'une production intermittente connectée directement aux réseaux de distribution, estimation des capacités techniques et économiques de l'utilisation du stockage électrique, rôle du consommateur qui devient acteur de ces systèmes. **Vers quels réseaux électriques intelligents ?**)

http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3446/smart_grid_ademe_smart_meter_reseau_electrique_energie_100711.html

- Sur Le Post (06/08/2011). Les Smarts Grids, réseaux de l'avenir ?

(« Augmentation et diversification des usages, intégration des énergies renouvelables, impératif de sécurité d'alimentation... Les réseaux électriques sont appelés à faire face à des enjeux de plus en plus complexes à gérer. Evoquée depuis des années, la solution des réseaux intelligents –les smart grids- commence à être mise en œuvre dans les principaux pays industriels.

Qu'est-ce que les « smart grids » ? Le terme de « Smart Grid » (ou « réseau de distribution d'électricité intelligent ») renvoie à l'intégration des technologies de l'information et de la communication au sein même du réseau (et de ses composants), afin de permettre un meilleur pilotage de celui-ci. Concrètement, des capteurs sont installés sur l'ensemble des points stratégiques du réseau domestique, reliés au réseau informatique, et ils transmettent leurs données à de puissants logiciels capables d'analyser de multiples variables. Cette multitude de données individuelles est ensuite synthétisée au niveau national, ou supranational (avec le Super Smart Grid par exemple). Le réseau est ainsi dit « intelligent » de par sa capacité à communiquer et à traiter ces multiples données (de consommation, de climat, de prospective ...). L'objectif est alors de permettre un ajustement optimum entre production et consommation. »)

http://www.lepost.fr/article/2011/08/06/2563996_les-smarts-grids-reseaux-de-l-avenir.html

STOCKAGE D'ENERGIE

- Sur TF1 News (01/06/2011). AEROWATT soutenu par les pouvoirs publics dans le programme EnerStock

((AOF) - Les pouvoirs publics viennent d'accorder une aide de près de 1 million d'euros pour soutenir le programme EnerStock, piloté par Aérowatt. Ce projet de recherche et développement, labellisé par les pôles de compétitivité Capenergies, S2E2 et Tenerdis, vise à développer des technologies de stockage associées à la production d'énergie renouvelable (EnR). Les financements obtenus dans le cadre du programme EnerStock vont permettre de préparer la construction d'un démonstrateur sur le site Aérowatt de La Perrière (La Réunion) qui accueille une centrale éolienne de 10 MW et une centrale photovoltaïque de 3,3 MWe. Ce démonstrateur, regroupant stockage hydraulique et batteries, permettrait de stocker une énergie de 6 à 8 MWh. La mise en service est prévue en 2014. Le stockage d'énergie fait partie des enjeux majeurs des énergies renouvelables, notamment en zone insulaire, indique Aérowatt. En effet ajoute le groupe, en raison du caractère intermittent de la production d'énergie d'origine éolienne ou photovoltaïque, le taux de pénétration de ces technologies a été limité (30% en France et sur les réseaux isolés d'Outre-mer) pour prévenir les risques d'instabilité du réseau électrique. Selon Aérowatt, ces contraintes sont un frein évident au développement des EnR, et un obstacle de plus sur le chemin déjà tortueux qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics en terme de mix énergétique. Le stockage est selon le groupe incontournable pour insérer davantage de production intermittente au-delà de la limite des 30%, bientôt atteinte dans plusieurs départements d'Outre-mer. »)

- Sur l'Express.fr (19/05/2011). Stockage d'électricité: un chantier prioritaire

(« Intégration des énergies renouvelables, voiture électrique, ... Le réseau électrique va être soumis à de nouvelles tensions. Une solution se dessine: développer le stockage de l'électricité pour que la demande et l'offre coïncident en permanence. »)

L'annonce récente d'un appel d'offres pour le développement d'un parc éolien offshore signe la volonté de redynamiser l'industrie des énergies renouvelables dans notre pays, mais une relance efficace suppose de progresser dans le domaine du stockage de l'électricité. L'Allemagne et les Etats-Unis se sont déjà attaqués à ce défi et il est essentiel de favoriser une industrie française du stockage capable de participer à cette compétition innovante aux perspectives considérables. Les énergies renouvelables sont principalement des énergies intermittentes, comme l'éolien ou le photovoltaïque, ce qui les rend fragiles et incomplètes. Pour assurer la régularité et répondre aux périodes de pointe, il faut les épauler par des énergies très réactives, comme le gaz, qui ont l'inconvénient d'être émettrices en CO2. Nos voisins outre-Rhin l'ont compris, en publiant dès la fin de l'année dernière leur vision de leur système énergétique à l'horizon 2020-2025 : le stockage de l'électricité y figure en bonne place, pour assurer le succès d'une politique résolument tournée sur l'intégration pérenne des EnR dans le mix allemand. De même, les Etats-Unis ont posé des jalons importants avec le rapport Sandia, pour recenser les valorisations potentielles des technologies de stockage. Certes, la France n'est pas immobile : l'Agence nationale de la recherche (ANR) soutient le développement des technologies à travers le programme Stock-E et l'ADEME a fait paraître très récemment un appel à manifestation d'intérêts pour des démonstrateurs de recherche de stockage de l'énergie. » ...)

<http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/stockage-d-electricite-un-chantier-prioritaire-a-33-6112.html#xtor=RSS-115>

- Sur Ademe.fr (09/05/2011). Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour accélérer le développement du stockage de l'énergie.

Gérer l'intermittence des énergies renouvelables, limiter le recours à la production de pointe... Le stockage de l'énergie suscite de nombreuses attentes. L'ADEME lance un appel à manifestation d'intérêt sur ces technologies à fort enjeu.

(« Le stockage de l'électricité et de la chaleur constitue l'un des enjeux majeurs pour les mix énergétiques du futur. Aujourd'hui, la course aux technologies est lancée et le marché est en fort développement. Près de 120 GW sont installés à travers le monde, dont 4,2 en France. Mais de nombreux verrous technologiques et économiques restent à lever. Dans le cadre des investissements d'avenir, l'ADEME a publié le 27 avril un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les composants ou systèmes de stockage d'énergie (électricité et chaleur) afin d'accélérer le développement des technologies de stockage. L'objectif transversal est de diminuer les coûts de ces systèmes et de limiter l'impact environnemental, notamment au niveau du procédé de fabrication, du rendement de cycle et du recyclage. L'idée est de développer des systèmes variés, de quelques kilowatts à plusieurs dizaines voire centaines de mégawatts, pour des applications multiples. Stockage de l'électricité : optimiser la production renouvelable. L'un des enjeux du stockage de l'électricité est d'optimiser la production d'électricité renouvelable, en la lissant, afin de dépasser la problématique de l'intermittence de la production. Ainsi, le stockage de l'électricité permet de restituer l'énergie à la demande, ce qui permettrait notamment de limiter le recours aux moyens de production de pointe actuels. Cet AMI s'intéresse notamment aux installations de stockage de masse, et particulièrement à trois technologies : les cavités souterraines (CAES), les systèmes thermodynamiques et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). » ... Stocker la chaleur : limiter le déphasage production/consommation Pour le stockage de chaleur, deux applications sont ciblées par l'AMI : le stockage de court terme et le stockage intersaisonnier. Il s'agit de lutter contre le déphasage entre les apports de chaleur et les besoins (jour/nuit, été/hiver). » ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/stockage-energie-electricite-chaleur-step-caes-energies-renouvelables-12523.php4>

- Sur industrie.com (07/07/2011). Collaboration CEA-SOITEC pour le stockage d'électricité photovoltaïque.

(« Le spécialiste du solaire à concentration s'associe avec le CEA pour installer un démonstrateur de centrale photovoltaïque couplé à un système de stockage d'électricité. L'objectif : produire un courant plus stable, et donc plus fiable.

Lisser la production électrique pour soulager le réseau. Cette idée tille les producteurs d'énergies renouvelables depuis des années. Le CEA et l'entreprise française Soitec, en partenariat avec la société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), se lancent dans l'aventure. Objectif du partenariat : l'installation en Tunisie d'un démonstrateur associant la technologie photovoltaïque à Concentration (CPV) Concentrix de Soitec à différents systèmes de stockage d'électricité développés par le CEA. Selon Didier Marsacq, directeur de l'institut Liten au CEA, ce pilote d'environ 1 MW devrait démarrer entre fin 2012 et début 2013. Deux technologies au banc d'essai. Pour le stockage de l'électricité, le CEA éprouvera deux familles de technologies : les batteries Lithium-ion et les volants d'inertie. Les batteries Li-ion, grandes favorites des constructeurs automobiles pour les véhicules électriques, favoriseraient des cycles de stockage-décharge de plusieurs heures. Les volants d'inertie semblent à priori plus adaptés à des cycles de quelques minutes. « Les deux technologies répondent à des impératifs différents », explique Didier Marsacq. « Les batteries permettraient d'étaler la production plus tard le soir, quand la luminosité n'est plus suffisante, tandis que les volants permettraient de lisser la production, par exemple lorsqu'un nuage passe au dessus de la centrale. C'est pourquoi il est intéressant d'évaluer leurs performances en conditions réelles ». Un enjeu considérable. Le photovoltaïque produit un courant électrique fluctuant, peu fiable pour les réseaux. Pouvoir stocker l'électricité avant de l'injecter dans le réseau est donc un enjeu considérable. « C'est une manière de lisser la production », décrypte Didier Marsacq. « Le stockage permettrait aussi de délivrer l'électricité aux heures de pointe, lorsque l'électricité est la plus rentable ». Également au banc d'essai, la technologie CPV, dont Soitec est le leader mondial. Le solaire à concentration s'appuie sur des cellules performantes, dotées d'un rendement deux fois plus important que les cellules cristallines classiques (40 %). Un système de concentration des rayons solaires permet de tirer le meilleur parti de ces cellules à haut rendement. En contrepartie, l'efficacité du CPV est particulièrement dépendante de l'ensoleillement. Une méthode de stockage à court terme pourrait donc s'avérer particulièrement intéressante pour Soitec. »)

<http://www.industrie.com/it/energie/collaboration-cea-soitec-pour-le-stockage-d-electricite-photovoltaïque.11729>

- Sur notre-planete.info (22/07/2011). Percée technologique majeure dans le stockage des énergies renouvelables

(« Les énergies renouvelables sont les énergies récupérables de flux naturels circulant à un endroit donné (vent, soleil, courants, biomasse). Il était du plus haut intérêt dans la problématique de la disparition inéluctable des énergies fossiles et du réchauffement climatique de savoir les convertir en énergie de stock, réutilisable à volonté. C'est ce que vient de réaliser l'équipe Sterner du Fraunhofer Institut avec une première installation pilote de génération de méthane renouvelable. Cette installation pilote est de la taille d'une caravane et fonctionne à Stuttgart pour alimenter plusieurs véhicules à partir de gaz carbonique, d'eau et d'électricité d'origine renouvelable. » ...)

http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2908_stockage_energies_renouvelables.php

- Sur ecoco2.com (18/09/2010). Stocker l'électricité solaire et éolienne, le test concluant d'EDF en Réunion

(Systèmes Électriques Insulaires (SEI) est l'entité d'EDF en charge de la gestion des réseaux électriques des îles françaises (Corse et DOM). Face à la problématique permanente d'équilibre entre production et consommation d'électricité, SEI a lancé un test de stockage à grande échelle de l'électricité provenant des installations de productions solaire photovoltaïque et éolienne. C'est un enjeu majeur pour permettre d'atteindre l'objectif de 50% d'énergie renouvelable sur son parc (cf. notre récent article sur la Stratégie Nationale de Développement Durable). En effet, le caractère intermittent par nature de ces deux énergies (la nuit ou manque de soleil ... et la météo à ses caprices), limite actuellement leur développement afin de garantir l'équilibre du réseau électrique et éviter le risque de black-out.

SEI a mis en service en décembre dernier une énorme batterie d'une capacité de 1 MW, dans l'est de l'île de la Réunion. Installée en plein champ de canne à sucre à Bras des Chevrettes, la batterie est haute de 5m pour 15m de long. C'est une technologie japonaise développée par NGK basée sur du sodium et du soufre. Elle permet de stocker le surplus d'énergie produite sur l'île et de restituer cette énergie en période de faible production. Après six mois de tests, EDF SEI a jugé l'expérimentation suffisamment concluante pour présenter publiquement cette innovation en juillet dernier. Thierry Pons, directeur de SEI, a déclaré :

La question de l'énergie ne se pose pas dans les mêmes termes sur les îles et sur les continents. Nous devons gérer des réseaux insulaires qui ne sont pas interconnectés à d'autres, qui doivent répondre à une forte croissance de la consommation et où le prix de revient de l'électricité est élevé. Le stockage des énergies renouvelables intermittentes est un défi pour les années à venir. » ...)

<http://www.ecoco2.com/blog/?p=1288>

L'EFFICACITE ENERGETIQUE

- Sur wikipedia. **Efficacité énergétique (économie)** : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Efficacité_énergétique_\(économie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Efficacité_énergétique_(économie))

- Le magazine de l'efficacité énergétique : <http://www.efficacite-electrique.fr/>

* Sur Le magazine de l'efficacité énergétique (28/05/2011). **L'efficacité électrique ou la recherche de l'optimum électrique**

(Confrontés à un accroissement des prix des hydrocarbures, les Etats industrialisés s'intéressent de plus en plus aux potentiels d'économies d'énergie : le gaspillage d'électricité, autrefois indolore, est désormais une préoccupation de premier plan....)

L'étude annuelle commandée par le ministère français de l'Ecologie, du développement durable, des Transports et du Logement sur la production et la distribution d'électricité estime à 5,8 % la quantité d'électricité produite et non consommée. En ajoutant à ce pourcentage l'électricité « mal » consommée, les économies potentielles sont de l'ordre de 20%. Aux Etats-Unis, le Lawrence Livermore Laboratory estimait en 2009 que 58% des énergies primaires consommées ont été gaspillés en chaleur. Selon son étude, les deux secteurs responsables des principales pertes sont la production et la distribution d'électricité, ainsi que le transport. »)

<http://www.efficacite-electrique.fr/2011/05/l'efficacite-electrique-ou-la-recherche-de-l'optimum-electrique-3/>

- Sur Europa.eu. **Plan d'action pour l'efficacité énergétique (2007-2012)**

(« La Commission a adopté un plan d'action dont le but est de parvenir à la réduction de la consommation d'énergie de 20 % d'ici à 2020. Le plan d'action comprend des mesures visant à améliorer la performance énergétique des produits, bâtiments et services, à améliorer le rendement de la production et de la distribution d'énergie, à réduire l'impact des transports sur la consommation énergétique, à faciliter le financement et la réalisation d'investissements dans le domaine, à susciter et renforcer un comportement rationnel vis-à-vis de la consommation d'énergie, ainsi qu'à renforcer l'action internationale en matière d'efficacité énergétique. »)

http://europa.eu/legislation_summaries/energy/energy_efficiency/127064_fr.htm

- Sur ADEME.

* **Politiques de l'énergie**

(La mise en oeuvre de la politique nationale d'utilisation rationnelle de l'énergie est l'une des missions fondatrices de l'ADEME. Cette politique vient d'être vigoureusement relancée par les autorités publiques, notamment pour permettre à la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique. »)

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13177>

* **Index. Amélioration de l'efficacité énergétique**

<http://www.site-index.fr/ademe/amelioration-de-l-efficacite-energetique.html>

- Sur World Energy Council (2007). **Les politiques d'efficacité énergétique : une vision mondiale. Résumé Conseil Mondial de l'Energie 2007.**

Promouvoir la fourniture et l'utilisation durables de l'énergie pour le plus grand bien de tous (dossier pdf)

<http://www.worldenergy.org/documents/efficacite.pdf>

- Sur RTF Flash (12/09/2008). **Edito : L'efficacité énergétique : un enjeu économique et écologique majeur pour la France et l'Europe**

(« L'Europe a la meilleure intensité énergétique du monde et continue de progresser de 0,8 % par an depuis 1990. Ainsi, par unité de produit intérieur brut, l'Europe consomme 30 % d'énergie en moins que les Etats-Unis et 40 % que la Chine. Son intensité énergétique est également plus faible que celle des pays émergents et des pays en voie de développement de manière générale. Il lui reste cependant encore beaucoup de progrès à faire en terme de performance énergétique pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, notamment les 8 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le protocole de Kyoto ou, plus récemment, l'amélioration de 20 % de sa performance énergétique d'ici 2020 adoptée par le conseil en mars 2007. Ce dernier objectif ne pourra être atteint au rythme actuel, même si les progrès réalisés ces dernières années ont permis de réaliser dans l'Europe entière des économies d'énergie importantes. »)

<http://www.rtfflash.fr/l'efficacite-energetique-enjeu-economique-et-ecologique-majeur-pour-france-et-l-europe/article>

- Sur Odyssee (09/2009). **Profil sur l'efficacité énergétique en France** (dossier pdf)

http://www.odyssee-indicators.org/publications/country_profiles_PDF/fra_nl.pdf

- Sur Greenpeace. **Efficacité énergétique**

(« Rendre obligatoire la réalisation de 20 % d'économies d'énergie d'ici à 2020 en Europe, la première des solutions. »)

<http://www.greenpeace.org/france/efficacite-energetique/>

- Sur Rockwool France. **Efficacité énergétique : coup d'accélérateur pour la France**

(« Le dispositif français : un véritable arsenal est mis en place. Comme ses voisins et partenaires européens, la France sera confrontée dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques : dans le contexte de la raréfaction des ressources énergétiques et du changement climatique, il lui faudra maîtriser sa consommation énergétique globale, sécuriser ses approvisionnements et diviser par 4 d'ici à 2050 ses émissions de gaz à effet de serre. **De la RT sur le neuf à la RT sur les bâtiments existants. Un impact énorme en terme de performance énergétique.**

Dans le neuf, la voie est tracée : la réglementation thermique, entrée en vigueur depuis le 1er Septembre 2006, améliore de 15% la performance des constructions neuves par rapport aux exigences de la réglementation de 2000. Les prochaines étapes réglementaires sont déjà programmées pour 2010 et 2015. Dans l'existant, l'enjeu est de taille : 30 millions de bâtiments sont à rénover et donc l'impact en terme de performance énergétique est énorme. C'est pourquoi la France a mis en place, fin 2007, une réglementation accompagnée de plusieurs mesures :

- L'introduction réglementaire de niveaux minimum de performances pour les produits et solutions mis en oeuvre lors de rénovations, même partielles, va progressivement faire sortir du marché les produits les moins performants,
- Le renforcement des crédits d'impôt, incitant les particuliers à faire davantage de travaux d'amélioration énergétique, favorise le développement des énergies nouvelles et accroître le besoin d'isolation des bâtiments.
- La mise en place des Diagnostics de Performance Energétique (DPE), rendus obligatoires lors des transactions immobilières - à la vente depuis le 1er novembre 2006, à la location dès le 1er Juillet 2007 - permet la comparaison des consommations et des émissions de CO₂ entre bâtiments.

La création d'un marché spécifique des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui s'impose à tous les fournisseurs d'Energie. »....)

<http://www.rockwool.fr/efficacite+energetique/l'efficacite+energetique+dans+les+batiments+-+isolation+et+economies+d'energie/coup+d'accelerateur>

- Sur Environnement France (09/03/2009). **Pourquoi favoriser l'efficacité énergétique?**

<http://www.environnement-france.fr/0309-pourquoi-favoriser-efficacite-energetique>

- Sur Marianne2 (03/06/2011). **«La société de l'abondance énergétique menace l'équilibre social»**

(« Une transformation radicale de nos modes de production énergétique doit être engagée, mais sans menacer la planète ni les citoyens les plus vulnérables. François Brottes, Laurence Tubiana et Pierre Radanne expliquent pourquoi la puissance publique devra inciter à l'autoconsommation des productions d'énergie renouvelable. » ... « Le champ d'action est vaste, les investissements sont importants mais négligeables comparés au coût environnemental, économique, sanitaire et social du statu quo. L'investissement massif dans la rénovation thermique du bâti existant, les meilleurs usages de l'électricité, la formation professionnelle, l'éducation et l'ingénierie publique sont indispensables. Modifier nos usages et nos modes de consommation et de déplacement ne l'est pas moins. Le dernier écueil consisterait à vouloir conduire la transition vers une économie plus sobre en énergie et en carbone à marche forcée, sans prendre en compte les difficultés de nombre de nos concitoyens, aggravées par la crise. »)

http://www.marianne2.fr/La-societe-de-l-abondance-energetique-menace-l-equilibre-social_a206868.html

- Sur l'Alsace.fr (12/06/2011). « L'efficacité, chantier majeur » (Corinne Lepage)

(.... Que pensez-vous de la décision allemande de sortie du nucléaire ?Rappelons qu'Angela Merkel n'a jamais remis en cause la sortie du nucléaire par l'Allemagne, contrairement à l'idée répandue. Elle voulait prolonger de dix ans la vie des centrales, par rapport à ce qui était initialement prévu, puis est revenue au choix initial de 2022. Ces dix ans doivent permettre de trouver l'équivalent des 22 % d'électricité produite outre-Rhin par le nucléaire, grâce à davantage d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Ce programme sera financé par l'impôt sur le nucléaire payé par les électriciens, qui est maintenu. Il n'est donc pas écrit que l'Allemagne utilise plus de charbon, et augmente ainsi ses émissions de gaz à effet de serre. Quelles seront les conséquences pour la France ? On entend dire que les Allemands sont hypocrites parce qu'ils devront importer davantage d'électricité nucléaire. Or aujourd'hui, la France achète deux fois plus d'électricité à l'Allemagne qu'elle ne lui en vend, à cause du problème insoluble des périodes de pointe : quand il fait très froid, ou trop chaud, notre parc nucléaire ne parvient pas à répondre à la demande. La France aura donc un souci d'approvisionnement, et devra aller se fournir ailleurs. Les industriels s'inquiètent des prix de l'électricité, qui pourraient augmenter de 40 %... L'entreprise américaine General Electric affirme au contraire que d'ici cinq ans, leur production solaire sera moins chère que le kilowatt/heure nucléaire. Les investissements sont très importants, comme ceux de Siemens dans l'éolien. Cela contribuera à la baisse les prix. Le choix n'est pas entre des renouvelables chères et du nucléaire bon marché, car de toute façon, l'énergie coûtera plus cher : en France, EDF veut augmenter ses prix de 30 % d'ici 2015, ce qui nous rapproche des ordres de grandeur évoqués en Allemagne. Le futur réacteur EPR de Flamanville coûtera 5 à 6 milliards d'euros, soit un prix du KW/H de 55 à 60 centimes, contre 30 centimes pour les centrales actuelles. Et ces prix n'incluent pas les coûts réels du nucléaire. C'est-à-dire ? Le démantèlement des centrales coûterait entre 150 et 200 milliards d'euros, si l'on applique à la France les estimations de la Suède ou de la Grande Bretagne. Par ailleurs, EDF a provisionné 15 milliards pour le futur centre de stockage des déchets, mais son coût pourrait être de plus de 30 milliards, ce qui signifie que la différence sera à la charge des contribuables. Enfin, après Fukushima, il va falloir investir massivement dans la sûreté des centrales, ce qui va renchérir obligatoirement les prix. » ...)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/l-efficacite-chantier-majeur>

13-1-1- DES SCENARIOS CREDIBLES POUR SORTIR DE LA CRISE ENERGETIQUE

« Inutile d'allumer des bougies ou d'accrocher une éolienne à son balcon. Une toute première solution, la plus durable de toute, est de produire des négawatts, c'est-à-dire d'en consommer le moins possible. Inventés par Amory Lovins et promus en France par [l'association du même nom](http://l-association-du-meme-nom), les négawatts correspondent aux énergies non dépensées : « *L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on ne produit pas.* » Avant tout, il est indispensable de limiter les déperditions thermiques, d'isoler les bâtiments et de réduire les gaspillages en utilisant des appareils plus économies (chauffe-eau, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, ampoules basse-consommation...) ou en remplaçant les moyens de chauffage électrique par d'autres plus écologiques. Produire de l'électricité localement permet aussi de réduire les grandes quantités de pertes liées à son transport. Enfin, pour limiter l'usage des futures voitures électriques, il faut profondément réorganiser le territoire : créer des centralités locales, mixer les fonctions urbaines et réduire l'étalement des villes ».... « Le recours aux énergies renouvelables intervient ensuite dans cette transition vers un territoire et un mode de vie durable » (Ivan Fouquet, co-fondateur de l'agence [Bam](http://bam.fr))

- NEGAWATT : <http://www.negawatt.org/>

L'association négaWatt, créée en 2002, rassemble 350 professionnels de l'énergie partageant ces analyses. Elle est à l'origine de la démarche négaWatt, qui se décline en 3 temps :

- la sobriété énergétique, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus
- l'efficacité énergétique, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné

* les énergies renouvelables, qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et une gestion décentralisée.

L'association a développé sur cette base le scénario négaWatt, solide alternative aux scénarios de croissance continue de la consommation. Elle a également apporté son expertise lors de nombreux travaux touchant l'avenir énergétique.

L'**Institut négaWatt**, créé en 2009, a de son côté développé un [programme de formations](http://www.negawatt.org/telechargement/Scenari%20nW%2006%20Synthese%20v1.0.2.pdf) dans l'esprit de l'approche négaWatt, à destination des professionnels concernés par l'énergie. L'Institut est également un organisme d'études et de recherches sur les problématiques "négaWatts".

L'association et l'Institut ont pour objectif l'amélioration et la mise en œuvre du scénario négaWatt.

* **Scénario négawatt 2011 (en préparation pour l'automne)**

* **Scénario négawatt 2006. Pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable.**

Document de synthèse, 16 décembre 2005 (dossier pdf) <http://www.negawatt.org/telechargement/Scenari%20nW%2006%20Synthese%20v1.0.2.pdf>

* Appel négawatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable (1p.) <http://www.negawatt.org/telechargement/Appel.pdf>

* Manifeste négawatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable (8 p.) :

<http://www.negawatt.org/telechargement/Appel.pdf>

* Mesure négaWatt. Collectivités et acteurs de l'énergie : pour une redistribution des rôles

<http://www.negawatt.org/telechargement/Fiche%20Acteurs%201.1.pdf>

* Fiche de cadrage, mesure négaWatt. Transports et négawatt, le chemin pour une mobilité maîtrisée

<http://www.negawatt.org/telechargement/Mesure%20nW%20Transp%20v1.0.pdf>

- Sur Montpellier Journal : « Ni nucléaire ni gaz de schiste mais une transition énergétique »

(Thierry Salomon était jeudi à Montpellier pour présenter le scénario de l'association Négawatt visant à réduire la consommation énergétique française selon trois axes : sobriété, efficacité, énergies renouvelables. Et sans changement radical de notre mode de vie.)

<http://www.montpellier-journal.fr/2011/03/ni-nucleaire-ni-gaz-de-schiste-mais-une-transition-energetique.html>

- Sur Alsace.fr (21/06/2011). Énergie. « Il y a urgence à agir », selon Olivier Sidler, de l'Institut négaWatt

(« Comment faire face à la crise énergétique et écologique ? Par la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, répond Olivier Sidler, formateur de l'Institut négaWatt. Le prix du pétrole n'en finit pas de grimper et l'on en produira de moins en moins. Les gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique. Le nucléaire laisse des déchets pour des millénaires... Que faire ? « Il faut agir, et vite. On n'a que 50 ans pour tout changer », affirme Olivier Sidler. Cet ingénieur diplômé de l'école polytechnique de Lausanne, mulhousien d'origine et installé dans la Drôme, n'y va pas par quatre chemins. Mais par trois : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Trois axes qui sont à la base d'une démarche où l'on ne parle plus de mégawatt mais de négaWatt, de watts qu'on ne consomme pas. Comment ? En préférant la sobriété énergétique à l'ébriété »)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/05/17/il-y-a-urgence-a-agir-selon-olivier-sidler-de-l-institut-negawatt>

- sur les Echos : **Nucléaire : le scénario Négawatt est-il plausible?**

(« Alors que la catastrophe japonaise entraîne un renouveau du débat sur le Nucléaire, on parle beaucoup du scénario Négawatt. Ceux qui veulent en sortir essaient de montrer que cela est possible, alors que les partisans du nucléaire continuent d'affirmer que cette sortie n'est pas réaliste. Le regroupement de professionnels à l'origine du scénario Négawatt veut montrer, de manière concrète, que l'on peut en sortir. Mais leur scénario est-il crédible? »)

<http://lecercle.lesechos.fr/node/34280>

- GLOBAL CHANCE. Global Chance est une association de scientifiques et d'experts partageant la conviction qu'un développement mondial plus équilibré peut et doit résulter de la prise de conscience croissante des menaces qui pèsent sur l'environnement global.

Face à ces menaces, Global Chance met les compétences de ses membres au service d'une expertise publique multiple et contradictoire, afin d'identifier et de promouvoir des réponses collectives nouvelles et positives dans les domaines scientifique et technique, économique et financier, politique et réglementaire, social et culturel, et ce dans un esprit de solidarité Nord Sud, d'humanisme et de démocratie. Global Chance entend en effet plus que jamais œuvrer en faveur d'une appropriation démocratique des enjeux collectifs liés à l'énergie, à l'environnement et au développement.

<http://www.global-chance.org/index.php>

* **les mémentos de global chance**

Petit mémento énergétique de l'Union européenne - HS n°4, avril 2009

HS n°4

Petit mémento des énergies renouvelables - HS n°3, septembre 2007

Éléments pour un débat sur les énergies renouvelables en France

HS n°3

Petit mémento des déchets nucléaires - HS n°2, septembre 2005

Éléments pour un débat sur les déchets nucléaires en France

HS n°2

Petit mémento énergétique - HS n°1, janvier 2003

Éléments pour un débat sur l'énergie en France

HS n°1

* Les Cahiers de Global Chance, n°28, décembre 2010. **La science face aux citoyens**

<http://www.global-chance.org/spip.php?article48>

* Pour une remise à plat concertée et démocratique de nos modes de vie

<http://www.global-chance.org/spip.php?article223>

* sur Médiapart (22/12/2008) : Benjamin Dessus, président de Global Chance. **Tout électrique, tout nucléaire, tout effet de serre ?**

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/231208/tout-electrique-tout-nucleaire-tout-effet-de-se>

- Site UNESCO. **Global change** (en anglais, page bientôt disponible en français) :

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/earth-sciences/igcp/igcp-projects/global-change/>

* Sur Wikipédia (en anglais) : **Global Change**

http://en.wikipedia.org/wiki/Global_change

- Changement global. Site du PNUE. Programme des Nations Unies pour l'Environnement

http://www.grid.unep.ch/activities/global_change/index.fr.php

- sur le site des Echos :

* (30/03/2011) : François Gagnon. **Comment favoriser le passage aux énergies propres et renouvelables.**

(« Ces cent dernières années, notre société moderne s'est construite autour de sources d'énergies fossiles abondantes et économiques. Les prochains cent ans seront marqués par la transition forcée vers une utilisation de plus en plus exclusive des énergies renouvelables, préférablement propres. Démonstration d'un modèle économique favorisant le passage aux énergies propres et renouvelables. »)

<http://lecercle.lesechos.fr/note/34280>

* (27/12/2010). François Gagnon. **Le nouveau modèle économique des énergies renouvelables.**

(« De l'exploitation des énergies fossiles à la production d'énergies renouvelables, le profil économique de la production d'énergie va être totalement modifié. Hypothèses sur la transition entre une production très centralisée vers une autonomie énergétique très décentralisée. »)

<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/energies-environnement/221132532/le-nouveau-modele-economique-des-energies-renouvel>

- Sur enerzine.com (03/05/2011). **"La quatrième révolution"** de Carl-A Fechner.

(Arte diffusera ce mardi 3 mai à 20h40, "La quatrième révolution", un documentaire de Carl-A Fechner qui traite selon sa vision d'une nécessaire transition énergétique vers des sources renouvelables à travers des initiatives concrètes.

(« Dépassant les mises en garde pessimistes sur le changement climatique, ce documentaire montre que des solutions sont possibles pour passer aux énergies renouvelables dans les trente ans à venir. Dans son documentaire, Carl-A Fechner rencontre des personnes qui mènent des actions concrètes pour rendre possible l'abandon des énergies fossiles, du nucléaire et militent pour le passage aux énergies renouvelables dans diverses régions de la planète. Des Etats-Unis à l'Inde, en passant par le Danemark, le Mali et l'Allemagne, le réalisateur nous fait découvrir des exemples concrets qui prouvent qu'un monde alimenté avec un mix énergétique renouvelable est bien loin d'être utopique.

A côté des énergies renouvelables, les économies d'énergies, pilier indispensable pour un monde plus durable, sont aussi abordées, notamment à travers l'exemple du siège social du groupe juwi en Allemagne. Ce dernier, considéré comme l'un des bâtiments les plus efficaces en énergie au monde (prix protection du climat en 2008), a un coût énergétique d'environ **2 € par m2** par an, le même coût moyen que pour un ménage allemand mais par... mois ! Le siège du groupe juwi conjugue un ensemble de technologies d'économies d'énergie et il est alimenté par une plateforme éco-énergétique (éolien, solaire et biomasse). Voitures électriques, panneaux solaires, éoliennes, turbines à biogaz, ces techniques ont déjà des applications pratiques et efficaces. Et les problèmes de stockage ou d'échange d'énergies seront de mieux en mieux résolus, assurent des experts comme Hermann Scheer, député allemand, Prix Nobel alternatif 1999 et auteur entre autres de *"L'autonomie énergétique"* (Actes Sud, 2007). Soucieux de donner la parole à tous, le réalisateur de ce film – **qui a fait le plus d'entrées en salles en Allemagne en 2010 dans la catégorie documentaires** – a également recueilli l'avis de Fatih Birol, économiste en chef à l'Agence internationale de l'énergie, dont le siège est à Paris. Pour lui, les partisans des énergies renouvelables sont des naïfs. Par leurs propos, la plupart montrent pourtant qu'ils ont parfaitement conscience des enjeux autres qu'écologiques de leurs projets et savent que l'opposition des grands groupes énergétiques internationaux sera féroce. **Plus que jamais, il est clair que la "quatrième révolution" sera politique et se fera que si nous le voulons vraiment.** »)

<http://www.enerzine.com/14/11929-a-voir--la-quatrieme-revolution-de-carl-a-frechner+.html>

13-3 – LES ENERGIES RENOUVELABLES : ENERGIE HYDRAULIQUE, GEOTHERMIE, SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE, SOLAIRE THERMIQUE, EOLIEN, VALORISATION DES DECHETS, BIOMASSE, ENERGIES MARITIMES (énergie hydrolienne)

13-3.1 – DEFINITIONS

- Sur Actualités-news-environnement :

* **Énergie renouvelable est une définition du dictionnaire environnement et développement durable**

(“L'énergie renouvelable désigne les énergies les plus anciennement utilisées par l'humanité. Les énergies renouvelables sont essentiellement tirées des éléments (terre, eau, air et feu) et du soleil. On désigne aujourd'hui par énergies renouvelables un ensemble de filières diversifiées dont la mise en oeuvre n'entraîne en aucune façon l'extinction de la ressource initiale : - Vent : éolienne, houlomotrice.- Soleil : thermique, photovoltaïque, thermodynamique.- Chaleur terrestre : géothermie.- Eau : hydroélectrique, marémotrice.- Biodégradation : biomasse.- Biocarburant.Les énergies renouvelables sont ainsi multiples et fondamentalement diverses par leurs mécanismes physiques, chimiques ou biologiques.Capacités installée de 1997 à 2002 - Objectifs français 2010 :- Biomasse : NS - 1.000 MW.- Eolien : 140 MW - 14.000 MW.- Géothermie : 0 MW - 150 MW.- Petite hydraulique : <50 MW - 1.000 MW.- Solaire photovoltaïque : 10,8 MW - 300 MW.- Solaire thermique : 50.000 m2 / an - 1.000.000 m2 / an.- Bois énergie : 9,8 Mtep - 52,7 Mtep.- Biocarburants : 1% des carburants - 5,75% des carburants.Quelques références réglementaires :- Décret du 30/06/00 : Véhicules électriques.- Circulaire du 10/09/03 : Promotion de l'énergie éolienne terrestre.- Circulaire du 03/05/02 : Procédures applicables aux producteurs d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.- Arrêtés du 08/06/01 : Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant le vent.- Décret du 02/07/98 : Véhicules électriques. »)

Les autres définitions rattachées à Énergie renouvelable : [Énergie](#), [Électricité verte](#), [Énergie verte](#), [Ressource renouvelable](#), [Énergie non renouvelable](#), [Énergie durable](#), [Énergie géothermique](#), [Énergie hydraulique](#), [Énergie solaire](#), [Énergie éolienne](#), [Énergie de la biomasse](#), [Bois énergie](#), [Agrocarburants](#), [Biocarburant](#), [Agrocarburants](#), [Énergie renouvelable en sites isolés](#), [Énergie renouvelable connectée au réseau](#), [Label Vert - Label de type II](#), [Label Eugène - Label de type II](#), [Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables \(Geeref\)](#), [Syndicat des énergies renouvelables \(SER\)](#), [Eco-prêt à taux zéro](#)

http://www.dictionnaire-environnement.com/energie_renouvelable_ID806.html

- Sur Wikipedia : [Énergie renouvelable](#)

http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89nergie_renouvelable

- EUKOPEDIA. [Limites des énergies renouvelables](#)

http://fr.ekopedia.org/Limites_des_%C3%A9nergies_renouvelables

- FNH. [Énergies renouvelables. Introduction \(fiches pédagogiques\)](#)

http://www.fnh.org/francais/doc/en_ligne/energie/intro.htm

- Sur Planète.info. [Les énergies renouvelables : présentation](#)

http://www.notre-planete.info/écologie/énergie/énergies_renouvelables.php

- GLOBAL CHANCE. [Petit mémento des énergies renouvelables](#) (dossier à charger, avec fiches techniques sur les différentes énergies renouvelables)

<http://www.global-chance.org/spip.php?article73>

- **Observ'ER. Observatoire des Energies renouvelables**

(« **Observ'ER** l'Observatoire des énergies renouvelables est une association à but non lucratif d'intérêt général, fondée en 1979. **Observ'ER** est un acteur qui se situe à l'interface des questions de l'énergie, de l'environnement et du développement. Il surveille, informe et propose des solutions. Il quantifie et qualifie les progrès des sciences, des techniques et de l'industrie dans chacune des disciplines.

Les 5 familles énergies renouvelables : Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ou encore la croissance des végétaux, les énergies renouvelables n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes. Elles participent à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO2 dans l'atmosphère, facilitent la gestion raisonnée des ressources locales, génèrent des emplois. Le solaire (solaire photovoltaïque, solaire thermique), l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, la géothermie sont des énergies flux inépuisables par rapport aux « énergies stock » tirées des gisements de combustibles fossiles en voie de raréfaction : pétrole, charbon, lignite, gaz naturel. Entrez dans l'univers des énergies renouvelables : Quelles sources d'énergies ? Pour quels besoins ? Comment les capter, les transformer ? Sous quelle forme les utiliser ?. Télécharger la fiche pédagogique des "5 familles énergies renouvelables".)

<http://www.energies-renouvelables.org/>

* [Formations dans les énergies renouvelables](#)

<http://www.energies-renouvelables.org/formations.asp>

- **CLEANTECH REPUBLIC** : <http://www.cleantechrepublic.com/>

* Sur Décideurs.Tv. [CleanTech Republic est le premier média communautaire dédié au secteur des cleantechs. Paul Perdrieu, fondateur et président de cleantechrepublic.com, fait le point sur le magazine en ligne consacré aux éco-innovations.](#)

<http://www.decideurstv.com/video/cleantech-republic-com-paul-perdrieu-653/>

- Sur **Energie-RENOUVELABLE.tv**. [Guide des énergies renouvelables](#) (dossier pdf)

(Les pompes à chaleur : le confort au naturelPhotovoltaïque : produire de l'électricité avec le soleil ; Solaire thermique : la chaleur du soleil chez soi ; L'éolien : une force énergétique qui a le vent en poupe ; Aides financières)

<http://www.energie-renouvelable.tv/guide-energie-renouvelable.html>

- Sur **notre-planete.info**. [Les énergies renouvelables : présentation](#)

http://www.notre-planete.info/écologie/énergie/énergies_renouvelables.php

* (09/05/2011). [Demain, chaque foyer sera à la fois producteur et consommateur d'énergie](#)

(« Le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation d'énergie totale de l'Union européenne et au moins le quart de ses émissions de GES (plus d'un milliard de tonnes par an). C'est pourquoi, dans le cadre du "paquet énergie-climat" adopté en décembre 2009 et prévoyant l'objectif des "trois fois vingt" (20 % d'énergies renouvelables, diminution de 20 % des émissions de GES et amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici 2020), la directive européenne du 19 mai 2010 sur la performance énergétique des bâtiments constitue une véritable révolution dont les conséquences dépassent largement le secteur du bâtiment, pourquoi ?

Cette directive très ambitieuse prévoit la généralisation des bâtiments « passifs » ou producteurs d'énergie à l'horizon 2020, avec une obligation anticipée pour les bâtiments publics dès 2018. Dans 25 ans, au moins un quart de nos bâtiments seront donc non seulement neutres sur le plan énergétique mais pourront produire de l'énergie excédentaire en combinant différentes technologies (films solaires souples sur les murs, pompes à chaleur, récupération des calories liées à l'activité du bâtiment, micro-éolien, piles à combustibles "domestiques").

Cette production souple, hybride, diffuse et décentralisée d'énergie s'intégrera dans une approche systémique articulant quatre composantes essentielles : d'abord la **réduction "à la source" de notre consommation globale d'énergie** qui sera obtenue en repensant toutes nos activités et en imaginant un nouvel urbanisme privilégiant l'efficience énergétique et optimisant massivement l'offre et la demande de déplacements.

Le second facteur est l'efficacité énergétique : il s'agit de mieux utiliser l'énergie que nous produisons et, dans ce domaine, les gisements de progression sont immenses, notamment en combinant les nouvelles technologies de stockage massif ou individuel de l'énergie : stockage sous forme de gaz, d'hydrogène, de sel fondu ou d'air comprimé, notamment, qui permettent de compenser de manière très efficace la nature diffuse et intermittente des principales énergies renouvelables (vent, soleil).

Le troisième facteur est bien entendu lié aux progrès intrinsèques des énergies renouvelables elles-mêmes, en terme de rendement et de capacité de production d'énergie "Avec un baril de pétrole qui dépassera rapidement les 200 dollars, l'argument du coût de production trop élevé des énergies renouvelables et de leur manque de compétitivité ne tient plus, surtout si l'on intègre dans l'équation énergétique la valeur fortement croissante des émissions de carbone évitées par un développement massif des énergies propres et la nécessité absolue de réduire de moitié, au niveau mondial, nos émissions de GES d'ici 40 ans. Dans un tel scénario, seule la production décentralisée d'énergie propre, au plus près de l'utilisateur final, et une rupture majeure en termes de sobriété et d'efficacité énergétique pourront nous permettre, sans remettre en cause notre confort et notre qualité de vie, de surmonter le défi écologique et énergétique sans précédent qui attend l'humanité. ")

http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2801_foyer_energies_renouvelables.php

13-3.2 – LA POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES

- Un livre (pour décoder les enjeux politiques et économiques de ce secteur en France ainsi que les niches fiscales exploitées par quelques sociétés du CAC40) : [Yvan STEFANOVITCH. Les profiteurs du développement durable](#). Les Presses de la Cité, juin 2011, 286 p.

- Sur [boursier.com](#) (26/04/2011). [La France toujours à la traîne dans les énergies renouvelables...](#)

((Boursier.com) -- Le Syndicat des énergies renouvelables donne une mauvaise note à la France : selon lui, un tiers des objectifs de développement des énergies

de ce type ne seront pas atteints d'ici 2020 en France, sauf à changer de recette !... Paris vise actuellement 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie dans moins de dix ans. "Ce que nous réclamons, ce n'est pas uniquement des moyens financiers supplémentaires, c'est de diminuer les freins administratifs" a déclaré Jean-Louis Bal, le président du SER. Sa principale cible : les recours devant les tribunaux administratifs dans les projets éoliens, désormais "quasi systématiques", et qui entraînent des retards de deux voire trois ans... Autre frein : les modifications de la loi Grenelle II intervenues en mai 2010. Les parcs éoliens sont soumis au régime d'installation classée pour la protection de l'environnement, au même titre que les industries polluantes. D'après le SER, sur les 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) de production supplémentaire nécessaires pour atteindre l'objectif du Grenelle, sept millions, soit 35% de la cible, ne seront pas réalisées, principalement dans la production de chaleur (bois, déchets, solaire thermique). S'agissant de la production d'électricité, près de 1,5 Mtep dans l'éolien devrait manquer, soit 7.000 Mégawatts (MW) de puissance installée. La France ambitionne d'installer 19.000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici 2020. Seul l'objectif de 5.500 MW dans le solaire photovoltaïque sera atteint, mais sans qu'une véritable filière française industrielle puisse émerger...)

<http://www.boursier.com/actualites/economie/la-france-toujours-a-la-traine-dans-les-energies-renouvelables-8168.html?sitemap>

- Sur [lesechos.fr](http://lerecicle.lesechos.fr/nоде/34915) (04/05/2011). **Energies renouvelables : la France peut-elle rattraper son retard industriel ?**

"Aucun industriel français ne figure parmi les leaders de l'industrie des équipements éoliens et photovoltaïques. Pourtant la constitution d'une industrie française forte est le cheval de bataille des autorités et des industriels. Mais c'est pour le moment un échec." "Aucun industriel français ne figure parmi les leaders de l'industrie des équipements éoliens et photovoltaïques pour ne prendre que les deux filières les plus dynamiques. Pourtant la constitution d'une industrie française forte est le cheval de bataille des autorités et des industriels eux-mêmes, l'enjeu étant la création d'emplois et la production d'équipements à forte valeur ajoutée susceptibles d'être exportés. C'est d'ailleurs un des objectifs poursuivis par les différentes mesures de soutien au développement des énergies renouvelables qui ont été adoptées ces dernières années (tarifs d'achat, appels d'offres...). Mais, force est de constater que pour le moment c'est un échec... Les équipementiers photovoltaïques français sont des nains par rapport aux leaders mondiaux qui sont chinois (Suntech, JA Solar...), allemand (Q-Cells) ou américain (First Solar). De nombreux acteurs se sont pourtant lancés dans ce domaine, en particulier Photowatt et Tenesol, les précurseurs, suivis de Saint-Gobain ...)

<http://lerecicle.lesechos.fr/nоде/34915>

- Sur [arnaudgrossette.com](http://www.arnaudgrossette.com) (22/12/2010). **Energie solaire : EDF Energies Nouvelles accusé d'avoir contribué à la bulle (Les Echos)**

(Les Echos - mercredi 22 décembre 2010. La première réunion de concertation relative à l'avenir de l'énergie solaire qui s'est tenue lundi a permis de réaliser que la bulle du photovoltaïque ne se limitait pas à une multitude de projets déposés auprès du gestionnaire du réseau de distribution ERDF. En parallèle, une quarantaine de projets plus importants ont récemment été déposés auprès de RTE, contribuant ainsi à l'engorgement. Que s'est-il passé lors de la réunion ? Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a présenté un bilan détaillé des projets photovoltaïques présents dans sa file d'attente. La filiale d'EDF compte aujourd'hui 41 projets pour une puissance de 1.283 mégawatts (MW), contre 3.578 MW chez ERDF, alors que le Grenelle de l'environnement vise une capacité installée de 5.400 MW en 2020. RTE a connu une forte accélération des demandes de raccordement en fin d'année. 26 projets ont intégré la file d'attente à partir du 2 décembre pour près de 700 MW. « L'ampleur de la file d'attente chez RTE constitue une découverte », explique-t-on au Syndicat des énergies renouvelables. « C'est même la première fois qu'on sait qu'il y a une file d'attente chez RTE », affirme le PDG de SolaireDirect, Thierry Lepercq. EDF Energies Nouvelles compte 980 mégawatts de projets dans cette file d'attente RTE. Soit les trois quarts des projets. Cet afflux de dossiers intervient alors que le gouvernement insiste depuis des mois sur la surchauffe de la filière solaire et la nécessité de réduire la voilure. Que vont devenir les files d'attente de RTE et d'ERDF ? En modifiant l'économie d'une partie des projets, le décret du 10 décembre va mécaniquement éliminer un bon nombre de ces dossiers. Selon ERDF, un peu moins de la moitié des projets en file d'attente (1,4 gigawatt) ne bénéficieront pas des anciens tarifs et devront donc recommencer la procédure. Dans le cas de RTE, 15 projets d'une puissance 584 MW ne sont pas touchés par les changements tarifaires. Pour autant, ils ne devront pas dépasser un délai de construction de dix-huit mois pour en bénéficier. Ce qui est techniquement difficile, compte tenu des procédures (enquête publique, permis de construire...) Comment la filière solaire a-t-elle réagi au poids d'EDF EN ? La révélation du poids d'EDF EN dans la file d'attente de RTE a suscité des tensions durant la réunion. Un participant évoque même « un déroulement collectif », tandis que d'autres n'hésitaient pas à parler d'un sentiment d'exaspération des opérateurs contre un « mastodonte plus proche de Dieu que les autres » accusé d'utiliser ses liens avec RTE pour faire avancer ses propres projets. Lors d'une réunion de la commission des Affaires économiques en novembre à l'Assemblée nationale, EDF Energies Nouvelles avait évoqué que sa part dans la file d'attente d'ERDF était comprise entre 300 à 400 MW (soit près de 10 % des projets) sans évoquer RTE. « Nous avons toujours dit que nous allions déposer pour 1.000 MW de projets afin de sécuriser la réalisation de 700 MW d'installations photovoltaïques et assurer des débouchés pour l'usine de panneaux solaires de Blanquefort », se défend David Corchia, d'EDF Energies Nouvelles.)

<http://www.arnaudgrossette.com/archive/2010/12/22/energie-solaire-edf-energies-nouvelles-accuse-d-avoir-contri.html>

- Sur [Le Monde](http://www.lemonde.fr) (16/07/2011). **Le gouvernement accentue le retard de la France dans l'énergie solaire. La réglementation veut limiter l'énergie photovoltaïque à 500 MW par an d'ici à 2020. La France est le seul pays d'Europe à perdre des emplois dans le secteur solaire.** , p.1

La nouvelle usine à gaz du solaire français, p. 7

(La politique solaire du gouvernement français a au moins réussi une performance : créer une splendide usine à gaz administrative. L'ensemble du nouveau dispositif, attendu impatiemment par les professionnels depuis décembre 2010, est en cours de finalisation, mais il comporte d'ores et déjà trois paliers de puissances, onze tarifs de rachat et deux appels d'offres sont l'un se décompose en sept catégories...)

<http://conexia-energy-over-blog.com/article-la-nouvelle-usine-a-gaz-du-solaire-franais-journal-le-monde-79684671.html>

- Sur [Libération](http://www.libération.fr) (29/07/2011). **Les énergies renouvelables font faux boom**

("ANALYSE. La part d'énergies propres dans la production française d'électricité stagne depuis 1997. Loin de la percée tant vantée par le gouvernement. A entendre le gouvernement, cette courbe devrait grimper. Elle est dans les faits d'une remarquable platitude. En 1997, 15% de l'électricité française était d'origine renouvelable. En 2010, cette part était de 14,6%. En légère baisse par rapport à 2009. Il y a dix ans, la France s'était pourtant engagée à atteindre en 2010 une part de... 21%. Ce chiffre est issu du bilan énergétique de la France, discrètement publié début juillet. C'est que depuis deux ans, on entend plutôt le contraire : l'Hexagone rattrape son retard grâce au Grenelle de l'environnement, et les renouvelables flambent, surtout le photovoltaïque. Certes, les éoliennes et les panneaux solaires se sont multipliés ces dernières années. Au premier trimestre, la puissance installée en photovoltaïque a encore grimpé de 25% pour atteindre 1 337 MW, près de 1 000 MW de plus qu'un an auparavant. Et la production éolienne a désormais dépassé l'épaisseur du trait, en franchissant en début d'année les 2% de la production totale. Mais pour l'instant, ce rythme de croissance ne suffit pas à compenser la baisse tendancielle de la production hydroélectrique, dans un contexte de hausse quasi-contINUE de la consommation d'électricité." ... « Pour l'eurodéputée Corinne Lepage, les discours rassurants du ministère tiennent de la «désinformation» : «Nous ne voulons pas vraiment développer les énergies renouvelables en France», assure l'ancienne ministre. *Le Grenelle ayant sorti la question du nucléaire, cela a empêché de discuter vraiment d'énergie.*» De fait, sur l'électricité renouvelable, le Grenelle a commencé par reprendre des dispositifs existants : les tarifs d'achat éolien datent de 2001, le premier tarif incitatif sur le photovoltaïque de 2006, sous le gouvernement Villepin. Et si les lois Grenelle ont retranscrit des objectifs européens, elles ont aussi rajouté des contraintes. **Diabolisé.** «*Finalement, sur l'électricité renouvelable, la politique menée ces dernières années, y compris le processus Grenelle, n'a fait que mettre des bâtons dans les roues des filières*», regrette Raphaël Claustre, directeur du Cler. «*Chaque fois qu'une énergie commençait à se développer, il fallait la tuer*, raconte Corinne Lepage. *Quand l'éolien terrestre a décollé, on a dit "l'éolien c'est affreux mais le photovoltaïque ça va être formidable". Puis, quand le solaire s'est développé, on l'a bloqué en disant "on fait de l'éolien offshore". Qui commence déjà à être contesté...*» Le solaire s'est ainsi senti diabolisé, en janvier 2010, quand le ministère a parlé de «bulle spéculative». «*Le système n'a pas été régulé en temps et en heure. L'Etat a créé la bulle avant de la combattre au sabre*, déplore Richard Loyen, délégué général de l'association professionnelle Enerplan. *Et nous, on est passé de "pompiers de la planète" à "spéculateurs qui font monter le prix de l'électricité des Français au bénéfice d'industriels chinois".*» Un argument du coût qui ne tient plus pour Corinne Lepage : «*L'équation "le nucléaire, c'est pas cher, les renouvelables, c'est cher" est de moins en moins vendable. Avec un EPR à plus de 6 milliards d'euros, le coût du nucléaire nouvelle génération devient astronomique.*»

<http://www.libération.fr/terre/01012351608-les-energies-renouvelables-font-faux-boom>

- Sur lavieimmo.com (29/04/2011). Photovoltaïque : Le bilan de Sarkozy mis à mal par la filière

(“L’Elysée a publié la semaine dernière un document intitulé « 4 ans d’action », qui rappelle le bilan du mandat du Président de la République. Celui-ci fait part du « très fort développement des énergies renouvelables ». Un constat pas forcément partagé par les filières photovoltaïque et solaire...”....)

<http://www.lavieimmo.com/developpement-durable/photovoltaïque-le-bilan-de-sarkozy-mis-a-mal-par-la-filiere-11374.html>

*** Sur Energie & environnement (19/05/2011). Filière photovoltaïque, dur retour à la réalité pour la plus médiatique des énergies renouvelables**

(Avec des tarifs de rachats surévalués, la politique de soutien au photovoltaïque n'a pas su créer une filière d'excellence. Pour endiguer la spéculation, les tarifs ont baissé de 20 %, ce qui a remis en cause la rentabilité de certains projets. La France ne pourrait-elle pas chercher la valeur de l'énergie solaire ailleurs ? Grâce à une politique volontariste, l'Allemagne disposait dès le début des années 2000 d'une sérieuse avance dans le domaine photovoltaïque. De peur de se faire distancer dans ce secteur innovant et stratégique, la France avait alors décidé d'un plan ambitieux, largement inspiré de celui de son voisin, pour faire décoller sa filière : c'est le début d'un fantastique boom économique sur l'énergie solaire. En dix ans seulement, et grâce à des subventions massives, l'objectif fixé pour 2020 sera atteint en 2013 et plus de 15 000 emplois ont été créés. Cependant, ce secteur sous perfusion coûte cher, à la fois à l'état et au fournisseur historique EDF, chargé de racheter l'électricité injectée sur le réseau. Fin 2010, après deux amendements sur les conditions de rachat du solaire, un moratoire sur les tarifs de rachat est donc décidé pour les projets industriels, suivi d'une baisse de 20 % des tarifs de rachat. Ce véritable coup de frein plonge le milieu de photovoltaïque dans le doute et suscite la grogne des acteurs de la filière. Malgré un coût financier évident, pourquoi opérer un tel revirement alors que de nombreux emplois sont dans la balance et surtout quelles solutions alternatives est-il désormais possible de proposer ? Des incitations inadaptées ont entraîné la filière dans une mauvaise direction. Les subventions de l'Etat étant principalement destinées aux producteurs d'électricité, l'offre de services et les emplois du secteur photovoltaïque se concentrent aujourd'hui sur l'aval de la filière comme la maintenance, la démarche commerciale et l'ingénierie technique. Parmi ces emplois, seuls ceux possédant une expertise technique peuvent prétendre à exporter l'expérience française à l'étranger.” ... “dix années d'une politique volontariste n'ont pas permis à la France de rattraper son retard industriel. Face à une concurrence déjà bien avancée et à cause d'un dispositif de subventions favorisant trop l'aval de la filière, très peu de PME françaises ont pu développer une expertise reconnue dans la fabrication de panneaux, qui constitue l'amont de la chaîne de valeur et possède la plus forte valeur ajoutée. Comme résultante de cette politique, la majorité des projets d'installation en France utilisent aujourd'hui des panneaux solaires en provenance de Chine ou d'Allemagne. La situation paradoxale veut donc que ces pays bénéficient des subventions françaises et profitent de leur position pour asseoir notre dépendance industrielle à leur égard. Ainsi, au grand regret des milieux scientifiques, et même si les principes technologiques sont maîtrisés, l'effort financier à fournir pour se mettre à niveau industriellement n'est tout simplement pas envisageable. » .. « Pour conforter ce revirement technique et combler le vide sur la production de panneaux, la France se doit d'investir dans des projets alternatifs. Totalement effacée par la filière photovoltaïque, et délaissée en raison de coûts prohibitifs, les centrales à concentration solaire – CSC – sont aujourd'hui porteuses d'espoir pour les acteurs du solaire. Même si, en France métropolitaine, cette technologie n'est pas et ne sera jamais rentable pour des raisons d'ensOLEillement insuffisant, le potentiel à l'export est immense, d'autant plus que certains grands industriels français, comme Saint-Gobain, sont déjà positionnés sur l'amont de la filière.” ... “S'il est entendu que la filière photovoltaïque va devoir subir un recentrage sur les vecteurs technologiques du solaire, il est aussi nécessaire de prendre en compte les impacts sociaux d'un virage politique à 180 degrés. En effet, les arguments environnementaux et sociaux ne manqueront pas d'être mis en avant par les défenseurs de la filière photovoltaïque. Dans cette optique, la promotion du solaire à concentration permet de répondre à ces deux problématiques ; d'une part le bénéfice environnemental est préservé ; d'autre part l'excellence technologique permet de développer des emplois pérennes.”)

<http://energie.sia-conseil.com/20110519-filiere-photovoltaïque-dur-retour-a-la-realite-pour-la-plus-médiatique-des-energies-renouvelables/>

*** Sur [toute-la-franchise.com](http://www.toute-la-franchise.com) (11/06/2011). Franchise énergies renouvelables : Fini l'euphorie !**

(L'euphorie impulsée par le Grenelle de l'environnement a du plomb dans l'aile. Trop populaires, les primes gouvernementales octroyées pour inciter les particuliers à passer au vert se réduisent, les unes après les autres, à peau de chagrin ! Si le solaire, l'éolien, la géothermie et l'aérothermie restent à n'en pas douter des secteurs d'avenir en franchise, les réseaux qui se sont lancés récemment vont devoir revoir leurs copies de développement. Explications.” ...)

<http://www.toute-la-franchise.com/vie-de-la-franchise-A3812-franchise-energies-renouvelables.html>

- Sur [C.DURABLE.info](http://www.cdurable.info) (04/06/2011). La table ronde nationale pour l'efficacité énergétique sans les ONG ?

Les associations réclament l'application du Grenelle de l'environnement

http://www.cdurable.info/La-table-ronde-nationale-pour-l-efficacite-energetique_3491.html

- Sur [20minutes](http://www.20minutes.fr) (27/05/2011). Tous les chiffres sur les énergies renouvelables en France

(« ENVIRONNEMENT - L'Ademe a réalisé une étude comparant l'ensemble des sources énergétiques du point de vue de leur production, et de leur coût... “Avec une part de 74,1% de la production électrique française, le nucléaire est très loin devant les autres énergies. L'hydraulique arrive en deuxième position avec 12,1%. Jean-François Astolfi, directeur de la division hydraulique chez EDF, estime que cette part devrait relativement peu progresser dans l'avenir. Les autres sources d'énergie se partagent les 13,8% restants ainsi : les centrales combinées gaz 5,4%, les centrales charbon 3,5%, l'éolien 1,7%, les centrales fioul 1,4%, le bois 0,9%, l'incinération avec valorisation énergétique 0,6%, le photovoltaïque 0,18% et le biogaz 0,1%.”)

<http://www.20minutes.fr/article/731874/tous-chiffres-energies-renouvelables-france>

- Sur [clerc.org](http://www.cler.org). Comité de liaison énergies renouvelables (07/07/2011). Objectifs renouvelables : la France échoue pour 2010... Mobilisons-nous pour 2020 !

(14,6 % d'électricité renouvelable pour 2010 au lieu des 21 % auxquels la France s'était engagée : il est urgent de réagir et de mettre en place une politique forte, dynamique et ambitieuse conjuguant la priorité à la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables pour respecter nos engagements pour 2020. En 2001, la France s'était engagée à porter la part d'électricité renouvelable qu'elle consomme à 21 % en 2010. Las ! Les statistiques publiées en catimini le 4 juillet par le Ministère de l'Écologie montrent qu'elle n'était que de 14,6 %, ce qui veut dire une stagnation puisque en 1997, l'année servant de référence, cette part était déjà de 15%.” ...)

<http://www.cler.org/info/spip.php?article9716>

- Sur [Bati-depot.fr](http://www.bati-depot.fr) (26/05/2011). Le financement des énergies renouvelables va augmenter la facture d'électricité

(« Le financement des énergies renouvelables va augmenter la facture d'électricité. Le financement des énergies renouvelables va faire augmenter la facture d'électricité des Français de 90 euros en moyenne en 2020 et jusqu'à 170 euros pour les foyers se chauffant à l'électricité a indiqué mercredi la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Philippe Ladoucette qui est l'actuel président de la CRE déclarait mardi lors d'une audition à l'Assemblée nationale: "Les charges annuelles dues aux énergies renouvelables s'élèvent en 2020 à 6,7 milliards d'euros, représentant 90 euros TTC sur la facture d'un client type avec un tarif base, et 170 euros TTC sur la facture d'un client type au chauffage électrique (environ 11 % de la facture)". La CRE a évalué les charges liées au développement des énergies renouvelables à 1,57 milliard d'euros en 2011, soit un montant total trois fois supérieur à celui de 2009. Les énergies renouvelables qui sont les plus plébiscitées sur le territoire français sont les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, la géothermie mais aussi les biomasses et les biogaz. Leur développement est financé par l'ensemble des consommateurs d'électricité via la ligne de contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui est consultable sur toutes les factures d'électricité. Ce coût en constante hausse depuis quelques années devrait donc continuer d'augmenter pendant les 10 prochaines années à un rythme soutenu. En effet, d'après les estimations réalisées par la CRE, les charges liées au solaire photovoltaïque devraient atteindre en 2020 2.29 milliards d'euros, 576 millions d'euros pour les éoliennes terrestres, 2,47 milliards d'euros pour les éoliennes maritimes et 1.08 milliard d'euros pour la biomasse, soit une charge totale estimée à presque 6,7 milliards d'euros. La CRE base ses prévisions sur des estimations de prix de marché de gros de l'électricité en 2020, mais aussi sur une évaluation de la taille du parc d'éoliennes et de panneaux solaires. La CRE prévoit entre autre un agrandissement considérable du parc photovoltaïque de 900 MW fin 2010 à 7000 MW en 2020.”)

<http://www.bati-depot.fr/actualite/comment-financer-les-energies-renouvelables-3405.html>

*** Sur [Le Point.fr](http://www.lepoint.fr) (25/05/2011). Les énergies renouvelables coûteront de 90 à 170 euros par an et par consommateur en 2020**

(“Les charges dues aux énergies renouvelables pourraient passer de 1,57 milliard d'euros à 2011 à 6,7 milliards en 2020. Le financement des énergies renouvelables en France coûtera 90 euros par an pour un consommateur moyen d'électricité en 2020, et jusqu'à 170 euros pour un client se chauffant à l'électricité, a-t-on appris mercredi auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). "Les charges annuelles dues aux énergies renouvelables s'élèvent

en 2020 à 6,7 milliards d'euros, représentant 90 euros TTC sur la facture d'un client type avec un tarif base, et 170 euros TTC sur la facture d'un client type au chauffage électrique (environ 11 % de la facture)", a déclaré Philippe de Ladoucette, président de la CRE, au cours d'une audition à l'Assemblée nationale mardi, selon une copie de son discours. Les charges dues aux énergies renouvelables en 2011 sont évaluées par la CRE à 1,57 milliard d'euros au total, soit presque trois fois plus qu'en 2009, a rappelé Philippe de Ladoucette. Le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, biogaz, géothermie) est financé par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par chaque consommateur sur sa facture d'électricité. Selon les hypothèses retenues par la CRE, l'énergie solaire photovoltaïque devrait représenter des charges de 2,29 milliards d'euros en 2020, l'éolien terrestre de 576 millions d'euros, l'éolien maritime de 2,47 milliards et la biomasse de 1,08 milliard. La CRE base ses prévisions sur des estimations de prix de marché de gros de l'électricité en 2020, mais aussi sur une évaluation de la taille du parc d'éoliennes et de panneaux solaires. La CRE estime ainsi que le parc photovoltaïque devrait atteindre une puissance de 7 000 mégawatts (MW) en 2020, contre 900 MW fin 2010. »)

http://www.lepoint.fr/economie/les-energies-renouvelables-couteront-de-90-a-170-euros-par-an-et-par-consommateur-en-2020-25-05-2011-1335042_28.php

- Sur GreenUnivers (27/04/2011). Énergies renouvelables : les objectifs 2020 compromis selon le SER

(Il est possible de faire mieux que les 23% d'énergies renouvelables fixés par le Grenelle de l'environnement en 2020. Mais nous allons faire beaucoup moins bien, faute de moyens ! C'est le constat du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Emmené par son nouveau président Jean-Louis Bal, le SER alerte sur la mauvaise trajectoire prise par le pays en matière d'énergies renouvelables (EnR). Le syndicat se mobilise : il publiera un livre blanc 2012 à l'automne prochain qui sera mis à disposition des candidats à l'élection présidentielle de 2012. Ce rapport présentera des propositions pour chaque filière EnR, en vue de dépasser les objectifs fixés pour 2020. En attendant, le SER livre un état des lieux des différentes énergies renouvelables en France. Le verdict est sans équivoque : dans la dynamique actuelle, si rien ne change, la France consommera 29 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) d'EnR en 2020, alors que le Grenelle de l'environnement fixe un niveau de 36 Mtep à cet horizon. Dans ces conditions, il va manquer 7 Mtep, soit un objectif 2020 amputé d'un tiers. De nombreuses disparités existent néanmoins entre les filières.

Doubler le Fonds Chaleur ? La production de chaleur d'origine renouvelable présente plus de retard que l'électricité. Environ 18% de production de chaleur pourrait manquer en 2020 par rapport aux objectifs fixés en Mtep. Concernant le bois et les déchets sur les marchés autres que le bois de chauffage domestique (collectif, tertiaire et industrie), la tendance montre qu'il pourrait manquer 27% des Mtep initialement fixés. Idem dans le secteur des pompes à chaleur, de la géothermie et du solaire thermique, qui pourraient être en retard de 37,5%.

Pour être en ligne avec l'objectif 2020 du Grenelle, le SER préconise de doubler la dotation du Fonds Chaleur par exemple, afin de financer deux fois plus de projets. Cela porterait le budget annuel à 600 millions d'euros, avec des gains attendus par la suite sur deux décennies. Une progression de 8,6 Mtep pourrait ainsi être enregistrée sur 2010-2020, au lieu de 4,2 Mtep avec la trajectoire actuelle.

Électricité renouvelable : éolien et biomasse en retard. En matière d'électricité d'origine renouvelable, la biomasse pourrait être en dessous de 43% de ses objectifs. Et l'éolien accuserait un retard de 30% environ. Seul le solaire atteindrait ses objectifs. Un niveau que l'industrie trouve néanmoins très faible par rapport au potentiel de développement. Concernant les appels d'offres biomasse électrique par exemple, le SER indique que les résultats sont en deçà des attentes : sur les deux premiers appels d'offres lancés en 2005 et 2008, seul 102 MW ont été mis en service sur les 569 MW de projets sélectionnés. Le syndicat propose tout bonnement d'arrêter les appels d'offres, et de s'orienter vers un tarif d'achat de l'électricité par exemple.

Éolien : un bon rythme à accélérer. Sur l'éolien, la France installe actuellement 1.100 MW en rythme de croisière. "Un bon rythme", souligne Jean-Louis Bal, de manière pragmatique, mais il note qu'il faut accélérer la dynamique de 1.300 à 1.400 MW par an. Le SER dénonce toujours les mêmes barrières au développement de la filière : fiscalité contraignante et surimposition des procédures administratives (schémas régionaux, zone de développement éolien - ZDE, autorisation ICPE...). Le syndicat demande également de lever l'imposition d'un nombre minimum de 5 mâts par ferme. De même, 3.000 à 4.000 MW de puissance seraient aujourd'hui compromis à cause d'une déstabilisation potentielle des radars, notamment ceux de Météo France. Par ailleurs, les recours abusifs et systématiques contre les projets éoliens retarderaient de 2 à 3 ans la construction des parcs, estime aussi le SER, sans pour autant empêcher leur développement. Concernant, l'éolien offshore, même si l'appel d'offres est salué, le syndicat pointe du doigt plusieurs lacunes.

Photovoltaïque : un label France. Le SER souligne un essor remarquable du marché photovoltaïque, l'un des seuls secteurs en avance sur son objectif : 1.026 MW installés fin 2010 pour 1.100 visés en 2012. L'objectif de 5,4 GW en 2020 sera atteint sans aucun doute. Mais la refonte de l'environnement réglementaire suite au moratoire bouleverse l'industrie. Pour éviter un scénario noir, le SER veut que le gouvernement revoit un certain nombre de mesures : plafond annuel de 500 MW, dont 300 MW d'appels d'offres, mécanisme de dégressivité trimestrielle des tarifs, simplification des procédures administratives...

Le SER réitère sa proposition de voir l'objectif solaire 2020 passer de 5,4 GW à 15 GW, sans que les charges pour la collectivité ne soient alourdis. Le coût d'un tel développement sur la facture du consommateur ne devant pas dépasser 5% d'ici à 2020.

Vers la promotion des EnR dans le bâtiment. Concernant les appels d'offres prévus pour les grandes puissances, le syndicat table sur leurs publications d'ici le début de l'été, suivant les informations du gouvernement. "Mais nous n'avons pas plus de précisions et le SER n'a pas été consulté sur le cahier des charges", regrette Jean-Louis Bal. D'ici les 2 à 3 prochaines semaines, un Label photovoltaïque France sera présenté par le SER pour valoriser l'industrie du pays. Les énergies marines, le biogaz ou les biocarburants ont également été évoqués par le SER. L'organisation professionnelle se tourne également de manière plus assumée vers le bâtiment et ses problématiques énergétiques. Elle milite ainsi pour une synergie plus marquée entre les politiques de maîtrise de l'énergie (MDE) et de développement des EnR. Les secteurs de l'habitat et du tertiaire sont visés.)

<http://www.greenunivers.com/2011/04/energies-renouvelables-les-objectifs-2020-compromis-selon-le-ser-55634/>

- Sur 20Minutes (09/08/2011). «Cette nouvelle crise peut être une opportunité pour développer les énergies renouvelables»

(« **INTERVIEW - Le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER) Jean-Louis Bal est inquiet pour son secteur devant la nouvelle crise boursière. Mais il estime que c'est le moment pour la France et les autres grands Etats de faire le choix d'une plus grande indépendance énergétique...**

Le secteur des énergies renouvelables (ENR), très sensible aux investissements des grandes entreprises et aux politiques d'Etat, va-t-il se retrouver fragilisé en raison de la crise boursière que nous traversons? La situation est inquiétante concernant un secteur qui demande d'importantes mobilisations de capitaux. On peut effectivement redouter la frilosité des investisseurs. Mais le secteur peut aussi rebondir et cette nouvelle crise peut représenter une opportunité supplémentaire pour développer les ENR. La voie de la sagesse pour les Etats ne serait-elle pas d'investir dans des solutions qui permettent une meilleure indépendance énergétique, et donc une indépendance au contexte international? Tout dépendra de la façon dont les grands Etats vont réagir. Lors de la crise de 2008, les plans de relance avaient fait la part belle aux «green tech». Cela dit la situation n'est plus tout à fait la même, et la pénurie budgétaire des Etats s'est aggravée ces trois dernières années.”....)

<http://www.20minutes.fr/article/768356/cette-nouvelle-crise-peut-etre-opportunité-developper-energies-renouvelables>

- Sur L'Usine Nouvelle.com (22/07/2011). Vers une nécessaire accélération de l'essor des énergies renouvelables

(“Dans son bilan prévisionnel 2011 publié le 22 juillet, Réseau de transport d'électricité précise que pour compenser la baisse de la part du nucléaire dans l'énergie française, il faudrait un fort développement des énergies vertes et un renforcement du réseau. Pour atteindre un objectif de 50% d'énergie nucléaire en France en 2030, il faudrait que les énergies renouvelables représentent 37,8% du mix énergétique français. Une part bien supérieure au scénario dit de référence qui tablait sur 28,5%. Dans le détail, RTE estime que le parc éolien devrait s'accroître chaque année de 1 giga watt pour atteindre une puissance cumulée de 8 GW en 2013, puis 11 GW en 2016. Quant à la filière photovoltaïque, elle devrait bénéficier du nouveau dispositif de soutien pour atteindre 3 GW cumulés en 2013 et 4 GW en 2015. La contribution de l'énergie hydraulique sera plus faible. Selon RTE, la baisse de la part du nucléaire impliquerait aussi la création de dix gigawatts de capacités destinées à couvrir la demande au moment des pics de consommation. Dans le scénario de référence, la consommation devrait croître en moyenne de 1,1% d'ici à 2015 puis de 0,6% chaque année d'ici à 2030. Pour la période la plus proche, entre 2013 et 2015, le rapport souligne que la sécurité d'alimentation électrique devrait être assurée. Mais dès 2016, selon le document, “un fort besoin de capacité de production ou d'effacement apparaît, que le futur mécanisme d'obligation de capacité prévu par la loi NOME devrait contribuer à satisfaire”. Le bilan prend notamment en compte les récentes décisions de l'Allemagne en matière nucléaire. Le pays a décidé de mettre fin au nucléaire en 2022.”)

<http://www.usinenouvelle.com/article/vers-une-necessaire-acceleration-de-l-essor-des-energies-renouvelables.N156186>

- Sur Le Moniteur.fr (27/04/2011). **La géothermie : une énergie sous-exploitée**

(« Organisée le 26 avril à Paris à l'initiative de l'Ademe, la deuxième édition des Assises de la géothermie en Ile-de-France a été l'occasion de faire un premier point, un an après les mesures issues du Grenelle de l'Environnement visant à favoriser la renaissance de cette énergie. Constat : les ressources géothermiques de l'Hexagone restent encore sous-exploitées. Devenue à la mode au lendemain du choc pétrolier, la géothermie a connu une véritable traversée du désert en France. «On dénombre seulement 65 installations dédiées au chauffage urbain réalisées pour l'essentiel dans les années 1980. Elles assurent la couverture des besoins d'environ 200 000 équivalent-logements», regrette l'Ademe. Les ressources géothermiques de l'Hexagone restent encore largement sous-exploitées. Une marginalisation que le fonds chaleur mis en place dans le cadre du Grenelle de l'Environnement compte bien atténuer. L'objectif affiché est de multiplier par quatre d'ici 2020 le nombre de logements chauffés grâce à cette énergie renouvelable. Première région concernée : l'Ile-de-France. Elle représente à elle seule 80% du chauffage géothermique du pays.”)

<http://www.lemoneur.fr/181-innovation-chantiers/article/actualite/850795-la-geothermie-une-energie-sous-exploitee>

- Localtis.info (26/04/2011). **L'ambition des collectivités monte d'un cran dans la géothermie**

(« **Multiplier par quatre la chaleur géothermale.** Alors que la filière a longtemps fait bande à part, en raison de son aspect très industriel et du savoir-faire qu'elle nécessite, son insertion dans les objectifs du Grenelle de l'environnement (le but est de multiplier par quatre l'usage de la géothermie d'ici 2020) et son rapprochement avec d'autres enjeux lui offre une possible reconnaissance. En Ile-de-France, on assiste ainsi depuis trois ans à une nouvelle dynamique et à un réveil de certains projets jusque-là restés en suspens. Sur l'Albien, le premier aquifère qui fut historiquement exploité, l'un d'eux vise à alimenter en chaleur un quartier d'Issy-les-Moulineaux. Le potentiel géothermal du Dogger est aussi étudié et suscite des projets qui concernent les villes de La Courneuve, de Coulommiers et l'agglomération de Marne-la-Vallée. "En Ile-de-France, 1% des bâtiments sont chauffés grâce à la géothermie. L'objectif est de multiplier par quatre ce résultat afin qu'il touche 500.000 logements", ajoute Gwenaël Guyonvarch. Si la chaleur géothermale desservait des bâtiments plus efficaces d'un point de vue énergétique, cet objectif serait encore plus ambitieux. A ce sujet, une étude attendue pour cet été et menée par l'Ademe et la région Ile-de-France devrait permettre d'en savoir plus. "Elle alimentera le volet chaleur renouvelable du schéma régional climat air énergie", glisse Gwenaël Guyonvarch.

L'éventuel horizon industriel. Autre signe d'un réveil de la filière : les services de l'Etat étudient, à partir du savoir-faire acquis sur l'unique site de géothermie haute énergie dont dispose la France, celui de Bouillante en Guadeloupe, la possibilité de bâtir une offre industrielle vendable à l'export. Un rapport sur le sujet est attendu en juin. Enfin, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt axé sur l'innovation en matière de géothermie est prévu d'ici la fin de l'année. Doté de 12 millions d'euros, le dernier appel à projets lancé par l'Ademe et le BRGM a fait quelques émules : une vingtaine de dossiers ont été reçus, dont une majorité concernent des projets plus spécifiques que la géothermie au sens classique, à savoir la récupération de la chaleur issue des eaux usées. Un autre enjeu qui intéresse de près les collectivités.”)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250261671092&cid=1250261670282>

- Sur Métro (mise à jour 26/04/2011). **Energies renouvelables: le bois et l'eau dépassent encore le soleil et le vent. Tour d'horizon des quatre secteurs producteurs d'énergies renouvelables.**

• **L'hydroélectricité.** C'est l'énergie renouvelable la plus développée, et la plus compétitive avec 25 000 MW installés. Elle se stocke facilement: les barrages peuvent être bloqués ou relâchés selon les besoins. Mais la création de nouvelles structures se heurte souvent aux lois sur l'eau.

• **Le solaire.** Le photovoltaïque s'est rapidement développé (1026 MW en 2010) en raison des faibles coûts des panneaux (souvent fabriqués en Chine) associé à des prix de rachat incitatifs. Mais un moratoire de trois mois, suivi de baisses de tarifs successives et peu lisibles risquent donner un coup d'arrêt à la filière, qui emploie 25 000 personnes. Quant au solaire thermique, il peine à décoller.

• **L'éolien.** Malgré des règlements complexes (schémas régionaux, permis de construire, installations classées), l'éolien a atteint 6 000 MW en 2010 et la filière industrielle est en train de se développer. L'objectif de 25 000 MW pour 2012. Un appel d'offre ambitieux d'éolien off-shore doit être lancé en mai dans cinq sites côtiers.

• **La biomasse.** L'électricité issue de la biomasse reste balbutiante. En revanche, l'utilisation du bois pour le chauffage se développe dans l'habitat collectif et l'industrie (500 000 tonnes équivalent pétrole en 2010) grâce au Fonds chaleur de l'Ademe. L'usage de biocarburants de première génération (alimentaire) a été décriée. La deuxième génération (résidus de culture, bois, feuilles) reste au stade expérimental. »)

<http://www.metrofrance.com/info/energies-renouvelables-le-bois-et-l-eau-depassent-encore-le-soleil-et-le-vent/pkdz!rKPI4A8IKJ6Pi6RMG7hMPw/>

- Sur MNS. La chaîne Verte (26/02/2011). **Le photovoltaïque français se structure**

(« **L'arrêté définissant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque a enterré une spéculation naissante et devrait assainir la filière française. Passée au 7ème rang mondial, la filière devrait se stabiliser en 2010.** (« D'après le dernier rapport du cabinet Pricewaterhouse Coopers (PwC), publié le 5 février dernier, la France est passée du 12ème au 7ème rang mondial en termes de marchés du photovoltaïque, après avoir quasiment doublé sa capacité installée, aujourd'hui évaluée à 400 MW. Mais l'emballage est terminé : « après une forte croissance en 2009, et une période transitoire en fin d'année, la filière photovoltaïque française devrait se structurer en 2010. La baisse des tarifs de rachat vient assainir la filière »)

<http://news.fr.msn.com/ecologie/dossier/energies-renouvelables/article.aspx?cp-documentid=152342781>

- Sur Les Nouvelles.News (12/04/2011). **Civilisation. Les énergies renouvelables s'imposent peu à peu.**

(« **En 10 ans, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne a quasiment doublé, pour atteindre 9%. La France est à la peine. Il faudra poursuivre l'effort dans les 10 prochaines années.**

« En Lettonie et en Suède, les énergies renouvelables représentent plus du tiers de la consommation intérieure brute d'énergie. Dans les 27 pays de l'Union, cette part du renouvelable (1) a augmenté entre 1999 et 2009. En moyenne, elle a presque doublé, passant de 5 à 9%. En comparaison, la France a plutôt stagné. Bien placée en 1999, avec 6,5%, elle n'a accru sa part de renouvelable que d'un point en dix ans. Ce qui n'empêchait pas le ministère de l'Environnement de compter, il y a un an, sur un sursaut ambitieux : porter cette part à 10% en 2010. On saura cet été si cet objectif a été atteint. Et l'effort devra se poursuivre, en France comme en Europe. En 2007, les Etats de l'Union se sont engagés à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie - un indicateur sensiblement différent - à 20% d'ici 2020. Un engagement répété, parmi d'autres, dans une « feuille de route énergétique » établie le mois dernier. Pour la France, l'objectif est porté à 23%. Ce qui demande un effort significatif. Selon cet indicateur, le pays en était à 10,3% en 2009, contre 9,6% en 2005. Les chiffres publiés par l'Européen, à l'occasion de la semaine européenne de l'énergie durable, du 11 au 14 avril, rappellent que la France est le premier pays du nucléaire en Europe. L'atome fournit 40% de l'énergie consommée dans le pays, aujourd'hui comme il y a 10 ans. Dans l'Union, la part du nucléaire est de moins de 14%, en baisse d'un point en 10 ans. A noter que la Suède a réduit sa part de consommation d'énergie nucléaire de plus de 37% à moins de 30%. Et a augmenté sa part d'énergies renouvelables dans les mêmes proportions, de 27 à 34%. »)

<http://www.lesnouvellesnews.fr/index.php/civilisation-articles-section/1055-energies-renouvelables-europe>

- Sur Le Monde (05/04/2011). **Bernard Laponche, physicien nucléaire, expert en politique énergétique, ancien directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). "Tous les prétextes ont été bons pour limiter le développement des énergies renouvelables"**

(« Jean : Au regard du facteur de charge des énergies renouvelables : 20-25% pour l'éolien et 10-15% pour le solaire, contre 60-90% pour le nucléaire et les énergies fossiles, n'est-il pas illusoire de penser pouvoir répondre à la demande mondiale uniquement par ces énergies dites "vertes" ?

Bernard Laponche : Un certain nombre d'énergies renouvelables sont effectivement intermittentes ou variables. Par exemple, le photovoltaïque ne marche que le jour, l'éolien a besoin de vent. En revanche, l'hydraulique au fil de l'eau marche en permanence, donc a un facteur de charge du même ordre que celui du nucléaire ou des fossiles. Et quant à l'hydraulique de barrage, elle est faite exprès pour fonctionner en périodes de pointe, pour suivre la courbe de charge de la consommation, ce que ne peut pas faire le nucléaire, par exemple.

Ensuite, c'est vrai qu'une éolienne ou un parc d'éoliennes dans un lieu donné a une production variable avec le vent, mais si l'on prend un territoire géographique assez étendu, on sait qu'il y a des compensations, et cette variabilité est beaucoup moindre.

Deuxièmement, il ne faut pas raisonner sur une seule énergie renouvelable. Ce qui est important, c'est la combinaison des énergies renouvelables. Et si l'on combine hydraulique, éolien, photovoltaïque et biomasse, celle-ci pouvant suivre n'importe quelle courbe de charge, on voit qu'on peut répondre à la demande aussi bien qu'avec des centrales à combustible fossile.

Si la demande mondiale continue à augmenter au rythme actuel, ni les fossiles, ni le nucléaire, ni les énergies renouvelables ne pourraient y répondre. Il faudrait les ressources de quatre planètes. Donc le premier effort doit porter sur les économies d'énergie, la réduction très forte de consommation des pays riches. A cette condition, et à l'horizon d'un demi-siècle, je pense qu'on peut arriver à ce que l'ensemble de la consommation mondiale d'énergie soit couvert par les énergies renouvelables.

Denis : Ne pensez-vous pas qu'il faille privilégier la sortie du pétrole plutôt que celle du nucléaire ?

À l'heure actuelle, la situation de la France est très particulière par rapport aux autres pays. Si vous nous placez au niveau mondial, le pétrole représente 33 % de la consommation d'énergie mondiale, l'uranium, 6 %. Donc au niveau mondial, la question du pétrole est prépondérante, et la question du nucléaire est tout à fait secondaire. En d'autres termes, si on considérait globalement qu'il faut arrêter le nucléaire, cela ne changerait pas grand-chose, alors qu'en France c'est un problème majeur car les trois quarts de notre consommation d'électricité sont assurés par le nucléaire. Donc la France a un double problème : une dépendance au pétrole, à peu près la même que celle des autres pays, et doit donc faire des politiques de réduction de la consommation de pétrole, c'est-à-dire agir essentiellement sur les transports ; et elle a aussi une dépendance au nucléaire, et doit donc faire des économies d'électricité.

Par rapport à ces deux dépendances, elle doit développer des énergies renouvelables à la fois pour la production d'électricité et pour la production de chaleur.

Elise : Le nucléaire monopolise environ 90 % du budget recherche sur l'énergie en France ? Ne faudrait-il pas commencer par réorienter cet argent pour offrir à d'autres énergies moins dangereuses et si possible renouvelables la possibilité d'évoluer véritablement ? Il y a une disproportion évidente et historique entre les budgets de recherche sur le nucléaire – il faut voir par exemple l'argent consacré à ITER – et ceux consacrés aux énergies renouvelables. Il y a deux raisons à cela : d'une part, l'Etat a toujours considéré que le nucléaire devait être prioritaire ; et d'autre part, le nucléaire est tellement complexe que les recherches nécessaires sont sans fin. Et d'une façon générale, s'il n'y avait pas un soutien permanent et très fort de l'Etat sur le nucléaire, il est certain qu'il y a longtemps qu'on l'aurait abandonné.

Annie Laroquebrou : Parmi les pays ayant à peu près le même niveau de vie que la France, que sait-on des consommations d'énergie électrique par habitant ? Je peux vous donner l'exemple pour deux pays voisins, la France et l'Allemagne : les consommations d'électricité par habitant en 2008 sont pour l'Allemagne 6 000 kWh par an, et pour la France, 7 000 kWh, donc nettement plus. D'autre part, l'industrie allemande est plus importante que l'industrie française, et donc une part importante de l'électricité en Allemagne va vers son industrie.

La consommation d'électricité dans le secteur résidentiel en France comprend une part importante pour le chauffage électrique, ce qui est une aberration. Mais même si on compare les consommations dans ce secteur entre l'Allemagne et la France, sans compter les utilisations thermiques – le chauffage, l'eau chaude et la cuisson –, la consommation en Allemagne par habitant est inférieure de 20 % à 30 % par rapport à celle de la France. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/04/05/tous-les-pretextes-ont-ete-bons-pour-limiter-le-developpement-des-energies-renouvelables_1503442_3244.html

- Sur **notre-planete.info** (28/01/2011). **Les énergies renouvelables ont la cote auprès des Français**

(« 97 % des Français se déclarent favorables au développement des énergies renouvelables, c'est le chiffre qui ressort de l'enquête annuelle publiée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) vendredi 21 janvier 2011. Un chiffre stable depuis plusieurs années. Les énergies solaire et éolienne arrivent en tête du palmarès. » ...)

http://www.notre-planete.info/actualites/actu_2680_energies_renouvelables_opinion.php

- Sur **Smartplanet.fr** (26/05/2011). **En 2020, les énergies renouvelables coûteraient 90 euros de plus par an au consommateur**

(« Un surcoût de 90 euros par an pour un consommateur moyen et jusqu'à 170 euros pour ceux recourant au chauffage électrique, c'est ce que prévoit la CRE pour les charges des énergies renouvelables en 2020. ») « Le coût supplémentaire dans la facture d'électricité pour financer les énergies renouvelables (ENR) en France sera de 90 euros par an pour un consommateur moyen d'électricité en 2020. Pour un client ayant un chauffage électrique, ce surcoût pourra aller jusqu'à 170 euros. C'est ce qu'a déclaré mardi 24 mai (PDF) Philippe de Ladoucette, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), lors d'une audition à l'Assemblée nationale. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/en-2020-les-energies-renouvelables-couteraient-90-euros-de-plus-par-an-au-consommateur-3855/>

- Sur **Techniques de l'ingénieur**. **La France renoue timidement avec le solaire thermique**

(« Alors que le solaire thermique est en plein boom dans le monde entier, la France, très en retard dans ce domaine, recommence timidement à s'y intéresser. L'ancienne centrale solaire Thémis, installée à Targassonne (Pyrénées-orientales), reprend peu à peu du service. Explications. »)

http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/environnement-securite-energie-thematique_191/la-france-renoue-timidement-avec-le-solaire-thermique-article_6352/

- **ADEME, AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE**. **Energie et matière renouvelables. « De l'essentiel à l'approche détaillée »**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?catid=12615>

- **Les Espaces INFO-ENERGIE**

(Depuis 2001, un réseau de spécialistes pour des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables a été créé par l'ADEME en partenariat avec les collectivités territoriales : **les Espaces INFO ENERGIE (EIE)**. Au sein de ces **240 Espaces INFO ENERGIE** répartis dans toute la France, des experts vous accueillent pour analyser vos besoins et répondre à toutes vos questions : "Comment isoler mon logement ? ", "Quel est le meilleur chauffage ? ", "Comment financer mon projet ? ")

<http://www.infoenergie.org/>

- Sur **Energie2007.fr** (08/08/2011). **Forte production éolienne dans l'indifférence générale**

(« C'est l'été et la production éolienne se porte fort bien. Le 17 juillet, à 16h15, le parc éolien français a atteint une puissance de production de 3.728 mégawatts*. Ce 8 août, vers 14h15, elle a touché 3.467 MW, soit 6% de la production totale, selon les données fournies par RTE**. A 17h, un nouveau plus haut était enregistré, à 3.740 mégawatts. La puissance totale installée en service est de 6.328 MW, indique l'ADEME. Ces chiffres estivaux sont comparables à ceux enregistrés le 11 novembre 2010, lorsque le parc atteignait 3.868 MW, soit plus de 70% de la puissance installée et 5 % de la consommation électrique de la France. Le Syndicat des énergies renouvelables avait alors publié un communiqué saluant la performance. » ...)

http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3473/eolien_mix_energetique_energie_renouvelable_electricite_080811.html

13-2.3 - LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE

- Sur **Pro-environnement.com** (juin 2011). **Vers des territoires à énergie positive**

(« Produire localement toute l'énergie dont nous avons besoin à partir de ressources renouvelables n'est pas toujours possible, tant les disparités sont grandes du point de vue de la répartition des ressources et de la densité géographique des besoins. Certains territoires, plutôt ruraux pour l'instant, s'y essaient toutefois, faisant appel à des moyens méthodologiques, à une forte volonté politique et... à un effort important de réduction des consommations.. Dossier CLER Infos coordonné par le Comité de liaison énergies renouvelables* *Extrait du dossier « Vers des territoires à énergie positive », CLER Infos n° 82, mai-juin 2011

Définir le territoire à énergie positive. À l'instar du bâtiment à énergie positive, un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. Ceci dit, la réflexion ne fait que commencer !

Yannick REGNIER, CLER

Quels usages considère-t-on : chaleur, électricité spécifique, mobilité, procédés ? Quels secteurs : les ménages, l'agriculture, les entreprises (industrie, tertiaire), les bâtiments et services publics ? Se pose ensuite la question de l'équilibre mathématique ou instantané : dans le premier cas, l'objectif est atteint quand la production est supérieure à la consommation sur une période donnée, tandis que dans le second, les réseaux d'énergies (électricité, chaleur, gaz) entrent dans le jeu. L'aménagement du territoire et la mobilité sont aussi des éléments clés de cette vision, qui ne doivent pas être étudiés. La consommation de produits

alimentaires et de biens matériels non plus. Ces questions posent cependant des problèmes méthodologiques spécifiques : comment prend-on en compte les énergies consommées par les déplacements (lieu de départ ou d'arrivée) et dans l'élaboration des produits (lieu de production ou de consommation) qui alimentent ces flux ? » ...)

<http://www.pro-environnement.com/energies/environnement-et-technique/vers-des-territoires-a-energie-positive-c634432963811861250i1588.htm>

* Sur Cler.org. Comité de Liaison des Energies Renouvelables. **Présentation du réseau des territoires à énergie positive**

(« le CLER fédère un réseau de près de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire national. Les adhérents du réseau sont très variés, ce qui nous permet d'avoir une vision globale des questions énergétiques : associations, professionnels, organismes publics. Le CLER fédère un réseau de près de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire national. Les adhérents du réseau sont très variés, ce qui nous permet d'avoir une vision globale des questions énergétiques »...)

<http://www.cler.org/info/spip.php?rubrique41>

* Sur La France agricole.fr (23/06/2011). **Energie. Ces territoires qui visent l'autonomie (rencontres « Energies et territoires »)**

(« L'inauguration de l'unité de méthanisation du Mené, en Bretagne, a été le point d'orgue de quatre journées de visites et de débats autour des énergies renouvelables ancrées sur le territoire. « Rendre des territoires autonomes en énergies, ce n'est pas impossible, nous allons vous le prouver et vous le montrer. Et même si le parcours est parfois semé d'embûches, cela tient beaucoup à la volonté farouche des habitants. »

C'est le message fort qui s'est dégagé durant les premières rencontres « Energies et territoires » qui se sont déroulées du 15 au 18 juin 2011 au pays du Mené (Côtes-d'Armor). Certains territoires atteignent déjà l'autonomie en Europe, d'autres, comme celui de la communauté de communes du Mené, couvrent 27 % de leurs besoins et sont bien partis pour atteindre 100 % à l'horizon de 2030. » ...)

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/energie-ces-territoires-qui-visent-l-autonomie-44706.html>

- Sur eti-construction.fr (27/07/2011). **Qualibat met en place six nouvelles qualifications dans le domaine des énergies renouvelables**

(« Dans le souci d'une amélioration perpétuelle du domaine des énergies renouvelables, Qualibat a décidé de mettre en place six nouvelles qualifications professionnelles, afin d'offrir un vrai gage de qualité aux particuliers souhaitant investir dans des équipements créant des énergies renouvelables. Les compétences demandées aux professionnels du bâtiment en matière d'*énergies renouvelables* sont de plus en plus transversales et demandent une plus grande précision qu'auparavant. **Qualibat**, organisme de qualification et certification des entreprises de la construction, a ainsi créé six nouvelles *qualifications* de performance énergétique afin de faciliter le développement des compétences des entreprises en matière d'énergies renouvelables. Ces nouvelles qualifications de technicité courante sont spécifiquement dédiées à l'habitat individuel.

En plus de ces qualifications qui demandent des exigences très spécifiques de la part des entreprises choisies, Qualibat effectuera un contrôle d'une réalisation sur chantier afin d'évaluer la conformité et le respect des règles de l'art.

Six nouvelles qualifications pour les énergies renouvelables ... :

* deux d'entre elles concernent le solaire photovoltaïque, avec les modules photovoltaïques intégrés (n° 8111) et ceux surimposés ou de substitution (n° 8121) ;

* une concerne le solaire thermique sur les chauffe-eau solaires ou systèmes solaires combinés (n° 8211) (consultez notre publication pour en savoir plus sur le solaire thermique) ;

* deux autres concernent la géothermie, avec les qualifications sur les installations de pompes à chaleur géothermiques (n° 8311) et aérothermiques (n° 8321) ;

* enfin, la dernière qualification créée et proposée par Qualibat concerne les installations thermiques bois énergie (n° 8411).

Toutes ces qualifications seront opérationnelles dès septembre prochain. »)

<http://www.eti-construction.fr/qualibat-met-en-place-six-nouvelles-qualifications-dans-le-domaine-des-energies-renouvelables-4227/>

- Sur Le Moniteur.fr (19/05/2011). **Le photovoltaïque, le chauffage solaire et les PAC énergies préférées des Français en 2011**

(« Ces tendances et leurs évolutions s'appuient sur l'étude de 700.000 demandes de devis détectées sur un an par www.Quotatis.fr, spécialiste de la mise en relation entre particuliers et professionnels de l'habitat. Depuis 2008, les énergies renouvelables (pompe à chaleur, photovoltaïque, solaire...) connaissent un succès croissant auprès des particuliers. Cet engouement reste cependant fortement influencé par les aides gouvernementales (subventions, crédits d'impôt, Eco-PTZ...). Ainsi, malgré une baisse très sensible, le photovoltaïque (-76% par rapport à 2010), le chauffage solaire (-57%) et les pompes à chaleur (-50%) restent début 2011 les énergies préférées des Français en 2011. Par ailleurs, face à l'augmentation incessante du prix des énergies de chauffage traditionnelles (fioul, gaz, électricité), les poêles à granulés de bois gagnent peu à peu du terrain. Stimulés par des crédits d'impôts très incitatifs, les 3 premiers trimestres 2010 ont vu les projets d'équipement en panneaux solaires photovoltaïques et pompes à chaleur atteindre des sommets, avant de voir l'élan fortement ralenti par la baisse des crédits d'impôts (de 50 à 22% pour le photovoltaïque et de 40 à 36% pour la pompes à chaleur géothermique, 40 à 22% pour la Air-Eau) et du tarif de rachat de l'électricité par EDF (de 58 cts à 46 cts du kWh).

http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/stockage-d-electricite-un-chantier-prioritaire_a-33-6112.html#xtor=RSS-115

- Sur Corse-Matin.com (09/07/2011). **Filière énergétique : une facture mieux maîtrisée**

(« En partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la CTC met en place un système d'incitations financières pour favoriser le recours aux énergies durables. La collectivité territoriale vient de signer une convention cadre avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Le partenariat devrait déboucher sur des incitations financières supplémentaires destinées aux particuliers, aux bailleurs sociaux et aux entrepreneurs. À certaines conditions et pour une Corse durable. Les énergies renouvelables pour tous. La Collectivité territoriale de Corse (CTC) défend le principe de l'accès égal au solaire thermique, au bois-énergie tout en se donnant un rôle créatif dans l'évolution du modèle administratif. » ...)

<http://www.corsematin.com/article/societe/filiere-energetique-une-facture-mieux-maitrisee>

- Sur L'Alsace.fr (24/06/2011). **Environnement. Le scénario 100 % renouvelables d'Alter Alsace Énergies**

(« Une Alsace sans nucléaire, ni pétrole, ni gaz, ni charbon, c'est possible, selon l'association Alter Alsace Énergies. Depuis 30 ans, elle milite pour les énergies renouvelables locales. ») « Diviser par quatre l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 : c'est l'objectif du Grenelle de l'environnement. Avec l'étape intermédiaire de 2020 : atteindre 20 % d'énergies renouvelables, réduire de 20 % l'émission de CO2 et d'autant la consommation d'énergie. L'association Alter Alsace Énergies, qui participe activement à l'élaboration du « schéma régional air énergie climat », propose un « scénario 100 % énergies renouvelables » pour l'Alsace à l'horizon 2050. Ce schéma a été lancé en juillet dernier. Il doit être remis au préfet le 12 juillet prochain : « L'étude, son acceptation et sa mise en œuvre nécessitent un long travail de concertation, d'information, de sensibilisation », souligne Christophe Hartmann, président d'Alter Alsace Énergies. » .. « L'association participe aussi à l'élaboration de plans climat énergie à l'échelle des Pays : « Les choix énergétiques doivent être faits par le citoyen, le quartier, la commune. Il n'y a pas de solution énergétique universelle. Chaque territoire doit identifier ses besoins et ses solutions. C'est une démarche à entreprendre avec les habitants plus qu'avec les grosses sociétés de l'énergie. Elle exige concertation et imagination d'un autre avenir énergétique. » ...)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/24/le-scenario-100-renouvelables-d-alter-alsace-energies>

- Sur Ariegenews.com (01/08/2011). **Midi-Pyrénées devient la 4ème région productrice d'énergie photovoltaïque**

(« Midi-Pyrénées devient la 4ème Région productrice d'énergie photovoltaïque avec une puissance installée de 120 MW au 31 mars 2011 selon un récent rapport du commissariat général à développement durable sur la situation du photovoltaïque en France. Grâce à l'augmentation de 46% de sa puissance raccordée durant le 1er trimestre de 2011, elle est passée de la 6ème à la 4ème place de ce classement. » ... « Il (le Conseil Régional) a adopté, en 2009, un « Plan régional de soutien à la production d'énergies renouvelables», comprenant 3 volets: le solaire photovoltaïque, le bois-énergie et la méthanisation (50 centrales photovoltaïques ont été soutenues représentant 16 000 m² de panneaux). Il constitue l'un des volets du «Plan Climat Régional», tout comme le «Plan Energies Midi-Pyrénées» doté d'une enveloppe de 260 M€ sur 10 ans, dont l'objectif principal est de réduire la consommation énergétique des bâtiments. La Région a également mis en place le plus important partenariat engagé entre la Banque Européenne d'investissement (BEI) et une Région européenne avec le lancement en septembre dernier d'un dispositif de prêts bonifiés de 700 M€. Une enveloppe de 350M€ est mobilisée par la BEI, abondée de 350 M€ par les réseaux bancaires, Crédit agricole, et la Banque populaire et Caisse d'épargne (Groupe BPCE) pour la mise en place d'installations productrices d'électricité renouvelable en Midi-Pyrénées (centrales photovoltaïques, installations éoliennes, installations de méthanisation) et la rénovation énergétique des bâtiments

publics et privés permettant une réduction d'au moins 20% des consommations énergétiques. De plus, la Région Midi-Pyrénées se porte garante à hauteur de 25% du montant total du prêt pour les TPE/PME et exploitations agricoles pour les projets de mise en place d'installations productrices d'électricité renouvelable. »)

http://www.ariegenews.com/ariege/en_bref/2011/36392/midi-pyrenees-devient-la-4eme-region-productrice-d-energie-photovoltaie.html

- Sur **leparisien.fr** (29/06/2011). **Des stations photovoltaïques dans 54 lycées de Midi-Pyrénées**

(« Au moins 54 lycées de Midi-Pyrénées vont être équipés de centrales photovoltaïques, qui seront exploitées par des entreprises spécialisées, une volonté de la région de donner un coup de pouce à une filière malmenée et aux énergies renouvelables, a annoncé mercredi le conseil régional. Les 45 000 m² de panneaux photovoltaïques produiront 5.000 kWc (kilowatts crête), précise la région, soit la consommation moyenne de 1.800 foyers. Des entreprises installeront des panneaux photovoltaïques sur les toitures des établissements et pourront vendre l'énergie produite. Pour cela, elles verseront une redevance au conseil régional et interviendront pour des opérations de sensibilisations dans les lycées. Les travaux doivent débuter en 2012. » ...)

<http://www.leparisien.fr/toulouse-31000/des-stations-photovoltaïques-dans-54-lycées-de-midi-pyrenees-29-06-2011-1513746.php>

- Sur **ledauphine.com** (30/07/2011). **Le fleuron de l'énergie solaire les pieds dans l'eau**

(*Étét sur 22 000 m², l'Institut national des énergies solaires se place comme l'une des références européennes en matière d'énergies renouvelables.*

.... « à quelques pas du lac du Bourget que l'Institut national des énergies solaires (Ines) s'est construite en 2005. Ce centre de formation et de recherche, installé dans le parc de Savoie Technolac au Bourget-du-lac regroupe des équipes du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), de l'Université de Savoie et bénéficie de l'appui du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Au total, 300 chercheurs et techniciens occupent les onze bâtiments du site dont les 15 000m² de laboratoires. À terme, l'Ines s'étendra sur 22 000 m² et comptera 200 personnes supplémentaires. Dans le contexte actuel de crise de l'industrie solaire, le rôle de recherche et d'innovation de l'Ines est devenu d'autant plus urgent. **L'Ines étudie la maison de demain.** Recherche, innovation, formation et évaluation : l'INES se veut être un centre complet et ultra-moderne. Il apporte son savoir-faire aux entreprises et forme chaque année 1 800 professionnels. Ce joyau savoyard s'affiche désormais comme une des références européennes en matière d'énergies renouvelables. Il vient d'ouvrir une antenne en Corse et à la Réunion. » ...)

<http://www.ledauphine.com/savoie/2011/07/29/le-fleuron-de-l-energie-solaire-les-pieds-dans-l-eau>

- Sur **Agoravox** (06/06/2011). **Le coût des énergies renouvelables d'ici 2020**

(« Le 24 Mai, le Président de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a été auditionné par l'Assemblée Nationale pour faire le point sur le coût de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Pour rappel, la CRE gère l'obligation pour EDF et les autres fournisseurs locaux d'électricité d'acheter de l'électricité issue d'énergies renouvelables à un tarif d'achat fixé, ou au prix résultant d'un appel d'offres. Or, cette obligation de rachat génère des charges sur lesdits fournisseurs, qui s'emparent de les répercuter sur les factures des particuliers et des entreprises. Ce sont donc les consommateurs finaux (nous tous) qui paient pour le développement des énergies renouvelables en France, à travers ce que l'on appelle la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Les charges étant de plus en plus élevées, la CSPE augmente inexorablement, ce qui explique en partie la hausse vertigineuse des factures d'électricité de ces dernières années qui irritent tant les français.”)

<http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/le-cout-des-energies-renouvelables-95433>

- Sur **Toutelafranchise.com** (11/06/2011). **Franchise énergies renouvelables : fini l'euphorie !**

(« L'euphorie impulsée par le Grenelle de l'environnement a du plomb dans l'aile. Trop populaires, les primes gouvernementales octroyées pour inciter les particuliers à passer au vert se réduisent, les unes après les autres, à peau de chagrin ! Si le solaire, l'éolien, la géothermie et l'aérothermie restent à n'en pas douter des secteurs d'avenir en franchise, les réseaux qui se sont lancés récemment vont devoir revoir leurs copies de développement. Explications.” ...)

<http://www.toute-la-franchise.com/vie-de-la-franchise-A3812-franchise-energies-renouvelables-fini-l-euphorie.html>

- Sur **Ministère du Développement durable. Commissariat Général du Développement durable. Etudes et documents. N° 43, juin 2011. Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte. Périème et résultats (dossier pdf)**

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BAT_Croissance_verte_BD_12-05.pdf

* Sur **Smartplanet.fr** (15/06/2011). **L'économie verte pèse près d'un million d'emplois en France**

(« La moitié sont directement liés à l'environnement et aux énergies renouvelables, l'autre moitié à des emplois indirects « verdis »....)

<http://www.smartplanet.fr/smart-business/leconomie-verte-pese-pres-dun-million-demplois-en-france-4419/>

* Sur **Le Nouvel' Obs** (13/05/2011). **Énergies renouvelables et écoconstruction : un guide sur les nouveaux métiers**

Le Journal des Energies Renouvelables a publié le nouveau guide 2011/2012 sur les formations dans les énergies renouvelables et l'écoconstruction.

(« Orientation de ses études ou formation pour reconversion professionnelle ? Tous ceux qui sont intéressés par les nouveaux débouchés des énergies renouvelables ou de l'écoconstruction peuvent se procurer le guide publié par Le Journal des Energies Renouvelables. Il recense 437 formations dans ces secteurs, du CAP au master : « *Du maçon spécialisé écoconstruction au master énergies renouvelables, en passant par la licence architecture basse consommation ou le brevet professionnel génie climatique, sans oublier les formations continues professionnelles : installateur dépanneur en énergies renouvelables, technicien en maîtrise des énergies, conseiller en énergies...* ». Avec 317 800 emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en 2009, la France voit ces offres d'embauche dans le domaine augmenter de 8,7 % par rapport à 2008, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). En revanche, l'emploi des métiers de l'environnement a peu progressé, avec une faible augmentation de 0,7 % en 2009.” ...)

http://immobilier.nouvelobs.com/actualites/france/20110513.CHA5893/energies_renouvelables_et_ecoconstruction_un_guide_sur_les_nouveaux_metiers.shtml

* Sur **QuelleEnergie.fr** (11/06/2011). **Les emplois verts mythe ou réalité ?**

(Dans le cadre du **Grenelle de l'Environnement**, la France s'est fixé comme objectif de produire d'ici 2020 **23% d'électricité** à partir d'**énergies renouvelables**. Atteindre cet objectif demande des efforts importants qui devraient s'accompagner de réelles perspectives pour l'emploi. Cependant, la crise économique, le moratoire sur le **photovoltaïque** et les baisses de tarif de rachat de l'électricité sont passés par là. Les **600 000 emplois verts** prédis par Jean-Louis Borloo pour 2020 seront-ils au rendez-vous ? L'Observatoire de l'investissement en France, créé en 2009 par Treddeo, suit l'ensemble des investissements et désinvestissements verts annoncés en France. Les résultats révèlent de manière globale une baisse régulière des emplois créés par ces filières. A l'aide de l'étude de Treddeo, Quelle Energie revient sur les raisons de cette situation. **La chute des emplois verts.** En 2009, encouragées par le solaire et l'éolien, les filières vertes profitait d'une **forte dynamique** permettant de créer des emplois, contrairement à l'économie française qui supprimait massivement de nombreux postes. Elles représentent même le premier secteur créateur d'emplois industriels en France avec 6 600 postes contre 2 900 pour l'aéronautique. Quant au secteur automobile, en 2009, il supprimait 36 000 emplois. En 2010, les projets solaires connaissent un fort **ralentissement** et les projets éoliens sont quasiment jetés aux oubliettes à cause de la baisse du tarif de rachat et de protestations de plus en plus vives des riverains. Dans l'ensemble, les investissements verts représentaient cette année-là 5 400 emplois créés, soit une baisse de 20% par rapport à 2009. 2011 signifie l'**arrêt** de la création d'emplois dans la filière solaire, le moratoire de trois mois et la baisse des tarifs d'achat lui ayant été fatals. De nombreux projets ont été gelés. En mars 2011, le nombre d'emplois verts supprimés était supérieur au nombre d'emplois créés ! **Un nouvel envol.** Bien que les emplois verts s'effondrent, il est fort probable que ce ne soit que temporaire. » ...)

<http://www.quelleenergie.fr/magazine/grenelle-environnement/emplois-verts-mythe-ou-realite-5983/>

- Sur le Figaro (16/06/2011). **Énergies renouvelables: l'UE investira**

(« Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a annoncé jeudi un effort conséquent dans le budget pluriannuel de l'UE en faveur des énergies renouvelables, relancées grâce à la décision de l'Allemagne d'abandonner le nucléaire. "Je pense personnellement que la décision de l'Allemagne va considérablement aider au développement des technologies renouvelables", a-t-il affirmé dans une intervention à l'occasion de la présentation à Bruxelles du rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du Climat) consacré aux énergies renouvelables. »)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/06/16/97002-20110616FILWW00561-energie-ue-investira-dans-le-renouvelable.php>

- Sur Les Echos (15/06/2011). **Quand les énergies renouvelables sont compétitives**

(« Dans certains pays, les ressources, l'organisation du marché ou les prix locaux rendent les ENR rentables sans aides »)

<http://www.lesechos.fr/innovation/croissance-verte/0201423597178-quand-les-energies-renouvelables-sont-competitives-176448.php>

- Sur les Echos (15/06/2011). **Les conditions qui permettent aux énergies propres d'être rentables**

<http://www.lesechos.fr/innovation/croissance-verte/0201429788323-les-conditions-qui-permettent-aux-energies-propres-d-etes-rentables-176472.php>

- Sur Greenpeace.org (23/06/2011). **La croissance des énergies renouvelables dépasse celle du charbon et du nucléaire**

(« Une nouvelle analyse de Greenpeace du marché global de production d'énergie montre que depuis les années 1950, les installations éoliennes et solaires ont eu une croissance plus rapide que n'importe quelle autre technologie de production. ». « Selon *The Silent Energy Revolution: 20 Years in the Making* de Greenpeace, les centrales de production d'énergie renouvelable ont augmenté de 26 %, contre 9 % pour le gaz et 8% pour le charbon. De plus, les énergies renouvelables se sont étendues rapidement, atteignant leur plus grosse part de marché en 2010 et fournissant suffisamment d'énergie pour répondre à l'équivalent du tiers de la demande de l'Europe en électricité. Le rapport de Greenpeace souligne également de quelle façon la production d'énergies renouvelables a compté pour plus du quart (26 %) de toutes les nouvelles centrales ajoutées au réseau mondial d'électricité durant la dernière décennie, comparé à 2 % pour le nucléaire sur la même période. Les énergies renouvelables sont la source de production d'énergie la plus rapidement croissante mondialement. Les gouvernements font face à un choix simple et clair : continuer de rester enchaîné aux combustibles fossiles sales et dangereux, ou engager une révolution énergétique en mettant en place des lois sur l'énergie renouvelable qui permettent d'investir dans un futur durable. Un tel futur va stimuler le développement économique global, créer des emplois verts et jouer un rôle clé dans la réduction des changements climatiques. Le rapport *The Silent Energy Revolution* indique que l'industrie éolienne mondiale a ajouté 35 000 megawatts (MW) en capacité pour 2010 seulement. L'industrie nucléaire mondiale a besoin d'une décennie (2000 – 2010) pour ajouter la même capacité. » ...)

<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/La-croissance-des-energies-renouvelables-depasse-celle-du-charbon-et-du-nucleaire-/>

- Sur Agoravox (06/06/2011). **Le coût des énergies renouvelables d'ici 2020**

(.... « En 2020, les charges pour les ENR se répartiront comme suit : 2,3 milliards d'euros pour le photovoltaïque, 576 millions € pour l'éolien sur terre, 2,5 milliards € pour l'éolien en mer, 1 milliard € pour la biomasse, 344 millions € pour le biogaz, et 10 millions € pour la géothermie. L'électricité hydraulique devrait devenir quant à elle moins chère que le nucléaire, de même que l'électricité produite à partir de l'incinération des ordures. Au total, les charges annuelles dues aux énergies renouvelables s'élèveront en 2020 à 6,7 milliards d'euros, soit 90 € par an sur la facture d'un client avec un tarif de base, et 170 € par an sur la facture d'un client avec chauffage électrique. » ...)

<http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/le-cout-des-energies-renouvelables-95433>

- Sur le cercle.lesechos.fr (14/06/2011). **Pourquoi le marché français du solaire thermique va décoller**

(« Trois bonnes raisons d'anticiper un développement accéléré du marché. » « Le solaire thermique permet de couvrir entre 60 % et 100 % des besoins en eau chaude d'une maison et jusqu'à 65 % de ses besoins en chauffage. Malgré tous ces atouts, la France accuse un net retard par rapport à ses voisins européens en termes d'équipement. Mais les conditions sont aujourd'hui réunies pour une accélération du marché. Après une chute en 2009 et la reprise modérée en 2010, il devrait retrouver un rythme de croissance de l'ordre de 15 % par an. » ...)

<http://lecercle.lesechos.fr/node/35768>

- Sur Le Post (06/06/2011). **EDF prépare sa révolution des énergies renouvelables**

(« Si l'électricien public mise toujours sur l'énergie nucléaire, le "tout-nucléaire" n'est plus un dogme indépassable chez EDF. Sous l'impulsion d'Henri Proglio, le groupe se positionne sur les énergies renouvelables. » « Lors de la présentation des résultats de son groupe, le PDG d'EDF a annoncé que l'hydraulique et les énergies renouvelables devraient représenter 25% des ressources énergétiques du groupe d'ici 2020 contre un peu moins de 10% actuellement. Une révolution en douceur qui s'est d'ores et déjà traduite par la volonté de l'opérateur public de récupérer l'intégralité de sa filière EDF-ENR (énergies renouvelables) dont il ne contrôlait jusqu'à présent que 51% du capital. Une nouvelle orientation qui se matérialise également par différents projets innovants en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Le futur des énergies renouvelables ne peut pas simplement signifier l'installation d'éoliennes et de cellules photovoltaïques. A l'heure où les Smart Grids se positionnent comme une solution d'avenir pour limiter les consommations d'énergie et optimiser l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, EDF vient de lancer un projet pilote en Bretagne pour optimiser la production (d'énergies renouvelables) et la consommation énergétique de deux îles bretonnes. Autre projet qui marque une inflexion nette dans la stratégie d'EDF, son implication grandissante dans la géothermie et notamment dans le projet de la centrale d'Ecogî de Rittershoffen en Alsace. Cette centrale, actuellement en construction doit atteindre une capacité de 24 mégawatts thermiques, soit l'équivalent d'une capacité de chauffage de 19.000 logements... soit quelque 16.000 tonnes d'équivalent pétrole et 39.000 tonnes de CO2 par an. » ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/06/06/2515996_edf-prepare-sa-revolution-des-energies-renouvelables.html

* Sur l'Usine Nouvelle (23/06/2011). **EDF aux manettes d'EDF EN**

(« C'est désormais chose faite. Le producteur d'électricité EDF contrôle sa filiale spécialisée dans les énergies renouvelables. L'offre publique lancée sur EDF Energies renouvelables a rencontré le succès escompté. L'électricien français est monté à 96,71% du capital de la filiale, selon les informations de jeudi l'Autorité des marchés financiers. Au total, EDF a reçu 26,1 millions de titres à son offre d'achat et 10,1 millions de titres à son offre d'échange. Une opération qui valorise la filiale à un prix total de 1,55 milliard d'euros. » ...)

<http://www.usinenouvelle.com/article/edf-aux-manettes-d-edf-en.N154310>

- Sur latribune.fr (02/05/2011). **Total accélère dans le solaire**

(« Après le rachat de 50 % de Tenesol mi-avril, le pétrolier français lance une offre amicale sur le spécialiste américain SunPower pour 1,37 milliard de dollars. Annoncée par Christophe de Margerie dès son arrivée à la tête du géant pétrolier en 2007, l'infexion de Total vers les énergies renouvelables a mis du temps à se concrétiser. Après plusieurs petites acquisitions ciblées dans des domaines différents, la major française a fait un pas décisif vendredi dans le solaire. Total a annoncé le lancement d'une offre amicale sur 60 % du capital de l'américain SunPower. » ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110502trib000619055/total-accelere-dans-le-solaire.html>

* Sur l'expansion.lexpress.fr (29/04/2011). **Total prépare l'après-pétrole avec SunPower**

(« En prenant le contrôle du n°2 américain des panneaux solaires pour près de 900 millions d'euros, Total signe une des plus grosses acquisitions d'un spécialiste des énergies renouvelables par un groupe pétrolier. Décryptage. » ...)

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/total-prepare-l-apres-petrole-avec-sunpower_254617.html

- Sur boursier.com (19/05/2011). **GDF SUEZ, Vinci et Areva s'associent pour développer une filière industrielle de l'éolien en mer**

(« GDF Suez, Vinci et Areva ont signé un accord de partenariat pour créer une filière industrielle de l'éolien en mer "compétitive, durable et créatrice d'emplois".... Cette alliance vise à répondre conjointement à l'appel d'offres annoncé par le Président de la République française en janvier 2011 pour la mise en place de cinq parcs éoliens au large des côtes françaises, dans le cadre d'un programme de développement de 6.000 MW offshore prévu à l'horizon 2020. Le présent accord crée une plateforme industrielle autour de trois acteurs majeurs avec des expertises complémentaires dans les domaines des énergies renouvelables et de la construction. Il est exclusif sur trois champs : Dieppe-Le Tréport, Courseulles-sur-Mer et Fécamp. Ces trois champs offshore permettraient de couvrir pour une durée moyenne de 30 ans la consommation d'électricité de plusieurs millions d'habitants. Leur installation mobiliserait des milliers d'emplois

locaux directs et indirects durant les années de construction et jusqu'à 4.000 emplois directs et pérennes pour les activités industrielles de production, d'exploitation et de maintenance." ...)

<http://www.boursier.com/actualites/economie/gdf-suez-vinci-et-areva-s-associent-pour-developper-une-filiere-industrielle-de-l-eolien-en-mer-8641.html?sitemap>

* Sur Sud-Ouest (26/06/2011). **Énergies vertes : le club des cinq empêche la mise**

(« **La France est en retard. Avec l'aval de l'Etat, EDF, Areva et compagnie ont tué dans l'oeuf des PME pionnières du secteur.** » « L'Allemagne n'a pas attendu des années pour tirer les leçons de la catastrophe de Fukushima. Ce qui n'est en France que le nom d'un mouvement contestataire - Sortir du nucléaire - deviendra bientôt une réalité outre-Rhin. En 2022, le dernier des 17 réacteurs du pays encore en activité s'arrêtera. Les énergies renouvelables auront alors pris leur essor. L'éolien et le photovoltaïque représentent déjà 9 % de la consommation d'électricité de nos « cousins germaniques », contre 1,8 % en France. L'industrie allemande des énergies vertes est sans doute la seule au monde à pouvoir tenir tête au rouleau compresseur chinois. Elle emploie plusieurs centaines de milliers de salariés. Autant que l'atome dans l'Hexagone ! La France disposait pourtant d'entreprises à la pointe de l'innovation dans les années 1990. Elles ont été étouffées par le lobby nucléaire. « Rien n'a vraiment changé depuis Louis XIV », déplore le journaliste d'investigation Yvan Stefanovitch, auteur d'une enquête fouillée sur « **Les Profiteurs du développement durable** ». « Du fait de l'inexistence du pouvoir régional, les initiatives locales n'émergent pas. Tout se passe à Paris où, avec la connivence de l'Etat, le club des cinq de l'énergie (EDF, GDF-Suez, Veolia, Total et Areva) se contente d'empêcher les profits des énergies renouvelables les plus juteuses, sans qu'une véritable structuration des filières soit mise en œuvre. » ... « La consanguinité existant entre l'Etat et ces multinationales se lit aussi dans les politiques de développement de la biomasse. Ce terme abscons désigne la production d'électricité par la combustion de déchets et de résidus de matières organiques et végétales. Nul ne le sait, mais c'est la première source d'énergie verte. Mais de là à se féliciter de l'état des lieux ! L'incinération, tenue par Suez et Veolia, est désormais remise en cause du fait des rejets de dioxines cancérogènes. Quoique peu polluant, le train de la méthanisation - le recueil des gaz dégagés par les ordures ménagères et déchets agricoles - s'ébranle difficilement. Reposant sur des technologies étrangères, les sites adossés aux décharges fabriquent finalement assez peu de biogaz. Contrairement aux options prises par d'autres pays européens, le choix a été fait de les surdimensionner. Il est source de gabegie et d'inefficacité. En France, la petite taille et l'initiative de terrain n'ont pas bonne presse. Les rares paysans désireux de produire de l'électricité - 24 installations de méthanisation agricole en service contre 5 000 en Allemagne - empruntent des chemins semés d'embûches. Ils ne sont pas les seuls. Les collectivités locales proches des massifs forestiers obtiennent rarement l'autorisation d'implanter les usines de cogénération, qui fabriquent de la chaleur en brûlant du bois. Même si le chauffage de milliers de logements est à la clé. « Énarques, inspecteurs des finances, X Ponts, X Mines passent facilement d'un cabinet ministériel à l'autre, mais on ne trouve jamais ces hauts fonctionnaires à la tête de PME », déplore Yvan Stefanovitch. Un modèle jacobin qui donne parfois l'impression d'injurier le futur. Ailleurs qu'en France, on sait pourtant que l'avenir appartiendra aux réseaux où les consommateurs, particuliers et entreprises deviendront des producteurs d'énergie, qu'ils utilisent des panneaux solaires ou les batteries de leurs voitures électriques. » ...)

<http://www.sudouest.fr/2011/06/26/energies-vertes-le-club-des-cinq-empêche-la-mise-436278-625.php>

- Sur batiaactu.com (26/05/2011). **Top des régions les plus engagées dans l' EnR**

(« Qualit'EnR, l'association pour la qualité d'installation des systèmes énergies renouvelables (EnR) en habitat individuel, publie les résultats du classement des régions engagées dans la qualité des installations EnR et la qualification des professionnels. » ... « En plus d'offrir un classement EnR par région, l'étude permet de constater les régions les plus aptes à recevoir un type d'énergie renouvelable spécifique. Par exemple, le solaire fonctionne mieux en région Corse plutôt qu'en Limousin, et inversement pour le bois énergie. Ainsi, l'étude devient un levier pour offrir aux particuliers toutes les chances d'avoir un équipement EnR adapté dans leur région. Du solaire thermique au photovoltaïque en passant par le bois-énergie, toutes les énergies renouvelables sur le marché sont concernés dans cette étude. »..)

<http://www.batiaactu.com/edito/top-des-regions-les-plus-engagees-dans-l-enr-29178.php>

- Sur marcelgreen.com (27/04/2011). **Les énergies renouvelables pour une électricité moins chère ?**

(« Après la catastrophe de Fukushima survient une hausse du prix de l'électricité, qu'EDF justifie notamment par la nécessité d'investir massivement dans le renforcement de la sécurité du parc nucléaire français. L'électricité la moins chère n'est peut-être pas celle qu'on croit... »)

<http://www.marcelgreen.com/article/lire/1915>

- Sur maisonapart.com (18/05/2011). **Qualit'EnR protège les particuliers contre les fraudes**

(« Qualit'EnR, qui gère les appellations qualité pour les énergies renouvelables (EnR) en habitat individuel, a annoncé la semaine dernière la première condamnation en référé d'une entreprise pour utilisation frauduleuse d'une marque.

Pour lutter contre la fraude de logos "d'appellation EnR", et afin de protéger les particuliers désireux de s'équiper en énergies renouvelables et d'assurer aux professionnels adhérents à Qualit'EnR la crédibilité du système des appellations recommandées par l'ADEME, Qualit'EnR a mandaté un cabinet d'avocats spécialisé. Cette démarche a conduit à la condamnation en référé d'une première entreprise pour avoir frauduleusement utilisé le logo "QualiPV" sur ses supports de communication tel que sa plaquette commerciale et son site web.

"Réal gage du sérieux des professionnels, l'utilisation des ces appellations - Qualisol, Qualibois, QualiPV et QualiPAC - est indispensable à contrôler afin d'enrayer les éco-délinquants du marché, de garantir aux particuliers les compétences des installateurs contrôlées par Qualit'EnR et d'assurer aux professionnels engagés la crédibilité de notre système d'appellations", a souligné André Joffre, Président de Qualit'EnR dans un communiqué. A ce jour, plusieurs procédures visant d'autres entreprises sont en cours et les "éco-délinquants", pour l'utilisation frauduleuse d'une marque, sont passibles d'une peine allant jusqu'à 3 ans de prison et 300.000 euros d'amende. »)

<http://www.maisonapart.com/edito/constructre-renover/energie-chauffage-climatisation/qualit-enr-protege-les-particuliers-contre-les-fra-5622.php>

- Sur le moniteur.fr (19/05/2011). **Le photovoltaïque, le chauffage solaire et les PAC énergies préférées des Français en 2011**

(« Ces tendances et leurs évolutions s'appuient sur l'étude de 700.000 demandes de devis détectées sur un an par www.Quotatis.fr, spécialiste de la mise en relation entre particuliers et professionnels de l'habitat. Depuis 2008, les énergies renouvelables (pompe à chaleur, photovoltaïque, solaire...) connaissent un succès croissant auprès des particuliers. Cet engouement reste cependant fortement influencé par les aides gouvernementales (subventions, crédits d'impôt, Eco-PTZ...). Ainsi, malgré une baisse très sensible, le photovoltaïque (-76% par rapport à 2010), le chauffage solaire (-57%) et les pompes à chaleur (-50%) restent début 2011 les énergies préférées des Français en 2011. Par ailleurs, face à l'augmentation incessante du prix des énergies de chauffage traditionnelles (fioul, gaz, électricité), les poêles à granulés de bois gagnent peu à peu du terrain. Stimulés par des crédits d'impôts très incitatifs, les 3 premiers trimestres 2010 ont vu les projets d'équipement en panneaux solaires photovoltaïques et pompes à chaleur atteindre des sommets, avant de voir l'élan fortement ralenti par la baisse des crédits d'impôts (de 50 à 22% pour le photovoltaïque et de 40 à 36% pour la pompes à chaleur géothermique, 40 à 22% pour la Air-Eau) et du tarif de rachat de l'électricité par EDF (de 58 cts à 46 cts du kWh).

Les chauffages à pellets, une énergie de plus en plus plébiscitée. Au premier trimestre 2011, les chauffages à pellets tirent leur épingle du jeu avec une demande positive par rapport au premier trimestre 2010 : +33 % de demandes supplémentaires ! Une bonne santé qui repose notamment sur la relative stabilité du crédit d'impôt. En effet, l'achat d'un poêle, d'un insert ou d'une chaudière à granulés de bois/pellets reste soumis à un crédit d'impôt de 22% sur le montant TTC de l'équipement (hors pose) et de 36% dans le cas d'un remplacement d'un poêle ou d'un insert à bois. Le granulé de bois devient petit à petit une alternative économique et écologique incontournable. »)

<http://www.lemoneur.fr/137-energie/article/actualite/852467-le-photovoltaïque-le-chauffage-solaire-et-les-pac-énergies-préférées-des-français-en-2011>

- Sur Romandie.com (12/07/2011). **L'Outre-mer, laboratoire et vitrine des énergies renouvelables**

(« PARIS - Les territoires d'Outre-mer ont vocation à être le laboratoire des énergies renouvelables pour la France et à devenir une vitrine de nouvelles technologies dans ce domaine stratégique, estime le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans un projet d'avis présenté mardi. Ce sont des régions en développement où la consommation d'énergie va inévitablement croître par un effet de rattrapage, a souligné Jean-Louis Schilansky, président de la section des activités économiques, rappelant que l'outre-mer est dépendant à 90% des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) importées ce qui rend les économies très vulnérables. Trouver des nouvelles sources d'énergie (...) n'est pas un sujet exotique mais stratégique, a affirmé M. Schilansky, également président de l'Union française des industries pétrolières. Pour le président du CESE, Jean-Paul Delevoye, c'est l'opportunité pour l'Outre-mer d'être un

laboratoire, certaines expériences menées dans ces territoires pouvant être adaptées à la métropole et diffusées régionalement, servant ainsi à terme de vitrine d'un savoir-faire technologique français. Les Outre-mer se sont vu fixer l'objectif ambitieux, dans le cadre de la loi Grenelle 1, de parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 avec un stade intermédiaire en 2020 de 30% d'énergies renouvelables dans la consommation pour Mayotte et de 50% pour la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, a souligné Patrick Galenon, rapporteur de ce texte. La Guyane a dépassé cet objectif avec 56% d'énergie renouvelable grâce à l'hydro-électricité, la Réunion est à 34% grâce aussi à l'hydraulique, et la Guadeloupe est à 30% grâce à la géothermie tandis que la métropole est à 15%, par l'hydraulique essentiellement. Parmi les énergies à développer, M. Galenon a cité l'éolien anticyclonique (éoliennes qui se replient en période de cyclones), la géothermie dans les îles volcaniques, la biomasse par la valorisation des déchets de la canne à sucre, les hydroliennes (turbines sous marines utilisant l'énergie des courants sous marins, dans les atolls polynésiens »).

http://www.romandie.com/news/n_L_Outre_mer_laboratoire_et_vitrine_des_energies_renouvelables120720111807.asp

- Sur l'Usine nouvelle (13/05/2011). STX France investirait gros dans les énergies marines

(« STX France estime à 100 millions d'euros les investissements nécessaires au développement de ses diversifications dans les énergies marines renouvelables. Ces investissements s'effectueraient à Saint-Nazaire, mais aussi sur d'autres sites proches d'autres champs éoliens offshore en France. » ...)

<http://www.usinenouvelle.com/article/stx-france-investirait-gros-dans-les-energies-marines.N151911>

- Sur La Tribune (27/05/2011). Photovoltaïque. L'électricité solaire sera bientôt moins chère que les autres énergies

(« L'américain General Electric prévoit que l'électricité produite grâce au soleil sera plus compétitive que celle issue des matières fossiles, voire du nucléaire, dans les 3 à 5 années à venir. » « L'électricité solaire est-elle en passe de gagner la bataille du coût ? C'est ce dont sont convaincus les responsables de la société multinationale américaine General Electric (GE). L'énergie solaire devrait devenir, dans les 3 à 5 ans à venir, moins coûteuse que celle issue de ressources fossiles voire des centrales nucléaires, a déclaré ce jeudi, Mark M. Little, le directeur général de la recherche de GE. » ..)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110527trib000624872/l-electricite-solaire-sera-bientot-moins-chere-que-les-autres-energies-.html>

- Sur bati-depot.fr (24/05/2011). Les tops et flops des énergies renouvelables en 2011

(« Le premier trimestre 2011 a montré les tendances de cette année en matière de consommation d'appareils utilisant des énergies renouvelables chez les ménages français. Selon l'entreprise Quotatis, leader français de la mise en relation entre particuliers et professionnels de l'habitat sur internet, les énergies renouvelables les plus plébiscitées par les Français sont le **photovoltaïque** (-76% par rapport à 2010), suivi du **chauffe eau solaire** (-57%) et des **pompes à chaleur** (-50%). Ces baisses importantes s'expliquent par la diminution des subventions accordées par l'Etat afin d'encourager l'achat de ces appareils écologiques (crédits d'impôt, éco-PTZ...). Le photovoltaïque a par exemple vu son crédit d'impôt passer de 50 à 22% entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011 et le tarif de rachat de l'électricité par EDF passer de 58 cts à 46 cts par kWh. De manière plus générale, la plupart des crédits d'impôt ont baissé avec la Loi de finances 2011, ce qui explique le recul des ventes de ces appareils coûteux à l'achat en raison de leurs technologies novatrices. Les records d'installation enregistrés en 2010 ont donc été nettement freinés en 2011, ce que recherchait le gouvernement en baissant les subventions. Toujours selon Quotatis, l'appareil qui a connu la plus forte progression par rapport à 2010 est le poêle à granulés de bois avec une hausse de demande d'installation de 33%. Cette forte croissance s'explique par un crédit d'impôt stable depuis 2010, à savoir 22% sur le montant TTC de l'appareil (hors pose) et 36% s'il s'agit du renouvellement d'un ancien poêle à granulés. Cela fait maintenant plusieurs années que les **appareils de chauffage au bois** se démocratisent en raison de la flambée du prix des énergies fossiles (gaz, fioul domestique...) mais également en raison d'appareils de plus en plus performants (chaudière à bois en chauffage central) ainsi qu'un réseau d'approvisionnement en granulés de bois qui couvre maintenant l'intégralité du territoire français. »)

<http://www.bati-depot.fr/actualite/les-appareils-ecologiques-qui-ont-la-cote-en-france-3401.html>

- Sur Maxisciences.com (08/05/2011). Energies renouvelables : construction du premier parc solaire et éolien français

(« La commune d'Avignonet-Lauragais, près de Toulouse, développe actuellement un immense parc de trois hectares destiné à la production d'énergies d'origines renouvelables. Le parc de production d'énergie solaire et éolienne est le premier de ce type qui se développe en France. » ...)

http://www.maxisciences.com/%E9nergie-renouvelable/energies-renouvelables-construction-du-premier-parc-solaire-et-eolien-francais_art14457.html

- Sur 20minutes (10/08/2011). Les énergies renouvelables ont leur programme météo

(« INITIATIVE - Combien l'ensoleillement de la semaine du 1er août a-t-il pu fabriquer d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques français ? C'est à ce genre de questions que la météo des énergies renouvelables de l'association Hespul propose de répondre...)

La semaine dernière, 2,5 millions de logements français ont été alimentés par la production d'électricité des éoliennes implantées sur le territoire. Soit l'équivalent du nombre de logements d'une région comme la Bretagne, le Limousin ou le Poitou-Charentes. En revanche, nous avons « assisté à une chute de la production solaire thermique. Cela est dû à une couverture nuageuse importante qui freine le rayonnement direct du soleil. La baisse des températures est également en cause car les panneaux (donc l'eau) refroidissent. Par contre, ces phénomènes météorologiques n'impactent pas la production solaire photovoltaïque, qui bénéficie du rayonnement diffus du soleil.»

Production réelle pour l'éolien, calcul théorique pour le solaire. Toutes ces informations sont désormais disponibles sur le site de l'association Hespul, qui vient d'intégrer une « météo des énergies renouvelables », dans le cadre du programme européen EnergizAIR. »)

<http://www.20minutes.fr/article/768766/energies-renouvelables-programme-meteo>

* le site de l'association Hespul : <http://www.infoenergie69.org/particuliers/actualite/?article=374>

- Sur 20minutes.fr (19/05/2011). Le solaire thermodynamique aurait de beaux jours devant lui

(ENERGIE - Le Pôle de compétitivité DERBI tenait les 16, 17 et 18 mai sa conférence annuelle internationale, à Perpignan. Ce pôle réunit en Languedoc-Roussillon les entreprises, laboratoires, collectivités... autour du développement de la filière des énergies renouvelables. Le point sur les travaux du pôle avec son directeur Gilles Charier.

Comment se situe la région Languedoc-Roussillon en matière d'énergies renouvelables, et a-t-elle vocation à accueillir un site d'éoliennes off-shore ? C'est la première région photovoltaïque en France, et la cinquième en éolien. Pour l'off-shore c'est compliqué : nous avons un problème de niveau des fonds marins, ils ne sont pas assez élevés. Pour des éoliennes en mer il faudrait donc réfléchir à de l'off-shore flottant. ... « **Quels sont les axes de recherche principaux du pôle ?** Le solaire, la biomasse, l'éolien, un peu de géothermie. Nous planchons beaucoup sur le bâtiment du futur aussi. Sur le solaire nous travaillons à moitié sur le thermique, à moitié sur le photovoltaïque. L'un des programmes que nous souhaitons développer est celui qui touche au solaire thermodynamique, pour lequel nous prévoyons des débouchés importants dans les pays à fort ensoleillement. » ...)

<http://www.20minutes.fr/article/726978/solaire-thermodynamique-beaux-jours-devant>

- Sur Enerzine.com :

* (30/06/2011). Des serres maraîchères photovoltaïques pour Fonroche

(« Le producteur énergétique français Fonroche Energie a annoncé la poursuite de son développement dans le secteur des énergies renouvelables, et notamment dans l'industrie photovoltaïque. Ce dernier vient en effet de signer avec un pool de banques** mené par le Crédit Agricole une facilité de 52 millions d'euros lui permettant de construire trois ensembles de serres maraîchères photovoltaïques d'une puissance totale de 19,4 MWc, lesquelles vont, en plus de produire de l'énergie solaire, créer des emplois agricoles. Eurazeo, la société d'investissement, a donné également à Fonroche des moyens supplémentaires de se développer rapidement en lui apportant une 2e tranche pouvant aller jusqu'à 15 millions d'euros de fonds propres, après un premier investissement de 25 millions d'euros en avril 2010. Par ailleurs, Fonroche négocie actuellement la construction de centrales photovoltaïques dans plusieurs autres pays du monde, et la société indique avoir déjà signé plusieurs projets de construction de centrales électriques à base de biogaz.** Un pool bancaire composé du Crédit Agricole d'Aquitaine, du Crédit Agricole du Languedoc, du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, du Crédit Agricole Touraine Poitou, du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, du Crédit Agricole Centre Loire, d'OSEO, du CIC et de la Banque Palatine. »)

http://www.enerzine.com/1/12305+des-serres-maraicheres-photovoltaiques-pour-fonroche+.html?posts_usersPage=1

* (01/07/2011). **La plus grande centrale solaire du monde sera Lorraine**

(« Le site de Toul-Rosières en Meurthe-et-Moselle va bientôt accueillir un parc solaire photovoltaïque de 415 hectares qui devrait être le plus important jamais construit en France, "voire dans le monde". L'investissement nécessaire à sa mise en service - dès l'année prochaine, est estimé à environ 430 millions d'euros d'après Jean-Marc Dall'Aglio, le chargé de mission auprès du président d'EDF Energies Nouvelles (EDF EN). Construite sur une ancienne base aérienne désaffectée de l'OTAN (2004), l'installation d'une puissance de 143 mégawatts doit se dérouler en deux temps : en 2012, puis en 2013. La production annuelle d'électricité équivalent à la consommation d'une ville de 62.000 habitants, sera achetée par EDF. »)

<http://www.enerzine.com/12304-la-plus-grande-centrale-solaire-du-monde sera-lorraine+.html>

- Sur **Actu-environnement** (?). **Installation d'ombrières photovoltaïques pour parkings publics et privés**

(Les parkings sont des espaces peu productifs qui pourraient générer de l'énergie renouvelable et démocratiser le recours aux véhicules électriques.

A nouvelle mobilité, nouvelle offre ! Le centre "Énergie propre et Mobilité" de Juwi EnR, basé en Allemagne, a démontré l'utilité de l'énergie solaire pour accompagner le véhicule électrique. Les parkings équipés d'ombrières solaires et de bornes de recharge assurent la distribution d'énergie au plus près du besoin.

Déjà de l'expérience. Riche d'un retour sur expérience significatif, Juwi EnR propose l'équipement des parkings en ombrières photovoltaïques, que ce soit pour préparer l'accueil des véhicules électriques ou vendre l'énergie à l'opérateur historique. L'offre est adaptée aux supermarchés, aux hôtels, aux sites tertiaires, industriels ou publics qui protègent ainsi les usagers des intempéries et du soleil. Dans certains cas, Juwi EnR propose de louer les parkings pour y installer les auvents et exploiter la centrale solaire en toiture. Dans ce cas, et pour des raisons industrielles, Juwi EnR s'intéresse aux parkings d'au moins 30 000 m2.)

http://www.actu-environnement.com/materiels-services/produit/installation_ombrieres_photovoltaiques_parkings_publics_privés_1326.php4

- Sur **Boursier.com** (11/07/2011). **Energies Renouvelables : les lauréats des fermes éoliennes en mer françaises désignés en avril (2012)**

(Boursier.com) -- La France a prévu de disposer de 1.200 éoliennes en mer d'ici 2020, soit une puissante installée de 6.000 MW, rappelle ce matin le Ministère de l'Ecologie, en marge du lancement du 1er appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer et du lancement des consultations pour le second. Les énergies marines, dont l'éolien en mer, devraient représenter à cette échéance 3,5% de la consommation hexagonale. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, Paris s'est engagé à porter à 23% la part d'énergies renouvelables dans la consommation française à l'horizon 2020. Le premier appel d'offres concerne 5 zones, qui devraient abriter à terme 3.000 MW : Le Tréport (Seine-Maritime et Somme), Fécamp (Seine-Maritime), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) et Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Le gouvernement a assis son appel d'offres sur 3 principes : la production d'une énergie verte à un coût maîtrisé, le développement d'une véritable filière industrielle et le respect de l'environnement et des usages du domaine maritime. La qualité du projet industriel et social représentera 40% de la note qui sera attribuée à chaque projet, le prix d'achat de l'électricité 40% et le respect de la mer et de ses usages 20%. Les candidats ont jusqu'au 11 janvier 2012 pour remettre leur offres à la CRE. Les lauréats seront dévoilés au mois d'avril suivant. Les acteurs de la filiale bénéficieront demain d'une présentation spéciale du gouvernement concernant le cahier des charges. » « Plusieurs industriels ont d'ores et déjà annoncé qu'ils monteront des dossiers. C'est le cas de **GDF SUEZ**, qui s'est allié à **Areva** et **Vinci** pour tenter d'obtenir trois des cinq zones. Le groupe de Gérard Mestrallet n'a pas exclu d'autres partenariats pour déposer une offre sur les deux autres. En parallèle, le groupe espagnol Iberdrola Renewables a signé un accord avec Areva pour se positionner également sur les appels d'offres. »)

<http://www.boursier.com/actions/actualites/news/energies-renouvelables-les-laureats-des-fermes-eoliennes-en-mer-francaises-designes-en-avril-441955.html?sitemap>

- Sur **ec.Europa.eu. Le Conseil européen adopte l'ITC sur les piles à combustible et l'hydrogène**

(« D'importants financements de l'UE et de l'industrie devraient placer l'Europe en tête de la course au développement et au déploiement de la pile à hydrogène. Il est possible qu'à l'avenir, les voitures n'émettent plus que de l'eau. Les piles à combustible sont des dispositifs de conversion d'énergie très efficaces, qui peuvent trouver des applications dans toute une série de produits, tels que les téléphones portables, les voitures, les avions et les installations fixes de production de chaleur et d'électricité. Divers obstacles techniques ou autres - dont le coût et la longévité des piles à combustible, ainsi que la production durable d'hydrogène et la distribution et le stockage sûrs et efficaces de l'hydrogène - doivent toutefois être levés avant que ces technologies ne puissent devenir largement disponibles dans le commerce. »)

http://ec.europa.eu/environment/etap/inaction/policynews/229_fr.html

A - ENERGIE HYDRAULIQUE

- Sur **wikipédia. Energie hydroélectrique**.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_hydroélectrique#L.27hydro.C3.A9lecticit.C3.A9_en_France : .C3.A9tat_des_lieux_des_sites_de_production

- Sur **Terre & Finance. L'hydroélectricité en France**

<http://www.terre-finance.fr/L-hydroelectrictie-en-France-vptc-215.php>

- Sur **futura-environnement. Quelle est la part de l'énergie hydraulique en France ?**

(« En France, l'hydroélectricité représente 11,1% (en 2008) de la consommation électrique, soit une production de 60,9 térawatts-heures. Cela représente 86 % de l'électricité d'origine renouvelable. L'**énergie hydraulique** est donc, de loin, la principale **énergie renouvelable** en France. Ceci s'explique par l'ancienneté de la technologie et par sa souplesse d'utilisation. Les grands barrages hydroélectriques permettent en effet de contrôler finement la production et donc de s'adapter rapidement aux variations de la demande en électricité. De plus, cette forme d'énergie peut se stocker (retenue d'eau), contrairement à d'autres **énergies renouvelables** comme **l'éolien** ou le solaire.

Toutefois, si elle est renouvelable, l'**énergie hydroélectrique** n'en a pas moins un impact sur l'environnement en termes de paysage et, surtout, de continuité écologique (circulation de la **faune** et de la **flore**) et de transfert de **sédiment**. En outre, les lacs de barrage peuvent aussi provoquer l'**émission** d'un **gaz à effet de serre**, le méthane, produit par la décomposition de la matière organique.”)

http://www.futura-sciences.com/fr/question-reponse/t/energie-renouvelable/d/quelle-est-la-part-de-lenergie-hydraulique-en-france_1071/

- Sur **EDF. Carte des centrales et barrages**

(Le parc de production hydraulique est présent sur l'ensemble du territoire français. La production actuelle représente 70% du potentiel technique exploitable.)

<http://energie.edf.com/hydraulique/hydraulique/carte-des-centrales-et-barrages-47748.html>

- Sur **Le Monde** (19/04/2011). **Contre-Enquête Planète. L'hydroélectricité est-elle vraiment une énergie verte ? . Quel impact écologique des barrages ?, p. 6-7**

- Sur **L'Expansion** (10/06/2010). **Le renouveau des barrages français**

(“L'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable mal connue du grand public. Or, elle est en pleine mutation : le renouvellement des concessions, leur ouverture à la concurrence et la réorganisation du marché de l'électricité devraient lui apporter un second souffle et mettre en valeur ses atouts financiers et environnementaux.”)

http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/le-renouveau-des-barrages-francais_a-33-4571.html

- Sur **vedura. Energie hydroélectrique**

<http://www.vedura.fr/environnement/energie/energie-hydroelectrique>

- Sur INRP. **L'énergie hydraulique. Fiche technique** (fiche pédagogique, dossier pdf)

http://acces.inrp.fr/cedd/climat/dossiers/energie_demain/hydraulique/fiche%20technique%20hydraulique.pdf

- Sur notre-planete.info. **L'hydroélectricité, les barrages hydroélectriques**

<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/hydroelectricite.php>

- Sur Ademe.-Midi-Pyrénées. **L'énergie hydraulique**

http://www.ademe.fr/midi-pyrenees/a_2_12.html

- Sur Actu-environnement (22/03/2011). **Petit hydraulique : une énergie locale et renouvelable**

("Loin des grands barrages hydroélectriques, le petit hydraulique fait appel à des installations de petites tailles, le plus souvent en cascade. Un dimensionnement idéal pour une mise en régie locale de cette source d'énergie renouvelable." ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/petite-hydroelectricite-12193.php4>

- Sur France3.fr (30/06/2011). **Alpes : EDF perd le monopole des barrages**

(Règlementation européenne oblige, l'Etat ouvre les concessions des barrages hydroélectriques à la concurrence)

C'est une petite révolution qui se prépare pour les barrages hydroélectriques. L'Etat va ouvrir les concessions à la concurrence. EDF, l'exploitant historique, va perdre son quasi-monopole. Il détenait jusqu'à présent 80 % du parc hydroélectrique national. L'opération découle de la réglementation européenne, de la privatisation partielle d'EDF et de la course aux énergies renouvelables. La France s'est engagée à produire 23 % de son énergie renouvelable en 2020. La houille blanche représente 12 % de la production électrique. La compétition promet d'être rude, avec un enjeu prioritaire : la sécurité des barrages.

Au total, 49 barrages vont être soumis à la concurrence. Dix concessions doivent être renouvelées par l'Etat d'ici à 2015. C'est le quart de la puissance hydroélectrique nationale. Et c'est la fin du quasi-monopole d'EDF. Dans les Alpes, quatre ouvrages sont concernés. Le Sautet est particulièrement convoité par les concurrents, les autres grands exploitants européens. Le ministère de l'industrie devrait ouvrir le marché dans les prochains mois. La procédure doit durer au moins 5 ans." *En vidéo, le reportage de Xavier Schmitt & Guy Lhôpitalier*

<http://alpes.france3.fr/info/alpes--edf-perd-le-monopole-des-barrages-69463090.html>

B - GEOTHERMIE

- Sur industrie.gouv.fr. **Place de la Géothermie parmi les sources d'énergie renouvelables.** Intervention de Laurent LE BEL sur la géothermie (dossier pdf, 5 p.)

http://www.industrie.gouv.fr/debat_energie/site/pdf/brgm.pdf

- Sur Géothermie-perspectives : **La géothermie en France. L'énergie du sous-sol. N° 4. Février 2009.** (document pdf, 16 p.)

http://www.geothermie-perspectives.fr/11-informations-utiles/pdf/Bulletin_4.pdf

- Sur notre-planete.info. **La géothermie**

<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/geothermie.php>

- Les Blogs. **Les énergies renouvelables et leur application dans la maison** (14/04/2011). **Présentation de la géothermie et de ses applications.**

<http://blog.francetv.fr/uneaisonverte/index.php/2011/04/14/250591-présentation-de-la-géothermie-et-de-ses-applications>

- Sur BRGM.fr.

* **Le BRGM et l'ADEME : les acteurs du développement de la géothermie**

Salon des Solutions Techniques Territoriales du 24 au 26 juin 2009. (dossier pdf)

<http://www.brgm.fr/dcnewsFile?ID=852>

* **Le BRGM, acteur du développement de la géothermie** (dossier pdf)

<http://www.brgm.fr/AgendaNews/dcnewsFile?ID=1107>

* **Le BRGM et l'ADEME : les acteurs du développement de la géothermie. Géothermie** – Journées techniques ADEME

CNIT – Paris La Défense. 06 et 07 décembre 2010 (dossier de presse, pdf)

<http://www.brgm.fr/AgendaNews/dcnewsFile?ID=1107>

- Sur Société pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France. **Une autre source d'énergie renouvelable : la géothermie**

<http://sppef.free.fr/index.php/les-eoliennes-2/183-la-geothermie-1>

- Sur conso-chauffage.com. **GEOTHERMIE : par captage de la chaleur enterrée**

<http://www.conso-chauffage.com/geothermie.php>

- Sur Newspress.fr (03/05/2011). **La géothermie, une source d'énergie renouvelable très prometteuse**

("La 2e édition des "Assises de la géothermie en Île-de-France" s'est tenue le 26 avril et a permis de faire le point sur les enjeux de cette source d'énergie renouvelable prometteuse. La géothermie devrait représenter 10 % du bouquet énergétique d'ici à 2020, grâce aux moyens déployés par le Gouvernement. En France, la géothermie représente la troisième source d'énergie renouvelable derrière la biomasse et l'hydraulique. L'exploitation de cette ressource naturelle émet très peu de gaz à effet de serre. Elle permet la production de chaleur et d'électricité. En France métropolitaine, une part importante du développement de la géothermie est liée au potentiel géologique de la région Île-de-France, dont la forte densité urbaine a justifié l'exploitation de cette énergie dès les années 70. » ...)

http://www.newspress.fr/Communique_FR_240596_589.aspx

C - ENERGIE SOLAIRE

- Sur Wikipédia. **Energie solaire**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire

- sur Ministère développement durable (01/09/2010). **Energie solaire**

(Qu'est-ce que l'énergie solaire ? Quel est le développement de l'énergie solaire en France aujourd'hui ? Quels sont les avantages de l'énergie solaire ? Quels sont les objectifs fixés à la filière solaire ? Quelles sont les limites au développement de l'énergie solaire ? Comment est réglementée l'installation des panneaux solaires en France en termes de droit de l'urbanisme ? Comment est gérée la fin de vie des installations solaires ?)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Energie-solaire_3737-.html

- Sur notre-planete.info. **L'énergie solaire**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energie_solaire.php

- Sur **consoGlobe** (07/2009). **L'énergie solaire séduit à travers le monde**

(« L'énergie solaire se démocratise de plus en plus autour du monde. Depuis plusieurs années, les installations de **panneaux photovoltaïques** se sont accélérées par des programmes nationaux offrant des incitations financières notamment en Allemagne, Japon, EU mais aussi Australie .

L'énergie solaire se développe inégalement L'Allemagne et le Japon sont actuellement en tête de la course solaire suivi de près par les USA et révèlent une avancée impressionnante dans le domaine du photovoltaïque. Par ailleurs, de nombreux pays en voie de développement sont de plus en plus consommateurs d'énergie solaire. Les principales utilisations de ces pays sont pour le chauffage, le refroidissement et la purification de l'eau. » ...)

<http://www.consglobe.com/energie-solaire-seduit-travers-monde-3416-cg>

- Sur **Xerfi** (mars 2008). **Le marché de l'énergie solaire en France. Perspectives de croissance à l'horizon 2010-2015 et analyse du paysage concurrentiel** (dossier pdf)

<http://www.xerfi.fr/etudes/8sco02.pdf>

- Sur **Le Post** (22/05/2011). **Le soleil ? Quelle énergie !**

(« L'énergie solaire est sans doute la source renouvelable la plus universelle, et la plus accessible. Cependant, il ne faut pas oublier qu'à contrario de ses homologues éoliens et hydrauliques, son exploitation est encore toute récente, et source d'évolutions permanentes. Immergeons-nous dans un monde d'énergie ! » ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/05/27/2508117_le-soleil-quelle-energie.html

- Sur **construction durable** (17/01/2010). **Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques**

<http://constructiondurable.wordpress.com/2010/01/07/panneaux-solaires-photovoltaïques-et-thermiques/>

- Sur **20minutes** (06/05/2011). **Le premier parc français de production d'énergie solaire et éolienne vient de voir le jour**

(ENERGIE – « C'est à Avignonet-Lauragais, près de Toulouse, que la société canadienne développe un gigantesque parc d'énergies renouvelables de trois hectares... »)

<http://www.20minutes.fr/article/719273/premier-parc-francais-production-energie-solaire-eolienne-vient-voir-jour>

- Sur **techniques de l'ingénieur. Centrale solaire**

<http://www.techniques-ingenieur.fr/glossaire/centrale-solaire>

- Sur **natler.overblog** (27/09/2007) : **Centrale solaire thermique : une technique nouvelle qui, à grande échelle, n'est pas plus coûteuse que du fossile ?!**

<http://natler.over-blog.com/article-12651835.html>

- Sur **zegreenweb** (20/06/2011). **La première tour solaire au monde qui produit de l'électricité la nuit**

(« Le projet est opérationnel depuis le mois dernier dans la région andalouse près de Séville (Espagne). Cette tour **solaire** est le fruit d'une collaboration entre la firme espagnole *Sener* (60 %) et *Masdar Initiative* (40 %), le géant des énergies renouvelables d'Abu Dhabi. » ... « Contrairement à toutes les autres centrales à énergie solaire, la chaleur stockée dans les réservoirs peut être libérée sur une période de quinze heures de nuit comme de jour. Le porte-parole de *Sener*, Miguel Domingo, se réjouit de cette nouvelle étape franchie avec succès et précise que sa société est la seule au monde à avoir développé et construit une usine commerciale avec une tour centrale qui utilise la technique des sels fondus. »... « un système efficace qui rendrait l'énergie solaire disponible quasiment à toute heure du jour et de la nuit ce qui n'est aujourd'hui pas le cas contrairement à l'énergie nucléaire disponible en continu. Un argument de taille dans un contexte de remise en cause du nucléaire civil dans de nombreux pays suite au drame de *Fukushima*. »)

<http://www.zegreenweb.com/sinformer/energie/la-premiere-tour-solaire-a-monde-qui-produit-de-l-electricite-la-nuit.27141>

- Sur **Ecoentreprises2.0. Le portail des écoentreprises du Languedoc-Roussillon. Solaire concentré et solaire photovoltaïque**

(solaire photovoltaïque ; solaire concentré)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filières/solaire-concentré-et-solaire-photovoltaïque>

- Sur **econologie.com. Energie solaire mécanique ou thermodynamique.**

<http://www.econologie.com/energie-mecanique-thermodynamique-articles-3136.html>

* Sur **sfp.in2p3.fr. Le solaire thermodynamique**, par Bruno Rivoire, responsable du « groupe d'évaluation scientifique Thémis » de 1982 à 1987, actuellement ingénieur de recherche à l'IMP, un laboratoire propre du CNRS, site d'Odeillo.

(« On désigne par « solaire thermodynamique » l'ensemble des techniques qui visent à transformer l'énergie rayonnée par le soleil en chaleur à température élevée, puis celle-ci en énergie mécanique (et électrique) à travers un cycle thermodynamique. Ces techniques sont encore, pour l'essentiel, dans un état expérimental. Le présent chapitre a pour objet de décrire et de commenter l'importante campagne de travaux de développement qui a été menée sur ces sujets depuis 1980 dans les pays industrialisés. »)

http://sfp.in2p3.fr/Debat/debat_energie/websfp/rivoire.htm

* Sur **energies et environnement. SIA Conseil. Les centrales solaires thermodynamiques ont-elles un avenir dans le mix électrique mondial?**

(“ The technology that will save humanity” déclarait Dr Joseph J Romm, physicien et climatologue américain en 2008. Quelque peu oublié depuis les années 90 au profit d'autres technologies moins coûteuses, le solaire thermodynamique, issu de la transformation de l'énergie solaire en chaleur puis en énergie électrique, est revenu dans les années 2000 en réponse à la raréfaction des combustibles fossiles et aux enjeux environnementaux futurs. Cette technologie est considérée par de nombreux spécialistes comme susceptible de pouvoir concurrencer les énergies fossiles dans la production électrique de masse, et ainsi de venir compléter la filière des énergies alternatives.” ...)

<http://energie.sia-conseil.com/20100930-les-centrales-solaires-thermodynamiques-ont-elles-un-avenir-dans-le-mix-electrique-mondial/>

- **COVALENCE INTERN ANALYST PAPERS** (29.04.2009). **L'énergie solaire : une solution face à la bousculade énergétique ?** Lycia Brahma | Faculté de Provence (France) | Ethical Information Analyst Intern, Covalence SA, Geneva, (dossier pdf)

<http://www.abhatoo.net.ma/index.php/Maalama-Textuelle/Développement-durable/Economie-Durable/Energie/Source-d'énergie/Energie-renouvelable/COVALENCE-INTERN-ANALYST-PAPERS-L'énergie-solaire-une-solution-face-à-la-bousculade-énergétique>

- Dossier pédagogique élaboré par des élèves de lycée. Marseille. **L'énergie solaire. Dossier ressources.**

http://www.lyc-emperi.ac-aix-marseille.fr/asp/sti/ressources_communes/systemes/panneau_solaire/DR-NRJ%20solaire.pdf

- Sur **Le guide du chauffage. Le solaire**

(Définition. Techniques pour capter l'énergie solaire ; Energie solaire photovoltaïque ; Energie solaire thermique ; Energie solaire passive ; Système de production d'énergie solaire ; Le soleil est-il l'énergie de demain? ; Demande de devis d'installation photovoltaïque ; Demande de devis d'installation d'un chauffe-eau solaire)

<http://www.leguideduchaffage.com/le-solaire.html>

- Sur **Le Monde** (16/07/2011). **Le gouvernement accentue le retard de la France dans l'énergie solaire**, p. 1/.

La nouvelle usine à gaz du solaire français. Le gouvernement finalise cet été le dispositif qui vise à installer 500 mégawatts d'électricité voltaïque par an, p. 7

(Extrait : La réglementation veut limiter l'énergie photovoltaïque à 500 MW par an d'ici à 2020 - La France est le seul pays d'Europe à perdre des emplois dans le secteur solaire. La politique française en matière d'énergie solaire photovoltaïque est en cours de finalisation. Son centralisme et sa complexité désespèrent les professionnels de la branche qui dénoncent une « usine à gaz » : le dispositif comporte trois paliers de puissance, onze tarifs de rachat et deux appels d'offres, dont l'un se décline en sept catégories. Mais l'objectif affiché est de brider la production solaire pour que son développement n'excède pas 500 mégawatts (MW) par an d'ici à 2020.)

C1- SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- Le photovoltaïque et les niches fiscales dans les DOM : Les textes législatifs permettant les dérapages spéculatifs et les placements juteux dans le photovoltaïque qui assèchent les investissements dans les autres domaines économiques ! L'Etat Père Noël, c'est nous contribuables qui payons pour les spéculateurs ! :

* **Loi de programme pour l'outre-mer (n° 2003-660 du 21 juillet 2003) et liens vers les décrets d'application, dite Loi GIRARDIN de défiscalisation (texte .pdf) :** <http://www.groupeaci-outremer.com/Loi%20programme%20avec%20frence%20dcrets.pdf>

* **Sur contact entreprise (13-19/01/2011). A la une, loi GIRARDIN : le jackpot fiscal des grands patrons, une enquête édifiante !**

(Le Nouvel Observateur publie un article qui fait du bruit ! Sur le web, les réactions s'enchaînent : indignation, honte, colère et fatalité concernant les rapports riches-pauvres !

Franck Riboud de Danone, Bernard Charlès de Dassault Systèmes ou encore Antonio Belloni de LVMH : ces trois patrons figurent sur le podium des dirigeants les mieux payés de France. Ils ont un autre point commun : comme la fine fleur du CAC 40, ils ont utilisé la niche fiscale des investissements outre-mer pour réduire leur impôt de plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce dispositif, mis au point en 2003, profite à moins de douze mille contribuables, mais il coûte plus cher à l'Etat que le bouclier fiscal : 767 millions contre 679 millions, en 2009 ! A l'heure où le gouvernement racle les fonds de tiroirs pour réduire le déficit budgétaire, l'enquête du Nouvel Observateur est édifiante. En contrepartie d'investissements dans l'industrie, les énergies renouvelables ou le tourisme dans les DOM-TOM, le Who's who des affaires a bénéficié d'un avantage fiscal exorbitant. Un exemple : Patrick Ouart, ex conseiller de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, aujourd'hui chez LVMH a investi 300.000 euros et obtenu 400.000 euros de réductions d'impôts. Les dirigeants des grandes entreprises françaises ne cessent de se plaindre de la lourdeur des prélèvements obligatoires pour justifier la flambée de leurs rémunérations. En réalité, dans la plus grande discréption, un grand nombre d'entre eux ont utilisé cette loi pour alléger leur impôt sur le revenu, et même parfois le réduire à zéro. Parmi les bénéficiaires, on retrouve notamment deux des managers les mieux payés de France : Bernard Charlès, de Dassault Systèmes, et Antonio Belloni, de LVMH, avec des rémunérations globales respectives de 8,1 et 7,1 millions d'euros annuels. Cette niche fiscale a creusé un trou béant dans l'imposition des hauts revenus. Son coût pour les finances publiques n'a cessé d'enfler, passant de 140 millions en 2003 au niveau record de 767 millions d'euros en 2009. Plus étonnant encore : grâce aux investissements Outre-Mer, 20 contribuables avec un revenu imposable moyen supérieur à 2 millions d'euros n'ont pas payé d'impôt du tout et ont même obtenu un chèque du Trésor Public de 751€ en moyenne ! Une étude de la Direction générale des Impôts, estime que le coût d'un emploi créé s'élève en moyenne à 308 000 euros dans les départements d'Outre-Mer, plus de 500 000 euros en Polynésie et même 652 000 euros en Guadeloupe... pour des salaires souvent payés au SMIC. De plus, les investisseurs hésitent à prendre le risque de placer leur argent dans les DOM-TOM, les investissements profitent souvent aux grands groupes (EDF, Accor...). Pour le Nouvel Observateur, il s'agit d'un véritable « JACKPOT FISCAL » effroyablement onéreux pour l'état. Le journal va même jusqu'à parler « d'accro de la Loi Girardin » et prend pour exemple Igor Landau, président du conseil de surveillance d'Adidas et ancien PDG d'Aventis qui a investi 2,7 millions d'euros d'opérations en Outre-Mer. Pour que tout le monde comprenne bien...

1. A, B et C créent une SNC avec 100000€ chacun.
2. la SNC emprunte 400 000€ à une banque
3. la SNC investi 700 000€ dans la rénovation d'un hôtel Outre-Mer
4. la loi Girardin Industriel accorde 70% de réduction d'impôt pour ce genre d'investissement
5. donc une économie d'impôt de 420 000€...
6. A, B et C bénéficient donc d'une économie d'impôt de 140 000 chacun... pour un investissement de 100 000 !!!

Mais que fait Robin des bois ? ». **Le Nouvel Observateur 13-19.01.2011)**

http://contact-entreprises.com/newsletter/contact-entreprises_PP-45_11-13-01-2011.html#national2

* **LOI n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (1). Loi pour le développement économique des Outre-mer (Lodeom)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020671201&categorieLien=id>

http://www.aides-entreprises.fr/bibliotheque_electronique/politiques_publiques_i88.html

* **Droit de mer. Loi « Pons ». Présentation succincte du dispositif actuel d'incitation fiscale aux investissements outre-mer dit « Loi Pons »**

http://ing-domtom.com/Particularites_ING.htm

* **Sur la Tribune.fr (21/12/2009). EXCLUSIF: Inquiétudes autour d'un produit de défiscalisation dans les Dom-Tom**

(« Un investissement « photovoltaïque » au rendement élevé mis en cause dans un courrier d'un haut fonctionnaire de Bercy.

"Il semble très avisé de suspendre toute collecte nouvelle du produit DTD (Dom-Tom Défiscalisation) auprès de vos clients". Tel est le message reçu, le 29 novembre dernier, par des centaines de² conseillers en gestion de patrimoine. Son auteur ? Georges Thoma, un haut fonctionnaire du ministère de l'Économie. Le produit incriminé est distribué par des dizaines de conseillers indépendants, dont plusieurs gros cabinets tels que Hédios et Anthea, et a déjà collecté plus de 40 millions d'euros depuis décembre 2007. De quoi s'agit-il ? D'un investissement en défiscalisation dans les Dom-Tom, spécialisé dans les panneaux solaires, proposé par le groupe Lynx. La rentabilité annoncée dans le dossier de présentation est exceptionnelle pour l'épargnant : 46,4 % sur six mois, 58,4 % sur un an ou 65,6 % sur dix-huit mois (selon la date de souscription). Trop beau pour être vrai ? Pas tout à fait. Théoriquement, en accumulant les avantages de la loi Girardin industrielle dans les Dom-Tom et les bonus fiscaux associés au photovoltaïque, il est possible de parvenir à de tels rendements. En outre, le modèle « d'intégration verticale », adopté par Lynx, permet de réduire les coûts. Les filiales du groupe étant présentes à chaque maillon du montage, de la production des panneaux à leur installation sur des toits d'habitation dans les Antilles. Revers de la médaille, tout repose sur la solidité d'un seul acteur. Même les banques, généralement parties prenantes dans le « Girardin industriel » sont exclues de cette opération, Lynx Industries préférant généralement le crédit fourni au crédit bancaire. » ...)

<http://www.latribune.fr/vos-finances/impots/produits-de-defiscalisation/20091221trib000455110/exclusif-inquietudes-autour-d-un-produit-de-defiscalisation-dans-les-dom-tom.html>

- **Sur Romandie.com (12/07/2011). Penchard: le gouvernement continuera à soutenir le photovoltaïque outre-mer**

(« PARIS - La ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard a assuré mardi que le gouvernement continuerait à soutenir le développement du photovoltaïque dans les territoires ultramarins via un dispositif adapté. Cette énergie renouvelable a été victime de son succès en métropole comme en outre-mer avec des effets d'aubaine dus aux tarifs très attractifs de rachat de l'énergie ainsi qu'à la défiscalisation pratiquée dans les territoires ultramarins qui ont conduit tant l'Etat que EDF à revoir à la fin 2010 leur position. Mais pour apaiser les vives craintes des élus de ces territoires où le développement du renouvelable est une nécessité pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles importées, très chères et polluantes, une commission ad hoc, dite Baroin, s'est penchée sur ce sujet et vient de remettre ses conclusions. »)

<http://www.romandie.com/news/n/ Penchard le gouvernement continuera a soutenir le photovoltaïque outre mer120720111907.asp>

- **Sur Wikipédia. Energie solaire photovoltaïque**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire_photovoltaïque

- Sur wikipedia. **Centrale solaire photovoltaïque.**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_solaire_photovoltaïque

- Sur wikipedia. **Centrale solaire**

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_solaire

- Sur planète-energies (14/09/2010). **Les centrales solaires thermodynamiques : démultiplier une énergie abondante**

<http://www.planete-energies.com/fr/les-sources-d-energie/le-soleil/les-centrales-solaires-demultiplier-une-energie-abondante-200020.html>

- Sur enerzine.com. **Le principe et les technologies du photovoltaïque**

<http://www.enerzine.com/1/11957+le-principe-et-les-technologies-du-photovoltaïque+.htm>

- Sur Energie 2007.fr (02/04/2011) : **Photovoltaïque: lettre ouverte sur l'avenir de la filière**

<http://www.energie2007.fr/blog/index.php?2011/02/04/202>

- Sur La Tribune (21/07/2011). **La production solaire made in France a son label !**

(« le Syndicat des énergies renouvelables lance l'Alliance Qualité Photovoltaïque, un nouveau label supposé faire la différence entre les panneaux solaires importés et les panneaux solaires français. AQPV pour Alliance Qualité Photovoltaïque ! C'est le nouveau label national de qualité pour les modules photovoltaïques produits en France, destiné à soutenir la filière industrielle nationale. Un dispositif supposé faire la différence avec les panneaux importés, en provenance de fournisseurs asiatiques ultra-compétitifs notamment. Si ce label n'a aucune valeur réglementaire et n'est pas contraignant pour les maîtres d'oeuvre et installateurs, il pourrait s'avérer stratégique pour les acteurs souhaitant répondre aux appels d'offres photovoltaïques qui se précisent pour cet été. AQPV est mis en orbite par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), en concertation avec l'administration. » ...)

<http://www.latribune.fr/green-business/20110721trib000637804/la-production-solaire-made-in-france-a-son-label-.html>

* Sur Le Moniteur.fr (20/07/2011). **Photovoltaïque: une marque pour certifier les modules "made in France"**

(La ministre de l'Ecologie et le ministre chargé de l'Industrie ont lancé, mercredi 20 juillet, la marque "Alliance Qualité Photovoltaïque" (AQPV).

Portée par le Syndicat des énergies renouvelables, elle vise notamment à garantir la traçabilité et le service après-vente.

Pour qu'un module photovoltaïque bénéficie de la marque « AQPV-modules », le fabricant devra répondre à des critères de qualité renforcés par rapport à la réglementation en vigueur: - durabilité et solidité accentuées; - comportement au feu connu; - recyclage des modules garanti; - lancement d'une réflexion sur des nouveaux critères en matière d'analyse de cycle de vie.

Traçabilité. Aussi, l'industriel devra justifier que l'assemblage du module a été réalisé en France et/ou que les cellules sont fabriquées en France. La marque sera alors complétée de la mention « Module assemblé en France » et / ou « Semi-conducteur fabriqué en France ». Pour cela l'entreprise se soumet à un audit de son usine de production, visant à garantir la qualité du processus de fabrication et la traçabilité des composants entrant dans la fabrication de ses modules.

Service après-vente. La marque a également vocation à garantir une « relation professionnels-clients privilégiée ». Ainsi, l'industriel bénéficiant de la marque AQPV s'engage à accuser réception de la prise en compte de la demande du client sous 5 jours et à remplacer ou réparer tout panneau défectueux, dans un délai de 15 jours.

"L'industrie photovoltaïque arrive à maturité. A l'image de la filière du chauffage au bois domestique, dont nous gérons le label de qualité Flamme Verte, reconnu par tous, nous avons souhaité créer une marque de qualité pour les panneaux solaires photovoltaïques", explique Jean-Louis Bal, le nouveau Président du Syndicat des énergies renouvelables.)

<http://www.lemoneur.fr/199-materiaux/article/actualite/858071-photovoltaïque-une-marque-pour-certifier-les-modules-made-in-france>

- Sur QuelleEnergie.fr (07/07/2011). **Combien peut rapporter le photovoltaïque**

(« Mise à jour : pour la période du 1er juillet 2011 au 30 septembre 2011, le tarif d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque est désormais de 0,4255 € / kWh. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le tarif d'achat de la production photovoltaïque a baissé d'environ 10 %. Malgré cela, le photovoltaïque reste un investissement rentable, qui permet d'obtenir des revenus pendant 20 ans. De plus, les aides accordées par le gouvernement permettent de faciliter l'accès de cette solution aux particuliers.

Le crédit d'impôt. Afin de soutenir la politique de réduction des émissions de CO₂, l'Etat a mis en place une aide à l'acquisition de solutions d'économie d'énergie, en vue de promouvoir et développer les énergies renouvelables. Le crédit d'impôt pour le solaire photovoltaïque s'adresse aux particuliers ayant fait réaliser par un professionnel une installation de 3 kWc maximum intégrée au bâti de leur résidence principale. Le taux de l'aide en question est de 22 % sur le matériel éligible. Pour l'être, il faut que le matériel soit estampillé CSTBat, EN 61215 et/ou NF EN 61646. Cela ouvre le droit au « remboursement » d'une partie de la dépense. Le calcul est relativement simple: le crédit d'impôt sera égal à 22 % du prix du matériel si celui-ci est inférieur au montant éligible qu'il vous reste, ou à 22 % du plafond éligible si le matériel coûte plus cher. Ce plafond est déterminé par votre état civil d'une part, et d'autre part par les dépenses ayant déjà été réalisées en utilisant le crédit d'impôt sur une période de 5 ans glissants. Pour prendre l'exemple d'un couple marié soumis à une imposition commune ayant fait installer pour 16.000 € de panneaux solaires photovoltaïques, le montant du crédit d'impôt qu'ils percevront est de 3.520 €, ce qui est loin d'être négligeable !

Le tarif d'achat. EDF a obligation d'acheter la production photovoltaïque des particuliers respectant les conditions mentionnées plus haut. Le tarif d'achat est garanti pour 20 ans à hauteur du montant en vigueur à la date de demande de raccordement à ERDF. Malgré les baisses successives, le tarif de 0,46 €/kWh reste l'un des plus élevés en Europe. Afin d'illustrer cela, prenons l'exemple d'une installation dans le Sud de la France, avec une valeur d'ensoleillement moyenne de 1.760 kWh/m²/an. Avec 20 m² de panneaux solaires, cela rapporte plus de 1.500 € par an. Ces valeurs n'ont rien de faraïneux, et sont comprises entre 900 et 1.800 € de production solaire non-imposable. *Selon la législation, le tarif actuel de 46 centimes/kWh doit être mis à jour chaque trimestre. Selon nos informations, il devrait se situer autour de 42 centimes/kWh au troisième trimestre 2011. »)

<http://www.quelleenergie.fr/magazine/fiscalite-verte/combien-rapporter-photovoltaïque-6299/>

- Sur enerzine.com :

* (08/03/2011). **Photovoltaïque: la nouvelle régulation entre en vigueur**

(« Le gouvernement a confirmé officiellement la publication au Journal officiel - le 5 mars - des textes réglementaires sur le nouveau cadre de régulation du photovoltaïque, après consultation du Conseil supérieur de l'énergie et de la Commission de régulation de l'énergie. » ...)

<http://www.enerzine.com/1/11526+photovoltaïque--la-nouvelle-regulation-entre-en-vigueur+.html>

* (09/05/2011). **Photovoltaïque : qui sont les consommateurs de demain ?**

(« D'après les données issues de sa Grande Enquête sur la Consommation des foyers français, Acxiom a mis en lumière le profil type des foyers dits « photovoltaïques », propriétaires de maison intéressés par ce type d'installations d'énergie renouvelable. Le foyer « photovoltaïque » : une famille écolo, aisée, vivant à la campagne » ...)

<http://www.enerzine.com/1/11966+photovoltaïque---qui-sont-les-consommateurs-de-demain+.html>

- Sur LaDepeche.fr (11/08/2011). **Photovoltaïque : la fin d'un marché juteux ?**

(« Les Français ont été nombreux à se laisser séduire par les énergies renouvelables. Avec le Grenelle de l'environnement, des entreprises ont investi en nombre le marché du photovoltaïque. Au point d'obliger l'Etat à modifier brutalement sa réglementation. Un hangar agricole en échange de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture : c'est le deal proposé aux agriculteurs depuis le Grenelle de l'environnement. Des sociétés démarchent les exploitants pour leur proposer de financer la construction d'un hangar agricole. En théorie, le bâtiment ne coûte rien à l'agriculteur. « De la conception à la réalisation, nos équipes s'occupent de tout », peut-on lire dans les publicités. En échange, l'agriculteur laisse l'entreprise revendre l'électricité ainsi produite à EDF qui s'engage à la racheter pendant vingt ans. « Une véritable pépite d'or pour ces investisseurs, explique un consultant du Centre d'économie rurale (CER) du Midi. Il y a encore quelques mois, EDF rachetait l'électricité 60 centimes d'euros pour la revendre à 17 centimes aux consommateurs. Elle rachetait à perte au nom du Grenelle de l'environnement... » Conscient que le dispositif était coûteux pour l'Etat, ce dernier a décidé de modifier la réglementation du rachat de l'énergie photovoltaïque par un arrêté du 4 mars 2011. Si les tarifs pour les futurs contrats avec EDF ont baissé de 20 % pour les particuliers, ils ont diminué de presque 60 % pour les

professionnels. En témoignent les nouveaux tarifs d'achat au 1er juillet 2011. »)

<http://www.ladepeche.fr/article/2011/08/11/1144785-photovoltaïque-la-fin-d-un-marche-juteux.html>

- Sur **LavieImmo.com** (29/07/2011). **France: L'impasse photovoltaïque**

(« Si les énergies propres étaient il y a quelques années considérées comme les seules viables pour l'avenir de la planète, elles souffrent aujourd'hui d'une panne sèche en France. Entre 1997 et 2010, l'électricité obtenue grâce aux énergies renouvelables a stagné autour de 15 %, selon le bilan énergétique de la France publié début juillet. Quel avenir pour le solaire et le photovoltaïque français ? Une douloureuse question à laquelle le gouvernement semble incapable d'apporter de réponse, pris en étau entre les objectifs du Grenelle de l'environnement et la crainte d'une bulle spéculative. Au premier trimestre, la puissance installée du parc photovoltaïque « a encore grimpé de 25 % pour atteindre 1 337 MW, près de 1 000 MW de plus qu'un an auparavant », souligne Libération. Mais, dans le contexte de besoins en électricité sans cesse croissants, ce rythme « ne suffit pas à compenser la baisse tendancielle de la production hydroélectrique », rappelle le quotidien. **Une filière qui détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée**. Pis, c'est toute une filière qui ne croît plus en l'avenir. »)

<http://www.lavieimmo.com/developpement-durable/france-l-impasse-photovoltaïque-12451.html>

- Sur **20minutes.fr** (02/08/2011). **Photovoltaïque: «Rétablissement la confiance auprès du particulier»**

(« **INTERVIEW - Qualit'ENR, l'organisme de qualification des entreprises d'installations d'énergies renouvelables, pense que le secteur a encore de beaux jours devant lui, à condition de revoir un peu les règles du jeu...** Electricité photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur... Depuis quelques années les particuliers se voient proposer une palette d'énergies renouvelables leur permettant de réduire leur facture énergétique. Qualit'ENR est l'organisme qui qualifie les entreprises ayant bien été formées à la pose de ces installations. Pour son directeur de la communication, Francky Boisseau, ce marché va continuer de croître, malgré un passage difficile cette année »)

<http://www.20minutes.fr/article/765350/photovoltaïque-retablir-confiance-aupres-particulier>

- Sur **eti-construction.fr** (01/08/2011). **Photovoltaïque : Les dernières innovations.**

(« Secteur aujourd'hui en plein essor, le domaine du photovoltaïque est l'objet de recherches et d'innovations permanentes. Les entreprises du monde des énergies renouvelables s'emploient à développer des produits toujours plus performants. »)

<http://www.eti-construction.fr/photovoltaïque-les-dernieres-innovations-4287>

- Sur **Rue89** (01/08/2011). **Photovoltaïque (II) : Photowatt ou l'histoire d'une impotence industrielle**

(« L'histoire de Photowatt est parfaitement illustrative de notre impotence industrielle et, notamment, de notre échec sur la première phase, au moins, de la filière photovoltaïque. Photowatt fut créée en 1979. Elle profita d'abord petitement, avec moins de 100 personnes, des débuts de l'énergie solaire, quand celle-ci n'était, aux yeux de tous les spécialistes, qu'un rêve de substitution d'une énergie renouvelable au pétrole ; elle était pratiquement seule en France à croire à cette nouvelle énergie ; elle vendit aussi ses panneaux et cellules en Afrique. »)

<http://www.rue89.com/matouk/2011/08/01/photovoltaïque-ii-photowatt-ou-l'histoire-d'une-impotence-industrielle-215780>

- Sur **La Tribune** (11/05/2011). **Solaire. L'électricité photovoltaïque européenne fait le plein d'énergie**

(« Pour la première fois de son histoire, le photovoltaïque est devenu en 2010 la locomotive des énergies renouvelables en Europe. Entre 2009 et 2010, sa progression a été d'un peu plus de 120%. La puissance installée dans l'Union européenne atteint plus de 29.300 mégawatts. »)

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20110511trib000621121/l-electricite-photovoltaïque-europeenne-fait-le-plein-d-energie.html>

- Sur **lemoci** (12/05/2011). **L'énergie photovoltaïque s'impose en Europe**

(« La filière photovoltaïque est devenue en Europe la première source d'énergie électrique renouvelable en puissance nouvellement installée, selon le **baromètre d'EurObserv'ER** de mai 2011. 13 023,2 MWc de modules photovoltaïques ont été connectés dans l'Union européenne durant l'année 2010, soit 120,1 % de plus qu'en 2009 (5918,2 MWc). Ces installations supplémentaires portent la puissance du parc photovoltaïque de l'Union européenne à 29 327,7 MWc. Si l'Europe est demeurée la principale zone d'installation des centrales photovoltaïques avec plus de 80 % de la puissance installée dans le monde, la montée en puissance des autres grands marchés mondiaux s'est confirmée en 2010. Le Japon a installé près d'un GW en 2010, les États-Unis ont ajouté près de 800 MWc en 2010 et la Chine, qui était jusqu'à présent dans l'ombre des marchés occidentaux, commence à dévoiler ses intentions avec au moins 400 MWc installés en 2010 (contre environ 160 MWc en 2009), affirme EurObserv'ER, l'Observatoire européen des énergies renouvelables. »)

<http://www.lemoci.com/011-54066-L-énergie-renouvelable-s-impose-en-Europe.html>

- Sur **La Tribune. Green Business** (02/05/2011). **La bataille de l'efficacité photovoltaïque redouble de vigueur**

(Une cinquantaine de concurrents s'affrontent sur le solaire photovoltaïque à concentration et ses hauts rendements. »)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20110502trib000619053/la-bataille-de-l-efficacite-photovoltaïque-redouble-de-vigueur.html>

- Sur **La Tribune. Green Business** (04/05/2011). **DÉCHETS. Le recyclage des panneaux photovoltaïques est une industrie encore en gestation mais prometteuse. Encore en prémixes, il devrait exploser et devenir économiquement intéressant à partir de 2020.**

(« La filière photovoltaïque n'est aujourd'hui pas réglementairement contrainte au recyclage des panneaux qu'elle produit. Alors que le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) imposée par l'Europe contraint de plus en plus d'industriels à s'inquiéter de la fin de vie des produits qu'ils fabriquent, les panneaux solaires échappent encore à cette législation. »)

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/1155505/le-recyclage-des-panneaux-photovoltaïques-est-une-industrie-encore-en-gestation-mais-prometteuse.html>

- Sur **actu-environnement** (16/08/2011). **L'implantation d'éoliennes en zones Natura 2000 peut être interdite**

(« Une réglementation interdisant l'implantation d'éoliennes en zones Natura 2000 n'est pas contraire au droit de l'UE selon une décision de la Cour de justice rendue le 21 juillet dernier. Certaines conditions s'imposent toutefois. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/eoliennes-implantation-Natura-2000-interdiction-CJUE-13253.php4>

- Sur **France 3.fr** (05/05/2011). **Info Nord-Pas-de-Calais - Loos-en-Gohelle. Les énergies photovoltaïques en test (video)** (Un grand centre de test de l'énergie photovoltaïque vient d'être inauguré, à Loos en Gohelle.)

<http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/index-fr.php>

- Sur **la Marseillaise** (16/05/2012). **Montée en puissance de la vallée des énergies**

(Énergies renouvelables. Un nouveau parc photovoltaïque était inauguré jeudi dernier sur le plateau des Mées, dans les Alpes de Haute-Provence. « Au total, ce seront 100 mégawatts d'énergie électrique qui seront produits sur notre commune », se félicitait jeudi dernier Raymond Philippe, maire PCF des Mées, à l'occasion de l'inauguration de la toute nouvelle centrale photovoltaïque, réalisée par la firme belge Enfinity. »)

<http://www.lamarseillaise.fr/alpes/montee-en-puissance-de-la-vallee-des-energies-22768-2.html>

- Sur **Skyscanner.fr** (13/06/2011). **Solar Impulse : un nom qui n'est pas sans évoquer des films ou romans de science-fiction. Mais cet avion est bien réel, et le symbole d'une époque où l'on essaie de trouver des alternatives aux énergies fossiles.**

<http://www.skyscanner.fr/actualites/articles/2011/06/009936-un-avion-solaire.html>

- Sur Ouest-France.fr (04/08/2011). **La future ferme solaire de Tougas, vue à la loupe – Indre**

(« Le projet, à cheval entre les communes de Saint-Herblain et Indre, commence à prendre forme. À terme, la ferme pourrait être prête et commencer à produire de l'énergie en 2014. » ... « Près de vingt-trois hectares ! Une surface inégalée en France, pour sa capacité à recevoir des panneaux photovoltaïques. Une superficie remarquable dans l'agglomération nantaise, sans transformations conséquentes au sol. Les panneaux fixés sur des plots ne devraient pas dépasser deux mètres. Une valorisation exceptionnelle d'un site « voué à rien. » ...)

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale -La-future-ferme-solaire-de-Tougas-vue-a-la-loupe- 44074-avd-20110804-61017762_actuLocale.Htm

- Sur La-Croix.com (07/08/2011). **Les fermes solaires au ralenti dans les Alpes-de-Haute-Provence**

(« Depuis 2008, l'investissement dans le photovoltaïque grandit dans ce département rural aux larges disponibilités foncières.

Les acteurs locaux s'organisent pour développer une nouvelle filière économique.

Mais la réglementation qui a supprimé le tarif préférentiel de rachat jette l'incertitude sur les projets à venir. » ...)

<http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Economie/Les-fermes-solaires-au-ralenti-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence- EP -2011-08-07-696934>

- Sur énergie2007 (27/07/2011). **Les vaches regarderont les trains et les panneaux solaires**

(« Moins de crésote sur les voies et plus de panneaux solaires. Hier, 25 juillet, Réseau ferré de France (RFF) et Eolfi, filiale de Veolia environnement, ont annoncé la création d'une société commune "chargée de concevoir et développer des centrales de production d'électricité verte". Baptisée AirefSol énergies, elle sera détenue à hauteur de 67% par Eolfi, qui "apportera son expertise technique et financière des énergies renouvelables", et à 33% par RFF qui mettra à sa disposition "des espaces fonciers". Guy Auger, directeur général adjoint en charge des opérations Europe d'Eolfi, a été nommé PDG d'AirefSol Energies, est-il précisé. Avec un "patrimoine foncier de 103 000 hectares", le gestionnaire des voies ferrées s'affiche comme le "deuxième propriétaire national". Sur les espaces disponibles et "non nécessaires à l'activité ferroviaire", AirefSol énergies pourra "installer des centrales de production d'électricité photovoltaïques". A ce jour, quelque 20 sites ont été identifiés comme favorables. "Les terrains ont été sélectionnés selon plusieurs critères essentiels: leur pertinence géologique et environnementale, le souci de la préservation des milieux naturels, l'intérêt économique (par exemple, la proximité des postes de raccordements du réseau). Une première tranche, destinée à la production d'électricité photovoltaïque, visera un objectif de l'ordre de 100 MW de puissance installée".)

http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/3459/reseau_ferre_de_france_eolfi_photovoltaïque_solaire_270711.html

- Sur L'Usine Nouvelle.com (19/07/2011). **EDF Energies Nouvelles inaugure une centrale photovoltaïque à Bouloc**

(EDF Energies Nouvelles (1,57 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidés en 2010, 3 000 emplois), filiale à 100 % d'EDF spécialisée dans la production d'énergies renouvelables, vient d'inaugurer une centrale photovoltaïque au sol, à Bouloc, en Haute-Garonne. Aménagée sur un terrain agricole à faible potentiel et sans repreneur de 30 hectares, cette centrale a été financée et réalisée par EDF Energies Nouvelles, qui en assure l'exploitation et la maintenance. L'installation dispose d'une puissance de 10 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 6 000 habitants. Un peu plus de 30 millions d'euros ont été investis dans l'opération. Il s'agit de la première centrale photovoltaïque au sol implantée en Haute-Garonne par EDF Energies Nouvelles, qui a déjà dans ses cartons deux autres projets sur la région : l'un sur la commune ariégeoise de Daumazan-sur-Ariège (10 MWc prévus) et l'autre sur la commune tarnaise de Rayssac (4 MWc prévus).")

<http://www.usinenouvelle.com/article/edf-energies-nouvelles-inaugure-une-centrale-photovoltaïque-a-bouloc.N155956>

C2 - SOLAIRE THERMIQUE

- Sur Wikipédia. **Energie solaire thermique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_solaire_thermique

- Sur wikipedia. **Capteur solaire thermique** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Capteur_solaire_thermique

- Sur ekopedia. **Solaire thermique** : http://fr.ekopedia.org/Solaire_thermique

- Sur Ademe. **Solaire thermique. Définition – contexte**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15209>

- Sur enerzine (28/11/2008). **Solaire thermique : l'Ademe fait le point (3)**

(... "Le marché mondial du solaire thermique est dominé par la Chine qui compte plus de 100 millions de m² de capteurs installés. **Le marché européen, dominé par l'Allemagne (35% du parc installé), comprenait, en 2007, 2,7 millions de m² de capteurs installés. La France, en 6^e position sur ce marché, représente 9% du parc européen avec 1 millions de m² de capteurs et une production de 60 ktpe de chaleur (12).** Les produits solaires thermiques composent quatre secteurs d'application : le chauffage eau solaire individuel (CESI), les installations collectives ou centralisées de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes solaires combinés (production ECS et chauffage de locaux) et le réchauffage des bassins des piscines de plein air. Les trois quarts des capteurs installées en France servent à la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage des bassins de piscines et le chauffage se partageant le reste du marché. Après des taux de croissance de 70 % entre 2004 et 2006, sous l'effet des programmes de promotion du solaire, le marché des systèmes individuels marque le pas depuis 2007 » ...).

<http://www.enerzine.com/1/6441+solaire-thermique---lademe-fait-le-point-3+.html>

- Sur ecoentreprises02. **Bâtiments durables et solaire thermique**

(Le chauffage eau solaire individuel (CESI) ; Le chauffage solaire combine ; La production d'eau chaude collective ; Le rafraîchissement solaire ; La construction durable)

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filières/batiments-durables-et-solaire-thermique>

- Sur syndicat des énergies renouvelables. **Le solaire thermique en France** (dossier pdf)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Capteur_solaire_thermique

- Sur ddmagazine (27/02/2008). **Le solaire thermique : coûts et fonctionnement**

("Les capteurs solaires thermiques peuvent produire entre 60 et 100 % des besoins en eau chaude solaire et jusqu'à 65 % des besoins en chauffage d'une maison individuelle. Le résultat dépend de la région, du dimensionnement de l'installation, des technologies employées et de la capacité d'investissement de chaque ménage. Dans ce dossier tout pour choisir : technologies - facteurs de qualité - chiffres à prendre en compte - coûts réels - aides financières possibles.")

<http://www.ddmagazine.com/20080227169/Guides-pratiques/Le-solaire-thermique-couts-et-fonctionnement.html>

- Sur journaldel'environnement.net (08/007/2011). **Plein feu sur le solaire thermodynamique**

(« En partenariat avec le Journal de l'Environnement, le Syndicat des énergies renouvelables organisait, jeudi, les premières rencontres du solaire thermodynamique. Une source d'énergie renouvelable, un peu oubliée, mais promise à un brillant avenir.

Au tout début de la cinquième république, la France était à la pointe de la recherche en matière d'énergies renouvelables. En une quinzaine d'années, les techniciens d'EDF accumulent les premières mondiales : usine marémotrice de la Rance, ferme éolienne de Ouessant, centre d'essais éolien de Lannion, centrale solaire thermodynamique de Targassonne ... Échecs techniques, contre-choc pétrolier et le poids de l'énergie nucléaire finissent par condamner ces programmes. Des décennies durant, se souvient son directeur Gilles Flamant, le laboratoire du CNRS sur les Procédés, matériaux et énergie Solaire (PROMES) doit cesser toute activité sur l'énergie solaire. « Nous avons même dû enlever le S de l'acronyme. Et comme, nous n'avions plus le droit de faire de la recherche sur le solaire, nous travaillions officiellement sur les matériaux. » De toutes les énergies renouvelables, le solaire thermodynamique a sans doute payé le plus lourd tribut. « Cette technologie a connu une nuit solaire de plus de deux décennies », résume Mariangeles Perez Latorre, la dynamique secrétaire générale d'Estela, le

lobby européen du solaire thermodynamique. Exploré depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le principe n'est, pourtant, pas mauvais. Par un jeu de miroirs, on concentre fortement la lumière pour produire de la chaleur. Cette énergie thermique sert à actionner un moteur Stirling qui produira de l'électricité. Plus fréquemment, elle sert à porter à haute température un fluide caloporteur, grâce auquel on produit de la vapeur qui entraînera une génératrice d'électricité. Quasiment pas exploité, le potentiel de cette famille de technologies est important. « *Nous considérons qu'en 2050, 20% à 25% de l'électricité mondiale pourrait être produite à partir des énergies solaires*, avance Cédric Philibert, économiste à l'Agence internationale de l'énergie. *Sur ce total, la moitié pourrait être générée par du solaire à concentration, soit plus de 4.000 TWh/an et une économie d'émission de CO₂ de près de 3 milliards de tonnes par an.* » Nous en sommes encore loin. « *Aujourd'hui, le marché du thermo-solaire est principalement mené par l'Espagne et les Etats-Unis. Ces deux pays cumulent un millier de MW opérationnels* », détaille Laurent Belouze, responsable des énergies renouvelables au sein de la banque Natixis. Mais les perspectives sont plus qu'encourageantes. En Espagne, plus de 2.000 MW sont en construction ou en développement. Soit cinq fois moins qu'aux Etats-Unis ! En Australie, le Solar Flagship Program prévoit de subventionner la construction de trois centrales solaires thermiques.” ...)

<http://www.journaldel'environnement.net/article/plein-feu-sur-le-solaire-thermodynamique.24083>

- Sur Actu-environnement (17/08/2011). **Le solaire thermique, parent pauvre des énergies renouvelables**

« **Le marché du solaire thermique est en baisse ces dernières années. Le manque de volonté politique et la concurrence accrue des autres EnR sont responsables de ce phénomène.** » « Sale temps pour le solaire thermique. Après avoir connu une chute de 15 % en 2009, le marché français du solaire thermique a connu une nouvelle baisse en 2010 (3,4 %). La forte progression des années 1998 à 2006 (40 % par an) a été suivie d'un net ralentissement, avant de connaître une baisse. Cette tendance est partagée en Europe (-10 % en 2009, -13 % en 2010), avec de fortes différences selon les pays (Italie : +3,2 %, Royaume-Uni : +18,1 %). Aujourd'hui, la France représente 7 % du marché européen du solaire thermique, loin derrière l'Allemagne (31 %) et l'Italie (13 %). Quant à la capacité installée par habitant, la France fait partie des mauvais élèves de l'UE avec moins de 25 kilowatts thermiques (kW_{th}) pour 1.000 habitants contre plus de 600 kW_{th}/1.000 hbts à Chypre, plus de 300 kW_{th}/1.000 hbts en Autriche... La crise est passée par là, mais pas seulement. Concurrence du solaire photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables (EnR), manque d'incitations financières et de volonté politique expliquent le manque de dynamisme du marché français. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/solaire-thermique-baisse-marche-cesi-ssc-collectif-13259.php4>

D - ENERGIE EOLIENNE

- Sur Wikipédia. **Eolienne** : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Eolienne>

- Sur Ekopédia. **Energie éolienne** : http://fr.ekopedia.org/Énergie_éolienne

- Sur techno-science.net. **Énergie éolienne** : <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3381>

- Sur Dailymotion. **L'énergie éolienne en France** (vidéo)

((Energies renouvelables : polémique qui oppose les tenants de l'énergie éolienne et leurs opposants qui estiment que c'est une agression visuelle et un non sens économique. Ses détracteurs multiplient les recours administratifs lors de la construction d'éoliennes et ont à leur tête l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing) : http://www.dailymotion.com/video/xfdwxj_l-energie-eolienne-en-france_news

- Sur Syndicat des énergies renouvelables France. **Energie Eolienne**.

http://www.ereliagroupe.fr/fileadmin/templates/erelia/media/pdf/ser/Fiche_SER-FEE_02_Eolien_en_France.pdf

- Sur planète-energies.com. **L'éolienne, relais de la force du vent**

<http://www.planete-energies.com/fr/les-sources-d-energie/le-vent/une-eolienne-mode-d-emploi-83.html>

- Sur notre-planete.info. **L'énergie éolienne**

http://www.notre-planete.info/écologie/énergie/énergie_eolienne_0.php

- Sur ecoentreprises2.0. **Energi éolienne (éolien terrestre, éolien offshore)**

(La branche "grand éolien". Cette branche est actuellement la plus développée en France et en Languedoc-Roussillon qui, après avoir été pendant de nombreuses années la première région en terme de puissance installée, se retrouve en 5ème position nationale, derrière la Lorraine (479 MW), la Picardie (409 MW), le Centre (402 MW) et la Bretagne (362 MW). Le potentiel de croissance de la filière en région est très important, compte-tenu, d'une part du gisement naturel et, d'autre part, de la présence sur le territoire régional de nombreux bureaux d'études, développeurs, exploitants.

La branche "petit éolien". Le petit éolien est généralement utilisé pour les sites isolés, souhaitant une autonomie électrique. L'installation d'éoliennes de moins de 12 mètres de haut ne nécessite ni autorisation de travaux, ni permis de construire (sauf règlement d'urbanisme particulier). Au-delà de 12 mètres de haut, un permis de construire est alors obligatoire. De quelques dizaines de Watts de puissance à 200-250 kW maximum, ces petites éoliennes sont des solutions particulièrement adaptées aux sites isolés soumis aux vents.

L'éolien offshore. L'éolien offshore représente l'énergie produite à partir d'éoliennes installées et fixées en mer, dont l'électricité est conduit sur terre grâce à des câbles sous-marins. Les vents de mer étant plus puissants et plus réguliers que les vents terrestres, le potentiel de développement de cette énergie est très important en France et en Europe. L'éolien offshore en France ne constitue aujourd'hui que 1,6 % du marché de l'éolien, les objectifs de développement s'élevant à 40 % à l'horizon 2020. Or la France possède le second espace maritime mondial derrière les Etats-Unis (Métropole et Outre Mer). La construction du 1er parc éolien offshore français qui devait voir le jour en 2011 (105 MW - 21 éoliennes) à Veulette-sur-Mer en Seine Maritime, a pris un peu de retard. » ...)

<http://www.ecoentreprisesfr.fr/filiere/energie-eolienne>

- Sur Grenoble-ecobiz.biz. **Tout savoir sur l'énergie éolienne. Bibliographie** (en fait, sitographie sommaire) (dossier pdf)

<http://www.grenoble-ecobiz.biz/ccig/communaute.nsf/tbgn/fr->

[Documentsjoints/\\$file/Tout%20savoir%20sur%20l'énergie%20éolienne_avril%202011.pdf](Documentsjoints/$file/Tout%20savoir%20sur%20l'énergie%20éolienne_avril%202011.pdf)

- Sur energieolienne.net. **L'énergie éolienne en France**

(« La part de l'énergie éolienne dans la production électrique de la France est encore négligeable, de l'ordre de 1 %. Pourtant, il s'agit d'un des meilleurs potentiels des énergies renouvelables. Dans le Grenelle de l'Environnement, l'éolien est censé atteindre 25.000 MW installés, soit 10 % de la production nationale d'électricité en 2020, répartis à 19.000 MW sur terre et 6.000 MW en mer. Le faible développement actuel rend cette prévision probablement irréalisable. »)

<http://www.energieolienne.net/eolienne-france.html>

- Sur enr.fr. **L'énergie éolienne en France. Panorama 2010** (document pdf)

(Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe plus de 500 professionnels des énergies renouvelables. Depuis 2005, l'association France Énergie Éolienne (FEE), fondée en 1996, constitue la branche éolienne du SER. Ensemble, ils défendent les intérêts des industriels et professionnels français de la filière éolienne et assurent la promotion de cette énergie.)

http://www.enr.fr/docs/2010123134_FEECarteEolien2010LDRVB.pdf

- Sur France énergie éolienne (mars 2008). **Dossier de presse.**

<http://www.fee.asso.fr/.../5/.../Dossier+de+presse+-+FEE+-+mars+08.pdf>

- Sur ereliagroupe.fr. **L'énergie éolienne en France : chiffres clés (au 1er janvier 2009)** (dossier pdf)

http://www.ereliagroupe.fr/fileadmin/templates/erelia/media/pdf/ser/Fiche_SER-FEE_02_Eolien_en_France.pdf

- Sur apere.org. **Perception et représentation de l'énergie éolienne en France. Sondage perception de l'énergie éolienne en France. ADEME, SYNOVATE, janvier 2003.**

http://www.apere.org/manager/docnum/doc/doc1295_PerceptionFrance.fiche124.pdf

- Sur C4N (06/05/2011). **Des éoliennes qui dégradent le paysage français.**

("Tout le monde est d'accord pour dire que les énergies renouvelables sont les énergies de demain, reconnues comme des énergies propres et sans danger par rapport au nucléaire. Mais actuellement de nombreuses associations se mobilisent pour interdire l'implantation d'éoliennes dans leurs régions sous prétexte qu'elles dénaturent le paysage et portent préjudice aux sites touristiques avoisinants." ...)

<http://www.come4news.com/des-eoliennes-qui-degradent-le-paysage-francais-915486>

- France Energie Eolienne. **Les professionnels de l'éolien.**

<http://fee.asso.fr/>

- Sur Batirama (18/05/2011). **France: GDF Suez, Vinci et Areva s'allient dans l'éolien en mer**

(Les groupes d'énergie **GDF Suez** et **Areva** s'allient avec le groupe de BTP et de concessions **Vinci** pour créer une filière industrielle de l'éolien en mer. Cette alliance vise à répondre conjointement à l'appel d'offres annoncé par le président de la République pour la mise en place de cinq parcs éoliens au large des côtes françaises, dans le cadre d'un programme de développement de 6.000 MW offshore prévu à l'horizon 2020. Cet accord entre trois acteurs majeurs dans les domaines des énergies renouvelables -- avec GDF Suez, premier premier producteur éolien en France, et Areva, le deuxième acteur européen de l'éolien en mer -- et de la construction "est exclusif" sur trois champs: Dieppe-Le Tréport, Fécamp (Seine-Maritime) et Courseulles-sur-Mer (Calvados). » ...)

<http://www.batirama.com/article/l-info-actualites-energies-renouvelables/2450-france-gdf-suez-vinci-et-areva-s-allient-dans-l-eolien-en-mer.html>

- Sur Envirobio2b.com (07/07/2011). **EOLIEN – EDF EN s'associe à DONG Energy pour l'offshore**

(« **EDF Energies Nouvelles et l'opérateur danois DONG Energy viennent d'annoncer leur partenariat pour répondre au prochain appel d'offres français dans l'éolien en mer. Le groupe danois est l'un des leaders mondiaux de l'éolien offshore.**

Acteur de référence de l'industrie du renouvelable, la danois DONG Energy est l'énergéticien qui a construit le plus grand nombre de parcs éoliens offshore au monde. Il dispose à ce jour de plus de 1 000 MW et 12 parcs en exploitation, ainsi que 1 300 MW en construction précise la filiale énergies renouvelables d'EDF. DONG Energy dispose d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'éolien offshore en Europe du Nord. DONG Le groupe danois implanté au Danemark couvre la production, la distribution et la commercialisation d'énergie. Employant 6 000 employés, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros en 2010. »)

<http://www.enviro2b.com/2011/07/07/eolien-edf-en-sassocie-a-dong-energy-pour-loffshore/>

- Sur Maxisciences (30/05/2011). **L'éolien n'a pas le vent en poupe en France**

(« **Le développement des énergies renouvelables est loin d'être équilibré en France. Au premier trimestre 2011, le parc éolien n'a augmenté que de 1%, tandis que la puissance du parc photovoltaïque s'est accrue de 25%, a annoncé le ministère de l'Environnement.**

Si l'énergie solaire a le vent en poupe en France, ce n'est pas le cas de l'éolien, révèle le Commissariat général au développement durable dans une étude citée par *Goodplanet.info*. Au 30 mars 2011, la puissance du parc éolien français atteignait 5.874 mégawatts (MW), soit 1% de plus seulement qu'au 31 décembre dernier. "Le développement du parc éolien connaît un net ralentissement en ce début d'année, contrairement au rythme très soutenu du dernier semestre 2010 (350 MW par trimestre en moyenne)", soulignent les auteurs de l'étude. Cette très légère augmentation a permis à cette énergie renouvelable de franchir la barre des 2% dans la consommation électrique du pays. A la fin du premier trimestre, elle atteignait précisément 2,2%. L'énergie solaire, elle, connaît une toute autre tendance, avec une augmentation de la puissance du parc photovoltaïque de 25%. Elle a augmenté de 1.000 MW en un an seulement pour atteindre à la fin du mois de mars 1.337 MW. "Les installations de grande puissance ne cessent d'augmenter en nombre et en poids", indique le Commissariat. Si l'éolien se développe si lentement, c'est avant tout à cause de son impact paysager. Même les projets offshore suscitent de houleux débats. D'ici à 2020, la France s'est fixée pour objectif un parc éolien d'une puissance de 25.000 MW, soit un peu moins de 10% de la production d'électricité du pays. En matière d'énergie solaire, l'ambition du Grenelle de l'environnement est d'atteindre 5.400 MW. Un objectif qui devrait être aisément réalisé ».)

http://www.maxisciences.com/%E9olien/l-039-eolien-n-039-a-pas-le-vent-en-poupe-en-france_art14922.html

- Sur Swissinfo (28/05/2011). **Les revers environnementaux de l'énergie verte**

(« Les adversaires des éoliennes les jugent bruyantes et peu esthétiques ». « La catastrophe nucléaire de Fukushima a redonné tout son intérêt à l'énergie verte mais, comme toute source d'énergie, celle-là aussi a ses inconvénients, notamment en ce qui concerne la sauvegarde du paysage et du patrimoine. Nombre de gens pensent que les éoliennes enlaidissent le paysage et ceux qui vivent à proximités de celles-là se plaignent du bruit. Pour ce qui est du solaire, pas de problème d'installer des panneaux sur de nouveaux bâtiments, mais personne n'aurait l'idée d'en poser sur une cathédrale. Patrimoine Suisse a récemment publié une prise de position sur les éoliennes, intitulée: «Oui à l'énergie verte, mais pas aux dépens du paysage et des sites historiques». Pour les protecteurs du patrimoine, en matière de développement durable, la sauvegarde du paysage et de l'architecture a tout autant d'importance que la production écologique d'énergie. » ...)

http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/Les_revers_environnementaux_de_l_energie_verte.html?cid=30327288

- Sur courrierinternational.com (28/04/2011). **Eole ne souffle plus aussi fort qu'avant**

("L'industrie américaine de l'éolien est à la peine. Les subventions fondent et les nouveaux projets s'annoncent moins rentables. Résultat : une morosité certaine dans les entreprises qui avaient profité du boom. » ...)

(Repère. En France, la puissance du parc éolien atteignait 5,6 gigawatts (GW) fin 2010 (contre 27 GW en Allemagne et 21 GW en Espagne), ce qui a couvert 1,9 % de la consommation totale d'électricité du pays. L'objectif des pouvoirs publics est d'atteindre 25 GW d'ici à 2020 (19 GW en éolien terrestre et 6 GW en offshore).

<http://vert.courrierinternational.com/article/2011/04/28/eole-ne-souffle-plus-aussi-fort-qu-avant>

- Sur Le Monde (16/07/2011). **De Saint-Nazaire au Tréport, la course au large est lancée pour l'éolien offshore**, p. 7

(extraits : APRÈS DES MOIS D'ATTENTE et plusieurs faux départs, la France a lancé, lundi 11 juillet, la course au large de l'éolien offshore. D'un montant de 10 milliards d'euros, le premier appel d'offres tricolore vise à installer 600 éoliennes d'une puissance cumulée de 3 000 mégawatts (MW) au large du Tréport (Seine-Maritime), de Fécamp (Seine-Maritime), de Courseulles-sur-Mer (Calvados), de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Malgré un littoral propice à cette source d'énergie, 60 % plus efficace que les éoliennes terrestres grâce à des vents plus réguliers et plus puissants, la France ne compte aucune éolienne en mer, quand la Grande-Bretagne et le Danemark ont déjà installé...)

- Sur Enerzine.com (04/08/2011). **Manifestez-vous dans le « Grand éolien »**

(Différents cabinets ministériels ont annoncé mercredi le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et dédié au « Grand éolien ». Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie française à l'horizon 2020. L'énergie éolienne représente à elle seule un quart de cet objectif. **Cette décision politique implique une augmentation de la capacité éolienne terrestre à 19 GW et la construction d'une capacité de 6 GW en mer à l'horizon 2020.** Par ailleurs, la réalisation de cet objectif doit s'accompagner du développement de la filière industrielle, avec un objectif de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. A cet effet, le Gouvernement indique vouloir concentrer son soutien à la recherche et développement d'une part et à la mise en place d'un cadre favorable à l'implantation des éoliennes d'autre part. Cela passera obligatoirement par un tarif d'achat incitatif pour l'éolien terrestre, par des appels d'offre pour l'éolien en mer dont le premier a été lancé le 11 juillet 2011, ainsi qu'une réglementation adaptée. La France compterait près de **200 entreprises** positionnées aux différentes étapes de la fabrication des éoliennes et des compétences techniques reconnues dans tous les corps de métier associés (aérodynamique, mécanique, électronique, bâtiment et travaux publics...). En contrepartie, l'industrie éolienne fait appel à une expertise de plus en plus pointue. De nombreux besoins en matière de R&D et d'ingénierie sont identifiés pour augmenter les performances et la fiabilité des composants (pales, génératrices, multiplicateurs...), pour faciliter la coexistence avec les radars, pour améliorer l'évaluation de la ressource, pour permettre une meilleure intégration dans les réseaux, pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, etc. L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) a donc pour objectifs d'accompagner ces innovations, de lever les freins technologiques et de permettre de consolider la filière. Les grands axes de cet AMI sont les suivants : • Amélioration de la compétitivité de la filière, par la diminution du coût

de l'électricité produite par les éoliennes de grande puissance. • Amélioration de l'intégration de l'éolien dans le paysage énergétique français, en proposant des synergies et solutions innovantes pour lever les conflits d'usage. • Contrôle et atténuation des impacts environnementaux des parcs éoliens. Cet appel à manifestations d'intérêt cible le « Grand Eolien », et plus particulièrement les composants et/ou machines d'envergure adaptés au marché terrestre, insulaire ou au marché de l'éolien en mer. »)

<http://www.enerzine.com/3/12455+manifestez-vous-dans-le--grand-eolien+.html>

- **Sur Industrie.com** (28/07/2011). **Eolien offshore : des projets innovants pour construire la filière en Pays de la Loire**

(« L'appel d'offre du gouvernement français pour l'éolien offshore va créer un besoin d'infrastructures allant de l'assemblage à l'exploitation des éoliennes. Constructeurs et armateurs en première ligne, les industriels développent donc des solutions innovantes pour accompagner la filière. Tour d'horizon des projets en Pays de la Loire. »)

<http://www.industrie.com/it/energie/eolien-offshore-des-projets-innovants-pour-construire-la-filiere-en-pays-de-la-loire.11779>

- **Sur Le Monde** (04/08/2011). **La France prête à se lancer dans les énergies de la mer**

(Après avoir dû se contenter de jouer les seconds rôles dans l'émergence du solaire et de l'éolien, la France va-t-elle réussir à s'imposer comme un acteur majeur des énergies de la mer ? Elle semble, en tout cas, prête à s'en donner les moyens. Une étape décisive pourrait être franchie d'ici la rentrée, si le projet de plate-forme technologique France énergies marines, porté par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), était retenu dans le cadre de la stratégie gouvernementale des "investissements d'avenir". "L'objectif de ce projet est de permettre à la filière de s'organiser, et à ses acteurs de mutualiser un certain nombre de ressources", explique Yann-Hervé de Roeck, en charge du projet au sein de l'Ifremer. France énergies marines réunit de grands groupes industriels comme DCNS, EDF, STX, Areva, Alstom ou Technip, des petites et moyennes entreprises spécialisées dans les énergies marines, six régions (Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Réunion), ainsi que des établissements de recherche tels le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Ecole centrale de Nantes ou l'université de Bretagne occidentale. Le projet fédère 55 chercheurs, ingénieurs et techniciens. Il sera doté d'un budget de 142 millions d'euros sur dix ans, dont 43 millions au titre des investissements d'avenir. "La France a beaucoup d'atouts en matière d'énergies de la mer, notamment des industriels qui maîtrisent les techniques navales et de grands groupes disposant de moyens importants, affirme M. de Roeck. Ce qui manquait jusqu'à présent, c'était la décision d'investir. Mais la volonté politique est là, on sent une prise de conscience.")

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/08/04/la-france-prête-a-se-lancer-dans-les-énergies-de-la-mer_1556070_3244.html

- **Livres :**

Jean-Louis Butré. L'Imposture : Pourquoi l'éolien est un danger pour la France. Editions du Toucan

Philippe Rocher. L'énergie du vent. Les éoliennes au service des hommes et de leur planète. Le Cherche Midi

Philippe Ollivier. Eoliennes. Quand le vent nous éclaire. Privat

Corinne Dubois. Le guide de l'éolien. Eyrolles

Corinne Dubois. L'éolien, techniques et pratiques. Eyrolles

Paul Gipe. Le grand livre de l'éolien. Le Moniteur, Observ'Er

Emmanuel Riolet. Le min-éolien. Eyrolles

Lucette Hoisnard. L'éolien pour le particulier. Saep

E - BIOMASSE, GESTION DES DECHETS, RECYCLAGE, BIOGAZ/MÉTHANISATION, BIOCARBURANTS, AGROCARBURANTS

*** BIOMASSE, GESTION DES DECHETS, RECYCLAGE**

- **Sur wikipedia. Biomasse (énergie) :** [http://fr.wikipedia.org/wiki/Biomasse_\(énergie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Biomasse_(énergie))

- **Sur l'Ademe. Biomasse. Contexte et enjeux**

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13479>

- **Sur observ'ER. La biomasse**

(« Comprend trois familles principales : - Les bois énergie ou biomasse solide - Le biogaz - Les biocarburants ce sont tous des matériaux d'origine biologique employés comme combustibles pour la production de chaleur, d'électricité ou de carburants.”)

http://www.energies-renouvelables.org/energie_biomasse.asp

- **Sur notre-planete.info. L'énergie tirée de la biomasse en quelques mots**

<http://www.notre-planete.info/écologie/énergie/biomasse.php>

- **Sur ecoentreprises02. Biomasse, bois-énergie, biocarburants**

<http://www.ecoentrepriseslr.fr/filières/biomasse-bois-énergie-biocarburants>

- **Guide pratiques des déchets en Languedoc-Roussillon.** <http://www.guide-dechets.com/>

- **Sur Syndicat des énergies renouvelables. La biomasse en France : chiffres clés**

http://www.enr.fr/docs/2009203537_SERKitBiomasse200903LDRGB02Chiffres.pdf

- **Sur neoen. La biomasse en France**

(« En France, la biomasse constitue la première source d'énergie renouvelable, devant les énergies hydraulique, éolienne et géothermique. Elle aura donc un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement : la filière biomasse produira 10% de la production d'électricité renouvelable et 83% de la chaleur renouvelable en 2020. Atteindre cet objectif, c'est mieux exploiter le potentiel biomasse français en augmentant de 65% la production d'énergie primaire à partir de biomasse par rapport à 2006. **Bien que les technologies de valorisation énergétique de la biomasse soient tout à fait mûres, cette filière est encore naissante en France et connaît un retard considérable par rapport à ses voisins européens (en particulier l'Allemagne et le Danemark).** »)

<http://www.neoen.fr/biomasse/biomasse-france.php>

- **Sur xerfi.fr. La filière biomasse en France. Quel potentiel de croissance à l'horizon 2012 ? Analyse des forces en présence, des enjeux actuels et futures** (dossier pdf)

<http://www.xerfi.fr/etudes/1sco14.pdf>

- **Sur l'Express-L'Expansion** (20/02/2009). **Quand la France misera sur la biomasse...**

(“Tout est favorable à un développement de la biomasse comme source d'énergie. A condition que la filière bois s'organise...”)

http://energie.lexpansion.com/energies-renouvelables/quand-la-france-misera-sur-la-biomasse-_a-33-599.html

- **Sur autour du Bio** (26/06/2008). **Projets retenus de 22 centrales biomasse en France**

(« 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse ont été sélectionnés, à l'issue d'un appel d'offres, par Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'Écologie. Ces centrales biomasse, c'est-à-dire dont le combustible est d'origine organique (le bois, mais aussi la paille voire le marc de raisin), pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité. Les projets sont répartis dans 11 régions : 3 en Aquitaine, 1 en Bourgogne, 4 en Champagne-Ardenne, 3 en Franche-Comté, 1 en Haute-Normandie, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Lorraine, 1 en Picardie, 2 en Poitou-Charentes, 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 2 en Rhône-Alpes. »)

<http://www.autourdubio.fr/?post/Projets-retenus-de-22-centrales-biomasse-en-France>

- Sur l'Usine nouvelle.fr (17/10/2010). **Biomasse : la CRE insiste sur la cogénération, par Ana Lutzky**

(« L'Ademe a lancé hier son nouvel appel à projets biomasse de puissance moyenne (4 à 5 MW). Pour sa part, la CRE avait lancé le sien mercredi 28 juillet, pour les projets de puissance supérieure (12 à 15 MW en moyenne). Rappel des faits et décryptage. »**QUEL BILAN DES 3 PRÉCÉDENTS APPELS** ? Pour Quentin Derumaux, le bilan est relativement médiocre. **15 projets** ont été sélectionnés pour CRE1, **22 projets** ont été sélectionnés pour CRE2. Aujourd'hui, ces projets devraient déjà être opérationnels. C'est loin d'être le cas. « Pour CRE1, plusieurs années après la publication des résultats seuls **6 projets sont opérationnels** », déplore l'expert. « Pour CRE2, tous les projets devaient être opérationnels au 1er janvier 2010 et aucun ne fonctionne à ce jour... » Son constat est sans appel : « l'appel d'offres du 28 juillet est assez proche de CRE3. La tendance déjà esquissée de privilégier la cogénération s'accentue : l'efficacité énergétique demandée impose la cogénération. Certes, ce choix s'accompagne d'une prime à l'efficacité énergétique mais rien n'indique qu'il sera possible de vendre de la chaleur à proximité des forêts françaises... Les problèmes soulevés par les précédents appels d'offre (CRE1, CRE2, CRE3) sont intacts : il n'y a pas d'aide la structuration de la filière et le risque pris par des opérateurs qui structureraient cette filière n'est pas récompensé. »)

<http://www.usinenouvelle.com/article/biomasse-la-cre-insiste-sur-la-cogeneration.N13804>

- Sur Actu-environnement (22/01/2010). **Appel d'offres biomasse : 32 projets retenus**

(« 32 projets d'unités de cogénération alimentées à partir de biomasse ont été retenus par le Ministère du Développement durable à l'issue de l'appel d'offres "Biomasse 3", a-t-il annoncé le 22 janvier dans un communiqué. Rappelons que 106 dossiers avaient été déposés pour la construction, d'ici 2012 des centrales. Les projets retenus représentent une puissance totale de plus de 250 MW, "soit l'équivalent du quart de la puissance d'un réacteur nucléaire", a souligné le Ministère. Une majorité des projets (164 MW sur 266 MW) concerne des zones géographiques considérées comme "prioritaires" par le Gouvernement d'un point de vue de l'aménagement du territoire : la zone du Nord-Est de la France particulièrement concernée par les restructurations de Défense (régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, département de Seine-et-Marne), les massifs (Massif Central, Vosges, Alpes, Pyrénées), et la Bretagne compte tenu des difficultés d'approvisionnement électrique. » ...)

http://www.actu-environnement.com/ae/news/resultats_appel_projet_biomasse_32_projets_9434.php4

- Sur Enerzine.com (05/08/2011). **Une centrale d'énergie 100% biomasse dédiée à Bordeaux**

(Alain Juppé, le Ministre des Affaires étrangères et Maire de Bordeaux a posé le 22 juillet dernier la première pierre de la centrale d'énergie biomasse conçue par Cofely pour l'éco-quartier Ginko à Bordeaux. D'une superficie totale de l'ordre de 32 hectares, l'aménagement de l'éco-quartier Ginko est assuré par Bouygues Immobilier. L'investissement s'élève à 6,6 millions d'euros, subventionné pour partie par l'Ademe, le Feder et le Conseil Régional Aquitaine. **Un réseau de chaleur alimenté à 100% par de la biomasse** La centrale d'énergie produira l'intégralité de sa chaleur à partir d'énergies renouvelables. Cofely aura ainsi recours à du **bois-énergie** mais également à de l'**huile végétale**. Les besoins annuels en combustibles pour les 2 200 logements et les locaux publics (écoles, collège, gymnase) sont estimés à 4 500 tonnes de bois et 500 m3 d'huile végétale, produits localement. Cette installation permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 3 500 tonnes de CO2 par an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 300 véhicules par rapport à une énergie fossile. » ...)

<http://www.enerzine.com/14/12463-une-centrale-denergie-100-pct-biomasse-dediee-a-bordeaux+.html>

- Sur Publi-news.fr (20/06/2011). **La moitié de la consommation d'énergie renouvelable de l'UE27 provient du bois**

(.... “Dans la majorité des États membres, le bois et ses déchets étaient la principale source d'énergie renouvelable. Le bois et ses déchets représentaient plus des trois quarts de la consommation intérieure brute d'énergie renouvelable en 2009 en Estonie (97%), en Lituanie (87%), en Pologne (83%), en Finlande (82%), en Lettonie (80%) et en Hongrie (78%). Les plus faibles proportions en 2009 se situaient à Chypre (16%), en Italie (23%), au Royaume-Uni (27%) et au Luxembourg (28%)”....)

<http://www.publi-news.fr/data/20062011/20062011-091423.html>

- Sur Actu-environnement.com (07/07/2011). **Bois énergie : complémentarité et compétition entre les acteurs de la filière bois**

(« La disponibilité du bois énergie et les conflits d'usage avec les autres filières inquiètent les spécialistes du secteur. Si le bois ne manque pas, il semble délicat de le sortir des forêts, surtout au prix actuel.” ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/biomasse-ressource-disponibilite-bois-12990.php4>

- Sur Localtis.info (29/07/2011). **La barre des 500 réseaux de chaleur est presque atteinte**

(Grandes ou petites, de plus en plus de collectivités ont recours à la biomasse pour alimenter leurs réseaux de chaleur. Une enquête d'Amorce fait le point sur cette tendance. L'association de collectivités Amorce vient de publier une enquête sur les réseaux de chaleur équipés de chaufferies bois. Pour la réaliser, elle s'est appuyée sur l'un de ses "clubs" internes, le C3biom, qui réunit des collectivités recourant à la chaleur biomasse. En 2010, Amorce recense environ 470 réseaux qui l'utilisent. Selon la carte réalisée par l'association, ils sont essentiellement situés dans la moitié est de l'Hexagone. Quasi absents dans le Sud-Ouest, on en trouve également peu en Bretagne. L'enquête se fonde sur 160 de ces réseaux. » ...)

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250262232978&cid=1250262224178>

- Sur L'Union Champagne Ardenne Picardie (12/08/2011). **La filière bois prend racine**

(VOUZIERS (Ardennes) Le projet d'une filière bois énergie sur le territoire de la 2C2A se précise. L'occasion de faire le point sur cette action favorisant le développement durable. La réflexion sur la mise en place d'une filière bois énergie est née l'an dernier lorsque la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A) s'est portée candidate pour devenir un pôle d'excellence rurale. Un label qu'elle a obtenu en début d'année. A ce titre, un certain nombre d'actions concourant à la mise en œuvre d'un projet axé sur les énergies renouvelables (comme le bois) est soutenu par des financements de l'Etat. La création d'une telle filière, visant à favoriser l'installation de chaufferies ou de chaudières à bois dans les communes du territoire, correspond parfaitement aux actions soutenues par le PER. Cette filière, « qui n'est cependant ni structurée ni coordonnée », précise Sébastien Forget, directeur de la 2C2A, reste pénalisée pour deux raisons : le coût d'investissement relativement lourd d'une telle chaufferie (plus onéreuse qu'une chaudière classique fonctionnant à l'énergie fossile) et surtout le déficit de qualité du combustible livré pour les alimenter (ce qu'on appelle le bois plaquette ou déchiqueté).

<http://www.lunion.presse.fr/article/ardennes/la-filiere-bois-prend-racine>

- Sur Novethic.fr (11/07/2011). **Energies renouvelables : le bois en bonne place à l'horizon 2020**

(Le premier colloque national sur la biomasse s'est tenu fin juin à Paris, à l'initiative du Syndicat des énergies renouvelables. Ce premier rendez-vous signe le début d'une mobilisation collective, appelée de leurs voeux par les acteurs de la filière, et en particulier les exploitants forestiers et les énergéticiens. La filière du bois-énergie devrait contribuer à hauteur de 42% dans la course aux 23% d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation énergétique française en 2020. Le colloque organisé le 30 juin par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) s'est donné pour mission de dégager les besoins de la filière, ses ressources et ses perspectives. Le modèle allemand est apparu d'emblée comme une référence à suivre. « L'exemple de l'Allemagne est riche d'enseignements. Au début des années 1990, il ne comptait que 1% d'EnR dans sa production énergétique. Aujourd'hui, il en totalise 11%, avec 370 000 emplois à la clé. Et même si le prix de l'énergie est plus cher, cela n'a pas eu d'incidence sur la compétitivité des industriels allemands. C'est ce type de politique ambitieuse et à long terme qu'il faut mener », a lancé en introduction Jean-Louis Bal, président du SER. La France est d'ailleurs le n°2 du bois-énergie en Europe, derrière l'Allemagne, avec une production de 9,8 Mtep d'énergie primaire à partir de biomasse en 2009 contre 11,2 Mtep outre-Rhin.” ...)

http://www.novethic.fr/novethic/ecologie.energies.energies_renouvelables.bois_en_bonne_place_horizon_2020.134519.jsp

- Sur Campagnes et environnement.fr (23/06/2011). **La forêt européenne : chiffres et repères**

(« Un recueil de données sur la sylviculture dans l'Europe des 27 et dans le monde vient d'être publié par l'office statistique de l'Union européenne, dans le cadre de l'année internationale des forêts 2011. ») (la publication de l'U.E. est en anglais (dossier pdf))

<http://www.campagnesetenvironnement.fr/la-foret-europeenne-chiffres-et-reperes-4439.html>

- Sur agriculture.gouv.fr. Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois. Mission confiée à Jean Puech, ancien ministre
Rapport remis à Monsieur Nicolas Sarkozy Président de la République. **6 avril 2009**

- Sur ecoco2.com (13/03/2010). Une herbe pour réhabiliter des friches industrielles

(« Dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne, des chercheurs britanniques ont sélectionné une **herbe** qui permettrait de **produire de l'énergie** (biomasse) tout en réutilisant d'**anciens sites industriels** éventuellement pollués. Dans ses recommandations sur l'**utilisation de la biomasse** (voir notre article sur le sujet), le rapport de l'U.E. soulignait « une interdiction générale d'utiliser la biomasse issue de terres prises sur la forêt, de zones renfermant un important stock de carbone et de zones riches en biodiversité ». C'était même la première des quatre recommandations. Selon le Dr Richard Lord, directeur de thèse en géochimie environnementale et durabilité à l'université de Teesside au Royaume-Uni, cité par notre planète.info : *L'utilisation de ces sites permettrait de cultiver l'herbe sans accaparer des terres qui serviraient à la production alimentaire, ce qui est une préoccupation majeure pour quiconque est impliqué dans la biomasse et les biocarburants.* Et c'est apparemment bien dans cet esprit qu'ont travaillé les chercheurs de l'université, dans le cadre du projet de recherches LIFE-Environnement de l'U.E. Ils ont en effet cherché à utiliser des friches industrielles pour faire pousser une herbe destinée à la production de biomasse. Après avoir sélectionné et testé plusieurs candidats, répondant aux jolis noms de Miscanthus et Panicum virgatum par exemple, ils ont fixé leur choix sur **Phalaris arundinacea**, aussi appelé **alpiste faux-roseau**, plus facile à retenir pour les néophytes en botanique. » « Bon candidat à la production d'énergie renouvelable sur les anciens sites industriels, selon les chercheurs britanniques, car cette plante accepte les sols contaminés et pauvres. Fauchée à maturité, transformée en briquettes ou en granulés, elle peut servir soit de carburant pour des centrales électriques à biomasse, soit directement dans les chaudières pour chauffer des logements. Selon le docteur Lord, *les tests de combustion ont montré que l'alpiste est un bon carburant, propre, qui ne contribue pas à l'augmentation de la contamination du sol.* »)

<http://www.ecoco2.com/blog/?p=404>

*** BIOGAZ/MÉTHANISATION**

- Sur Wikipédia. Méthanisation

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Méthanisation>

- Sur Ademe. Le biogaz. Présentation.

http://www.ademe.fr/midi-pyrenees/a_2_18.html

- Sur Bioenergie-promotion.fr (22/11/2010). Etude de marché sur la méthanisation et la valorisation du biogaz en France

(Dans le cadre de leur partenariat autour de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, l'**ADEME** et GrDF publient les résultats de l'étude de marché de la méthanisation et des valorisations du biogaz. Réalisée par le cabinet Ernst & Young, cette étude prend en compte les évolutions de contexte intervenues depuis 2004 tels que la revalorisation d'un tarif d'achat de l'électricité issue du biogaz (2006) et de l'avis favorable de l'AFSSET (aujourd'hui Anses) sur l'injection de biogaz épuré dans les réseaux de gaz naturel (2008). Cette étude, basée sur près de 40 entretiens avec des professionnels de la filière, dresse un état des lieux de la production et de la valorisation du biogaz ainsi que les perspectives d'évolution au regard de l'objectif de 23 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables fixé par le Paquet Climat Européen et le Grenelle Environnement d'ici 2020.

Croissance de la méthanisation. En 2008, la France recense 481 sites de production de biogaz, dont 301 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et **180 installations de méthanisation**. Ces dernières produisent près de 300 millions de m³ de biogaz en 2008, soit **près du quart de l'énergie primaire issue de biogaz** (les trois quarts étant fournis par les ISDND). Une grande partie du biogaz issu de la méthanisation est valorisée en électricité ou en chaleur. Les installations de méthanisation appartiennent à 90 % aux secteurs de l'industrie et de l'épuration urbaine où elles ont connu une forte croissance depuis les années 1950. Le secteur des déchets ménagers, qui concentre peu d'acteurs, et le secteur agricole, qui se caractérise par des installations de méthanisation de petite taille, viennent renforcer le développement de la méthanisation en France depuis le début des années 2000. L'étude constate également l'émergence de la mutualisation des **investissements** dans des projets centralisés regroupant des déchets de diverses origines (agricoles, agroindustriels, ménagers). **Des perspectives d'évolution qui varient selon les secteurs.**)

<http://www.bioenergie-promotion.fr/8137/etude-de-marche-sur-la-methanisation-et-la-valorisation-du-biogaz-en-france/>

- Sur leblogdesinstitutionnels. fr (17/07/2011). Nouveau guide AMORCE « État des lieux des installations de méthanisation des déchets ménagers en France »

(« De plus en plus d'installations de valorisation organique des déchets incluent une étape de méthanisation (fermentation anaérobique), dans l'optique de produire de l'énergie à partir des ordures ainsi qu'un amendement organique. **Afin de suivre le fonctionnement de ces unités et pour aider les collectivités qui veulent se lancer dans la méthanisation, AMORCE, en partenariat avec l'ADEME, a mis à jour l'état des lieux des installations françaises de méthanisation d'ordures ménagères qui avait été réalisé début 2010.** Ainsi, au 31 mars 2011, on compte déjà 9 installations en fonctionnement et 8 projets (avec marché de construction attribué) d'unités de traitement des déchets incluant une étape de méthanisation (sur biodéchets collectés sélectivement ou sur ordures ménagères résiduelles). Cet état des lieux présente des données économiques et techniques concernant ces sites de valorisation des déchets. Sur l'année 2010, l'ensemble des 6 installations en fonctionnement courant (hors Montpellier) a traité 296 114 tonnes de déchets. Ces unités ont produit 62 746 tonnes de compost normé (soit 21,2% du tonnage total d'ordures entrant sur les sites) et 17,6 millions Nm³ de biogaz. Par ailleurs, 142 780 tonnes de refus et de fractions à haut PCI ont été incinérées ou enfouies, tandis que 1916 tonnes de métaux ont été récupérées afin d'être valorisées. Les récentes installations de Marseille Provence Métropole et Angers Loire Métropole, additionnées aux projets d'unités de méthanisation (dont certaines sont en construction), devraient permettre de traiter 1 514 000 tonnes de déchets en plus ! **Réserve aux adhérents d'AMORCE, l'«Etat des lieux des installations de méthanisation des déchets ménagers en France»** est téléchargeable sur notre site Internet : <http://www.amorce.asso.fr/-Technique-.html#DT38Mthaniationdesdchetsmagerstatdeslieuxmars2011>

<http://leblogdesinstitutionnels.fr/2011/07/17/nouveau-guide-amorce-->etat-des-lieux-des-installations-de-methanisation-des-dechets-menagers-en-france--/>

*** Sur journal de l'environnement.net (29/06/2011). Etat des lieux de la méthanisation en France**

(« L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publie un état des lieux de la méthanisation en France. Elle rappelle que la méthanisation puise ses ressources au niveau des centres d'enfouissement techniques, des boues de station d'épuration, et enfin des déchets organiques agricoles, industriels et ménagers. Cette technique est utilisée depuis plus d'un siècle pour traiter les boues de stations d'épuration, depuis les années 1940 pour les déjections animales, depuis les années 1970 pour les effluents industriels et depuis une vingtaine d'années pour les ordures ménagères. Le bras séculier du ministère de l'écologie a recensé 481 installations de production et de captage de biogaz en France en 2008, dont 180 installations de méthanisation pour 1.300 mètres cubes de biogaz - 90% de ces dernières installations se situant dans les secteurs industriels et de l'épuration urbaine; 301 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) recensées, dont 201 déclaraient capter le biogaz et 65 le valoriser; 12 installations dans le secteur agricole en 2008 et une vingtaine en 2010; et enfin 6 installations, pour la plupart récentes, dans le secteur des déchets ménagers en 2010. »)

<http://www.journaldelelenvironnement.net/article/etat-des-lieux-de-la-methanisation-en-france.23914>

*** Sur Sénat.fr (14/06/1999). La valorisation des produits organiques par méthanisation (biogaz)**

(extrait de : **OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES. RAPPORT sur LES NOUVELLES TECHNIQUES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS**, par M. Gérard MIQUEL, Sénateur et M. Serge POIGNANT, Député. <http://www.senat.fr/rap/o98-415/o98-4150.html>

<http://www.senat.fr/rap/o98-415/o98-41510.html>

- Sur Le Post (04/06/2011). Les "dangers" de l'énergie verte : la méthanisation agricole

("Depuis l'accident nucléaire au Japon, sortir ou pas du nucléaire, les énergies renouvelables, le Grenelle II de l'environnement, les énergies vertes, la chasse au

gaz à effet de serre (GES)...semblent à nouveau faire la "une" de l'actualité! Mais, qu'en est-il des énergies vertes et de la méthanisation agricole, en particulier? Imaginez, sous vos fenêtres, 3 cuves de 21 mètres de diamètre et 6 mètres de haut, sous vos yeux, chaque matin! C'est le "spectacle" qui attend les habitants du quartier de la "rue des huiliers" à Boulay (à 25 km de Metz), où j'habite. En effet, la construction d'une usine de biométhanisation est prévue à quelques dizaines de mètres des habitations.

* Ce projet (privé) serait séduisant par ses facettes écologiques (à voir!) mais il est totalement inacceptable quant au lieu d'implantation envisagé : à quelques dizaines de mètres du quartier (une centaine d'habitants) et à proximité d'une cité scolaire (1600 élèves).

* Cette usine sera synonyme de pollutions et nuisances visuelles (les paysages de la Vallée de la Nied, en zone Natura 2000, "détruits" à jamais), sonores (le ballet des tracteurs "livrant" fumier et lisiers, venus des villages environnants), olfactives (odeurs d'"oeufs pourris" en plus du fumier et du lisier); sans oublier les risques biologiques, sanitaires et accidentels (de nombreuses études d'INERIS sur ce sujet en attestent). La méthanisation apporterait, aux dires de ses défenseurs, une réponse énergétique et écologique à la question du traitement et de la valorisation des déchets agricoles.

* Une dizaine d'agriculteurs du secteur de Boulay vont "fournir" fumier, lisiers et maïs (20000t/an, pour commencer... soit le seuil de rentabilité).

* Du biogaz sera obtenu à partir de la fermentation de ces matières d'origine végétale et animale. Ensuite, ce biogaz, composé essentiellement de méthane, alimentera une turbine qui produira de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.

* Les tarifs de cette électricité, vendue à EDF, viennent d'être revalorisés : 0, 20€ le KW (prix maximum) au lieu de 0,11€...soit un soutien de 300M€/an et + 1% sur la facture d'électricité.

* Quant à l'eau chaude, la communauté de communes du Pays boulageois s'en porterait acquéreur pour chauffer piscine, écoles et halte-garderie.

Ce modèle de développement industriel de l'agriculture se fera en partie aux frais des contribuables avec de très nombreuses subventions (Ademe, Europe/Feder, Région, Département, Etat)! Il s'agit en fait de subventionner des agriculteurs productivistes pour qu'ils éliminent des déchets dont personne ne veut et pour les intéresser avec d'énormes avantages. La démarche des porteurs du projet est essentiellement économique et source de revenus, certainement pas écolo et durable.

* La rentabilité doit-elle passer avant la qualité de vie des riverains et la préservation de l'environnement?

* Les risques biologiques, sanitaires et accidentels ne doivent surtout pas être occultés : une usine de ce type a "implosé" en 2007 à Daugendorf en Allemagne.

Aussi, les "futurs" riverains de la "rue des huiliers", les habitants de Boulay et de la Vallée de la Nied se mobilisent-ils :

* une association : l'ADPN (Association de Défense du Pays de Nied) * un blog (<http://nonalusine-boulay.over-blog.com>) et un site (www.adpn-asso.org);

* une pétition (papier et internet); * des manifestations en tous genres (réunions d'information, banderoles...); * une bonne couverture médiatique (presse écrite, télévision, radio). Les relations agriculteurs-défenseurs de l'environnement n'ont toujours pas aisées : tout n'est pas "rose" avec l'énergie verte!" Le président de l'ADPN : Jean-Marie Mathé »)

- Sur ecoentreprises02. Gestion des déchets, recyclage et biogaz/méthanisation

(« L'article L. 541-1 du Code de l'Environnement définit ainsi un déchet : "Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Cet article pose également des priorités en matière de gestion des déchets : Principe de réduction à la source de la production et de la nocivité des déchets; Principe de proximité pour organiser et limiter le transport en distance et en volume ; Principe de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ; Principe d'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets. Les déchets ainsi recyclés et valorisés seront, selon les filières, soit réutilisés, soit utilisées comme matières premières ou comme combustibles. » ...)

<http://www.ecoentreprisesfr.filieres/gestion-des-dechets-recyclage-et-biogaz-methanisation>

- Sur Ouest-France (16/06/2011). Inauguration de l'unité de méthanisation Géotexia - Saint-Gilles-du-Mené

http://www.uest-france.fr/actu/actuLocale -Inauguration-de-l-unite-de-methanisation-Geotexia- 22122-avd-20110616-60706668_actuLocale.Htm

* Sur la gazette des communes.fr (18/05/2011) (un article Le Moniteur). La Communauté de communes du Méné en route vers l'autonomie énergétique ("Pas question d' « opposer le local au global mais si on n'est pas costaud dans le local, on ne sera rien dans le global » : c'est avec la volonté de conduire le petit territoire du Mené, dans les Côtes d'Armor, comme il avait conduit préalablement son exploitation agricole que Jacky Aignel, vice-président de la Communauté de Communes du Méné, emmène depuis 2004 cette région de « Bretagne profonde » vers l'autonomie énergétique." ...)

<http://www.lagazettedescommunes.com/65835/la-communaute-de-communes-du-mene-en-route-vers-l-autonomie-energetique/>

* Sur Durable.com (05/08/2011). L'autosuffisance énergétique, une solution au déclin des territoires ruraux ?

(« Nous sommes en 2005. La communauté de communes du Mené dans les Côtes d'Armor est un confetti de 165km² qui compte quelques 6500 âmes réparties sur sept villages. Quelques commerçants de proximité, une boucherie industrielle, des agriculteurs... Une question se pose alors : comment assurer la pérennité du bassin de vie et d'emploi de ce territoire rural ? » ...)

http://www.durable.com/actualite/article_l-autosuffisance-energetique-une-solution-au-declin-des-territoires-ruraux_1605

- Sur L'Express, L'Expansion (14/05/2008). Déchets ménagers : incinération ou méthanisation

("Le blog énergie de SIA Conseil, dont le directeur associé est Stéphane Meunier, analyse ici les perspectives de la méthanisation des déchets ménagers." ...)

<http://energie.lexpansion.com/habitat/dechets-menagers-incineration-ou-methanisation- a-39-390.html>

* AGROCARBURANTS, BIOCARBURANTS (nombreux sites, quelques uns d'entre eux)

- Sur Wikipédia. Biocarburant : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Biocarburant>

- Sur Ekopédia. Agrocarburants : <http://fr.ekopedia.org/Agrocarburant>

- Sur wikipedia. Biodiesel : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Biodiesel>

- Sur Wikipedia. Bioéthanol : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bioéthanol>

- Sur econologie (31/12/2007). Agrocarburants ou biocarburants? Proposition de définition pour les distinguer le 31/12/2007

(« Les agrocarburants sont actuellement très à la mode dans les médias mais il sont également très critiqués notamment par certains écologistes qui les condamnent systématiquement. Cette condamnation des biocarburants au sens large a notamment pour raison l'influence qu'ils ont sur le cours des céréales et par conséquence, sur la capacité de l'agriculture à nourrir les hommes, ce qui est, rappelons le, sa fonction première. Pour plus de détails à ce sujet lisez la [nouvelle agrocarburant, manger ou conduire est ce la bonne question?](#) Or trop souvent ces condamnations (justifiées pour certaines mais pas dans d'autres cas) sont rapidement généralisées à tous les biocarburants, chose difficilement acceptable car mensongères dans bien des cas, c'est à dire sur [les biocarburants de 2ieme et 3ieme génération!](#) Nous aimerions donc proposer [une distinction de définition](#) entre les notions d'agrocarburants et de biocarburants suivant le critère, très simple, suivant :

- Agrocarburant : carburant réalisé à partir de **plantes nourricières ou alimentaires**. Exemple: éthanol réalisé à partir de maïs ou de blé.

- Biocarburant : carburant réalisé à partir de **ressources biologiques non alimentaires** (pour l'homme ou nos élevages). Exemple: éthanol réalisé à partir de déchets ligneux (bois). Ainsi on retrouverait la notion d'agriculture pour les agrocarburants et cela permettrait d'arrêter l'amalgamme qui condamne systématiquement tous les biocarburants parce que 3 multinationales ont décidé de développer actuellement les pires agrocarburants au niveau bilan énergétique global »...)

<http://www.econologie.com/agrocarburants-ou-biocarburants-proposition-de-definition-pour-les-distinguer-nouvelle-3575.html>

* Notre-planete.info (?). Les biocarburants ou agrocarburants

<http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/biocarburants.php>

- Sur vehiculesprpores.net (?). Biocarburants et agrocarburants, de quoi s'agit-il?

(« Les biocarburants sont les carburants pour moteurs thermiques issus de la biomasse (ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergies). Le terme biocarburant ne doit pas laisser penser que les biocarburants sont issus de l'agriculture biologique, car ce n'est pas nécessairement le cas.

En langue française, le terme agrocarburant est sans doute plus juste, puisqu'il fait directement référence aux carburants issus de l'agriculture en général. On parle parfois de «carburant vert» ou de «carburant végétal» « Il existe plusieurs filières de production de biocarburants (huile, alcool, gaz) qui ont des modalités différentes. Le recours massif au biocarburant n'est pas une solution miracle aux problèmes du prix voire de la réfaction du pétrole, de la pollution ou du changement climatique, car il des problèmes posés par les biocarburants car la production de plantes concernées nécessite des surfaces très importantes et peuvent entrer en concurrence avec la production agroalimentaire ou avec des forêts. C'est en partie par rapport à ces problèmes qu'il devient désormais possible de distinguer deux générations de biocarburants. Le recours massif aux biocarburants implique des enjeux économiques, sociaux et géopolitiques considérables. »)

<http://www.vehiculespropres.net/Dossiers/articleBiocarburantsEtAgrocarburantsDeQuoiSagitIl.html>

- **Sur Ecolo info (19/04/2011). Les biocarburants sont morts, vive les agrocarburants!**

(.... Le « terme "biocarburant" est composé des mots "bio" (au sens du vivant) et "carburant", au sens carburant en provenance du "vivant". Cela a du sens cependant pour un néophyte, le biocarburant est par définition un "carburant bio". Point barre. Conséquence: cela met dans la tête de l'opinion publique que les "biocarburants" ou "carburants bio", c'est positif, effet d'aubaine via l'utilisation du mot "bio", qui psychologiquement est associé à l'agriculture biologique. Les biocarburants sont tout d'abord des carburants issus du monde végétal et de manière plus précise, issus de l'agriculture. Or, comme nous l'avons vu, il existe une distinction fondamentale entre "agriculture bio" et "agriculture intensive". Donc, non, définitivement, les biocarburants ne sont pas bio! Ils peuvent être pleins de pesticides, d'OGM, non bio. C'est pourquoi, je pense que le terme plus approprié serait "agrocarburant". LES AGROCARBURANTS, PRINCIPALEMENT ISSUS DE L'AGRICULTURE INTENSIVE VOIR OGM. Aujourd'hui, les agrocarburants sont principalement issus de l'agriculture intensive, voire des plants OGM, dans les pays du continent américain. Peut-on réellement dire qu'ils sont plus respectueux de l'environnement et de l'homme, alors qu'on pousse dans le même temps à l'utilisation et la diffusion de plants OGM dont les effets sont aléatoires sur l'environnement et l'utilisation de pesticides et autres produits de synthèse ? » ... « POURQUOI LE TERME AGROCARBURANT EST-IL APPROPRIÉ? Le terme "agrocarburant" est plus neutre, ni positif, ni négatif, se rapproche de la réalité et justement c'est là son avantage. Il permet d'être qualifié par la suite soit négatif, soit positif. En cela, il n'y a point de jugement immédiat. Car l'utilisation des agrocarburants reste controversé, car qui dit agro, dit agriculture, donc terres agricoles. AUJOURD'HUI, L'UTILISATION DES AGROCARBURANTS EST UNE QUESTION POLITIQUE. Avec les crises de la famine en 2008, les "agrocarburants" ont été décrié pour avoir contribué aux effets économiques et sociales via la montée des prix de l'alimentation sur les populations. Certains d'ailleurs les appellent les "nécrocarburants". La production d'énergie à partir de terres agricoles rentre en compétition frontale direct avec la production agricole à vocation alimentaire. Or la question de savoir si l'utilisation de la terre agricole comme source d'énergie est positive ou négative relève d'abord d'une question politique (question à la fois agricole et énergétique). Elle ne doit pas rester en suspens, ni laissée totalement aux lois du marché (qui dit agriculture dit forcément politique!) Politique? Non pas au sens qui relève de nos chers décideurs politiques mais au sens de notre choix de société collectif. Quelle stratégie agricole et énergétique souhaitons-nous? Imaginons que des pays pauvres trouvent plus "économiquement" intéressant de produire et exporter de l'énergie agricole pour la vendre aux pays riches que de produire de l'alimentation pour la population locale? Où va-t-on? S'il faut importer tout les agrocarburants et que cela contribue à exproprier et affamer d'autres personnes de l'autre côté de la planète, est-ce que cela a encore du sens? Par contre, que penser si c'est de la production locale pour un usage local? » ...)

<http://www.ecoloinfo.com/2011/04/19/les-biocarburants-sont-morts-vive-les-agrocarburants/>

* Sur terresacree. Org (?). **Alerte aux biocarburants**

(Sommaire de la page : - « Partis d'un bon sentiment, les agro-carburants, dits improprement "biocarburants", participent à la destruction de ce qui reste des forêts tropicales en les exploitant plus encore qu'auparavant, entraînant des effets secondaires criminels pour la survie d'espèces telles que l'Oran-Outang ou le gibbon.

- **11 mai 2010 : La dernière folie en date : faire de l'essence avec des dattes!**

Tandis que des millions d'humains dans le monde souffrent encore de malnutrition, transformer des plantes alimentaires en carburant pour nos voitures est criminel. C'est même un crime contre l'humanité!

- **De Frei Betto, en août 2007** : Nous allons nourrir des voitures et affamer des personnes. Il y a 800 millions de véhicules automobiles dans le monde. Le même nombre de personnes survit en état de dénutrition chronique. Ce qui est inquiétant c'est le fait qu'aucun des gouvernements enthousiasmés par les agrocombustibles ne remette en question le modèle de transport individuel, comme si les bénéfices de l'industrie automobile étaient intouchables. (...)

- ...L'Indonésie est en proie à la "fièvre de l'huile de palmier". Les perspectives que celle-ci offre en matière de biocarburant et autres dérivés ont conduit à transformer des pans entiers de forêt en plantations de palmiers, y rendant irréversible la déforestation.

(Francis Deron Le Monde du 04.09.07.)

- **Biocarburants: La production va augmenter**

25 juin 2008 : Selon l'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), qui a fait part de ses prévisions mercredi, la production des biocarburants comme l'éthanol et le biodiesel va s'accentuer pour doubler d'ici à 2030. Selon l'EIA, la production mondiale devrait passer de 1,3 millions de baril par jour (bpj) en 2010 à 2,7 millions en 2030. Pour les seuls Etats-Unis, la production pourrait passer dans le même laps de temps de 500 000 bpj à 1,2 millions.

S'agissant du maïs, une étude de l'université Cornell de New York affirme que la production d'un litre d'éthanol nécessite 1,3 litre de pétrole, soit un rendement négatif. Ce carburant réchaufferait donc davantage la planète que l'essence...

- **Qu'est-ce que les agrocarburants ?** Entretien avec Jean-Yves Aubry, agriculteur et membre de la Confédération paysanne.

On confond souvent biocarburants et agrocarburants. Les biocarburants sont tous les carburants qui proviennent de la bio-masse [l'ensemble de la matière vivante], c'est-à-dire le pétrole, le charbon... mais aussi les agrocarburants. En fait, presque toutes les énergies qu'on utilise. Les agrocarburants, ce sont les carburants qui sont fabriqués avec les produits agricoles comme les céréales. Pourquoi les agrocarburants sont-ils nocifs ? Les agrocarburants, présentés comme une alternative au pétrole, ont des conséquences négatives. Ils posent en fait un grave problème : ils entrent en concurrence avec les cultures alimentaires. Avec le développement des pays du Sud et de l'Asie la demande en alimentation est de plus en plus importante. Or les sols ne peuvent pas produire plus. Pire, leur capacité de production régresse. Donc on a plus de demande et moins d'offre, ce qui va entraîner une hausse des prix des céréales. Les pays pauvres et les populations les plus défavorisées dans les pays riches ne pourront plus acheter. On va affamer le monde avec les agrocarburants. L'agriculture industrielle n'a pas réussi à nourrir le monde mais les agrocarburants vont carrément l'affamer. Les agrocarburants sont pourtant défendus par certains ? Est-ce une énergie financièrement intéressante ? Non, les agrocarburants seraient économiquement intéressants si l'état ne les taxait pas du tout. Et pourtant aujourd'hui, ils sont déjà peu taxés (27 %) par rapport au pétrole. En France, peu d'agriculteurs, même parmi les céréaliers les défendent. C'est à tort que l'on pense que c'est une énergie intéressante. En fait, le pétrole est une énergie moins problématique que les agrocarburants. Quelles sont les énergies de l'avenir ? Il faut sortir des énergies carbonées. Il faut utiliser l'eau, le vent, le soleil, et la méthanisation, c'est-à-dire la fermentation des déchets végétaux. évidemment il n'y a pas de solution idéale car on ne peut pas produire d'énergie sans qu'il n'y ait de conséquence négative. <http://www.lemans.maville.com/>

C'est complètement aberrant de prévoir en France 20 Mtep de "biocarburants" dans 30 ans ; avec 10 % de "biocarburants" dans l'essence , il faudrait utiliser 56 % des terres cultivables, et des masses d'ogm; d'où réduction massive des cultures vivrières et famine dans le Monde. Pour avoir un taux de 63 % d'incorporation de "biocarburants" , il faut 20 Mtep dans 30 ans. IMPOSSIBLE ! MICHEL GUEGUENINGENIEUR CHIMISTE

- **Nouvelles des "bio"carburants**

L'Indonésie détruit ses forêts pour remplir les pompes du Nord - Le patron de Nestlé contre les biocarburants- Qu'est-ce que les agrocarburants ? - Rouler ou manger, il faut choisir! - Les biocarburants sont une catastrophe totale pour les affamés du monde -Huile de palme et déforestation - Priorité à l'alimentation! - La position des Verts européens sur la sécurité alimentaire et les carburants végétaux - Les pays pauvres impactés par les biocarburants - Un prix Nobel de chimie critique l'utilisation des biocarburants - Vos réactions

- **Comment les "biocarburants" détruisent l'Amérique latine** : <http://www.notre-planete.info/>

17.04.2009 : Les agrocarburants rejettent plus de gaz à effet de serre que les carburants fossiles : <http://www.echo-nature.com>

- **Biocarburants : la FAO émet des doutes 8 octobre 2008. L'agence de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO, doute des bienfaits sur l'environnement associés à l'utilisation des biocarburants. Dans un rapport rendu public aujourd'hui à Rome, l'agence dénonce aussi les politiques de soutien aux biocarburants.** Pour l'agence, l'augmentation de la production de biocarburants est en partie responsable de la hausse des prix agricoles et de la crise alimentaire mondiale. Selon l'organisme, cette production a triplé entre 2000 et 2007 pour s'élever à 2 % de la consommation mondiale de carburant.

En outre, l'agence croit que les biocarburants ne contribueraient pas autant que prévu à la réduction des gaz à effet de serre. Les biocarburants tirés du maïs et du

colza, notamment, émettraient bien plus de pollution qu'espérée. L'organisme s'est également dit préoccupé par la déforestation et la réaffectation des terres pour favoriser la production de biocarburants. La biodiversité et la qualité de l'eau et des sols risqueraient d'en souffrir. En ce qui a trait aux mesures de soutien à cette production, la FAO est d'avis que ces politiques sont coûteuses, sans compter qu'elles introduisent de nouvelles distorsions dans le marché. L'agence croit que les investissements devraient plutôt favoriser les biocarburants de deuxième génération, soit fait à partir de paille, de bois ou de résidus. <http://www.laterre.ca/>)

<http://terresacree.org/biocarburants4.htm>

* Sur legrandvillage.com (11/11/2009). **Un enfant meurt de faim toute les 5 secondes ! Jean Ziegler condamne les agrocarburants**

(« Jean Ziegler est le rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation (des populations) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU de 2000 à mars 2008. Il a détaillé son rapport à la tribune des Nations Unis, lors de cet exposé, Jean Ziegler a qualifié de « crime contre l'humanité » le fait d'abandonner les cultures vivrières au profit des biocarburants. »)

<http://www.legrandvillage.com/post/geopol/un-enfant-meurt-de-faim-toute-les-5-secondes-jean-ziegler-condamne-les-agrocarburants/>

* Sur Agoravox (?). **Agrocarburants ou biocarburants, ils ne sauveront ni la voiture ni la planète**

(... « le développement des agrocarburants pose un problème éthique majeur : un plein de 4x4, c'est 250 kg de céréales, soit la ration d'un homme pendant un an. France Nature Environnement rappelle que plus de 850 millions de personnes dans le monde **souffrent de la faim**. De plus les solutions proposées sont cultivées sur des surfaces agraires, aucune des solutions exposées ne poussent en zone où il n'y a ni forêt à défricher ni champs existants, donc soit on déforeste, soit on prend le pain de la bouche des pays pauvres pour nourrir nos voitures ! La plante qui produit suffisamment d'huile ou d'alcool et qui vit dans le désert n'a pas été trouvé (voir les cultures de Jatropha). Ensuite, il faudrait par exemple cultiver 118% de la surface totale de la France en tournesol pour remplacer l'intégralité des 50Mtep de pétrole consommés chaque année (juste) par les Français dans les transports (104% de la surface nationale avec le **Colza**, 120% avec la **betterave** et 2700% avec le **blé**). Et sachant qu'un hectare de soja produit en moyenne 500 litres de biodiesel, quand le même hectare planté de palmiers à huile en produit 3700 litres... Il ressort que seulement trois productions permettent des rendements élevés : la canne à sucre, la betterave (pour l'éthanol) et l'huile de palme (biodiesel). Et toutes trois, bien sûr ne poussent qu'à la place de cultures vivrières ou, comme pour le Brésil et l'Indonésie, à la place de forêts. Sachant que le but à atteindre est la réduction d'émission de CO2, et que les forêts absorbent ce même gaz, le remède est pire que le mal. Je ne dis pas qu'il faut continuer à polluer avec du pétrole, mais la solution miracle des agrocarburants n'existe pas. La Banque mondiale vient de publier un rapport sur le développement dans le monde en 2008, intitulé « L'agriculture au service du développement ». Ce texte fait état des problèmes posés par le soutien étatique à l'essor des biocarburants. En effet, s'ils offrent une source potentielle d'énergie renouvelable et pourraient ouvrir de vastes marchés pour les agriculteurs, peu de programmes sont économiquement viables, et la plupart d'entre eux ont un coût social et environnemental. Leur développement peut entraîner des effets dangereux tels que l'intensification de la compétition autour des terres et de l'eau, ou la déforestation. D'où l'importance d'une évaluation approfondie des opportunités et des coûts dans les stratégies nationales. »)

<http://www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/agrocarburants-ou-biocarburants-78662>

* Sur Goodplanet.info (?). **Biocarburants : entre espoirs et désillusions**

(« Les agrocarburants ont été présentés comme un moyen de réduire la consommation de pétrole et les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, leur bilan écologique est loin d'être aussi positif que prévu. Par ailleurs, leur production requiert des terres agricoles qui pourraient servir à nourrir la planète. Il faudra donc attendre de nouveaux composés, dits de seconde génération, qui présentent un bilan plus positif pour que les agrocarburants deviennent vraiment écologiques. Les agrocarburants (aussi appelés biocarburants) désignent les carburants d'origine agricole. On en distingue trois grands types : ceux à base d'alcool, qui alimentent les moteurs à essence ; ceux à base d'huile, qui alimentent les moteurs diesel et ceux sous forme de gaz. (1) Ceux à base d'alcool sont produits à partir de végétaux riches en sucre tels que la canne à sucre et la betterave, ou de plantes riches en amidon, comme le blé. Ce sont le bioéthanol et son dérivé l'ETBE. »)

[http://www.goodplanet.info/Alimentation-agriculture/Agrocarburants/Agrocarburant/\(theme\)/243](http://www.goodplanet.info/Alimentation-agriculture/Agrocarburants/Agrocarburant/(theme)/243)

* sur Moratoire agrocarburants. **Un moratoire pour quoi faire?**

(« **Agro-carburants, biocarburants, carburants verts, des appellations diverses pour des conséquences aussi multiples que graves :**

Intensification des risques de famines et des problèmes de souveraineté alimentaire dans les pays pauvres ou « émergents ». Risques de crises alimentaires dans les autres pays. Droits humains bafoués dans les pays pauvres pratiquant les monocultures de canne à sucre, de soja et de palmier à huile (esclavage, conditions misérables de travail et de salaire...). Intensifications des maladies cancérogènes et mutagènes provoquées par les pesticides utilisés d'autant plus largement que les cultures ne sont pas alimentaires. Porte ouverte supplémentaire pour les OGM. Accentuation des expropriations des petits paysans de leur terre en Amérique latine et Asie. Bilan énergétique plus que douteux pour la planète comme pour le consommateur. Accroissement de la perte de biodiversité par la destruction des forêts tropicales et la quasi-disparition des jachères dans les zones tempérées. Accentuation du réchauffement climatique par la destruction des forêts tropicales. Pression supplémentaire sur la ressource en eau et accroissement de la pénurie en eau. Accélération des processus d'érosion des sols et de désertification par des pratiques culturelles destructrices (monocultures, intrants chimiques, etc.). Démultiplication du pouvoir d'une poignée de multinationales détenant les semences, les OGM, les pesticides (insecticides, herbicides...) et une part de l'énergie nécessaire à notre quotidien. »

<http://www.moratoire-agro-carburants.com/>

- **DVD. Réservoirs pleins, assiettes vides. Un documentaire poético-politique de Monique Munting**

(Pour lutter contre le réchauffement climatique, l'Europe veut imposer l'utilisation de carburants produits par l'agriculture. La Commission Européenne parle de «bio»carburants. «Bio» veut dire «vie». Les agrocarburants sont-ils vraiment des «bio»carburants ? Un film qui interroge, au-delà d'un modèle agricole, un modèle de développement et de rapports Nord-Sud. Un film qui fait entendre des voix du Nord et des voix du Sud. Un film entre politique et contemplation, chiffres et musique, témoignages et chant.57 minutes - VO français, espagnol, anglais. Ecrit, réalisé et produit par Monique Munting »)

<http://www.reservoirs-pleins-assiettes-vides.org/>

- **Sur Diester, le diesel vert : <http://www.diester.fr/>**

* Sur SOFIPROTEOL.com. **Diester Industrie**

(Société du Pôle Valorisation des Oléagineux de Sofiprotéol, Diester Industrie est un acteur majeur dans la valorisation des cultures oléagineuses dans les secteurs des énergies et de la chimie renouvelables. Avec une capacité de production installée de 3 millions de tonnes de biodiesel en Europe, Diester Industrie, et sa filiale Diester Industrie International constituent le leader mondial du biodiesel, et de son coproduit, la glycérine végétale.)

<http://www.sofiproteol.com/groupe/management-et-organisation/societes-du-groupe/diester-industrie/>

- **Sur actualités-news-environnement (10/10/2009). Agrocarburants ou biocarburants, dossier spécial avec les différents avis pour ou contre**

(Agrocarburants ou biocarburants, dossier spécial avec les différents avis pour ou contre. Alors que l'ADEME lance le projet « BioTFuel » avec 100 millions d'euros investis pour tester la production industrielle d'agrocarburants (biocarburants) de deuxième génération, le débat s'amplifie. Voici un dossier spécial qui présente les différents points de vue. L'ADEME lance le projet « BioTFuel » avec 100 millions d'euros investis pour tester la production industrielle d'agrocarburants (biocarburants) de deuxième génération. L'expertise de l'ADEME sur les agrocarburants de première génération a été publiée dans le même temps, une étude favorable au développement des biocarburants en France. »)

<http://www.actualites-news-environnement.com/21645-agrocarburants-biocarburants-dossier-special-differents-avis.html>

- **Sur Le Monde (20/07/2011). Des biocarburants nocifs pour l'environnement, p. 7**

(Energie. Des études s'inquiètent de l'usage croissant des biocarburants, dont le bilan global en termes d'émissions de gaz à effet de serre serait négatif. La Commission européenne est embarrassée. **Le bilan environnemental global des cultures énergétiques n'est pas bon. Bruxelles s'interroge sur leur avenir.** Faut-il freiner brutalement et donner un coup d'arrêt à une filière industrielle en plein essor? Ou continuer à accélérer, en fermant les yeux sur les études qui montrent que les biocarburants actuels sont très loin de tenir leurs promesses? Entre ces deux extrêmes, l'Union européenne (UE) qui, depuis dix ans, a fortement encouragé le développement de ces énergies alternatives – leur production et leur distribution représentaient en 2008 quelque 300000 emplois directs ou indirects –, va devoir trouver un difficile compromis. Une réalité s'impose: le bilan environnemental global des biocarburants de première génération – le biodiesel élaboré à partir du colza, du tournesol, du soja ou du palmier à huile, et le bioéthanol et son dérivé, l'ETBE, extraits de la betterave et de la canne à

sucre, du blé ou du maïs – n'est pas bon. Car il faut corriger les performances annoncées par ce que les experts appellent «*le changement indirect d'affectation des sols*». Les cultures énergétiques, lorsqu'elles accaparent des terres agricoles, obligent en effet à déplacer les cultures alimentaires vers d'autres régions de la planète, à commencer par les régions tropicales. Des forêts y sont abattues, pour être transformées en terres cultivables, et cette déforestation relâche du CO2 dans l'atmosphère. »)

[le monde 20-07-2011](#)

www.calameo.com/books/000162236dc86e1e5a5c3

- Sur [Actu-environnement.com](#) (20/07/2011). **Agrocarburants : l'UE donne un agrément à sept mécanismes de durabilité**

(« Malgré les critiques, l'Union européenne persiste dans la voie des agrocarburants. La Commission vient de reconnaître sept organismes de contrôle de durabilité de ces carburants. Pourtant, les critères d'évaluation font encore débat aujourd'hui. »)

Alors que les critères de durabilité des agrocarburants font toujours débat, la Commission européenne a délivré le 19 juillet sept agréments (valables cinq ans et applicables dans les 27 Etats membres) à des mécanismes volontaires de certification des agrocarburants. Ceux-ci seront chargés, après vérification, de délivrer un "label" garantissant leur durabilité. Cette reconnaissance permettra notamment aux producteurs de bénéficier d'un soutien public et d'une comptabilisation aux fins de la réalisation des objectifs nationaux obligatoires en matière d'énergies renouvelables. L'Union européenne a pour objectif d'atteindre 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici à 2020. "Nous devons nous assurer que la totalité de la production de biocarburants et de la chaîne d'approvisionnement correspondante sont durables. C'est pourquoi nous avons fixé les normes de durabilité les plus exigeantes du monde. Les mécanismes reconnus aujourd'hui à l'échelon de l'UE constituent un bon exemple d'un système fiable et transparent qui assure le respect de ces normes strictes", a déclaré le commissaire à l'énergie, Günther Oettinger. »)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/agrocarburants-biocarburants-certification-durabilite-casi-13087.php4>

* Sur [Sequoia.co](#) (27/7/2011). **La certification européenne pour des biocarburants durables**

(.... « L'UE s'est fixé pour objectif une part d'au moins 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici à 2020. Aujourd'hui cette part atteint 4% et les moteurs électriques ne suffiront pas à relever la barre. C'est pourquoi la commission européenne étudie en ce moment l'opportunité qu'offrent les biocarburants. Cependant les biocarburants ne constituent des énergies renouvelables qu'à condition que les entreprises qui les produisent, respectent quelques principes de durabilité. Günther Oettinger, commissaire à l'énergie, proposait donc Mardi 19 juillet de confier à 7 partenaires le soin de certifier la production de biocarburants. »)

• **Les limites des biocarburants.** Les biocarburants sont très vivement critiqués et ne font pas l'unanimité. Le biocarburant est un carburant produit à partir de matériaux organiques non fossiles, provenant de la **biomasse**. Il peut s'agir de betterave, de cannes, de blé, de maïs, de palme, de jatropha ou encore de tournesol et de colza, mais aussi de déchets verts tels que les feuilles, tiges... Les premiers exemples cités (biocarburants dits de **première génération**) sont particulièrement controversés puisqu'ils utilisent des ressources et des **terres arables** qui servent également à l'alimentation de l'homme. Leur production dans le but de faire du biocarburant risque donc de mettre en concurrence alimentation et énergie, alors qu'elle génère déjà des pressions à la hausse sur les prix des **produits alimentaires de base**. Par ailleurs, les agrocarburants sont accusés d'aggraver la **déforestation** et la **perte de biodiversité**, du fait des surfaces de culture qu'ils nécessitent.

• **Les critères garantissant des biocarburants durables.** Pour être labellisés, les biocarburants devront respecter des exigences techniques et écologiques. « Nous devons nous assurer que la totalité de la production de biocarburants et de la chaîne d'approvisionnement correspondante sont durables. C'est pourquoi nous avons fixé les normes de durabilité les plus exigeantes du monde » expliquait le commissaire à l'énergie. Par exemple en matière d'environnement, les producteurs de biocarburants devront prouver qu'ils contribuent réellement à la baisse des émissions de gaz à effet de serre (au minimum 35% de moins que l'essence, et 50% en 2017), réduire leur consommation d'eau et de produits chimiques, augmenter leur utilisation d'énergies renouvelables et surtout minimiser l'impact négatif sur la qualité des sols. En outre, « les **biocarburants** ne peuvent être produits dans des zones présentant une grande valeur pour la biodiversité, telles que les zones protégées, ou dans des zones renfermant des quantités importantes de carbone, tels que les forêts et les tourbières » précisait Gütten Oettinger. »)

<http://www.sequoia.com/actualites/7602-la-certification-europeenne-pour-des-biocarburants-durables.html>

* Sur [20minutes](#) (25/07/2011). **Bruxelles veut s'assurer d'importer des agrocarburants vraiment verts**

(ENERGIE - La commission européenne va tester la durabilité des carburants issus de l'agriculture. Mais pour l'association FNE, l'Union européenne ne regarde pas assez loin... La commission européenne veut tester la durabilité des agrocarburants. Elle vient de valider sept mécanismes volontaires pour certifier des agrocarburants vertueux. Celle-ci s'est engagée à incorporer 10% d'énergies renouvelables dans les transports d'ici à 2020, essentiellement des agrocarburants.

Les forêts tropicales menacées ? Mais la question du véritable apport à l'environnement de ces carburants issus de l'agriculture fait débat. La commission européenne a donc mis en place des critères pour s'assurer de leur durabilité: les économies de gaz à effet de serre doivent être d'au moins 35% par rapport à des carburants fossiles, et ces agrocarburants ne doivent pas se mettre en place sur des surfaces actuellement en forêt ou en tourbière. «Il faut éviter que des forêts tropicales ou d'autres biotopes soient rasées pour faire place à des plantations pour carburants», estime ainsi Günther Verheugen, commissaire européen à l'Energie. Pour l'association de défense de l'environnement FNE (France nature environnement), «ces critères passent sous silence un problème majeur: le changement d'affectation des sols indirects (Casi). En effet, si les agrocarburants remplacent des cultures alimentaires, rien n'empêche que ces dernières se déplacent sur des surfaces actuellement en forêt, induisant déforestation et émissions de CO2.» L'association assure que dans une étude de l'Institute for European Environmental Policy, «la politique européenne des agrocarburants mobilisera dans le monde, une superficie équivalente à deux fois la Belgique.» La commission devait se prononcer en septembre sur cette question. »)

<http://www.20minutes.fr/article/762064/bruxelles-veut-assurer-importer-agrocarburants-vraiment-verts>

F - ENERGIES MARITIMES

- Sur [wikipedia](#). **Énergie marémotrice** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_marémotrice

- Sur [wikipedia](#). **Energie marine** : http://fr.wikipedia.org/wiki/Énergie_marine

- Sur [notre-planete.info](#). **L'énergie des océans : présentation**

http://www.notre-planete.info/ecologie/energie/energie_oceans.php

- sur [domsweb](#). **Energie de la mer**

(éoliennes sous-marine, énergie des vagues, énergie de la marée, énergie de la houle, ..., générateurs d'énergie avec l'eau)

<http://domsweb.org/ecolo/energie-eau.php>

- Sur [vie-publique.fr](#). **Grenelle de la mer : quelles mesures ?**

(« A la suite de la phase de consultation publique de juin, les trois tables rondes finales du Grenelle de la mer tenues les vendredi 10 et mercredi 15 juillet ont entériné une série de mesures en faveur des énergies marines, de la biodiversité, de la pêche durable et de la réduction des pollutions marines. Parmi les mesures, le plan énergie bleue prévoit la production de 6 000 mégawatts d'énergies marines en 2020 en utilisant l'énergie marémotrice, les éoliennes flottantes, la force motrice des courants avec les hydroliennes et l'énergie thermique des mers. Un appel à projets doit être lancé avant la fin de l'année pour créer un centre d'essai de rang mondial sur les énergies marines. »)

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/grenelle-mer-quelles-mesures.html>

- Sur SGMer. Exploitation des ressources non-halieutiques. Exploitation des ressources énergétiques et minérales de la mer. Énergie

(« La mer est un milieu riche en énergie, exploitable sous diverses formes : **Énergie éolienne** : le vent est plus fort en mer qu'à terre, plus régulier et souffle plus longtemps. Cette énergie peut être captée par des éoliennes ; **Énergie houlomotrice** (ou la récupération de l'énergie de la houle et des vagues) : Le vent soufflant sur de grandes surfaces maritimes crée des vagues, et concentre ainsi l'énergie éolienne. La houle peut voyager sur de très longues distances et apporter sur une côte de l'énergie qui a été collectée fort loin ; **Énergie des courants de marée** : les marées provoquent de puissants courants qui sont concentrés en certains endroits près des côtes, où ils peuvent être captés par des éoliennes sous-marines appelées « hydroliennes » ; **Énergie marémotrice** : le flux et le reflux de la marée sont utilisés pour alternativement remplir ou vider un bassin de retenue en actionnant des turbines incorporées dans le barrage créant cette retenue.

Énergie thermique des mers : l'océan est un gigantesque capteur solaire. Dans la zone intertropicale de l'océan, la différence de température entre l'eau de surface et l'eau profonde dépasse 20 °C ; ce phénomène peut être exploité pour convertir une partie de la chaleur de l'eau chaude en énergie électrique ; L'énergie de la mer est renouvelable et son exploitation, une fois les dispositifs nécessaires mis en place, ne génère ni déchets ni gaz à effet de serre. L'énergie de la mer contribue à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique nationale en matière de développement des énergies renouvelables. Elle est disponible en quantités très importantes : l'énergie totale consommée par l'humanité correspond à 1% de l'énergie thermique véhiculée par le Gulf Stream. Cette énergie est cependant généralement très « diluée » et son exploitation nécessite soit des sites de taille importante, soit de profiter de la concentration naturelle de certains phénomènes par la topographie des lieux.

Capter cette énergie, la convertir (en électricité, ou peut-être à terme en hydrogène) et l'acheminer constituent des défis que la technologie actuelle permet de relever. »)

http://www.sgmer.gouv.fr/article.php3?id_article=24

- Sur Ifremer. Énergie des mers. Résumé (dossier pdf)

(« ... « La mer est un milieu fluide riche en flux énergétiques qui peuvent être exploités sous les formes suivantes : - Énergie éolienne offshore : Le vent est nettement plus fort en mer qu'à terre. Il s'établit sur les vastes étendues libres d'obstacles ; - Énergie des vagues (houlomotrice) : Le vent soufflant sur de grandes surfaces marines crée des vagues et concentre ainsi l'énergie éolienne. La houle peut voyager sur de très longues distances et apporter sur une côte de l'énergie qui a été collectée fort loin. ; - Énergie des courants de marée : Les marées provoquent de puissants courants qui sont concentrés en certains endroits près des côtes. ; - Énergie thermique des mers : Dans l'océan de la zone intertropicale, la différence de température entre l'eau de surface et l'eau profonde dépasse 20°C. L'utilisation d'une machine thermodynamique permet de convertir une partie de la chaleur de l'eau chaude en énergie électrique. ; - Énergie osmotique : Une membrane semiperméable mise en contact avec de l'eau douce sur une face et de l'eau de mer sur l'autre face est soumise à une pression osmotique. Ce phénomène peut être mis à profit pour récupérer de l'énergie. ; - Énergie marémotrice : le flux et le reflux de la marée est utilisé pour alternativement remplir ou vider un bassin de retenue en actionnant des turbines incorporées dans le barrage créant cette retenue.

L'exploitation de toutes ces énergies est possible et a déjà commencé en divers endroits dans le Monde, à des stades divers de développement. »)

<http://www.ifremer.fr/dtmsi/colloques/seatech04/mp/article/1.contexte/1.1.ECRIN-OPECST.pdf>

- Le club des Argonautes : <http://www.clubdesargonautes.org/>

* Dossier Océan et énergie : <http://www.clubdesargonautes.org/energie/energies.php>

* Dossier Océan et Énergie - **Énergie thermique des Mers.** Une énergie marine renouvelable négligée.

<http://www.clubdesargonautes.org/energie/promoetmv1.php>

* Dossier Océan et énergie - **Énergie thermique des mers. Les eaux océaniques profondes.**

Les Travaux de Recherche et de Développement pour leurs applications à des fins Industrielles et commerciales.

<http://www.clubdesargonautes.org/energie/thermique.php>

- Sur Maxi-sciences (14/05/2011). Le courant des marées pour produire de l'électricité ?

(« La société **Minesto** tente de convertir l'énergie des marées en courant électrique utilisable pour nos sociétés si gourmandes. Sa technologie Deep Green a été choisie début avril parmi les 15 « Top Utility Technologies » par le CTSI (Clean Technology and Sustainable Industries Organization), une ONG basée aux Etats-Unis qui oeuvre pour l'adoption d'énergies renouvelables. » ...)

http://www.maxisciences.com/cerf-volant/le-courant-des-marees-pour-produire-de-l-electricite_mrm70710.html

- Sur Greenzer (18/05/2011). Les énergies marines ? Renouvelables mais méconnues !

(A l'heure du débat plus qu'agité sur l'avenir du **nucléaire** et ce à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale, on oublie trop souvent celles qu'on appelle les **EMR**. Or, les **énergies marines** renouvelables sont une vraie source d'espoir. Un point sur ces ressources naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées. »

« **Les EMR: Les énergies de demain ?**

Lors du **Greenelle de la mer**, l'État avait souligné la nécessité de développer des systèmes d'exploitation des énergies marines renouvelables. L'objectif ? Que 3% des énergies renouvelables en 2020 proviennent de la mer. Aujourd'hui ce marché représente 4 à 6 milliards d'euros selon le Centre technique des industries mécaniques (Cetim) et pourrait permettre la création de 30 000 à 50 000 emplois d'ici 2020. Toujours selon le **Cetim**, de nombreux chantiers sont en train d'être développés sur les côtes françaises.

Les différents types d'EMR

• **L'énergie marémotrice**

L'énergie marémotrice est l'énergie issue de la variation du niveau de la mer. Situées dans les estuaires et les baies, les usines profitent des marées pour produire de l'énergie. Une des quatre usines au monde se trouve à Rance en France et produit 90% de l'énergie marémotrice dans le monde.

• **L'énergie thermique**

L'énergie thermique des mers est l'énergie générée par la circulation de différents courants marins aux températures différentes. Plus précisément, la production de cette énergie est possible grâce à la rencontre d'un courant profond à 4 degrés Celsius et un courant de surface de 25 degrés Celsius. Grâce à ses territoires d'outre-mer, la France peut parfaitement exploiter ce type d'énergie.

• **L'énergie houlomotrice**

L'énergie houlomotrice est l'énergie provenant du mouvement des vagues et récupérée par des systèmes appelés « houlogénérateurs ». Aujourd'hui, de nombreux projets sont en cours de réalisation et le marché européen est estimé à 49 millions d'euros !

• **L'énergie osmotique**

La filière osmotique produit de l'énergie grâce aux différences de concentration de sel entre deux masses d'eau. Un domaine dans lequel la France reste en avance sur les autres pays dans le monde.

• **L'énergie hydrolienne**

Tout comme les éoliennes avec l'air, les **hydroliennes** utilisent l'énergie cinétique de l'eau pour produire de l'énergie. La France représente aujourd'hui le second rangement à l'échelle européenne grâce au Cotentin et à la Bretagne, après le Royaume-Uni »)

<http://www.greenzer.fr/energies-marines-renouvelables-mais-méconnues-3769>

- Sur 20minutes.fr (09/06/2011). La mer renferme un immense potentiel énergétique

<http://www.20minutes.fr/article/738793/mer-renferme-immense-potentiel-energetique>

- Sur Basta ! (16/02/2011). BRETAGNE. Energies marines : la France tente de rattraper son retard

(« Les énergies marines – éoliennes flottantes ou hydroliennes – commencent tout juste à se développer en France. Quatre sites expérimentaux ont été sélectionnés au large de la Bretagne. Une première après quarante ans d'apathie. D'autres pays européens, comme le Portugal ou le Royaume-Uni, bénéficient déjà d'électricité produite en mer. » ...)

<http://www.bastamag.net/article899.html>

- Sur Le Monde (05/07/2011). EDF EN s'allie avec le danois DONG Energy dans l'éolien offshore

(EDF énergies nouvelles (EN) a annoncé, lundi 4 juillet dans un communiqué, avoir signé un partenariat exclusif avec le danois DONG Energy, spécialisé dans l'éolien offshore, pour répondre au futur appel d'offres français de 10 milliards d'euros portant sur la construction de 1 200 éoliennes en mer. DONG Energy est le groupe qui a construit le plus grand nombre de parcs éoliens en mer au monde, selon EDF EN. Début juin, le gouvernement avait indiqué que le cahier des charges de l'appel d'offres devait être publié en juillet, pour des réponses attendues début 2012 et une désignation des lauréats en avril 2012. L'appel d'offres porte sur 3 000 mégawatts, pour une production annuelle d'électricité représentant près de 2 % de la consommation nationale. - (AFP.))

- Sur Le Monde (5/08/2011). La France prête à se lancer dans les énergies de la mer. Industriels, régions et chercheurs ont créé un groupement technologique qui postule aux investissements d'avenir, p. 7

(Après avoir dû se contenter de jouer les seconds rôles dans l'émergence du solaire et de l'éolien, la France va-t-elle réussir à s'imposer comme un acteur majeur des énergies de la mer ? Elle semble, en tout cas, prête à s'en donner les moyens. Une étape décisive pourrait être franchie d'ici la rentrée, si le projet de plate-forme technologique France énergies marines, porté par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), était retenu dans le cadre de la stratégie gouvernementale des " investissements d'avenir ". " L'objectif de ce projet est de permettre à la filière de s'organiser, et à ses acteurs de mutualiser un certain nombre de ressources ", explique Yann-Hervé de Roeck, en charge du projet au sein de l'Ifremer. France énergies marines réunit de grands groupes industriels comme DCNS, EDF, STX, Areva, Alstom ou Technip, des petites et moyennes entreprises spécialisées dans les énergies marines, six régions (Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Réunion), ainsi que des établissements de recherche tels le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Ecole centrale de Nantes ou l'université de Bretagne occidentale. Le projet fédère 55 chercheurs, ingénieurs et techniciens. Il sera doté d'un budget de 142 millions d'euros sur dix ans, dont 43 millions au titre des investissements d'avenir. " La France a beaucoup d'atouts en matière d'énergies de la mer, notamment des industriels qui maîtrisent les techniques navales et de grands groupes disposant de moyens importants, affirme M. de Roeck. Ce qui manquait jusqu'à présent, c'était la décision d'investir. Mais la volonté politique est là, on sent une prise de conscience. " En dehors de l'éolien offshore, qui adapte au milieu marin les technologies de l'éolien terrestre, et de l'énergie marémotrice, les énergies marines sortent à peine des laboratoires et n'arriveront pas à maturité, selon les experts, avant une dizaine d'années au mieux. Il s'agit donc aujourd'hui de faire émerger les technologies qui permettront d'exploiter l'énergie des courants, des marées ou des vagues, ou encore les différentiels de température ou de salinité. " C'est maintenant que ça se passe, et il ne faut pas rater le coche ", assure-t-on au ministère de l'écologie. D'où l'idée de rassembler les compétences publiques et privées dans des pôles d'excellence et d'apporter un soutien au stade des " démonstrateurs ", c'est-à-dire aux essais de machines placées en conditions réelles. Plusieurs projets ont déjà bénéficié d'une aide de l'Etat au titre des investissements d'avenir, notamment celui de l'entreprise brestoise Sabella, pionnière dans le domaine des énergies de la mer, qui a prévu d'immerger au large d'Ouessant, début 2012, une hydrolienne - sorte d'éolienne sous-marine actionnée par les courants - qui devrait fournir un quart de l'électricité consommée sur l'île. » ...)

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2011/08/04/la-france-prete-a-se-lancer-dans-les-energies-de-la-mer_1556070_3244.html

- Sur Poscastjournal.net (15/08/2011). Le nucléaire propre : l'énergie thermique des mers

(« La Martinique accueille la première centrale pilote pour l'énergie thermique des mers françaises. Cette nouvelle source d'énergie comparée au nucléaire est plus propre, inépuisable et continue. L'énergie thermique des mers (ETM) ou énergie maréthermique* est produite en exploitant la différence de température entre les eaux superficielles et les eaux profondes des océans. Jusqu'au 20 juillet dernier, L'île de la Réunion partait favorite sur le projet. De 1983 à 2010, Paul Verges qui fut président de région, avait pour objectif pour l'île, l'autonomie énergétique avec l'aide des énergies renouvelables. L'ETM, aurait pu renforcer cette campagne. Mais appuyé par le gouvernement, finalement c'est la Martinique qui a gagné la course ». * Voir la vidéo explicative sur l'énergie thermique des mers)

http://www.podcastjournal.net/Le-nucleaire-propre-L-energie-thermique-des-mers_a9162.html

13.2.4 - LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE MONDE

- Sur Actualités-news-environnement.com (11/07/2011). Les investissements dans les énergies renouvelables ont le vent en poupe

(« D'après un nouveau rapport des Nations Unies, les investissements dans les énergies renouvelables ont connu une forte croissance l'an dernier, avec une augmentation de 32% par rapport à 2009 dans le monde entier. Les investissements mondiaux dans l'énergie verte ont augmenté de 32% l'an dernier, largement conduits par les fermes éoliennes en Chine et les panneaux solaires de petite échelle installés sur les toits des bâtiments en Europe, d'après ce qu'a indiqué le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans un nouveau [rapport](#) sur les tendances des énergies renouvelables. Les investisseurs ont placé 211 milliards de dollars dans des projets d'énergies renouvelables l'an dernier, soit environ un tiers de plus que les 160 milliards investis en 2009, et une augmentation de 540% par rapport à 2004, d'après le rapport. »)

<http://www.actualites-news-environnement.com/26833-investissements-energies-renouvelables.html>

*** Sur 20minutes.fr (12/07/2011). En 2010, 20% de l'électricité mondiale était renouvelable**

(RAPPORT - Selon une étude publiée par les Nations unies, un cinquième de l'énergie produite dans le monde en 2010 était d'origine renouvelable... Près de 150 milliards d'euros, soit plus de 30% d'augmentation par rapport à 2009: les investissements dans les énergies renouvelables ont fait un bond en 2010. Selon le rapport mondial sur les énergies renouvelables, publié le 12 juillet par le Programme des Nations unies pour l'environnement, les énergies vertes ne connaissent pas la crise. 16% de la consommation finale d'énergie et 20% de la production mondiale étaient issues de sources renouvelables en 2010: l'hydroélectricité reste en tête, mais les énergies solaire et éolienne prennent peu à peu le pas sur les énergies fossiles.

L'Allemagne championne d'Europe. Championne toute catégorie du renouvelable, l'Allemagne a installé plus de panneaux solaires en 2010 que l'ensemble du monde durant l'année précédente. Plus facile de sortir du nucléaire quand on dispose déjà d'un parc de production d'énergie renouvelable conséquent: l'Allemagne arrive juste après les Etats-Unis et la Chine en termes de capacité en électricité à base de sources d'énergies renouvelables, suivie par l'Espagne et l'Inde. L'énergie éolienne a le vent en poupe: c'est elle qui a ajouté le plus de capacité de production dans le monde en 2010. Le solaire a également connu une embellie dans plus de cent pays où la capacité photovoltaïque a augmenté. Pour la première année, l'Europe a ainsi ajouté plus de capacité photovoltaïque que de capacité éolienne. L'énergie verte représente maintenant 41% de la capacité électrique nouvellement installée dans l'Union européenne.

Pour répondre à la demande, la production mondiale de panneaux solaires a plus que doublé par rapport à 2009, notamment grâce à la baisse des prix de ces panneaux et aux incitations financières des gouvernements. 119 pays dans le monde ont adopté une politique d'appui aux énergies renouvelables, dont la moitié sont des pays en développement.

Renouvelable ne veut pas toujours dire respectueux de l'environnement. Mais la Chine reste le leader incontesté de l'investissement dans le renouvelable, avec ses 29 gigawatts issus d'énergies renouvelables raccordés au réseau en 2010 qui la placent au premier rang mondial en nombre d'éoliennes et de systèmes thermiques solaires installés. » ...)

<http://www.20minutes.fr/article/757208/2010-20-electricite-mondiale-renouvelable>

*** Sur Cordis.europea.eu (11/07/2011). De bons investissements au niveau mondial en faveur de l'énergie verte pour 2010: rapport du PNUE**

http://cordis.europa.eu/fetch?CALLER=FR_NEWS&ACTION=D&SESSION=&RCN=33609

*** Sur CRIonline (14/07/2011). PNUE : malgré la crise économique les énergies renouvelables sont en plein essor**

<http://french.cri.cn/621/2011/07/14/302s248181.htm>

- Sur Actu-environnement.com (14/07/2011). Rapport Ren21 : la croissance mondiale des énergies renouvelables se poursuit

(« Renewable energy policy network for the 21st century (Ren21), un réseau mondial d'acteurs publics et privés dans le secteur des EnR, a publié son rapport 2011 sur les énergies renouvelables dans le monde, qui sera bientôt accompagné d'une carte interactive. Principal enseignement qui en ressort : leur croissance se poursuit à un rythme relativement soutenu, malgré les suites de la crise économique, la baisse des incitations et les bas prix du gaz. Ainsi, les investissements mondiaux ont bondi de plus de 30%, atteignant le niveau de 150 milliards d'euros. Et en 2010, les énergies renouvelables ont fourni 16% de la consommation finale de l'énergie dans le monde, et presque 20% de l'électricité. Au niveau mondial, c'est l'énergie éolienne qui a ajouté le plus de capacité. Mais le

photovoltaïque semble aussi particulièrement dynamique, surtout en Europe. Ainsi, la production d'énergie solaire a plus que doublé par rapport à 2009. L'Allemagne a installé plus de modules photovoltaïques en 2010 que dans l'ensemble du monde en 2009, et ces marchés ont doublé au Japon et aux Etats-Unis. Enfin, la capacité installée de solaire thermique pour le chauffage et l'eau chaude a augmenté de 16%. Cette croissance des EnR est en grande partie impulsée par des politiques d'incitation, d'appui à cette filière, qui passent le plus souvent par des tarifs d'achat. C'est le cas pour 119 pays, soit plus du double par rapport à 2005, dont plus de la moitié sont des pays en voie de développement (PVD). Une tendance avancée par un récent rapport du Programme des Nations-unies pour l'environnement, qui montre que les investissements dans les EnR sont tirés par les PVD. Ainsi, dans ces pays, les fonds investis dans des sociétés d'énergies renouvelables et des projets de grandes centrales et de biocarburants dépassent ceux des économies avancées. La Chine a attiré à elle seule plus d'un tiers de ces investissements, soit 34 milliards d'euros. Au-delà, au moins vingt pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne montrent un certain dynamisme sur le marché des EnR. Toutefois, les pays développés – Allemagne, Italie et Etats-Unis en tête –, restent leader dans la R&D et les projets à petite échelle. Pour les Etats-Unis, les EnR atteignent désormais presque le niveau du nucléaire, avec 11% de la production primaire d'énergie renouvelable. En Europe, les objectifs 2010 en termes d'énergie éolienne, solaire, solaire thermodynamique et des pompes à chaleur ont été dépassés. »

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/ren-21-energies-renouvelables-croissance-solaire-eolien-13039.php4>

- Sur **Affaires-stratégiques.info** (04/08/2011). **Hausse des investissements dans les énergies renouvelables : quel état des lieux pour quels enjeux ?**

(Les énergies renouvelables sont de plus en plus au cœur des préoccupations. De nombreuses avancées ont été faites au niveau mondial dans ce domaine, comme le souligne le récent Rapport mondial sur les énergies renouvelables du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), paru en juillet 2011, mais les niveaux d'investissement apparaissent disparates selon les groupes de pays. Assen SLIM, chercheur associé à l'IRIS, Maître de conférence et Directeur de la filière « Hautes études internationales » à l'INALCO, revient pour nous sur les priorités d'investissement des pays dans le secteur énergétique.*

Les investissements mondiaux dans l'énergie verte ont augmenté de 32% l'an dernier. Comment comprendre cette accélération ? Avec quels effets ?

L'augmentation de 32% est effectivement le chiffre donné par le dernier rapport du PNUE de juillet 2011. Ce chiffre est cependant très nuancé, et varie selon les groupes de pays. Sur les 77 pays qui ont été observés, différentes catégories ont été ciblées : l'Asie avec +31% d'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables, avec au sein de la catégorie la Chine qui représente 1/5e des investissements nouveaux en 2010 ; l'Amérique latine avec + 39% ; le plus spectaculaire étant bien entendu l'Afrique et le Moyen Orient avec plus 104% d'augmentation par rapport à l'année 2009. Ce chiffre de 104% ne représente néanmoins que 5 milliards de dollars environ, ce qui est peu en comparaison des 211 milliards investis dans le monde en 2010. La deuxième surprise vient aussi de l'Europe qui a investi 22% de moins dans les énergies renouvelables par rapport à 2009. Mais le PNUE précise que ce recul peut s'expliquer par un renouveau des projets à petite échelle, tels que les panneaux solaires sur les toits et autres projets locaux. Les raisons de cette hausse des investissements sont une combinaison de facteurs, du moins elles sont analysées comme telles par le PNUE. La première est liée aux aides supplémentaires qui ont été données au monde en développement après la crise de 2007-2008. De ce point de vue, cela a donné un peu plus de « mou » et de budget disponible dans les pays les plus pauvres. Ensuite, la deuxième raison serait l'augmentation du prix des énergies fossiles, en particulier en 2008 et en 2009, ce qui a provoqué un détournement de ce type d'énergie, ou en tout cas a provoqué un arrêt des mécanismes de subvention de soutien au prix des énergies fossiles, très chères dans les pays en développement, et donc un détournement de la consommation de ce type d'énergie. Enfin, la mise en place de subventions ou de mesures ciblées, comme par exemple la mise au point de tarifs de rachat de l'électricité excédentaire produite par des énergies renouvelables de particuliers, a considérablement stimulé l'investissement dans les énergies renouvelables, en particulier dans le monde en développement. Ce qui ne disent pas le PNUE et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), c'est qu'a aussi joué un rôle positif le bon fonctionnement d'un des mécanismes anciens prévu par le protocole de Kyoto de 1997, qui s'appelle le mécanisme de développement propre (MDD) : il permet aux pays riches et développés d'investir dans des projets qui mettent en promotion l'énergie renouvelable dans les pays en développement, et leur permet de comptabiliser à leur propre compte les réductions de gaz à effet de serre, et donc d'économiser en quelque sorte une partie de l'investissement. On appelle cela les REC : les réductions d'émissions certifiées. Cet ancien mécanisme a ainsi vraiment pris son envol en 2008-2009. En conclusion, le principal effet bénéfique de ces investissements est la non-émission de CO2. Le PNUE estime que la promotion d'énergies renouvelables fait atteindre un gain de -6% par an d'émissions de gaz à effet de serre, et le PNUE est même allé un petit peu plus loin en précisant qu'on obtenait également des créations d'emplois et une augmentation de 0,1% du PIB mondial par an à mesure que l'on soutenait des projets propres. » ...)

<http://www.affaires-strategiques.info/sipip.php?article5406>

- Sur **Mediapart** (11/08/2011). **Crise de l'euro: les nouveaux défis de la social-démocratie européenne**

(« Trois élus -**Nicolas Schmit**, ministre du Travail du Grand-Duché de Luxembourg, **Jo Leinen**, eurodéputé allemand, membre du SPD, et **Bertrand Mertz**, maire PS de Thionville- lancent un appel à la **rénovation** de la gauche européenne, restée trop longtemps, d'après eux, prisonnière de son logiciel de pensée des «Trente Glorieuses» ». ...L'Union européenne doit mobiliser les ressources et le savoir-faire nécessaires afin de financer les infrastructures énergétiques aussi bien que la recherche et des projets de développement innovateurs. La production énergétique devra être diversifiée avec toutes les ressources disponibles, en particulier l'oléen, le solaire, l'hydraulique, la géothermie et la biomasse, pour assurer à la consommation une énergie fiable et abordable. Il faudra également optimiser l'efficacité énergétique tant en ce qui concerne la consommation domestique qu'industrielle. L'Union européenne doit soutenir activement la recherche en ce sens. D'autres secteurs comme l'agriculture ou les transports seront affectés par cette nouvelle révolution énergétique. Ainsi les nouvelles productions d'énergie contribueront à la protection de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique. Elles donneront simultanément aux entreprises européennes la possibilité de jouer un rôle de leader dans les technologies énergétiques nouvelles. Dans le secteur du bâtiment, la recherche de l'amélioration de la consommation d'énergie dans les immeubles induira de nombreux emplois. Il faut aussi un cadre fixant les conditions de mise en circulation de véhicules propres, électriques ou à hydrogène et pouvant être approvisionnés en énergie aussi commodément que les autres véhicules. » ...)

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/110811/crise-de-leuro-les-nouveaux-defis-de-la-social>

- Sur **express.be** (04/07/2011). **Belgique. Les énergies renouvelables sont-elles les seules à être subventionnées par le contribuable ?**

(« Dans La Libre Belgique, Hugues Latteur, ingénieur commercial et coordinateur de Quest, le centre de qualité pour les énergies renouvelables, rapporte une conversation qu'il a eue avec son voisin, tandis que celui-ci lui faisait observer que ses panneaux solaires avaient été payés par la communauté. C'est vrai, concède-t-il, cela faisait partie de la politique de soutien des énergies renouvelables financée par le contribuable, dont la note s'est élevée à 489 millions d'euros en 2009. Mais au fait, se demande-t-il, qui paye vraiment l'énergie électrique, dans notre pays ? L'énergie nucléaire présente trois coûts non directement répercutés sur la facture du consommateur d'électricité, rappelle-t-il. Premièrement, les polices d'assurance payées par les opérateurs des centrales nucléaires sont limitées à 297 millions de dégâts par site, et en cas d'accident, tous les coûts excédentaires seraient mis à la charge de l'Etat. Pour Fukushima, Merrill Lynch a estimé à 91 milliards d'euros minimum le bilan des dommages imputables à la catastrophe de la centrale. Deuxièmement, il indique qu'en absorbant près de 70% des budgets alloués à la recherche entre 1974 et 1999, le nucléaire a monopolisé l'attention des services publics au détriment d'autres pans de la recherche, comme les énergies renouvelables qui n'ont représenté que 5%. Enfin, les coûts du nucléaire escamotent la future obligation de démantèlement des centrales, et de retraitement des déchets, dont on n'évalue pas encore bien l'impact en termes financiers. Les exploitants ont l'obligation de constituer des réserves qui sont répercutées sur la facturation, mais il est difficile de prédire que ces réserves seront bien utilisées pour ces fins. En outre, les coûts de recyclage et de démantèlement ont énormément progressé ces dernières années, et leur diminution semble difficile à imaginer, alors qu'avec l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima, et la mise en place consécutive de nouvelles normes au plan européen, la tendance est plutôt au surenchérissement des retraitements du nucléaire. « La catastrophe de Fukushima a jeté une lumière crue sur le coût réel de l'électricité nucléaire », conclut Hugues Latteur. »)

<http://www.express.be/sectors/fr/energy/lenegie-solaire-est-elle-la-seule-energie-subventionne-par-le-contribuable/148694.htm>

- Sur **cleantechrepublic.com** (04/07/2011). **La Norvège, premier pays à expérimenter l'énergie osmotique grandeur nature**

(« C'est bien connu, les ressources naturelles sont pleines d'énergie. Il en est ainsi à l'estuaire des fleuves lorsque l'eau douce rencontre l'eau de mer. Une zone de remous tumultueux qui s'avère libérer une énergie renouvelable que l'entreprise norvégienne **Statkraft** s'est employée à transformer en électricité. Comment ? En exploitant l'énergie osmotique de ces lieux bouillonnants. » ... « La Norvège, et ses innombrables fjords, se révèle être le pays idéal pour tester le procédé. L'énergie osmotique survient en effet de la rencontre de l'eau douce et de l'eau salée, des exigences que remplissent la plupart des pays côtiers. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : au niveau des estuaires, la quantité d'énergie libérée peut atteindre l'équivalent de celle d'une chute d'eau de 120 m. La membrane, clé de voûte d'une centrale osmotique. Une centrale osmotique (voir [schéma](#)) est constituée de deux réservoirs alimentés en continu par de

l'eau douce et de l'eau salée, pompées localement. Entre les deux, une membrane semi-perméable retient le sel, mais laisse passer l'eau. De là, « *la différence de pression osmotique entre l'eau douce et l'eau de mer fait tourner une turbine* », générant de l'électricité qui pourra être injectée dans le réseau. En clair, c'est la différence de concentration en sels entre les deux liquides qui crée des étincelles. Le bien-fondé du procédé réside dans ladite membrane, composée de polymères et enroulée à l'intérieur d'équipements sous pression. C'est elle aussi qui constitue le plus gros frein au développement de l'énergie osmotique. Aujourd'hui, son efficacité reste en effet très limitée : sur l'usine expérimentale de Tofte, chaque mètre carré de membrane produit seulement 1 W, un rendement qui devrait passer à 5 W d'ici 2015. Avec ses 2 000 m² de membranes, le projet atteindrait péniblement 1 à 2 MW. « *Pour produire de manière rentable de l'énergie osmotique, il faut encore améliorer le rendement des membranes* », concède l'ingénier. Ce qui n'empêche pas le premier producteur européen d'énergies renouvelables d'être optimiste : « *A terme, on devrait atteindre 25 MW, soit la consommation de 30 000 foyers* », pour une production de 166 GWh/an. A condition de disposer de cinq millions de mètres carrés de membranes, concentré sur l'équivalent de la surface d'un terrain de football ! »)

<http://www.cleantechrepublic.com/2011/07/04/norvege-premier-pays-experimenter-energie-osmotique/>

- Sur **Le Moci** (12/05/2011). **L'énergie photovoltaïque s'impose en Europe**

(« La filière photovoltaïque est devenue en Europe la première source d'énergie électrique renouvelable en puissance nouvellement installée, selon le baromètre d'EurObserv'ER de mai 2011. 13 023,2 MWc de modules photovoltaïques ont été connectés dans l'Union européenne durant l'année 2010, soit 120,1 % de plus qu'en 2009 (5918,2 MWc). Ces installations supplémentaires portent la puissance du parc photovoltaïque de l'Union européenne à 29 327,7 MWc. Si l'Europe est demeurée la principale zone d'installation des centrales photovoltaïques avec plus de 80 % de la puissance installée dans le monde, ...)

<http://www.lemoci.com/011-54066-L-energie-renouvelable-s-impose-en-Europe.html>

- Sur **Zegreenweb.com** (12/05/2011). **Le WWF France propose la création d'un « EADS des énergies renouvelables »**

(« Dans une tribune rédigée dans les colonnes de nos confrères du *Nouvel Observateur*, le directeur général de l'association Serge Orru plaide pour une action « européenne » dans le domaine des technologies propres. » ...)

[http://www.zegreenweb.com/sinformer/politique-societe/le-wwf-france-propose-la-creation-d'un-«-eads-des-energies-renouvelables»,25508](http://www.zegreenweb.com/sinformer/politique-societe/le-wwf-france-propose-la-creation-d-un-«-eads-des-energies-renouvelables»,25508)

- Sur **l'Alsace.fr** (12/06/2011). **La Bavière et l'Autriche vers les énergies 100 % renouvelables**

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/la-baviere-et-l-autriche-vers-les-energies-100-renouvelables>

- Sur **Basta !** (17/06/2011). **Révolution verte. L'Écosse veut 100 % d'énergie renouvelable en 2020**

(Le nouveau gouvernement écossais a placé la barre très haut : il s'est fixé un objectif de 100% d'énergie renouvelable d'ici à 2020. Le Premier ministre Alex Salmond ambitionne de faire de son pays l'atelier mondial de la haute technologie, en créant 130.000 emplois dans ce secteur. « *Cet objectif favorisera la réindustrialisation de l'Écosse à une grande échelle, a-t-il déclaré. De la même manière que nos chantiers navals étaient l'atelier du monde à la fin du XIX^e siècle, la révolution de l'énergie verte nous donne l'opportunité de devenir l'atelier mondial de la haute technologie du XXI^e siècle.* » ...)

<http://www.bastamag.net/article1605.html>

- Sur **Newspress.fr** (20/06/2011). **Sur le chemin des énergies de demain**

(« *L'Allemagne est en voie de réussir son passage à l'ère des énergies renouvelables et sa sortie rapide du nucléaire. En effet, le gouvernement fédéral a initié le tournant énergétique en adoptant de nombreuses décisions en conseil des ministres. Il s'agit d'une étape importante dans le développement économique et social de l'Allemagne.* » ...)

http://www.newspress.fr/Communique_FR_242180_3668.aspx

- Sur **l'Alsace** (12/08/2011). **Allemagne : vent en poupe**

(« Vu de ce côté-ci du Rhin, l'Allemagne est bel et bien le paradis de l'énergie éolienne. Nos voisins passeront de 2081 mégawatts (MW) installés en 1997 à 27 214 MW à la fin 2010. La fin du programme nucléaire devrait accélérer encore la montée en puissance des énergies renouvelables en Allemagne, plus particulièrement pour l'éolien. L'Allemagne compte produire à l'horizon 2020 près de 50 % d'énergies renouvelables, contre 17 % aujourd'hui. Les Allemands, à l'instar de la Suède, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou des Pays-Bas devraient massivement se tourner vers la construction d'éoliennes offshore. Ces parcs, implantés en mer, pourront mieux capter la force du vent. Les éoliennes marines pourraient ainsi couvrir 15 % de la consommation électrique allemande d'ici 2030. C'est dire l'ampleur des investissements. Les industriels allemands, leaders dans ce domaine aujourd'hui devront relever plusieurs défis liés à l'hostilité du milieu marin et aux problèmes de maintenance. »)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/08/12/allemande-vent-en-poupe>

- Sur **Euronews.net** (14/07/2011). **L'Allemagne en pleine révolution énergétique.**

(« L'Allemagne débranche une à une toutes ses centrales nucléaires et cela aura de lourdes conséquences. Le bouquet énergétique de la première économie européenne est en pleine mutation. En 2050, l'Allemagne pourrait produire environ 80 % de son approvisionnement total en énergie via des énergies renouvelables. Et c'est bien cela le problème, les lignes à haute tension déjà existantes ne sont pas assez puissantes pour transporter la masse d'énergie éolienne produite dans le nord du pays vers le sud qui en manque. L'Allemagne a besoin rapidement de 4000 kilomètres supplémentaires de lignes haute-tension, et l'Europe encore plus. Il faut donc moderniser le réseau et gérer tous les problèmes liés à cette rénovation du quadrillage. » ...)

<http://fr.euronews.net/2011/07/14/l-allemande-en-pleine-revolution-energetique/>

- Sur **l'Alsace.fr** (12/06/2011). **Stratégie. Les divisions européennes pèsent sur les choix énergétiques de l'avenir**

(« **Nucléaire, gaz de schiste, énergies renouvelables : les intérêts nationaux divergent en matière d'énergie, et l'Union européenne est dépourvue d'une stratégie globale.** Les retombées de Fukushima ont atteint Bruxelles... Depuis la tragédie nucléaire au Japon, et alors que les prix du pétrole ne cessent de flamber, les États membres de l'Union ne peuvent accorder leurs violons sur la sécurité énergétique. L'Europe s'était pourtant bâtie après-guerre sur le partage des ressources (cf. les traités fondant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et Euratom). Mais aujourd'hui, les 27 font souvent passer leurs intérêts avant la solidarité européenne. L'élaboration chaotique des « stress tests », qui évalueront la résistance des centrales européennes à une catastrophe naturelle, a ainsi illustré les divergences de vues sur le nucléaire. La France et la Grande-Bretagne se sont ainsi opposées à leurs partenaires qui souhaitaient un cahier des charges plus contraignant, prenant notamment en compte le risque d'attentat terroriste. Puis l'Allemagne, la Suisse (non-membre de l'UE) et l'Italie ont décidé de renoncer à l'atome, ou de se résevoir à toute décision définitive. Le débat fait aussi rage en Belgique et en Espagne, qui disposent de centrales, comme en Pologne qui envisage d'en construire. La Pologne peut troubler le jeu »)

<http://www.lalsace.fr/actualite/2011/06/12/les-divisions-europeennes-pesent-sur-les-choix-energetiques-de-l-avenir>

- Sur **Novethic.fr** (12/08/2011). **Activistes énergétiques : histoire d'un succès allemand**

(« Rien ne prédisposait Ursula Sladek, 64 ans, institutrice de formation, à pousser ses concitoyens à la révolte énergétique. Jusqu'à ce que l'explosion de Tchernobyl et l'arrivée du nuage nucléaire à Schönaï, un village de 2500 habitants dans la Forêt noire, propulse cette mère de cinq enfants à la tête d'une des plus grandes coopératives citoyennes d'Europe produisant et fournissant de l'électricité entièrement renouvelable.

"L'initiative est venue de notre impuissance. Mon mari et moi n'étions pas engagés politiquement, ni même dans le mouvement anti-nucléaire", nous explique Ursula Sladek. *"Après Tchernobyl, nous cherchions un moyen de contourner l'énergie nucléaire, par le biais des économies d'énergie et par la réactivation de centrales hydrauliques. Mais nous n'avons trouvé que des portes fermées"*, se remémore-t-elle. Et de rapporter les propos de leur fournisseur d'électricité d'alors : *"Vous voulez notre mort ? Nous ne voulons pas que vous économisiez de l'énergie. Nous voulons que vous en consommiez..."* « Car chez EWS, l'électricité n'est pas la seule composante alternative. Toute la structure et l'organisation de l'entreprise reposent sur la participation citoyenne. Organisée en coopérative, Ursula Sladek définit EWS comme une "entreprise citoyenne" qui cherche à inciter les citoyens à prendre leur futur énergétique en main. La dérégulation du marché de l'énergie allemand en 1998 a également contribué au développement de la coopérative. *"Depuis, chaque client en Allemagne a le droit de choisir lui-même sa source d'énergie. Il s'agit alors de les convaincre et de les aider à changer de fournisseur, en les informant et en leur donnant l'occasion de participer*

aux prises de décision. C'est ce que nous cherchons à faire", explique Ursula Sladek. A ce jour, EWS compte 1000 sociétaires. »)

http://www.novethic.fr/novethic/ecologie,energies,energies_renouvelables,activistes_energetiques_histoire_succes_allemand,134280.jsp

- Sur Le Monde (29/07/2011). Point de vue, par Guido Westerwelle, ministre allemand des affaires étrangères. L'Allemagne après le nucléaire

(L'Allemagne sortira du nucléaire d'ici à 2022 et investit désormais encore plus dans son grand tournant énergétique. L'Allemagne redonne ainsi un coup d'accélérateur pour mettre en oeuvre une économie énergétique durable et un approvisionnement généralisé en énergies renouvelables. En prenant cette décision, nous nous sommes assignés à nous-mêmes une tâche ambitieuse. Nous voulons tracer de manière durable et irréversible la voie vers un approvisionnement énergétique qui soit propre, sûr et à un prix acceptable. Cet objectif, nous l'atteindrons en investissant dans des secteurs économiques qui ne peuvent être que porteurs d'avenir. »)

http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2011/07/29/l-allemande-apres-le-nucleaire_1554099_3232.html

- Sur Romandie.com (Suisse) (10/06/2011). CH/Nucléaire: attente de bases légales pour adapter le réseau au renouvelable

(« Berne (awp/ats) - La création d'un réseau d'alimentation électrique compatible avec les énergies renouvelables est un préalable indispensable à la généralisation de ces dernières. La technologie existe et l'équipement pourrait commencer. Mais il manque des standards et les bases légales. A l'ère des panneaux solaires et autres éoliennes, le courant ne sera plus distribué à partir de grandes centrales via un système de lignes électriques toujours plus étendu. A l'avenir, les ménages et les entreprises fabriqueront leur propre courant et pourront même fonctionner comme mini-centrales en vendant l'électricité qu'ils n'auront pas consommée. Pour ce faire, on doit passer d'un système d'alimentation semblable à un arbre, avec des ramifications à sens unique, à un concept plus proche de celui de la toile d'araignée. »)

http://www.romandie.com/news/n/CHNucleaire_attente_de_bases_legales_pour_adapter_le_reseau_au_renouvelable100620111206.asp

- Sur le nouvelliste.ch (28/04/2011). Suisse. La recherche mise sur le renouvelable

(« ENERGIE. Le Conseil des écoles polytechniques fédérales a compris que l'atome n'est plus en odeur de sainteté. Il axe sa communication sur la durabilité et l'efficience énergétique. »)

<http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/suisse/la-recherche-mise-sur-le-renouvelable-10-267044>

- Sur paperJam.lu (Luxembourg) (28/04/2011). Politique énergétique. Passer à l'acte

(« Pour parvenir à respecter ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, et faute de pouvoir largement développer la production d'énergies renouvelables, le Luxembourg n'a d'autre choix que d'être plus performant et économique dans la façon de gérer les énergies qu'il a à sa disposition. Si les bonnes intentions semblent présentes, il convient désormais de les convertir en réalisations concrètes. » « Dans cette «nouvelle ère» qui se profile, s'appuyant sur les énergies renouvelables, il va falloir non seulement relever des défis technologiques en matière de production et de stockage, mais également ne pas négliger tous les impacts technologiques et financiers d'une sortie du nucléaire, telle que généralement préconisée aujourd'hui. «Même si un pays décide de le faire, cela lui prendra au moins 30 ans, voire davantage dans certains pays. Et il faudra prendre en compte les coûts de démantèlement. Décontaminer plus de 250 tonnes d'acier et béton par réacteur va nécessiter des investissements substantiels. Or, jusqu'à présent, le coût du financement de cette décontamination n'a été ni évalué ni même défini dans le moindre cadre réglementaire, lequel devra déterminer qui aura à payer cette facture.» Sans compter que les sites mêmes où se trouvent les centrales seront, eux-mêmes, probablement impropre à toute réhabilitation avant plusieurs siècles en raison de la radioactivité y régnant. Abandonner le nucléaire implique donc, à minima, de mettre en œuvre des politiques alternatives cohérentes. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une partie non négligeable du discours sur l'état de la Nation de Jean-Claude Juncker du 6 avril dernier, ait été consacrée à la politique énergétique et à l'efficacité énergétique des bâtiments. «Pays de la technologie de pointe, le Japon permet à présent de mesurer le risque dit résiduel, de le mesurer au sens premier du terme. Or, le risque résiduel est un risque de trop. C'est pourquoi nous devons abandonner l'énergie nucléaire. C'est la seule option», a, lui aussi, affirmé le Premier ministre, conscient que cela ne pourra évidemment pas se faire du jour au lendemain, mais attentif à ce que cette période de transition ne dure pas éternellement non plus. Si, directement, la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire voisine de Cattenom est, de fait, fortement remise en cause, c'est toute la stratégie nucléaire à grande échelle qui doit également être revue différemment, à commencer par le programme de réacteur thermonucléaire expérimental international Iter. «Et nous devons, au Luxembourg, faire notre maximum en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, a insisté M. Juncker. Abandonner le nucléaire, renoncer à la dépendance aux énergies fossiles pour adopter les énergies nouvelles: voilà les principaux critères que devra suivre la future politique énergétique européenne et luxembourgeoise. »)

<http://www.paperjam.lu/article/fr/passer-l-acte>

- Sur lessentiel.lu (19/05/2011). Luxembourg. L'éolien met du temps à s'imposer

(LUXEMBOURG – Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, veut plus que doubler le volume du parc éolien luxembourgeois sur une échéance de neuf ans. Mais le développement de l'énergie éolienne a pris du retard.

Près de 14 000 foyers luxembourgeois sont actuellement alimentés en électricité par 38 éoliennes. Jeannot Krecké vient d'annoncer qu'il veut plus que doubler le nombre de ces installations. L'objectif visé: 90 éoliennes à l'horizon 2020. Un projet ambitieux puisque le développement a pris du retard ces dernières années. La dernière mise en service d'éoliennes remonte à 2008 avec l'ouverture du parc de Mompach/Burer Bierg qui en compte quatre. *Le Luxembourg pourrait compter 90 éoliennes en 2020. Les freins au développement.* De nouvelles réalisations verront encore le jour cette année. La Société Électrique de l'Our (Seo) annonce la construction de cinq éoliennes à Binsfeld près de Weiswampach dans le nord du Luxembourg. »)

<http://www.lessentiel.lu/fr/economie/story/L-eolien-met-du-temps-e-s-imposer-24460084>

- Sur Romandie.com (07/07/2011). L'Autriche donne un coup de pouce à la production d'électricité renouvelable

(« VIENNE - Le Parlement autrichien a décidé jeudi d'augmenter les fonds alloués à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, ce qui portera le soutien public à ce secteur à 550 millions d'euros par an d'ici 2015. » « Avec cette nouvelle loi, l'Autriche veut mettre un terme d'ici 2015 à ses importations d'électricité nucléaire (6% de ses besoins), qui la mettent en porte à faux avec sa position radicale contre l'atome, et redevenir exportateur d'énergie, a indiqué le ministre de l'Economie Reinhold Mitterlehner. Il a estimé le potentiel d'accroissement de la production à 11 terawattheure (TWh) d'ici 2020, soit la consommation annuelle de 3,6 millions de ménages selon lui. La petite république alpine (8,4 millions d'habitants) a produit 69 TWh d'électricité en 2009 principalement avec des barrages hydro-électriques et des centrales au gaz. »)

<http://www.romandie.com/news/n/ L'Autriche donne un coup de pouce à la production d'electricite renouvelable070720111607.asp>

- Sur Energzine. (03/04/2011). Espagne. La première centrale solaire à concentration en Europe

(« La ville de Séville, dans le sud de l'Espagne, accueillera la première centrale solaire à concentration destinée à l'exploitation commerciale en Europe. D'une capacité de 11 MW, elle doit produire 23 GWh d'électricité par an – de quoi répondre aux besoins d'une population de 10 000 habitants. Cette production d'électricité solaire évitera le rejet dans l'atmosphère de près de 16 000 tonnes de CO2 par an. » « Le projet "PS10" permet de produire de l'électricité au moyen de 624 miroirs mobiles (héliostats) de 120 m2 chacun, qui concentrent le rayonnement solaire au sommet d'une tour de 115 m de hauteur dans laquelle se trouvent le capteur solaire et la turbine à vapeur. »....)

<http://www.enerzine.com/1/2306+La-premiere-centrale-solaire-a-concentration-en-Europe+.html>

- Sur Youtube (23/05/2011). France 24. Énergies renouvelables : l'exemple espagnol (vidéo)

(« En quelques années, l'Espagne est devenue l'un des champions de la production d'énergies renouvelables. France 24 vous emmène dans les coulisses de cette success-story à l'espagnole. <http://www.france24.com/fr/>

<http://www.youtube.com/watch?v=GtcTVIKvlo0>

- Sur Lemoci.com (06/07/2011). Espagne : la BEI soutient le développement des énergies renouvelables

(« La Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Institut espagnol d'économie et de diversification énergétique (Idae) ont conclu, le 1er juillet, un accord pour financer l'efficacité énergétique et des projets d'énergies renouvelables grâce à l'utilisation de fonds européens. La première aide européenne, gérée par la

BEI, sera de 127 millions d'euros. 87,8 millions d'euros viendront du programme régional 2007-2013 du Fonds européen de développement régional (Feder). Ils seront investis en Andalousie, aux Canaries, en Castilla et Léon, Castilla la Mancha, Ceuta, Valence, Extremadura, Galice, Melilla et Murcia. Des fonds privés s'ajouteront pour atteindre un montant total de 600 millions d'euros d'ici décembre 2015. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les projets de transports propres liés au secteur de la construction, l'industrie, les transports et l'énergie seront éligibles au financement, précise la BEI. »)

<http://www.lemoci.com/011-56108-Espagne-la-BEI-soutient-le-developpement-des-energies-renouvelables.html>

- Sur Le Figaro.fr (08/07/2011). Solaire: grande usine ouvre en Italie

(« La plus grande usine italienne de fabrication de panneaux photovoltaïques a été inaugurée vendredi à Catane, sur la côte est de la Sicile, et ses produits seront destinés aux marchés en Europe, au Moyen Orient et en Afrique, indique un communiqué. L'usine est exploitée par 3Sun, une co-entreprise détenue à parts égales par l'italien Enel Green Power, la société d'énergies renouvelables filiale d'Enel, le japonais Sharp et l'italien STMicroelectronics, leader mondial des circuits intégrés, selon le communiqué de la société conjointe. Elle fabriquera initialement des modules photovoltaïques produisant 160 MW par an mais avec une possibilité d'extension à 480 MW par an au cours des prochaines années, selon la même source. » ...)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/07/08/97002-20110708FILWWW00543-solaire-grande-usine-ouvre-en-italie.php>

- Sur Romandie.com (07/07/2011). Energies propres: les pays en développement, premiers investisseurs mondiaux

(« PARIS - Les pays en développement sont pour la première fois les plus gros investisseurs dans les énergies renouvelables à grande échelle dans le monde dépassant les pays riches, la Chine comptant pour un cinquième des placements, selon un rapport d'une agence onusienne publié jeudi. La Chine a procédé à des investissements nouveaux de 48,9 milliards de dollars dans les énergies renouvelables, soit 28% de plus en 2010 qu'en 2009, selon le rapport 2011 sur les tendances mondiales dans ce secteur établi par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Les nouveaux placements chinois représentent un cinquième des montants investis dans ces énergies propres dans le monde l'an dernier, d'un total de 211 milliards de dollars en hausse de 32% par rapport à 2009 et de 540% par rapport à 2004. Outre la Chine, l'Inde a augmenté en 2010 ses investissements dans les énergies renouvelables de 25% à 3,8 milliards de dollars. Pour l'ensemble des autres pays en développement d'Asie, la hausse a atteint 31% à 4 milliards de dollars, selon le rapport. En Amérique latine, les investissements ont progressé de 39% à 13,1 milliards de dollars, tandis que la hausse la plus forte a été enregistrée pour le continent africain et le Moyen Orient, avec un bond de 104% à 5 milliards de dollars. En Europe en revanche, les nouveaux investissements dans les énergies renouvelables à grande échelle ont reculé de 22% à 35,2 milliards de dollars. Cela a été largement compensé par le sursaut des projets à petite échelle, notamment des panneaux solaires sur les toits, selon le rapport. » ...)

http://www.romandie.com/news/n_Energies_propres_les_pays_en_developpement_premiers_investisseurs_mondiaux070720111607.asp

- Sur l'opinion.ma (11/07/2011). Maroc. Colloque à Assilah. Le développement des énergies renouvelables tributaire du renforcement de la coopération Nord-Sud

(« Le développement du secteur des énergies renouvelables passe inéluctablement par le renforcement de la coopération Nord-Sud, ont souligné vendredi, les participants à un colloque organisé dans le cadre du 33ème Moussem culturel international d'Assilah. Ils ont souligné lors de cette rencontre, organisée sous le thème : « *Les technologies des énergies renouvelables et nucléaires et leur impact sur les pays du sud* », que le pays du Sud eu égard leur positionnement géographique et leurs spécificités climatiques, offrent de meilleures opportunités en matière de développement des énergies renouvelables en particulier les énergies solaire et éolienne. Ces pays et malgré ces atouts, se trouvent confrontés à plusieurs difficultés liées notamment au déficit en matière d'accès aux nouvelles technologies, ont fait remarquer les conférenciers, appelant à cet égard au renforcement de la coopération avec les pays du Nord pour pallier à ces obstacles. Et de souligner que le développement des énergies renouvelables est porteur d'un avenir meilleur pour les pays du Sud, ...)

http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id_info=21572&date_ar=2011-7-11%2015:5:00

- Sur Yabiladi.com (17/05/2011). L'énergie solaire : Le Maghreb et l'Europe complémentaires [Magazine 6]

(« Le domaine des énergies renouvelables au Maroc, grâce au projet Desertec, commencent à attirer l'attention de l'Allemagne et de la France. Selon la fondation Desertec, le soleil maghrébin a le potentiel pour fournir de l'énergie propre à toute l'Europe et pourrait même devenir le moteur de l'industrialisation du Maroc. Cependant les défis à relever restent de taille. » ...)

<http://www.yabiladi.com/articles/details/5539/l-energie-solaire-maghreb-l-europe-complementaires.html>

- Sur Le Post (17/05/2011). Maroc : Exportation d'énergie solaire vers la France, à l'automne

(Après les annonces de l'Algérie dans le domaine du photovoltaïque, il y a quelques jours, c'est au tour de l'énergie solaire Marocaine d'être valorisée dans le cadre des relations euro-méditerranéennes. En effet, dans le cadre d'un « un appel pour l'impulsion d'un pacte énergétique dans le cadre de l'Union Pour la Méditerranée, autour des énergies renouvelables et des réseaux électriques d'interconnexion (supergrid) », Eric Besson, Ministre français de l'Industrie et de l'Energie a annoncé que « la France et le Maroc lanceront dès l'automne 2011 la première expérimentation d'électricité solaire du sud vers le nord de la Méditerranée ». De plus, Eric Besson, a également déclaré que, dans le cadre de ce plan solaire « 7,5 milliards d'euros de prêts concessionnels » allaient être consentis. » ...)

http://www.lepost.fr/article/2011/05/17/2497780_maroc-exportation-d-energie-solaire-vers-la-france-a-l-automne.html

- Sur Aufaitmaroc.com :

* (14/07/2011). **Une filière industrielle en énergies renouvelables au Maroc et en France**

(« En visite en début de semaine au Maroc, Eric Besson, ministre français de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique a annoncé que le Maroc et la France vont se doter d'une filière industrielle en énergies renouvelables. Lundi, à Rabat, le syndicat français des énergies renouvelables et l'association marocaine des industries solaire et éolienne ont signé un accord de coopération allant dans ce sens. Le Maroc et la France ont décidé de se doter "ensemble" d'une filière industrielle dédiée aux énergies renouvelables et mettant à contribution les entreprises pour développer l'innovation, la recherche et la formation en la matière, a indiqué le ministre français de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Eric Besson lors de son passage au Maroc. » ...)

<http://www.aufaitmaroc.com/actualites/science--environnement/2011/7/14/une-filiere-industrielle-en-energies-renouvelables-au-maroc-et-en-france>

* (14/07/2011). **Lancement d'un projet de développement des énergies renouvelables en Afrique du Nord**

(« Un nouveau projet sur les mécanismes innovants de financement des énergies renouvelables dans la région d'Afrique du Nord, doté de 623.000 dollars, vient d'être lancé par le Bureau régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA-ONU). Ce projet, destiné à accompagner les efforts de développement du potentiel existant en matière d'énergies renouvelables dans la région, sera réalisé sur une période de deux ans, en coopération avec l'Union du Maghreb Arabe et d'autres partenaires régionaux et internationaux, indique jeudi un communiqué du bureau. Il couvre sept pays (Maroc, Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Soudan et Tunisie) et vise l'établissement d'une base de connaissances sur les meilleures options et les mécanismes financiers innovants. Il s'agit, selon le communiqué, de contribuer au développement d'une vision stratégique commune en matière d'énergies renouvelables et d'une feuille de route pour favoriser la coopération régionale et la mise en oeuvre de partenariats méditerranéens. » ...)

<http://www.aufaitmaroc.com/monde/afrique/2011/7/14/lancement-dun-projet-de-developpement-des-energies-renouvelables-en-afrique-du-nord>

*** Sur Le Matin.ma (27/06/2011). Le défi des énergies « vertes »**

(.... « Le mégaprojet Desertec. Le premier projet pilote du mégaprojet Desertec, qui vise à approvisionner l'Europe et la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) en énergies renouvelables depuis les déserts de cette dernière, se fera au Maroc. La production via les centrales solaires en Afrique et au Moyen-Orient devrait démarrer en 2015-2016. Ce projet pilote produira 500 MW d'énergie solaire, dont la majeure partie est destinée à être exportée vers l'Europe. L'investissement de base s'élève de 2,1 à 2,3 milliards d'euros. Desertec vise à créer un vaste réseau d'installations éoliennes et solaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, censées fournir à terme jusqu'à 15% de la consommation d'électricité de l'Europe. Un appel d'offres est déjà en cours pour un autre projet de 500 MW, piloté par le gouvernement marocain à Ouarzazate. L'investissement nécessaire est estimé à terme à quelque 400 milliards d'euros. D'ici fin 2012, Desertec s'est fixé comme objectif d'avoir défini les grandes lignes de ce programme géant : emplacement des installations, financement, répartition

approximative entre solaire et éolien. »)

http://www.lematin.ma/journal/Production-propre_Le-defi-des-energies--vertes-/152892.html

- Sur Capital.fr (29/06/2011). **Pourquoi le monde ne va pas manquer d'énergie. L'essor des énergies renouvelables s'annonce fantastique mais exigera des milliards** (« L'émergence de l'électricité verte fait naître les espoirs les plus fous. Volonté politique, investissements colossaux et progrès technologiques pourraient faire basculer la production d'énergie dans une nouvelle ère. Rendez-vous en 2035. Visionnaire ou insensé ? Le projet Desertec prévoit la construction d'une trentaine de centrales solaires géantes, du Sahara à la péninsule arabique. Inter-connectées, elles fourniraient 15% des besoins en électricité de l'Europe en 2050. Sans parler du coût (400 milliards de dollars !) ni du climat politique (les tests sont prévus en Egypte), la complexité de ce plan initié en 2009 par des firmes allemandes donne le vertige : la technique choisie, dite « à concentration », utilise énormément d'eau douce, rare sous ces latitudes ; les usines devront résister aux tempêtes de sable ; et le transport du courant par lignes à haute tension (afin de n'en perdre que 3% tous les 1 000 kilomètres) n'a jamais été essayé sur de telles distances. » ...)

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/dossier/pourquoi-le-monde-ne-va-pas-manquer-d-energie-609363/l-essor-des-energies-renouvelables-s-annonce-fantastique-mais-exigera-des-milliards>

- Sur Greenunivers.com (12/05/2011). **Retour vers un pacte énergétique euro-méditerranéen**

(« L'énergie verte va-t-elle relancer l'Union pour la Méditerranée (UPM), impulsée par Nicolas Sarkozy en 2008 ? Alors que l'UPM patine, l'idée d'une alliance euro-méditerranéenne refait surface avec Eric Besson. Le ministre de l'Industrie a lancé un appel pour l'impulsion d'un pacte énergétique dans le cadre de l'UPM autour des énergies renouvelables et des réseaux électriques d'interconnexion (supergrid), hier à Monaco, lors du Forum euro-méditerranéen de l'efficacité énergétique. Eric Besson présentera son projet le 20 mai prochain à Barcelone au Secrétariat général de l'UPM. Alors que les passerelles de coopération se multiplient des deux côtés de la Méditerranée - Plan solaire méditerranéen, consortium Dii (Desertec), Imeder, Transgreen - ce pacte énergétique fait déjà sens. Un pacte à 15 milliards d'euros. Le pacte doit se faire autour des trois piliers suivants :

- Le premier volet concerne le **Plan solaire méditerranéen, aujourd'hui très en retard.** »

- Le deuxième volet du pacte concerne la **boucle électrique méditerranéenne**, selon l'expression d'Eric Besson. C'est à dire l'accélération de la mise en place d'un réseau électrique interconnecté nord-sud et sud-sud. »

- Le dernier axe du pacte vise les **coopérations technologiques**. C'est à dire la création d'un véritable tissu industriel euro-méditerranéen des énergies renouvelables et des réseaux électriques. » ...)

<http://www.greenunivers.com/2011/05/retour-vers-un-pacte-energetique-euro-mediterraneen-56581/>

- Sur partenaire-europeen (20/05/2011). **Energies renouvelables, Maghreb : Le Maghreb, nouvel Eldorado des énergies renouvelables**

(Les marchés du sud de la Méditerranée attirent bon nombre d'investisseurs dans les énergies vertes, selon La Tribune. Selon le quotidien, ils misent sur son « fort potentiel », alors que le nucléaire connaît des déboires sans précédent en occident après la catastrophe de Fukushima. L'Afrique du Nord pourrait devenir leader en énergies vertes. » ...)

<http://www.partenaire-europeen.fr/Actualites-Conseils/actualite-de-l-immobilier/L-actualite-internationale/Energies-renouvelables-Maghreb-20110521>

- Sur maghrebemergent.info (31/07/2011). **Algérie. Energie - Face à un Desertec trop futuriste, une "solution algérienne" ouverte**

(« Selon les prévisions de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz, la part des énergies renouvelables représentera 40% dans la couverture des besoins en électricité de l'Algérie. Un expert du Creg explique pourquoi l'Algérie mène son propre programme, sa propre « solution » tout en restant ouverte aux partenariats : Desertec, c'est trop futuriste, le PSM (plan solaire méditerranéen) trop dépendant des aléas politiques. » ...)

<http://www.maghrebemergent.info/energie/renouvelable/4387-energie-renouvelable-face-a-un-desertec-trop-futuriste-une-solution-algerienne-q-ouverte.html>

- Sur Le temps d'Algérie (07/08/2011). **1% de la redevance pétrolière pour le Fonds des énergies renouvelables**

(« Les autorités prennent à bras-le-corps le «Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique» élaboré par les services du département que dirige Youcef Yousfi et rendu public récemment. Sa réalisation «est une priorité en Algérie».)

<http://www.letempsdz.com/content/view/60918/1>

- Sur Portail algérien des énergies renouvelables :

* (14/05/2011). **Publication du premier numéro, 14ème volume, de la Revue des Energies Renouvelables**

(« La Revue des Energies Renouvelables a publié le premier numéro du volume quatorzième volume. La Revue des Energies Renouvelables est une revue internationale spécialisée dédiée à la présentation des travaux de recherches les plus récents sur les différentes technologies de valorisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique et biomasse-énergie). Elle est également ouverte sur l'hydrogène et ses applications énergétiques. La revue présente des articles originaux à caractère fondamental et appliqué permettant une meilleure compréhension des phénomènes de base des systèmes et des procédés énergétiques ; Elle s'intéresse aux développements les plus récents dans les domaines de la modélisation, des études expérimentales, des travaux de simulation et des avancées en métrologie et en contrôle des systèmes énergétiques. Elle s'intéresse également aux études d'interactions avec les autres disciplines scientifiques (telles que la thermodynamique, la mécanique, l'électricité, la chimie, la biologie et les sciences des matériaux etc.) dans lesquelles interviennent les énergies renouvelables. Le caractère application recherché des articles concerne particulièrement les aspects énergétiques des procédés, dispositifs, produits et sous-produits des installations industrielles les plus diverses ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie où les apports énergétiques et la contribution des énergies renouvelables sont valorisés dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement durable»)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1244>

* (18/06/2011). **Construction de la plus grande centrale solaire du monde aux Etats-Unis**

(« Les travaux pour la construction de la plus grande centrale solaire du monde, qui produira de l'énergie renouvelable et non polluante, ont débuté en Californie, aux Etats-Unis. Le gouverneur de Californie, Jerry Brown, a affirmé que ce projet va créer des milliers d'emplois et aidera la Californie à augmenter jusqu'à 33% le pourcentage des ressources renouvelables dans l'énergie de l'Etat avant 2020. Ce projet, dont le coût a été estimé à 4 milliards de dollars, vise à la mise en place d'une centrale solaire de 80 megawatt, qui pourra ainsi produire suffisamment d'électricité pour alimenter 300.000 familles, selon le secrétaire américain à l'Intérieur, Ken Salazar. » ...)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1377>

* (12/06/2011). **Projet de recherche algéro-espagnol en énergie éolienne**

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1341>

* (22/05/2011). **Les énergies renouvelables l'un des domaines qui intéressent la coopération algéro-italienne**

(« Un accord de coopération et d'échanges est en cours de préparation entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oranie (CCIO) et son homologue italienne de Brindisi, a indiqué dimanche le vice-président de cette dernière, M. Cosimo Convertino. » ...)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1276>

* (15/07/2011). **L'Algérie entre dans l'ère des énergies propres**

(« L'inauguration jeudi en grande pompe de la première centrale électrique algérienne fonctionnant au gaz et à l'énergie solaire a donné le "top" à la mise en exploitation effective des énergies renouvelables dans le programme national de distribution d'énergies. La centrale électrique hybride de Hassi R'mel ouvre en fait le long chapitre des projets en cours ou en maturation pour le passage de l'Algérie à des sources d'énergies alternatives, en plus des énergies fossiles, qui constituent toujours un intérêt important au sein de la communauté internationale. La mise en marche de cette centrale marquera ainsi le lancement effectif du programme national des énergies renouvelables, approuvé fin février en Conseil des ministres, et qui prévoit de porter à 40% la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité à l'horizon 2030 »)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1459>

- Sur Slateafric.com (12/07/2011). 3.200 heures de soleil pour 35 millions d'Algériens

(« Alors que la consommation électrique en Algérie bat des records, le pays vient de confirmer son virage énergétique. Lundi 11 juillet, à Alger, s'est tenu le premier Salon de la sous-traitance nationale pour le développement de la fabrication des modules et systèmes photovoltaïques, rapporte le quotidien **El Moudjahid**. A l'horizon 2030, l'Algérie prévoit que les énergies renouvelables représenteront 40% de sa production locale en électricité. Le plus grand pays du Maghreb projette d'installer des champs de panneaux solaires dans des zones désertiques où le soleil brille plus de 3.200 heures par an. Reste que cette technologie est à ce jour entièrement importée d'Europe, et notamment d'Allemagne: «La technologie nécessaire pour la production de panneaux photovoltaïques est coûteuse et nécessite une coopération accrue avec des firmes étrangères spécialisées, comme les Allemands, qui sont des leaders dans le monde», affirmait un expert à **Presse.dz**. Néanmoins, la matière première essentielle à la fabrication de panneaux photovoltaïques, le **silicium**, existerait à l'état brut dans le sable fin du Sahara, sous forme de roche appelée **silice**: «Les organisateurs du Salon envisagent de trouver dans cette optique un ou des partenaires, pour fabriquer localement le silicium», a précisé Agroui Kamel, docteur d'Etat en énergie solaire à l'UDTS, l'**Unité de développement de la technologie du silicium** (PDF) d'Alger. »)

<http://www.slateafric.com/11475/les-algeriens-experts-en-energies-renouvelables>

*** Sur Portail Algérien des Energies Renouvelables (12/07/2011). L'Algérie produira bientôt du silicium**

(..... « Pour répondre aux besoins du marché, l'Algérie compte réaliser deux usines de fabrication de silicium. Première expérience du genre en Afrique, les travaux devront débuter en 2012. Pour rappel, c'est le groupement allemand Centrotherm qui a remporté le contrat pour un investissement de 29,8 milliards de dinars, soit près de 300 millions d'euros. Centrotherm était en concurrence avec deux autres sociétés allemandes : Shmid qui a proposé 64,7 milliards de dinars et Roth & Rau 32,6 milliards de dinars. La future usine de fabrication de modules photovoltaïques sera d'une puissance totale de 100 à 120 MWc/an à partir de 2012. Selon le DG de Sonelgaz, ce projet sera livré au plus tard en 2013. Il contribuera, a-t-on ajouté, à la création 7 000 emplois. « ...)

<http://portail.cder.dz/spip.php?article1450>

- Sur El Watan.com (16/06/2011). Énergies renouvelables. L'Allemagne pour une coopération accrue avec l'Algérie

(« L'Allemagne souhaite développer davantage la coopération avec l'Algérie concernant les énergies renouvelables. »)

« C'est ce qui ressort de la conférence de presse animée par le nouveau directeur général de la Chambre algéro-allemande du commerce et de l'industrie (AHK), Christoph J. Partsch. «L'Algérie a un grand potentiel et l'Allemagne en a besoin», a-t-il résumé. Il a expliqué que l'une de ses missions est de faciliter les investissements des PME allemandes dans ce secteur aussi bien pour la production que pour la formation, la maintenance et le commerce. «Il y a beaucoup d'opportunités», a-t-il noté. L'Allemagne, qui a décidé d'abandonner l'option du nucléaire comme énergie, a d'ores et déjà signé trois contrats liés au domaine des énergies renouvelables avec l'Algérie, dont une convention pour la réalisation d'une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques pour un montant de 300 millions d'euros, fera-t-il savoir. » ..)

http://www.elwatan.com/economie/l-allemagne-pour-une-cooperation-accrue-avec-l-algerie-16-06-2011-128923_111.php

- Sur Le temps d'Algérie.com (07/08/2011). Algérie. 1% de la redevance pétrolière pour le Fonds des énergies renouvelables

(« Les autorités prennent à bras-le-corps le «Programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique» élaboré par les services du département que dirige Youcef Yousfi et rendu public récemment. Sa réalisation «est une priorité en Algérie». En guise de contribution à son déploiement, le gouvernement a décidé d'injecter plus d'argent dans les caisses du Fonds national pour les énergies renouvelables et la cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité), dont la création a été décidée dans le cadre de la loi de finances 2010. Initialement, il a été convenu d'y verser 0,5% de la redevance pétrolière. A la faveur de la loi de finances complémentaire 2011, ce taux a été porté à 1%. Les recettes du fonds, qui vont ainsi doubler, seront utilisées comme «contribution au financement des actions et projets inscrits dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables et de la cogénération».)

<http://www.letempdz.com/content/view/60918/1/>

- Sur Mediaterre.org (09/08/2011). IRENA-AFRIQUE : Forum Consultatif de Haut Niveau pour accélérer la mise en oeuvre des énergies renouvelables.

(« L'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), a engagé des consultations de Haut Niveau en vue d' « accélérer l'adoption des Energies Renouvelables dans le cadre du Développement Durable de l'Afrique. » Les 8 et 9 juillet 2011, s'est tenu à Abu Dhabi, siège de l'IRENA, un forum qui avait pour objectif majeur de jeter les bases d'une relation durable entre l'IRENA et l'Afrique. Ce forum est une des premières initiatives de l'IRENA à l'issue de sa première Assemblée Générale qui a eu lieu les 3 et 5 avril 2011. Il est particulièrement question de mettre en œuvre des stratégies de coopérations régionales avec l'Afrique sur la base des programmes des organisations régionales, établis par les pays membres. » « il faut avoir à l'esprit que l'IRENA est composé de plusieurs tendances partagées entre pays membres, industriels, financiers, et militants du changement climatique : les industriels cherchent un moyen de diffusion de leurs technologies, les politiques cherchent un moyen de développement économique à travers les énergies renouvelables, tandis que les acteurs de terrain tout simplement veulent lutter contre la pauvreté et faciliter l'accès à l'énergie des plus démunis. Pour atteindre son objectif d' « accélérer l'adoption des Energies Renouvelables dans le cadre du Développement Durable de l'Afrique », l'IRENA devra concilier plusieurs de ces tendances. D'une manière générale, développer les énergies renouvelables revient à lutter contre les effets du changement climatique. Diffuser les technologies d'énergie renouvelable suppose qu'il y ait des acheteurs ; cela suppose *in fine* qu'il faut mettre en place des modèles économiques afin de stimuler les marchés locaux favorables à l'absorption des technologies proposées, furent-elles « propres » ou « innovantes » en termes d'efficacité énergétique ou de réduction de la pauvreté. »)

<http://www.mediaterre.org/international/actu.20110809072459.html>

- Sur agenceecofin.com (08/09/2011). Energies renouvelables. L'Afrique du Sud vise «le plus grand projet solaire du monde»

(« Le gouvernement sud-africain lance un appel à projets pour développer les énergies renouvelables. Il veut notamment créer en PPP « le plus grand projet solaire du monde » en bordure du désert du Kalahari. Les développeurs potentiels sont appelés à faire des propositions pour le financement, la construction, l'opération et la maintenance de sources d'énergie renouvelable en éolien terrestre, solaire thermique, solaire photovoltaïque, biomasse, biogaz, gaz de décharge et petits projets hydroélectriques. »)

<http://www.agenceecofin.com/energies-renouvelables/0808-787-l-afrigue-du-sud-vise-le-plus-grand-projet-solaire-du-monde>

Sur bluewin.ch (?). L'Afrique du Sud à l'assaut des énergies renouvelables

(« Pour desserrer la pression sur le réseau électrique, le pays vient de distribuer, via son entreprise publique Eskom, des milliers de chauffe-eaux solaires aux familles pauvres des bidonvilles. "Mouches", c'est le nom que les habitants de Port Elizabeth ont affublé l'appareil noir et argent qu'ils ont reçu d'Eskom, la compagnie d'électricité publique qui souhaite gommer l'image de pollueur qui lui colle à la peau. Trente mille au total, et ce n'est pas fini. Car l'objectif du projet, financé par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 365 millions de dollars, vise à en installer un million dans toute l'Afrique du Sud à l'horizon 2015."L'objectif commun d'Eskom et du gouvernement est d'économiser l'énergie et d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables, ainsi que de soulager les ménages à faible revenu", explique la porte-parole d'Eskom Hillary Joffe, qui note déjà une baisse de la demande en électricité de 22 mégawatts. Les familles équipées de chauffe-eau solaires, dotés d'une capacité de 110 litres, n'ont plus à utiliser les dangereux réchauds au pétrole, souvent à l'origine d'incendies ravageurs dans les bidonvilles. En outre, les familles les plus riches nécessitant plus de volume se voient offrir une subvention qui vise à les encourager à se tourner vers l'énergie solaire. L'Afrique du Sud a certes maintenu son projet de construire de nouvelles centrales à charbon pour assurer ses besoins en électricité. Mais, sous la pression des associations écologiques qui dénoncent périodiquement la pollution d'Eskom et grâce à la BAD, le pays entend désormais développer les énergies renouvelables. »)

<http://www.bluewin.ch/fr/index.php/1721.433687/L'Afrique du Sud à l'assaut des énergies renouvelables/>

- Sur La Tribune de Diego et du Nord de Madagascar (08/05/2011). Energies renouvelables : le futur vert du Nord de Madagascar ?

(*L'association Mad'Eole installe dans la Région DIANA des systèmes de production d'électricité à base d'énergies alternatives qui permettent l'électrification de villages en zones rurales enclavées. Un champ éolien permettra prochainement d'injecter 1,25 Mégawatts dans le réseau de la Jirama. A l'heure où le tout pétrole est de plus en plus remis en question, les énergies renouvelables sont un espoir pour le nord Madagascar. L'association Mad'Eole bénéficie du soutien de donateurs quasi exclusivement étrangers et de l'ADER, Agence de Développement de l'Electrification Rurale de l'Etat malgache qui finance environ 15 % des coûts de chacun des projets. Les communautés villageoises contribuent quant à elles pour les travaux collectifs d'installation en payant une cotisation*

forfaitaire par abonné et par la prise en charge après installation des frais courants de maintenance. » ...)

<http://latribune.cyber-diego.com/economie/364-energies-renouvelables--le-futur-vert-du-nord-de-madagascar-.html>

- Sur **taiwaninfo.nat.gov** (27/04/2011). **Vers un triplement de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique taiwanais**

(La part de la production d'électricité à Taiwan provenant d'énergies renouvelables passera d'ici 2030 à 19 ou 20%, contre 6% actuellement, a annoncé hier le ministre de l'Economie, Shih Yen-shiang. Pas question pour autant de renoncer à l'énergie nucléaire qui reste indispensable pour réduire l'empreinte carbone du pays, a-t-il ajouté alors qu'il s'adressait à un parterre d'universitaires, hostiles au nucléaire pour la plupart. » ...)

<http://taiwaninfo.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=161700&ctNode=467&mp=4>

- Sur **Maxi-sciences** (24/05/2011). **Le Japon encourage désormais l'énergie solaire**

(« **Le journal économique Nikkei rapporte que le Japon envisage de rendre obligatoire les panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments et maisons qui seront construits à l'avenir**. Le gouvernement japonais souhaite encourager les innovations technologiques et promouvoir les énergies renouvelables suite à la catastrophe nucléaire de **Fukushima** Daiichi. Pour cela, il envisage de rendre obligatoire les panneaux solaires pour l'ensemble des bâtiments d'ici à 2030. Ce projet devrait être annoncé lors du sommet du **G8** qui aura lieu les 26 et 27 mai prochains à Deauville, indique *Sciences et Avenir*. Le premier ministre japonais, Naoto Kan, estime qu'obliger la pose de panneaux solaires permettrait à l'archipel de parvenir à ses objectifs. Un plan pour développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie devrait également être présenté. Pour autant le **Japon** continuera à faire fonctionner ses centrales après s'être assuré de leurs conditions de sûreté, a indiqué le journal japonais **Nikkei**, sans pour autant citer ses sources. M. Kan devrait confirmer la chose lors du **G8**. »)

http://www.maxisciences.com/catastrophe-nucl%29aire-au-japon/le-japon-encourage-desormais-l-energie-solaire_art14798.html

- Sur **actu-environnement.com** (10/06/2011). **Le renouveau de la stratégie énergétique japonaise en question**

(« **Malgré un foisonnement de scénarios alternatifs, le Japon hésite à sortir du nucléaire. Le gouvernement japonais a cependant annoncé un plan en faveur des énergies renouvelables et organise le rationnement de l'électricité dans la capitale pour faire face aux coupures.** » « En chantier depuis 2003, le Plan de base sur l'énergie (Basic Plan on Energy) fixe les orientations de la politique énergétique japonaise à l'horizon 2030 autour de trois piliers : sécurité énergétique, viabilité environnementale et utilisation de mécanismes de marché. Le Plan met aussi l'accent sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, dont le Japon, qui a amélioré son intensité énergétique depuis les années 70, est déjà champion du monde, mais peut encore mieux faire, » ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/renouveau-strategie-energetique-japon-nucleaire-energie-renouvelable-12751.php4>

- Sur **20minutes** (11/08/2011). **Japon: Un accord sur les énergies renouvelables qui annonce le départ de Naoto Kan**

(« Le Parti démocrate au pouvoir au Japon a trouvé jeudi un accord avec l'opposition pour une loi sur les énergies renouvelables, rapporte l'agence de presse Jiji, ouvrant la voie au départ du Premier ministre Naoto Kan. Celui-ci a répété jeudi qu'il partirait après avoir fait adopter une loi sur le financement du déficit, un budget extraordinaire et une loi en faveur des énergies renouvelables. » ...)

<http://www.20minutes.fr/ledirect/769142/japon-accord-energies-renouvelables-annonce-depart-naoto-kan>

- Sur **Smartplanet** (27/06/2011). **Le gouvernement américain soutient fortement les énergies renouvelables**

(« **Un prêt de 1,4 milliard de dollars pour des panneaux solaires sur les toits, un soutien à la recherche en géothermie, une aide à un grand parc éolien éolien: les Etats-Unis multiplient les investissements pour les énergies renouvelables.** Comme tous les Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui vont puiser dans leurs stocks stratégiques de pétrole pour faire baisser les cours, les Etats-Unis veulent empêcher les prix du pétrole de s'envoler. Mais à côté de cette mesure de court terme, le gouvernement américain poursuit des investissements de taille pour soutenir le développement des énergies renouvelables. Le ministre américain de l'Energie, Steven Chu, vient d'annoncer plusieurs mesures dans ce sens. » ...)

<http://www.smartplanet.fr/smart-technology/le-gouvernement-americain-soutient-fortement-les-energies-renouvelables-4683/>

- Sur **Enerzine.com** (19/05/2011). **Canada. Le kérosène renouvelable de Rentech sélectionné**

(« **Rentech a annoncé lors d'une conférence de presse que son centre "Olympiad Renewable Energy" (Olympiad Project) localisé dans la commune de White River a été sélectionné par la province de l'Ontario (Canada) pour obtenir une offre de soutien de plus de 1,1 millions de m3 par an de bois provenant des Forêts de la Couronne.** La réserve de bois, essentiellement composée de bois inutilisé et d'espèces non-commercialisables, serait utilisée pour la production durable de RenJet® renouvelable, le kérosène certifié 'propre' et à faible teneur en carbone de Rentech. L'offre d'attribution de bois pour le projet de Rentech est la plus importante jamais accordée par le Provincial Wood Supply Competitive Process administré par le Ministère du Développement, des Mines et de l'activité Forestière du Nord de l'Ontario. Cette attribution apportera à Rentech un soutien fiable de biomasse à long terme pour son projet Olympiad. Le Ministère a sélectionné la proposition de Rentech car il s'agissait du meilleur usage du bois disponible. Cette sélection est la première étape dans le processus mettant les réserves de bois à disposition pour le projet. » ...)

<http://www.enerzine.com/6/12042+le-kerosene-renouvelable-de-rentech-selectionne+.html>

- Sur **CRIonline** (06/07/2011). **Energies renouvelables : la Chine premier investisseur mondial, selon l'Onu**

(« Selon un rapport rédigé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'École de Finance et de Management de Francfort, l'année dernière, quelques 211 milliards de dollars ont été investis dans les énergies renouvelables dans le monde. La Chine aurait, à elle seule, investi quelques 48,9 milliards de dollars dans les énergies vertes et la recherche scientifique, notamment dans le domaine de l'énergie éolienne. Un montant qui fait du pays le numéro un mondial en matière d'investissements dans les énergies renouvelables. Le texte explique que les pays en voie de développement, pour la première fois, ont investi davantage que les pays développés dans les énergies vertes. Ils auraient investi 72 milliards de dollars, contre 70 milliards par les pays développés. »)

<http://french.cri.cn/781/2011/07/06/301s247590.htm>

- Sur **Actu-environnement.com** (08/07/2011). **EnR : l'éolien chinois et les petits projets photovoltaïques européens tirent les investissements mondiaux**

« **Le PNUE publie le bilan 2010 des énergies renouvelables et pointe la croissance de l'éolien chinois et l'importance des petits projets photovoltaïques en Europe. Quant à l'avenir, il juge notamment que le gaz pourrait concurrencer les renouvelables.** "La Chine, et les pays en voie de développement sont actuellement les plus gros investisseurs dans le secteur des énergies renouvelables à grande échelle alors que l'Allemagne continue d'avancer avec les toitures solaires." Telle est la principale conclusion du rapport "Tendances mondiales de l'investissement dans les énergies renouvelables 2011" publié par mardi 5 juillet 2011 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). **Un tiers des nouvelles capacités de production électriques.** Le PNUE estime qu'en 2010, les investissements mondiaux dédiés aux énergies renouvelables se sont élevés à 211 milliards de dollars, en hausse de 32 % par rapport à 2009. "Les fermes éoliennes en Chine et l'installation de panneaux solaires sur les toits en Europe sont largement responsables de la hausse", avance le PNUE. Hors grands barrages hydrauliques, l'énergie renouvelable a représenté 8,1 % de la capacité mondiale de production d'électricité dans le monde en 2010, contre 7,1 % en 2009. Par ailleurs, ces énergies ont représenté 34 % des nouvelles capacités de production d'électricité raccordées réseaux l'an dernier.

L'éolien, reste en tête avec près de 95 milliards de dollars investis en 2010, suivi par l'énergie solaire (86 milliards de dollars) et la biomasse et le recyclage des déchets (11 milliards de dollars). » ...)

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/pnue-renouvelables-2011-chine-europe-13006.php4>